Vulg. Deuter. 14, 5 ; Apicius 8, 352), glosé πρόβατον ἄγριον, v. Thes. Gloss. emend. s. u. ; cf. *ferus*.

ouicerda, *-ae* f. : crotte de brebis ; cf. *muscerda* ; *ouispex*, *ouium inspector* (Gloss.).

suouetaurilia (on attendrait *suouitaurilia*) n. pl. : sacrifice composé d'un porc, d'un mouton, d'un taureau.

ōpiliō : v. ce mot. Cf. encore les noms et surnoms *Ouius*, *Ouidius*, *Ouīnius*.

L'ombrien a u v e m, u v e « ouem », u v e f, *oui* « ouīs ». De même quelskr. *áviḥ* et gr. ὄ(F)ις (hom. ὄις, att. οἶς), lat. *ouis* désignait le « mouton » sans acception de sexe. C'est l'état indo-européen, et le slave ne distingue qu'à l'aide de suffixes secondaires : *ovĭ-nŭ* « bélier » et *ovĭ-ca* « brebis » ; le lituanien a fixé *avìs* au genre féminin : « brebis », et a créé *āvinas* « bélier ». Au sens restreint de « brebis », le mot a subsisté en germanique : v. isl. *aer*, v. h. a. *ouwi*, *ou* (et got. *awi-str* « bergerie »), et en celtique : irl. *ói*. — Pour le nom du « bélier » en latin, v. *ariēs*.

ouō, -āre (parfait non attesté ; du reste, les formes personnelles sont rares ; la forme la plus fréquente est *ouāns*), **ouātum, -āre** : *ouantes*, *laetantes*, *ab eo clamore quem faciunt redeuntes ex pugna uictores milites*, *gemi-nata O littera*, P. F. 213, 7. Ancien (Plt., Ba. 1069), classique.

Le rapprochement avec *ouis* proposé par Bréal et le sens qu'il donne de *ouō* « immoler une brebis pour la cérémonie du petit triomphe », d'où « être triomphant », ne semblent pas justifiés. Aucun des textes relatifs à l'*ouātiō* ne mentionne le sacrifice d'une brebis ; cf. Gell. 5, 6, 20 sqq. ; P. F. 213, 6 ; Plin. 15, 155. *Ouāre*, *ouāns* a le sens de « pousser des cris de joie » ; cf. Vg., G. 1, 346, *omnis quam chorus et socii comitentur ouantes* ; 423, *ouantes gutture corui* ; Ae. 3, 189, *et cùncti dicto pare-mus ouantes*, sens qui concorde avec la définition de Festus citée plus haut. Le mot s'est spécialisé ensuite dans le sens de « se réjouir d'une victoire, remporter un petit triomphe », par la même évolution qui fait que θριαμβος, l'hymne chanté aux fêtes de Bacchus, a désigné la cérémonie du triomphe. Dans ni l'un ni l'autre des mots l'idée de sacrifice n'est envisagée. *Ouō* s'apparente donc (ou est emprunté comme *triumphō*) au gr. εὐοῖ « cri de joie qu'on poussait aux fêtes de Bacchus », εὐάζω, et représente **ewaiō* avec passage de *ew-* à *ow-* comme dans *nouus* en face de νέFος.

Dérivés : *ouālis* (*corōna*) ; *ouātiō* ; *ouatus*, *-ūs* (Val. Fl.).

ōuum, -ī n. (*ouūs* et *ōua*, Orib.) : œuf. L'*ō* de *ōuum* est constant. L'*o* ouvert attesté par les langues romanes (v. fr. *uef*, etc.) provient d'une différenciation de la voyelle qui s'est ouverte devant le *w* ; cf. Meyer-Lübke, *Einf.*[3], §§ 121, 128, 150. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6128. Celtique : irl. *ub*.

Dérivés et composés : *ōuātus* : 1° en forme d'œuf, ovale (= ᾠοειδής) ; 2° moucheté ; *ōuārius* : qui récolte les œufs ; *ōuārium* : ᾠοφόρον (Gloss.) ; *ōuiparus* : ovipare. Tardif, peut-être création d'Apulée, Mag., p. 298, 24, *uiuipari et ouipari* : *ita enim appello quae Graeci* ζῳοτόκα καὶ ᾠοτόκα ; *ōuificus* (Eust.) ; *ōuālis* (tardif), M. L. 6123 c ; **exōuāre*, M. L. 3028 a.

Le nom de l' « œuf » a l'air d'un dérivé de type indo-européen, à **ṷŗddi*, d'un nom signifiant « oiseau » (cf. gr. οἰωνός). Le grec a de même deux formes : dor. **ωFεον* attesté par ὤϐεα · τὰ ᾠά, Ἀργεῖοι (Hés.) et ὠεά chez Épicharme ; et **ωFιον*, attesté par lesb. ᾤιον et att. ᾠόν. Mais, dans les formes germaniques et slaves correspondantes, il n'y a pas trace de *-w-* intérieur : serbe *jáje*, et avec suffixe secondaire : v. sl. *ajice*, r. *jaicó*, etc., et v. h. a. *ei*, v. isl. *egg* (la forme *ai-* dans germanique **aiya-* n'indique rien sur la nature ancienne, **oi-* ou **ōi-*, de la diphtongue), etc. Les formes gall. *wy* et irl. *og* posent des problèmes (v. H. Pedersen, *Vergl. Gr. d. kelt. Spr.*, I, p. 66). Ceci conduit à se demander si le *w* des formes iraniennes, grecques et latines ne proviendrait pas d'une étymologie populaire. Le *x* de pers. *xāya* s'est développé en iranien (v. un essai d'explication, BSL, Comptes rendus, 130, p. 90 sqq.). Le *j-* de arm. *ju* « œuf » est énigmatique.

ŏxālis : rumex. Du gr. ὀξαλίς (Plin.). M. L. 6129.

oxus, -ī m. : *dolones… hos uolgus Graeco nomine oxos uocant*, *i. e. acutos*, Isid. 18, 9, 4. Emprunt tardif et populaire au gr. ὀξύς, substantivé et passé à la 2e déclinaison.

ozīnosus adj. : atteint d'ozène (Pelag. 16, 63). Adj. dérivé de **ozīna* (*ozēna*) forme vulgaire de *ozaena*, transcription littérale de ὄζαινα (Plin., Theod. Prisc.).

pabō, -ōnis m. (Gloss.) : *uehiculum unius rotae*, CGL V 606, 45 et 585, 15 ; *pabillus*, *-ī* m. (Lampr., Elag. 29). Mots de la basse latinité ; sans doute empruntés.

pābulum : v. *pāscō*.

***pacō ; pāx, pācis** f : fait de passer une convention entre deux parties belligérantes (l'état de paix résultant de la *pāx* se disant plutôt *ōtium*, cf. *indūtiae*) : « *pacem a pactione condicionum putat dictam Sinnius Capito*, *quae utrique inter se populo sit obseruanda* », dit Festus 260, 13. Personnifié et divinisé : « divinité qui préside à la paix, Paix ». Sens dérivés : « agrément d'une convention ou d'une demande, sentiments qu'amène la paix, bienveillance » ; cf. Vg., Ae. 3, 369, *Hic Helenus*, *caesis primum de more iuuencis*, | *exorat pacem diuom* ; Cic., Rabir. 2, *pacem ac ueniam ab Ioue petere* ; et les expressions *pāce tuā*, *sine pāce tuā* (Vg., Ae. 10, 31) « avec, sans ta bienveillance, c'est-à-dire ta permission » ; *pax Dominī*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6317. Passé en irl. *paxa*, *póc* et en britt. *poc* au sens chrétien de « baiser (de paix) » ; et au sens de « paix » : britt. *peoch*, *peuch*.

Pāx est un nom d'action, de genre féminin, du type *nex*, *precēs*, etc., de la racine **pāk-* « fixer par une convention, résoudre par un accord entre deux parties », alternant avec **pāg-*, qui désigne surtout un acte physique ; cf. *pangō* (*pangere pacem* et *pacisci pacem*, T.-L. 9, 17, 7 et 9), *com-pāgēs*.

A cette même racine appartiennent les formes anciennes, *pacit*, *pacunt*, d'un verbe *pacere*, usitées dans la loi des XII Tab. 8, 2, *ni cum eo pacit*, *talio esto* « s'il ne conclut pas un accord avec lui » ; 1, 6, *rem ubi pacunt*, *orato… ni pacunt* « au cas où ils terminent l'affaire par un accord » ; *paciō*, *-ōnis* f., cf. Fest. 296, 35 : *pacionem antiqui dicebant quam nunc pactionem dicimus* ; cf. *diciō*, *-ōnis* (en face de **dix*), et *legiō*.

La langue classique a gardé l'inchoatif *pacīscor*, *-eris*, *pactus sum*, *pacīscī* (doublet *pacīscō*, *-is* dans Naevius et Plaute), de même sens que *pacere*, et *pactiō*. Le neutre de *pactus*, *pactum* « pacte, convention » (conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 6138, *pactum*, *-a*, et en germanique : v. h. a. *pfāht*a, d'où m. h. a. *pfahten* « pactāre ») s'emploie souvent dans des expressions *quō pactō*, *tālī pactō*, où *pactō*, par affaiblissement de sens, n'est plus qu'un équivalent de *modō*, *ratiōne*. Cf. encore *pactimōnium* (Aug., Epist. 61, 2). De *pacīscor* existent les composés *compecīscor* (*-pa-*), d'où *compectō*, *dē*, *ex compectō* « de concert », *dēpecīscor*, *dēpacīscor* (usité par Cicéron, rare en dehors de cet auteur) ; *dēpectiō* (God. Theod.) ; **dispecīscor*?, le participe *dispectus* (var. *dispestus*) est peut-être dans Apul., Met. 4, 26. L'adjectif composé *compactus* se rattache à *pangō*.

P

Dérivés et composés de *pāx* :

pācō, *-ās* (inf. pass. *pakari* dans l'inscription de Duenos?) : pacifier ; demeuré dans les langues romanes avec le sens spécialité d' « apaiser par de l'argent, payer », cf. M. L. 6132 ; B. W. s. u. (cf. *pactum* > esp. *pecho*, port. *peito* « impôt ») ; à l'époque impériale, *pācātor*, *-tiō*, *-tōrius* ; *perpācō* (T.-L., Flor.) ; *impācātus* (Vg.).

pācālis adj. (Ov.) ; *Pācēnsis* « habitant des colonies dont le nom commence par *Pāx* », par exemple *Pax Iūlia* ; *pācifer* (poétique) ; *pācificus* (= εἰρηνικός) et ses dérivés : *pācificō*, M. L. 6136, etc. ; *impācificus*.

Certaines formes romanes supposent aussi **pacīdus*, M. L. 6135, créé sans doute d'après *placidus*, **pacēntāre*, M. L. 6133 ; **expacāre*, 3029. Cf. aussi sans doute les noms propres dérivés : *Pācius*, *Paccius*, osq. *Pakis* ; *Pācŭlus*, osq. *Paakul* ; *Pācullius*, osq. Pakulliis, lat. *Pācuuius*, mars. *Pacuies*, lat. *Pācōnius*, *Pāculeius*, etc.

L'existence d'une double forme **pāk-*, **pək-* et **pāg-*, **pəg-* dans une racine qui fournit des formes radicales athématiques comme lat. *pāx* et comme le présent à infixe sur lequel reposent lat. *pangō* et got. *fāhan* (de **fanhan*) n'a rien que de naturel.

L'ombrien a *paca* « causâ » (adv.), *pase* « pāce » et *pacer* « propitius » (nom. pl. *pacrer*) ; cf. marse *pacre* « propitium » et pél. *pacris* « pācātī », comme *sacer*, *-cris*. L'*u* de osq. prupukid « ex antepactō » n'est pas clair.

Le grec, qui n'a pas de correspondant à la forme nominale *pāx*, a, en revanche, un aoriste radical dans l'ἄπαξ homérique κατέπηκτο « il s'est fiché en terre », Λ 378, à côté de πάγη, ἐπάγη qui est usuel. L'aoriste factitif ἔπηξα et le présent πήγνῡμι ont été faits secondairement. Le parfait πέπᾶγα (πέπηγεν « il est fixé » chez Homère) est ancien, en face de lat. *pepigī*. A côté de cette forme à sonore, le grec a, avec le représentant de *-k-*, πάσσαλος (att. πάτταλος) « cheville, piquet » et πασσακ- « pieu » (dat. mégarien πάσσακι, Aristophane, Ach. 763, et πασσακίζουσα · πασσαλεύουσα, Hés.). Cf. *pālus*.

Au contraire, le germanique a généralisé, pour la forme verbale, le type à *-k-*, et il offre le causatif v. sax. *fōgian* « adapter », etc. ; et, en face de lat. *pangō*, la nasale infixée marque un aspect déterminé dans got. *fāhan* « saisir » (parf. *faifāh*), v. h. a. *fāhan* (parf. *fiang*, partic. *gifangan*), comme dans lat. *pangō*. En face de l'adjectif ombr. *pacer*, il y a got. *fagrs* : convenable », etc. — Avec représentant de **-g-*, on cite le mot représenté par v. sax. *fac* « enclos » ; cf. *pāgus*, etc.

Sans doute à cause de son caractère athématique, qui entraîne des formes anomales, la racine n'est représentée dans la plupart des langues que par des mots isolés ; on signale tch. pol. russe *paz* « joint ». La racine

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

de av. *pas-* « lier », à laquelle appartient skr. *páśah* « lien », semble exclue par le vocalisme.

paedagōgus, -ī m. : esclave qui accompagne les enfants, précepteur. Emprunt au gr. παιδαγωγός (Plt.).

Dérivés : *paedagōgō, -ās* (Pacuv.) ; et tardifs *paedagōga* f., *-gātus, -tūs* « éducation » (Tert.) ; *paedogōgium* = παιδαγωγεῖον (Sén., Plin.) ; *paedagōgiānus* (Amm., Cod. Theod.).

paedīcō (*pēdīcō*), **-ās, -āre** : être pédéraste. Dérivés : *paedīcō, -ōnis* et *paedīcātor*. Mot vulgaire (Catull. 16, 1 ; satiriques, Priapées). Formé sur le gr. παιδικός, τὰ παιδικά « mignon » ; l'*ī* est dû à l'influence de *pudīcus* (cf. *dēpudīcāre*), avec lequel **paedīcus* formait un couple antithétique. Sans rapport avec *pēdō, pōdex*, malgré Buecheler (*Kl. Schrift.* I 104).

paedor, -ōris m. (rare, archaïque et poétique) : saleté, puanteur.

S'y rattachent : *paedidus* (très rare) ; *paedidos* (*pe-*, codd.), *sordidos significat atque obsoletos*, P. F. 248, 7.

Mots très rares. Il n'y a pas de verbe *paedeō*. Noter la diphtongue *ae* des mots qui marquent une difformité, une maladie, etc. ; cf. *aeger, taeter, caecus*, etc.

paegniārius, -ī m. : gladiateur qui se livrait à une simple escrime (Suét., Calig. 26, 8 ; Inscr.). Dérivé hybride de παίγνιον « jeu ».

paelex (*pel(l)ex* ; *pelica*, Gloss.), **-icis** f. : *pelices nunc quidem appellantur alienis succumbentes non solum feminae, sed etiam mares* (cf. Suét., Caes. 49). *Antiqui proprie eam pelicem nominabant quae uxorem habenti nubebat*, P. F. 248, 1 ; « maîtresse d'un homme marié, concubine », puis « maîtresse » en général. Correspond à gr. πάλλαξ, παλλακή cf. Paul., Dig. 50, 16, 144, avec lequel il est peut-être en rapport. Irl. *caila*.

Dérivé : *paelicātus, -ūs* m. : concubinage.

Mot vulgaire, comme l'indique la formation en *-ex* (cf. *cimex*, etc.), et de forme mal fixée. La graphie la mieux attestée est *paelex* ; *pellex* semble dû à un rapprochement soit avec *pellis* (cf. *scortum*), soit avec *pelliciō*, cf. *pellicātor*. Ancien (*lex Numae*), usuel, non roman. On rapproche av. *pairikā*, nom donné à la séductrice qui fait tomber en faute les hommes pieux (pers. *parī*) fr. *péri*), gr. πάλλαξ (le λλ doit être une géminée expressive), dont provient sans doute l'hébreu *pilegeš* « maîtresse » ; et irl. *airech*, gén. *airig* « concubine ». Si *paelex* provient du gr. πάλλαξ, ce peut être par un intermédiaire étrusque cf. *crāpula*. Tous ces mots se ressemblent, sans se laisser réduire à un original commun, ce qui n'étonne pas pour un mot de ce sens.

paeminōsus : v. *pēminōsus*.

paene (*pēne*) : presque, peu s'en faut ; gr. σχεδόν, Pas de comparatif. Un exemple de superlatif *paenissume* « il s'en faut d'un rien, d'un cheveu » dans Plt., Au. 466. Ancien, usuel, classique ; rare à l'époque impériale. Non roman.

De là : *paene īnsula* (juxtaposé), *paenultimus* = παρατέλευτος. Cf. aussi *paenitet*, et peut-être *paenūria*.

Aucun rapprochement sûr ; mot à diphtongue en *ae*.

paenitet, -uit, -ēre : impersonnel dont le sens premier est « je n'ai pas assez de ; je ne suis pas content ou satisfait de », Plt., St. 550-551, *immo duas dabo, inquit ille adulescens, una si parumst ; | et si duarum paenitebit, addentur duae* ; Mi. 740, *nil me paenitet iam quanto sumptui fuerim tibi* ; cf. encore Cés., B. C. 2, 32, 12 ; Cic., Off. 1, 1, 2 ; Att. 1, 20, 3 ; 12, 28, 2 ; T.-L. 4, 58, 10. De là on est passé au sens, le plus souvent attesté, de « avoir du regret de, se repentir », qui a amené la graphie *poenitet*, influencée par *pōena*. Le verbe tend à devenir personnel dans la langue parlée ; de bonne heure on trouve les participes *paenitēns, paenitendus* au sens de « qui se repent », « dont on doit se repentir » ; et la Vulgate écrit *paenitemini et credite Euangelio*, Marc 1, 15. On a même *sē paenitēre*, réfléchi (Sort. Sangal. 2, 10), M. L. 6629 et 6630, *poenitēre, poenitentia*. Celtique : irl. *pennit, penetincier* ; britt. *penyd*.

Dérivés et composés : *paenitentia* (depuis Publilius) ; *paenitentiālis* (langue de l'Église) ; *paenitūdō* ; *impaenitēns, -tentia* (langue de l'Église) ; *impaenitendus* (Apul.), d'après gr. ἀμετανόητος. Les langues romanes supposent aussi **rēpoenītēre*, M. L. 7224 ; **expoenitēre*, id. 3053 a, toutes formes qui attestent l'influence de l'Église. V. B. W. *repentir*.

Paenitet semble apparenté à *paene* ; mais la dérivation en est obscure ; y a-t-il eu un adjectif **paenitus* qui a servi d'intermédiaire ?

paenula, -ae f. : manteau à capuchon. Emprunt au gr. ὁ φαινόλης. L'absence d'aspirée atteste l'ancienneté relative de l'emprunt (cf. *ampulla*) ; le passage au genre féminin (cf. *charta*), peut-être un prototype dorien. Attesté depuis Plaute ; usuel. V. Schwyzer, Mus. Helvet. 3, 1945, p. 50 sqq.

Dérivés : *paenulātus, -eus, -ārius* ; *subpaenulāre* (Not. Tir.).

paenūria (*pēnūria*), **-ae** f. : manque, besoin, pénurie. Ancien (Pac., Tér., Varr.), usuel, classique. Non roman.

Pas de dérivé. Peut-être à rattacher à *paene*.

paetus, -a, -um : un peu louche ; cf. *strabonem/appellat paetum pater*, Hor., S. 1, 3, 45. Usité comme surnom (*Paetus Caecina* ; *Paetina*). Ancien (Plt., fr. 118 ap. Fest. 514, 12). Non roman. Diminutif : *paetulus*.

Étymologie inconnue ; pour la diphtongue, cf. *caecus*.

pāgānus : v. *pāgus*.

pager (*phager, p(h)agrus*), **-ī** m. : pagre? poisson marin déterminé (de mer, ou de rivière : *-ī fluuiātilis*, Plin. 32, 113) ; cf. de Saint-Denis, Vocab. des animaux marins, s. u. Emprunt au gr. πάγρος (φάγρος). Le nom subsiste en grec moderne, en Italie (*pagro*), en Sardaigne, aux Baléares et en Espagne.

pāgina, -ae f. : *-ae dictae quod in libris suam quaeque optineant regionem ut pagi ; uel a pangendo, quod in illo uersus panguntur, i. e. figuntur*, P. F. 247, 8. Classique, usuel. Irl. *pagin*.

« *Pāgina* a commencé par être un terme d'agriculture, il désignait une treille. Pline 17, 169 : *Semper uero quo tanis seminari, hoc est ut quinto quoque palo singulo iugo paginae includantur*. De là au sens figuré « une colonne d'écriture, une page ». Cf. la métaphore *exarare* « écrire ». — De *pāgina* vient *compāginō* « joindre, réunir » (B. B.).

pāgina est à *pangō* comme *angina, sarcina* à *angō, sarciō*.

Dérivés : *pāginula, pāgella* (Cic.) ; *pāginātus, -lis* (tardifs) ; *pāginō, -ās* « bâtir » et « composer » (Paul. Nol., Ambr.) ; *compāginō* « composer » (Ital.) ; cf. M. L. 6147, *pagināre* ; 6144, **pagĕlla*.

pāgus, -ī m. : borne fichée en terre (cf. *pangō*), sens qui apparaît encore dans Vg., G. 2, 382, *praemiaque agentis pagos et compita circum | Thesidae posuere* (mais il y a peut-être ici influence de πάγος) ; de là « territoire rural délimité par des bornes, district ». Souvent joint à *uicus*, qui désigne le centre des habitations. Ancien, usuel. Celtique : britt. *pau*.

Dérivés : *pāgānus, -a, -um* : relatif aux *pāgī* : *-a lex* ; subst. *pāgānus, -ī* m. : habitant du *pāgus*, paysan (classique). De *pāgānus* dérivent : *Pāgānālia* n. pl. « fêtes du pāgus » (Varr.) ; *pāgānicus, -a, -um* : appartenant au village, villageois ; *-a* (sc. *pila*) : balle de nature particulière employée d'abord par les paysans, cf. Rich, s. u. ; *Iuppiter -us* ; *-ae feriae* ; *pāgātim* (comme *uīcātim*). Composé : *sēmipāgānus* (Mart., Prol.). *Pāgānus*, dans la langue militaire, a pris le sens de « civil » (comme *urbānus*) par opposition au soldat, qui était *castrēnsis* ; cf. notre « civil » ou « bourgeois ». Dans la langue de l'Église, les *pāgī* étant demeurés longtemps rebelles à la christianisation, *pāgānus* a désigné le « païen » (comme *gentīlis*, gr. Ἕλλην ; v. Bickel, Rh. M. XCVII, 1934, 1-43). On a supposé aussi que ce sens avait été créé en opposition avec *mīles Christī* ; v. en dernier lieu A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, p. 382 et n. 104. V. enfin Chr. Mohrmann, Vig. Chr. st. 6, 109 sqq., et M. Leumann, Gl. 36 (1957), 148 qui voit dans *pāgānus* le correspondant du gr. ἐθνικός. C'est avec ce sens que le mot est passé dans les langues romanes, cf. M. L. 6141, et en irl. : *pagan*.

A ce sens se rattachent *pāgānitās* « païenneté » (Cod. Theod.) et *pāgānismus*, hybride formé à l'aide du suffixe grec en *-ισμός* sur le type ἑλληνισμός, χριστιανισμός (St Aug.) ; l'influence du grec est si forte que se créent *pāgānīta* (Conc.), *pāgānizō*.

L'emprunt de *pāgānus* en germanique au sens de « cheval de ferme », westph. *page*, est peu sûr.

Bâti sur *castrēnsis, pācēnsis*, apparaît en bas latin un adjectif *pāgēnsis* (Greg. Tur.), dont proviennent it. *paese*, fr. *pays*, etc. ; cf. M. L. 6145 ; B. W. s. u. L'existence de **pagīnus*, M. L. 6148, est douteuse.

V. *pāx*. Cf. aussi G. Bonfante, *Tracce di terminologia palafitticola nel vocab. lat.?*, dans Atti d. R. I. Veneto di Sc. L. e A., 1937-1938, XCVII 2, p. 57.

pāla, -ae f. : altération de τάλα (Mégasth.) du skr. *tāla* « palmier » : bananier ; cf. *ariera*, Pline 12, 24.

pāla, -ae f. : 1° bêche à lame de fer ; 2° chaton d'une bague ; 3° pelle à vanner le blé (= πτύον) et, par suite de sa ressemblance avec cet objet, « omoplate » (Cael. Aur.) et même : vertèbre (Mul. Chir.).

Composé : *bipālium, -ī* n. : labour à deux fers de bêche ; bêche (cf. **bīrotium*).

Pāla est proprement « ce qu'on enfonce », *pala a pangendo*, dit Varr., L. L. 5, 134, de **pag-s-lā* ; de là le sens de « bêche » et de « chaton » (qu'on enfonce dans la cire) ; le sens de « pelle » est secondaire. Ancien (Caton, Plt.), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6154. Celtique : écoss. *fal*, bret. *peuln* ; germanique : néerl. *pael*. On lit aussi dans les gloses *paleta* (*palenta, palenia*) : σφενδόνη δακτυλίου ὡς Ὑγῖνος ἐν τῷ..., CGL II 141, 10.

V. *pāx* et *pālus, pangō*.

palacurna (*palacrana*), **palaga, -ae** f. : lingot d'or. Mot espagnol, d'après Pline, qui l'emploie 33, 77. Cf. *bal(l)uca, balux*.

palaestra, -ae f. : palestre, gymnase. Emprunt au gr. παλαίστρα. Depuis Plaute ; usuel. Les dérivés sont grecs, sauf les verbes tardifs *palaestrō, -ās* et *palaestrizō* (Boèce).

palagga, -ae (usité surtout au pluriel) f. : rondin pour déplacer les vaisseaux ; levier. Emprunt oral et populaire au gr. φάλαγξ, accusatif de φάλαγξ. Dérivé : *palangārius* « portefaix » ; cf. Non. 240, 20 L. Remplacé à l'époque classique par la forme hellénisée *phalanga*. M. L. 6455. V. *plancus*. Les formes désignant la « phalange » sont transcrites du grec : Lampride a *phalangārius* (Alex. 50, 5).

palagra : *pustula rupta in cute*, CGL III 604, 23. Déformation de *pellagra*, formé comme *podagra, mentagra*, d'après Niedermann, Festschr. Tappolet, 231 sqq.

palam adv. : en public, aux yeux de tous (souvent joint à *apertē, lūce, lūcī* ; s'oppose à *clam, secrētō, occultō*) ; fréquent dans *esse palam* « être de notoriété publique ». A l'époque impériale, *palam*, sans doute d'après *clam, cōram*, est traité comme une préposition suivie de l'ablatif. Ancien, usuel. M. L. 6155.

Formes renforcées : *prōpalam* (cf. *prōpatulus*), d'où a été tiré, à basse époque, *prōpalō, -ās, -āre*, glosé *manifestāre* ; *prōpalātum* « omnibus nōtum factum » ; *ad-, in-palam* ; *dēpalō* « découvrir » (Ps.-Cypr.).

La ressemblance de russe *pólyj* « ouvert, découvert » risque d'être fortuite ; en ce sens particulier, les deux mots se trouvent isolés. Toutefois, *palam* rappelle *plānus*, qui ne se sépare pas aisément de v. sl. *polje* « champ » et, par suite, de russe *pólyj*. D'autre part, le hittite a *palhi-* « large ».

***palara, -ae** f. : forme supposée par certains dans Anthol. 762, 11, *dulce palara sonat, dicunt quam nomine droscam*, et qui est conservée peut-être dans l'ital. *palaia*, M. L. 6156. Mais les manuscrits ont *per ora*, et peut-être faut-il lire, avec M. Niedermann, *perola* (= all. *Pirol* « Pfingstvogel » : merle doré) ; tout ceci très incertain.

palasea (*plasea*) : nom d'une partie des entrailles de la victime : *quid palasea siue, ut quidam cognominant, plasea? Ex quibus est omentum pars quaedam... bouis cauda est plasea siligine et sanguine delibuta...*, Arnob. 7, 24.

Palātium, -ī n. : le Palatin, colline de Rome (étymologies populaires dans Fest. 245, 3), dont le nom, à l'époque impériale, a été employé par les poètes, puis, dans la prose de basse époque, pour désigner un « palais », parce que c'était sur le Palatin que s'élevait la demeure impériale. L'adjectif *palātīnus* a pris aussi le sens de « du palais » et, substantivé, a désigné un officier du palais (Mart.). M. L. 6159. Celtique : irl. *pálas, pelait* ; germanique : v. h. a. *pfalanze*, etc.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

Autres dérivés : *Palātua*, *-ālis* ; *Palātuar* ; v. Varr., L. L. 7, 45 ; Festus 476, 2.

palātum, -ī n. (quelquefois *palātus*) : palais, voûte formant le toit de la cavité buccale. Employé par Ennius pour désigner la voûte céleste, *caeli palatum*, Inc. 16, peut-être à l'imitation du gr. οὐρανός ; cf. Aug., Ciu. D. 7, 8, p. 284, 2 Domb. : « *quod... hiatus noster cum os operimus mundo similis uideatur, unde et palatum Graeci* οὐρανὸν *appellant et nonnulli, inquit (Varro), poetae Latini caelum uocauerunt palatum* ». Considéré comme le siège du goût et employé pour désigner le goût lui-même, M. L. 6160. V. B. W., *palais*, II.

Étymologie obscure. Peut-être étrusque : cf. étr. *falad-* « ciel », d'après Fest., P. F. 78, 23. *Palātium* pourrait avoir la même origine ; un mot prélatin?

1. **palea** (*palia*), **-ae** f. : menue paille, balle du blé ; puis, à basse époque (Vulg.), la « paille » elle-même (panroman dans ce sens, M. L. 6161, B. W. s. u. ; le passage à ce sens s'explique, comme le suggère M. Niedermann, par le fait que l'on se servait primitivement, comme litière, de la balle de blé ou d'avoine, qu'on remplaça ensuite par de la paille ; cf. Varr., R. R. 1, 13, 4, *operta stramentis ac palea* ; 3, 10, *substernendum palea*) ; en celtique : bret. armor. *pell*, *pl*.

Dérivés : *paleālis*, *-ris* adj. ; *paleāre* : tas de paille, M. L. 6163 ; *paleātus* : mêlé de paille ; *paleārium* : grenier à paille (Col.).

Le slave et le baltique ont des formes à *-ū-*/*-w-* au sens de « menue paille (susceptible d'être emportée par le vent quand on vanne), balle de blé » : v. pr. *pelwo*, lit. *pẽlūs*, lett. *pelus*, *pelavas* (pluriel), v. sl. *plěvy* « ἄχυρον » (s. *plěva*, r. dial. *polóva*, avec intonation rude radicale, supposant **pẽlwā*, pourvu de vṛddhi), et l'Atharvaveda, XII 3, 19, a, au même sens, l'accusatif pluriel *palāvan*, avec *l* indiquant un mot de la langue courante, étranger au vieux fonds védique. Lat. *palea* n'a pas trace d'un *-u-* correspondant ; cf. lit. *pelaĩ* = lett. *peli* et russe dial. *pelá* (même sens). Le vocalisme radical zéro suggéré par lat. *palea* est celui qu'on attend dans un dérivé tel que ce mot.

2. **palea, -ae** f. : barbes du coq. Dérivé : *palear*, neutre usité surtout au pluriel : barbes du coq, fanons du bœuf ; premier estomac des ruminants. Conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 6162.

Sans rapport visible avec *palea* « balle du blé ». Peut-être à rattacher au groupe de *pellis*?

Palēs, -is f. : *dicebatur dea pastorum, cuius festa Palilia dicebantur ; uel ut alii uolunt, dicta Parilia quod pro partu pecoris eidem sacra fiebant*, P. F. 248, 17.

Le mot religieux est à rapprocher sans doute du second terme de *ōpiliō*. Quant à *Parīlia*, l'*r* y résulte d'une dissimilation normale en latin.

palla, -ae f. : grande mantille de femme, formée d'une pièce d'étoffe oblongue ou rectangulaire qu'on pliait de certaine façon avant de s'en revêtir (de là l'emploi du mot dans Horace pour désigner un rideau). Désigne aussi le vêtement que portaient les musiciens sur la scène ; ou encore une jaquette gauloise. Ancien (Plt., Naev.), usuel. Britt. *pall*.

A *palla* se rattache : *pallium*, pièce principale du vêtement des Grecs, correspondant à la *toga* latine. M. L. 6168 ; B. W. sous *poële* II. De *pallium* dérivent : *palliātus* (opposé à *togātus*) : vêtu du pallium ; se dit des Grecs (cf. *fābula palliāta* en face de *f. togāta*) ; *palliolum*, M. L. 6167 a ; *palliolātus*, *-tim* ; *palliāstrum* (Apul.). Germanique : v. h. a. *pfelli*, m. h. a. *pfelle*, *pfellor* ; celtique : irl. *caille*, etc. ; peut-être aussi le dérivé *fallinga*.

Palla, *pallium* devraient être d'origine grecque comme les vêtements qu'ils désignent. Mais en grec on ne trouve rien à rapprocher, sauf peut-être φάρος, hom. φᾶρος. De **pār(u)lā*? Mot « méditerranéen »?

palleō, -ēs, -uī, -ēre : être pâle (ou jaune pâle ; le verbe s'applique à des populations de teint foncé ; de là vient qu'il puisse qualifier des objets de couleur jaune : l'or, certaines fleurs, etc.). Ancien, usuel, surtout dans la langue poétique.

Formes nominales et dérivés : *pallor* (nom de genre animé, comme *pauor*, et divinisé ; cf. T.-L. I 27, 7), M. L. 6169 ; *pallidus*, M. L. 6167 (formes savantes) ; *pallidulus* (Catul.) ; *palliditās* (Gloss.) ; *pallēscō*, M. L. 6166 ; *expallēscō* ; *com-*, *ex-pallidus* (époque impériale) ; *impallēscō* (Pers., St.) ; *perpallidus*.

Le *-ll-* de *palleō*, *pallidus* et de *pullus* appartient à la série des géminées expressives, comme sans doute *-λλ-* du gr. πελλός (adjectif vulgaire : τὰν οἶν τὰν πέλλαν « la brebis brune », Théocr. 5, 99). La famille de ce mot, qui indique une nuance « pâle », du « bleu », ou du « bleu pâle », ou du « gris », est largement représentée. En dehors de *palleō*, *pallidus*, le latin n'a guère que *palumbēs* et *pullus* (v. ces mots). Mais ailleurs il y a nombre de mots bien attestés :

V. sl. *plavŭ* « λευκός » (r. *polovój*), lit. *palvas* « pâle, jaune clair », v. h. a. *falo* « pâle, livide », en face de av. *pouruša-* « gris » (en parlant des cheveux). L'accentuation de gr. πελιός montre qu'il faut partir de **πελιϝος* ; le sens est « gris blanc », dit soit de « vagues », soit de poils rendus blancs par l'âge ; avec vocalisme *o* : πολιός.

Véd. *palitáḥ* « gris (par l'effet de la vieillesse) », fém. *pálikn̄ī* (avec *l* qui caractérise un mot pris à la langue courante, étranger au vieux fonds védique) ; att. πελιτνός, ion. πελιδνός « livide, sombre ».

Pers. *pīr* « gris, vieux » (de **parya-*), arm. *alik'* « vagues » et « barbe, cheveux gris », d'où *alewor* « gris ».

Il y a eu sans doute un nom radical dont le lituanien, par exemple, a une série de dérivés : *pelẽ* « souris », *peléti* « moisir », *pìlkas* « gris », etc. Cf. *palumbēs*.

pallium : v. *palla*.

palma, -ae f. : 1° paume de la main (et, par métonymie, la main tout entière) ; « palme » de la patte d'un palmipède (Plin. 10, 52), d'où *palmipēs*. Sens dérivés : « partie du tronc d'où s'élancent les branches » et spécialement « tronc du palmier » (par étymologie populaire? Cf. Keller, *Lat. Volksetym.* 62) et « fruit du palmier, datte » (*dactylus*) ; puis « branche de palmier, palme », et, celle-ci étant donnée aux vainqueurs comme symbole de la victoire (cf. T.-L. 10, 47, 3), la « victoire » elle-même ; 2° dans la langue nautique, « pale » de la rame qui est au manche, comme la main aplatie est au bras. Ancien (Plt.), usuel, classique. Panroman. M. L. 6170, 6171. Celtique : irl. *palm*, britt. *palf*, etc. Sur les différents sens de *palma* en botanique, v. André, *Lex.*, s. u.

palmus, -ī m. : doublet de *palma* qui désigne encore une mesure de longueur égale au travers de la main ou « palme » ; cf. *palmipedālis* (et aussi *palmipēs*) « d'un pied et d'une palme » ; diminutif : *palmulus* (Apic.).

Dérivés et composés : *palmula*, M. L. 6173 ; *palmāris* ; *palmulāris*, *-rius* (irl. *falmaire*) ; *palmātus* (*tunica palmāta*, fréquente chez les Étrusques) ; *palmōtim* ; *palmēnsis*, *palmeus*, *palmiceus*, *-cius*, *palmōsus* ; *palmi-fer*, *-ger* ; *palmētum* ; *palmēscō*. — Dans la langue rustique : *palmes*, *-itis* m. : *uitium sarmenta appellantur, quod in modum palmarum humanarum uirgulas quasi digitos edunt*, P. F. 246, 1 ; M. L. 6172 ; *palmō*, *-ās* : échalasser la vigne et « marquer de l'empreinte de la main », d'où *palmizāre*. M. L. 6172 a.

expalmō, *-ās* « palmā percutiō » (Ital., Aug.).

Lat. *palma* ne répond pas exactement à irl. *lám* « main » : on aurait **plāma*. Si l'on part d'une forme du type de gr. παλάμη « paume de la main », il faudrait admettre qu'une voyelle s'est amuie après *l* dans *palma* (cf., toutefois, *alacer*, *alapa*, etc.). On ne peut décider si le type germanique de v. angl. *folm* « plat de la main », v. h. a. *folma*, répond à celui de irl. *lám* ou de gr. παλάμη. Tous ces mots rappellent la racine qui apparaît dans lat. *plānus* (v. ce mot). Cf. aussi peut-être *palpor*, *palpus*. — On laissera ici de côté la forme, énigmatique, de skr. *pāṇiḥ* « main » et les formes, éloignées et qui pourtant semblent parentes, de lit. *délna* et v. sl. *dlanĭ* « paume de la main ».

pālor, -āris, -ātus sum, -ārī (*pālō* trans., Itala) : errer çà et là, se disperser, s'égailler, s'éparpiller. Verbe banni de la prose classique ; ni dans Cicéron, ni dans César ; surtout poétique et de la prose impériale. Usité au participe *pālāns* ; *pālābundus* (Tert.). Pas de substantif.

Composés : *dispālor* ; *dispālēscō*, Plt., Ba. 1046 (ă. λ.). Nonius 101, 4 et, après lui, les Gloses citent une forme active (et transitive) *dispālāre*, expliquée par *sēparāre* ; les Gloses ont aussi *dispalatum*, *diffugatum* ; mais les exemples cités par Nonius s'interprètent aussi bien comme provenant de *dispālor*. Bas latin : *impālō* (Lex Burg.).

On peut se demander s'il n'y aurait pas ici une forme à allongement radical, du type de *uēnārī*, *plācāre*, d'un **pal-* issu de **pᵊl* : cf. πλανός « errant », πλάνη « fait d'errer ». Pure hypothèse.

palpebrae (et *palpetrae*), **-ārum** f. pl. (le singulier n'est guère usité [Cels. 5, 26, 23] ; *palpebrum* n. à basse époque, Non. 218, 24 ; cf. Ital., Gael. Aur.) : paupières. Sur la double forme, cf. Charisius, GLK I 105, 14, *palpetras per T Varro ad Ciceronem XIII dixit ; sed Fabianus... palpebras per B ; alii dicunt palpetras genas, palpebras autem ipsos pilos. Palpetra* semble appartenir à la langue vulgaire ; cf. *palpetras* dans la Tab. Deuot. n° 3, publiée par M. W. Sherwood Fox, Amer. J. Phil., 33 (1912, 1 ; CIL I² 2520). Le rapprochement avec *palpitāre* est dans Lactance, Opif. d. 10 init. : *ipsae palpebrae, quibus mobilitas inest, et palpitatio uocabulum tribuit...* ; cf. Serv. in Ae. 4, 30. Les formes romanes remontent à *palpetra* ; cf. M. L. 6176, *palpebra*, *-tra*, et B. W. s. u.

Dérivés (tardifs et pour la plupart de la langue médicale) : *palpebrālis* (*-ris*) ; *palpebrō*, *-brātiō* ; et *impalpebrātiō*.

V. *palpus*, *palpāre*. Nom de partie du corps, de type populaire. La forme féminine *-bra* n'est pas rare dans les noms d'instruments : *terebra*, *uertebra*, etc. Au contraire, si *-trum* est courant, *-tra* est exceptionnel ; il a dû être vulgaire, à en juger par *scutra*. Dans *palpetra*, ce suffixe vulgaire évitait l'accumulation des labiales. La forme *palfebra*, CGL III 85, 55, est peut-être due à la tendance à la dissimilation (cf. prov. *parpela*).

palpor, -āris (et *palpō*, *-ās*), **-ārī** : toucher légèrement de la main, tapoter, caresser, flatter ; et « tâter, palper ». Usité de tout temps. Familier. M. L. 6175 et 6174, *palpābundus*. Le gall. *palfu* dérive de *palma*.

Forme nominale d'où *palpor* est sans doute dérivé : *palpus* (ou *palpum* ; nominatif non usité), *-ī* : caresse. Attesté dans Plaute (*palpō percutere*, *optrūdere palpum*).

Dérivés et composés : *palpō*, *-ōnis* m. : flatteur (Perse) ; *palpātiō*, *-tor* ; *palpāmen*, *-mentum* ; *palpitō*, *-ās*, fréquentatif employé absolument, « s'agiter vivement, palpiter » ; *palpitātiō*, *-tus*, *-ūs* ; *expalpō* (Plt.), glosé *ēliciō*. Tardifs : *palpābilis* (Ital.), *-bilitās* et *impalpābilis* ; *palpātus* ; *ad-*, *re-*, *sup-palpō*.

palp- offre le « redoublement brisé », comme *greg-* ; il n'y en a hors du latin aucun correspondant exact. Pour le sens de la forme, ce que l'on trouve de plus proche, c'est le groupe germanique de v. isl. *falma* « tâtonner, trembler de peur », got. *us-filmans waurdun* « ἐξεπλήσσοντο », v. h. a. *fōlian* « tâter, sentir ». Comme on le voit par *palpebra*, la notion qui est au fond est celle de mouvements répétés. Pour le sens de « paume de la main » de *palpus*, cf. le rapport entre arm. *ap'* (gén. *ap'oy*) « paume de la main » et gr. ἅπτω « je touche, j'attouche », ἀφή « touche », ἀφάσσω « je palpe, je caresse ». Du groupe de lat. *palp-* et des mots germaniques, on est tenté de rapprocher le groupe expressif de gr. ψάλλω « je tire par secousses, je fais vibrer » et mélangé avec ἀφ- : ψηλαφάω « je tâte, je caresse ». Les possibilités de rapprochements de ces mots expressifs sont multiples ; aussi toute démonstration échappe. — Cf. peut-être *palma* et *pollex*.

palūdātus, -a, -um ; palūdāmentum, -ī n. : *paludati in libris auguralibus significat... armati, ornati. Omnia enim militaria ornamenta paludamenta dici*, F. 298, 11, et : *Salias uirgines Cincius ait esse conducticias, quae ad Salios adhibebantur cum apicibus paludatas ; quas Aelius Stilo scripsit sacrificium facere in Regia cum pontifice paludatas cum apicibus in modum Saliorum*, F. 439. 18. *Palūdātus* est un ancien terme du rituel dérivé sans doute de *Palūda*, épithète de Minerve, semble-t-il, qu'on trouve chez Ennius, A. 521, cité par Varr., L. L. 7, 37 : *corpore Tartarino prognata Paluda uirago... Paluda a paludamentis. Haec insignia atque ornamenta militaria : ideo ad bellum cum exit imperator ac lictores mutarunt uestem et signa incinuerunt, paludatus dicitur proficisci.* Il s'est appliqué spécialement au général entrant en campagne ou au consul partant pour sa province. — Sans explication.

palumbēs (*palumbis*), **-is** c. (et *palumbus* m., *-ba* f.,

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

conservé dans les langues romanes, M. L. 6181) : pigeon sauvage, ramier. Ancien, usuel.

Dérivés : *palumbulus*, terme de tendresse ; *palumbīnus* « de pigeon », conservé dans les langues romanes avec le sens de « couleur de pigeon », M. L. 6180 ; *palumbārius* : φασσοφόνος (Gloss.) ; *palumbācius* (Grom.), *-bāris herba* (Ps.-Diosc.). Cf. le nom de ville *Palumbīnum* dans le Samnium.

Cf. gr. πέλεια, πελειάς « pigeon sauvage », v. pruss. *poalis* « Taube » (Voc.) et, pour l'ensemble du groupe indo-européen, lat. *palleō*.

Pour la formation, cf. *columba* et sl. *golǫbĭ* « περιστερά », en face de v. pr. *golimban* « bleu ».

pālus, -ī m. (*pālum*, Varr., ap. Non. 219, 21) : pieu, pal, échalas, pilori, poteau. Ancien (Plt.), usuel. Panroman. M. L. 6182. Celtique : britt. *pawl* ; et germanique : v. h. a. *pfāl*.

Dérivés : *pālō, -ās* : échalasser ; *pālātiō* (Vitr.) ; *pālāris* : de pieu, de poteau ; dans la langue militaire, *p. lūsiō* ou *pālāria* n. pl. : escrime contre un poteau, cf. Vég., Mil. 1, 11 ; *dēpālō, -ās* : délimiter avec des pieux (tardif), et *im-*, *prō-pālō* ; *paxillus* (et *paxillum*, Gloss.) : petit pieu ; paisseau ; cheville, clou, M. L. 6318 (*paxĕllus*). Cf. M. L. 6320, **paxo* « paisson ». — Composés : *tripalles*? (*uineae*), *quod tria pala habent*, Varr., Men. 179 ap. Non. 219, 21 ; cf. M. L. 8911, *trepalium*, **tripaliāre* ; B. W. *travail*.

De **păk-slo-*, v. *pangō*. — Cf. *pāla*.

palūs, -ūdis f. (*palŭs* dans Hor., A. P. 65, avec reste d'abrègement iambique?) : marais. Ancien (Enn.), classique, usuel. Conservé dans les langues romanes, dont certaines formes supposent un doublet à métathèse **padūlis* (formé peut-être sur *Padus* par l'étymologie populaire). M. L. 6183.

Dérivés : *palūster* (*-tris*), M. L. 6184 ; *palūdōsus* ; *palūdester* (Cassiod.) et *padulestris* ; *palūdēnsis* (Inscr.). Composés tardifs et poétiques : *palūdi-cola*, *-fer*, *-gena*, *-uagus*.

Cf. skr. *palvalám* « mare, marais » et le mot, sans doute dérivé, v. h. a. *felawa* « saule ». La formation de *palūs* serait de même type que celle de *salūs*. — La racine est celle qui figure dans lit. *pilù*, *pìlti* « verser », arm. *helum* « je verse » (aor. *heli*) et *ololem* « j'inonde ». Avec élargissement *-u-*, le grec a πλύνω « je lave » et le latin *pluit* (v. ce mot). Cf., d'autre part, lit. *pelkė* « marais », v. sl. *plakatĭ* « laver », gr. πλάδος « humidité », etc.

pampinus, -ī m. et f. (cf. Serv., Buc. 7, 58) : pampre. Ancien (Plt.), technique. V. And.é, *Lex.*, s. u. Panroman, sauf roumain. M. L. 6185.

Dérivés : *pampinārius* et *-um* n. : rejeton de la vigne qui ne donne que des feuilles (Plin.) ; *pampineus* (*-nāceus*) ; *pampinātus* ; *pampinōsus* ; *pampinō, -ās* : *est ex sarmento coles qui nati sunt, de iis qui plurimum ualent, primum ac secundum, nonnumquam etiam tertium relinquere, reliquos decerpere*, Varr., R. R. 1, 31, 2 ; *pampinātiō, -tor*.

Sans doute, comme gr. ἄμπελος et les autres termes relatifs à la vigne et au vin, emprunté à une langue du bassin méditerranéen. Cf. géorg. *babilov*, etc. (Lafon, Rev. Ét. anc., 36, 43).

panaca, -ae f. : sorte de coupe ou de vase en terre (Mart. 14, 100 in lemm.). Mot de la Gaule cisalpine ou de la Rhétie.

panaricium, -ī n. (Ps.-Apul., Gloss. ; *paranychium*, Marc. Emp.) : panaris ; forme corrompue de *paronychium* sous l'influence de *pānus*. Panroman, sauf roumain. M. L. 6186.

panax, -ăcis m. ; **panaces, -is** n. ; **panaceia, -ae** f. : panacée, nom donné à diverses plantes qui passaient pour tout guérir. Les formes latines ne sont que des transcriptions du grec.

Dérivé tardif : *panacinus* (Cael. Aur.).

pancra : v. *impancrāre*.

pandō, -is, pandī (attesté seulement par Priscien et dans les composés ; ne semble pas employé par les auteurs. La forme à redoublement **pe-pend-ī* aura été évitée par suite de son homonymie avec le parfait de *pendō*), **passum** (et forme analogique *pānsum*, de là *Pānsa* « qui marche les pieds écartés », surnom romain, et les doublets *dispessus* et *dispānsus*), **pandere** : étendre, déployer, écarter ; par suite « ouvrir » (en écartant, différent de *aperīre* « ouvrir en ôtant un couvercle, *operculum* »). Usité de tout temps. Conservé dans quelques dialectes italiens ; cf. M. L. 6189.

Dérivés et composés en *pand-* et en *pass-* : *pandus, -a, -um* (est à *pandō*, comme *-legus* à *legō*) : écarté, qui s'ouvre ; par suite « déjeté, évasé, infléchi, arrondi, concave », épithète d'une déesse, *Dea Panda uel Pantica*, « quod uiam pandat », peut-être étym. popul., cf. Varr., ap. Gell. 13, 22, 4, le couplé *Panda Cela* (Arn. 4, 3). M. L. 6193. De là *pandō, -ās* : [s']infléchir, et *pandātiō* : gauchissement du bois (Vitr.) ; *pandātile* « déboîtement du genou » (Mul. Chir.) ; *repandus* : retroussé, d'où *repandirostrus* (Pac.) ; *Pandana porta dicta est Romae, quod semper pateret*, P. F. 246, 15 (étymologie populaire?) ; *pandex* : *qui semper pandit ora ad potandum*, GGL V 607, 15 ; de là **pandiculus*, d'où provient le dénominatif : *pandiculor, -āris* : *-ri dicuntur qui toto corpore oscitantes extenduntur, eo quod pandi fiunt*, P. F. 246, 16, cf. M. L. 6191 ; *pandiculārius* : *dicebatur dies idem et communicarius, in quo omnibus dis communiter sacrificabatur*, P. F. 246, 18.

passus, -a, -um : ouvert, écarté ; usité surtout dans l'expression technique *passa ūua* « raisin sec » (qui s'est fendillé en séchant au soleil), d'où *passum* (sc. *ūīnum*) « vin de raisins secs », M. L. 6270 ; et 6205, *pansus* ; *passim* adv. : en se répandant çà et là ; en désordre ; *passārius, -a, -um* : *-a ficus* « figue étalée et séchée au soleil » (tardif) ; *passālēs* : *et oues et gallinae appellantur quod passim pascuntur*, P. F. 249, 4 ; *passĭuus* : qui se trouve çà et là, répandu, commun (bas latin), conservé dans une expression sarde, cf. M. L. 6269, et *passĭuitās* « promiscuité » (Tert.) ; *passus, -ūs* m. (et tardif, *passus, -ī*) : proprement « écartement des jambes », d'où « espace compris entre cet écartement ; pas ; mesure de longueur ». Panroman. M. L. 6271. Celtique : irl. *pass*, *spass*, *cassan*. De là **passāre* attesté par les langues romanes, M. L. 6267 ; **compassāre*, 2095 ; **expassāre*, 3033, etc.

De *pandō* : *dispandō* : étendre en tous sens, écarteler

(participe *dispessus*, Lucr.) ; *expandō*, M. L. 3030, et 3031, **expandicāre* ; *oppandō* (époque impériale) ; *praepandō* ; *repandō* (Apul.) ; *prōpānsus* (id.).

Pas d'étymologie claire, à moins qu'on ne rapproche *pateō* et qu'on n'admette, dans la racine, une alternance entre dentale sourde et dentale sonore.

pandus : v. *pandō*.

pangō, -is, pepigī (et *pēgī*, forme créée pour remplacer le parfait à redoublement d'abord dans les composés avec préverbe, *compēgī*, *impēgī* ; *panxī* est une forme analogique rare), **pāctum, pangere** : *pangere, figere, unde plantae pangi dicuntur, cum in terram demittuntur, inde etiam uersus pangi uel figi in cera dicuntur*, P. F. 235, 5 (cf. 95, 29) ; « ficher, enfoncer, planter », *pangere fīnīs, terminōs* ; par suite « établir solidement, conclure », *p. pācem* ; le verbe se rencontre dans ce sens avec *pacīscor*, dont il est parent ; et aussi « graver dans la cire », d'où « écrire, composer, etc. » ; cf. Colum. 10, 151. Usité de tout temps. Non roman, sauf sous la forme *pactum* « comprimé ». M. L. 6138 a.

Pangō est un verbe à nasale infixée de la racine **păg-* (alternant avec **păk-*) dont la forme à voyelle longue se trouve dans *pāgus*, *pāgina* (v. ces mots) et dans *compāgēs, -is* f. « assemblage » (doublet de l'époque impériale *compāgō, -inis* f., d'où, dans la langue de l'Église, *compāginō, -ās, -ātiō* ; cf. *pāgina*) ; *impāgēs, -is* f. : traverse de porte (avec un doublet **impāgō* supposé par quelques formes romanes, au sens de « rayon de miel », M. L. 4291) ; *prŏpāgēs, -is* et *prŏpāgō* : provin, M. L. 6780, v. h. a. *propfo, -a* et m. h. a. *prōpfen* ; *prōpagmen* n. « prolongation » (Enn., A. 160) ; *prŏpāgō, -ās* et *prōpāginō* « reproduire par provignement » et « propager » avec ses dérivés, sans doute fréquentatif en *-ā-* qui est à *pangō* comme *appellāre* à *pellere* ; *repāgēs*, terme poétique d'après Fest. 350, 16, auquel la langue courante substitue *repāgula, -ōrum* n. pl. « barrières ; barres de porte ». Même racine dans *pāla*, *pālus*, *pastinum* ; v. ces mots.

Composés de *pangō* : *appingō* = *adfīgō*, peut-être dans Tér., Ph. 438, où il allitère avec *attigeris*, et dans P. F. 8, 1 : *antipagmenta ualuarum ornamenta quae antis adpinguntur, i. e. adfiguntur* ; peut-être *appāgineculī* « ornements de faîte » (Vitr.).

compingō (et dans les gloses *compāgō*, peut-être formé sur *compāgēs, -gō*, cf. *propāgō*) : assembler en serrant, serrer (e. g. Plt., Amp. 155, *si tresuiri me in carcerem compegerint*), former. A l'époque impériale, « composer » (= *compōnere, cōnscrībere*), sans doute d'après *pangō*. *Compāctus* : assemblé étroitement, compact ; d'où *compāctiō* (Cic.), etc. ; *dēpangō* (usité surtout au participe *dēpāctus*) ; *expingō* : pousser dehors, M. L. 3046 ; *impingō* : enfoncer, planter dans (sens physique et moral), M. L. 4309 (et 4290, 4191?) ; *impāctiō* (Sén., Q. N.) ; **impactō, -ās*, v. B. W. *empêcher* ; *oppangō* (*oppĕgī* dans Plt.) ; *repangō* (Col.) ; *suppingō* : enfoncer, planter par dessous. Cf. aussi M. L. 3048, *expingere*, et 6146, **pagina* ; 6143, **pagella* « gluaux ».

V. *pacō*, *păx*.

pānicum : v. *pānus*.

pānis, -is m. (et *pāne* n., cf. Arn. 1, 59) : pain. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6198. Celtique : irl. *páin*. Sans doute ancien thème consonantique passé aux thèmes en *-i-* ; cf. *canis*. L'ablatif est *pāne* ; le génitif pluriel, *pānum*, selon Verrius ; et c'est pour satisfaire à l'analogie que César voulait qu'on dise *pānium* ; cf. Funaioli, GRF 518, 19. Le diminutif *pāstillus*, *pāstillum* : petit pain » et « pastille (en forme de petit pain ») ; cf. P. F. 249, 3, *-s forma parui panis, utique deminutiuum a pane*, et 298, 5, *pastillum est in sacris libi genus rutundi*, semble indiquer que *pānis* remonte à une ancienne forme **pāsn-* ; le rattachement à *pasta* est peu vraisemblable, en raison de la date tardive de l'emprunt *pasta*.

Dérivés et composés : *pānārius* : ἀρτοπώλης (Gloss.) ; *pānārium, -riolum* : corbeille à pain, panier, M. L. 6187, et germanique : v. h. a. *pfanāri*, etc. ; *pāniceus* : de pain ; *pānōsus* (Cael. Aur.) ; *pānifex, -fica, -ficō*, M. L. 6197 ; *-ficium* (et *pānicium*, Cassiod.) ; *pānicoctārius* (bas latin) ; de *pāstillus* : *pāstillārius* ; *pāstillicānus* (Plin.) de *pāstillicō* (formé comme *claudicō*).

Les formes *compānio*, *compānia* qui se trouvent dans la Loi Salique et ont supplanté dans les langues romanes *contubernium*, *contubernālis*, ne sont pas proprement latines. *Compānio* est le calque du germanique, got. *gahlaiba* ; cf. M. L. 2092, 2093 ; irl. *compán*.

Le **păsnis* sur lequel repose lat. *pānis* rappelle la forme **pāski-* ou **pəski-* sur laquelle doit reposer arm. *hac* (instr. *haciw*) « pain ». V. *pāscō*. D'autre part, on cite une glose πανός · Μεσσάπιοι ; cf. Athénée III 111 c, mais qui peut provenir du latin.

panna, -ae f. : casserole. Mot de basse époque (CGL II 595, 49 ; V 117, 41 ; et poteries de Graufesenque).

La date tardive du mot et sa présence en Gaule semblent devoir exclure le rapport avec *patina*. Passé en germanique : v. h. a. *pfanna* « Pfanne », et partiellement en roman : fr. occidental *pan*, *pon* « cuve » ; port. *panela*, M. L. 6199. Britt. *pann* « coupe ».

pannus, -ī m. (*pannum*, Nov. ; dat.-abl. pl. *pannibus*, Enn., Pomp.) : morceau d'étoffe, pan ; souvent au sens péjoratif « lambeau, haillon ». Usité de tout temps, sauf dans la prose classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6204. Irl. (dérivé) : *cannadas*.

Diminutifs : *pannulus*, M. L. 6203 ; **pannĕllus*, attesté par les langues romanes, M. L. 6200 ; *panniculus*, d'où *panniculārius, -a, -um* (Dig.) ; *pannunculus* (Not. Tir.). Autres dérivés et composés : *pannārius, -a, -um*, et *pannāria* n. pl. « présents faits d'étoffe » ; *panneus* : ῥάκινος (Paul. Nol., Gloss.) ; *pannōsus* ; *pannōsitās* : ῥάκωσις ; *pannūceus* (*-cius*), *p. mālum*, M. L. 6202, *-ceātus* ; *pannuellium, -ī* n. (Varr.) : fil de trame, dévidoir ; *dēpannō* : dīlacerō, M. L. 2369, **dēpanāre*?

Nom technique et familier, sans correspondant net. V. sl. *opona* « rideau » n'est pas séparable de *pĭnǫ* (v. lat. *pendeō*) ; c'est sans doute aussi à ce groupe de **pen-* « pendre » qu'appartient v. h. a. *fano* « drap, drapeau », etc. — Quant à gr. πῆνος · ὕφασμα qui est sans doute un ancien **πᾶνος* (cf. πᾱνίσδεται, Théocrite), la forme en est différente.

pānsus, Pānsa : v. *pandō*.

pantex, -icis m., usité surtout au pluriel *panticēs* : tripes, intestins, d'où « panse ». Mot de la langue popu-

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

laire. Depuis Plaute. Panroman. M. L. 6207 ; et 3032, *expanticāre. Du v. fr. *panceire* provient all. *Panzer*. Dérivé : *panticōsus* (*uenter*), Serv. auct., Ae. 3, 217. Sur l'existence d'une forme **panticanus*, dérivée de *pontius* et déformée par l'étymologie populaire, v. M. L. 6651. Un autre sens apparaît dans la glose *pa⟨n⟩tices* (var. *panceps*?) : ἔλκη κτηνῶν ἐν τραχήλῳ.

Pantica, -ae f. : autre nom de *Panda*, d'après Arnobe, 4, 3. V. *pandus* sous *pandō*. La forme est inexpliquée. Cf. *pateō?*

pānus, -ī m. : sous ce mot les dictionnaires rangent trois sens différents : 1° fil du tisserand (depuis Lucilius), sans doute emprunté au gr. dorien *πᾶνος, cf. att. πῆνος, πηνίον « fil » et « bobine », dimin. *pānuncula* (Not. Tir.) ; 2° tumeur ou abcès (ainsi nommé par sa ressemblance avec une bobine? ; cf. Cels. 5, 2, 10, *panum a similitudine figurae nostri uocant* ; Non. 149, 17, *panus, tramae inuolucrum, quam deminutiue panuclam uocamus... est tumor quoque inguinum ; ex formae similitudine sic uocatur*, qui cite des exemples d'Afranius et de Novius) ; diminutif : *pānicula* (*pānu-*) (Ps.-Ap., Scrib.), M. L. 6209, et *pannoclōsus* (Orib.) ; 3° épi à panicules, millet (Plin. 18, 54). A ce dernier sens se rattachent les dérivés : *pānicum* n. (*-cium*, Edict. Diocl., Paul. Nol.) : panic, sorte de millet ; *pānicula* (*pānu-*) f. : panicule ; *pāniculus* : chaume ; conservés dans les langues romanes, M. L. 6194, *panīcium* (avec *ī* ; cf. germanique : v. h. a. *pfenih*) ; 6195-6196, *panīcum, -culum*.

Il est peu probable que les divers sens de *pānus* puissent s'expliquer par une même origine. Mais, en dehors de l'emprunt au grec, qui paraît sûr pour le premier, on ne peut rien affirmer.

papae : exclamation empruntée par la langue de la comédie au gr. παπαί ; cf. *babae*.

paparium : mot de sens obscur qu'on trouve dans Sénèque le père, Contr. II 1 (9), 35 : *dixit enim arcessitum seruom ut dominicae libidini paparium faceret*. Expression sans doute populaire. V. O. Immisch, Glotta 15, 150 sqq., qui l'explique par **parparium*, i. e. «**parparii personam agere* », et Th. Birt, ibid., 17, 71 sqq. D'autres font de *paparium* un dérivé de *pappō, pappa*. Tout ceci douteux. Lire **parārium*?

paparus, -ī m. : jeune oie. Très tardif (Orib.). Inexpliqué.

pap(p)as : v. *pappa*.

papāuer, -eris n. (et m. dans Caton et Plt.) : pavot. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6210, passé en germanique : v. angl. *popi* (de **papāger*?).

Dérivés : *papāuereus, -rātus, -a, -um* ; *papāuerculum* (Ps.-Ap.).

Forme à redoublement, d'origine incertaine, dont la finale rappelle celle de *cadāuer*. On y a vu d'anciennes formes de participe parfait en *-wes* ; mais *pāpāuer* ne se rattache à aucun verbe connu. En tout cas, mot de type populaire.

pāpiliō, -ōnis m. : 1° papillon ; 2° à l'époque impériale, « tente, pavillon » (à cause de la ressemblance des rideaux qui le fermaient avec les ailes du papillon). Depuis Ovide. M. L. 6211. Celtique : irl. *pupal* ; britt. *pebyll* « tente » ; germanique : néerl. *pepel* ; gr. πο-λίων.

Dérivé : *pāpiliunculus* (Tert.).

Cf. les mots germaniques tels que v. sax. *fifalda* « papillon ». Terme expressif sans étymologie claire.

papilla : v. *papula*.

1° pappa, -ae : mot expressif du langage enfantin, désignant la nourriture ; cf. Varr. ap. Non. 81, 2, *cibum ac potionem buas ac pappas uocent, et matrem mammam, patrem, tatam*.

Dérivé : *pappō, -ās*, et *papō* (cf. CGL V 525, 15 [*papilla*] *caput est mammae de qua exit lac, unde lactum est ut dicamus infantibus papa, i. e. manducare papare enim dicimus, non pappare ; nam et ipso motu labiorum id ostendimus*) « manger », attesté dans Plaute et conservé dans les langues romanes. M. L. 6214 ; B. W. *soupape* ; et en germanique : all. dial. *pappe*. Cf. tchèque *papat* « manger ».

2° pappa m. : ailleurs, en grec notamment, la forme *pappa* est un nom familier, enfantin, du « père », de *papa*, etc. Et la forme et le sens de ces mots enfantins diffèrent d'une langue à l'autre.

pappus, -ī m. (cf. gr. πάππος) : 1° vieillard, grand-père ; 2° aigrette cotonneuse de certaines plantes (chardons, etc.), barbe, duvet ; 3° nom populaire du séneçon ou érigéron (cf. *auia, seneciō*).

Deux mots différents se sont confondus dans *pappus*, l'un, ancien en latin, de formation semblable à *mamma* et, comme celui-ci, demeuré dans le vocabulaire familier (*maman, papa*), cf. M. L. 6213 ; l'autre, plus récent et passé du grec dans le vocabulaire du latin chrétien, πάππας > *pappa, -ae* et *pappās, -ātis* (d'après *abbās, abbātis*), terme d'affection et de respect appliqué d'abord aux évêques en général, puis spécialement à l'évêque de Rome, et qui est à l'origine du nom du « pape », qui, sémantiquement, s'est détaché de *papa*.

pappō, pappus : v. *pappa*.

papula, -ae f. : bouton, pustule. Ancien (Lucil., Afran.).

Dérivés : *papulō, -ās* : produire des boutons (Cael. Aur.) ; *papilla* : petit bouton ; *-ae capitula mammarum dictae, quod papularum sint similes*, P. F. 246, 8 ; d'où le « sein » lui-même ; *papillātus*. Rattaché par les gloses à *pappa* ; cf. CGL V 622, 37, *pappa uel papilla est mamma*. Quelques traces de *papula, papilla* dans les langues romanes. M. L. 6215, 6212. Irl. *popp*? *expapillātus* « de brachio usque ad papillam nudato » dans les gloses se réfère peut-être à Plaute, Mi. 1180, mais la glose est très incertaine ; v. *effafilātum*.

A cause de *papilla*, le plus probable est que *-ula* de *papula* est suffixal. Dès lors, on rapprocherait lit. *pāpas* « mamelon du sein ». Mot de type familier, sans étymologie nette. V. le précédent.

papȳrus, -ī m. f. (et *papȳrum* n.) : papyrus et « papier », puis « mèche (de lampe) ». Emprunt au gr. πάπυρος (attesté depuis Catulle). De là dérivent les formes à suffixes latins *papȳrāceus, papȳrifer, papȳrīnus, papȳriō, papȳrius*, toutes d'époque impériale. Cf. M. L. 6218, *papȳrus, *papērus, papīlus* (= esp. *papel*), *papyrius*, et 6217, *papȳreus, papīlius*, CGL V 381, 10. Germanique : v. h. a. *paffūr* « papyrus » ; ags. *tapor* « bougie ». irl. *paipeir*, britt. *pabwyr*.

pār, pāris adj. : égal ; pair (*lūdere pār impār*) ; pareil (avec superl. *parissimus* ; *parisuma*, CIL I² 7). Souvent joint à *aequālis (-bilis)* ; cf. Cic., Inu. 2, 22, 67, *par est quod in omnes aequabile est* ; à *aequus, similis, īdem, ūnus* qu'il renforce. Substantif *pār, pāris* m. et f. : « compagnon, compagne du même rang ; en particulier « compagnon de table » (= ὁμόκλινος). *Pār* s'est dit aussi d'objets qui vont par paire ; cf. P. F. 247, 16, *paribus equis, i. e. duobus, Romani utebantur in proelio, ut sudante altero transirent in siccum. Pararium aes appellatur id quod equitibus duplex pro binis equis dabatur*. De là le neutre *pār* « une paire », souvent employé au pluriel *paria*. V. B. W. *pair, paire*. La synonymie de *aequus* a sans doute entraîné la création de la locution *pār est = aequom est*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6219, *par, paria*. Britt. *par*, et *ampar* « impar ». A *pār*, monosyllabe, ont tendu à se substituer des formes plus pleines : *parilis* (rare et poétique, fait d'après *similis*) ; de là *parilitās* (tardif) ; **pariculus*, supposé par certaines formes romanes (cf. *sōliculus* et *sōl*). M. L. 6240-6241 ; B. W. *pareil* : *comparilis, -litās* (tardifs) ; *parilia*, M. L. 6244 a.

Dérivés : *pariter* ; *paritās* (rare et tardif ; Arn., Boèce) ; *parārius* (v. plus haut). Il n'y a pas d'exemple sûr d'un verbe *parō, -ās* dérivé de *pār*. On cite, toutefois, Plt., Cu. 506, *eodem hercle uos pono et paro : parissumi estis hibus* (où il n'y a qu'un jeu de mots de Plaute entre *parissumus* et *parō* « préparer, disposer »), Sén., De Prov. 1, 1, 6 ; dans Cic., Fam. 1, 9, 25, il s'agit aussi de *parō* « prendre des dispositions ». Le verbe simple est remplacé par le composé *comparō*, v. plus bas. De *paria*, dérivé à l'époque impériale *pariō, -ās* « égaliser, apparier », et aussi « payer », sens issu de l'expression *paria facere* « balancer les comptes », M. L. 6239 ; B. W. *parier*. De *pariō* : *pariātiō, pariātor, pariātōria* (bas latin).

Composés : *compār*, adjectif et substantif : pareil (le préfixe *com-* insiste sur la réciprocité, cf. *cōnsimilis*) ; substantif « semblable, compagnon, -gne », spécialement « compagnon ou compagne pour la vie, mari, femme » (fréquent dans les inscriptions, d'où un féminin tardif *compara*). Ancien (Plt.), mais non classique ; de couleur populaire. Dénominatif (attesté depuis Tér. ; usuel et classique) ; *comparō* : comparer ; *comparātiō* = σύγκρισις, ἴσωσις ; *comparātus, -ūs* ; *comparātīuus* (= συγκριτικός), *-tīcius* ; *comparābilis* et *in-* (rare) ; *dispār* (cf. *dissimilis*), conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 2673, et *disparilis, -ilitās* = ἀνόμοιος, ἀνόμαλος, ἀνωμαλία (Varr.) ; cf. aussi *disparō, disparātiō*, où semblent s'être confondus les sens de *pār* et de *parō*. Le celtique a : britt. *cymmar, cymharu* « compār, comparō » ; irl. *comparit* « comparātīuus ».

impār : impair, inégal ; et « qui n'est pas pareil », d'où « inférieur à » ; et *impariter* (Hor., A. P. 75) = ἀνίσως ; *imparilis* (tardif) ; *imparilitās* (ἀνομοιότης ; rare, cf. Gell. 14, 1, 22 ; 5, 20, 1). Sur l'emploi de *dispār* et de *impār* dans les auteurs, v. Thes. VII 1, 517, 1 sqq.

suppār : à peu près égal (rare, mais classique, d'après παρόμοιος, etc.) ; d'où *supparō* (Tert.).

Par contre, *sēpār*, qui n'apparaît qu'à l'époque impériale (Val. Flacc., Stace, Prud., Sol.), avec le sens de *dispār*, est une forme reconstruite sur *sēparō*, rattaché faussement à *pār*. Cf. encore M. L. 539, **apparium*.

Sur *aequiperō, aequipār*, v. *aequus*, sub fin.

Étymologie inconnue. Il n'y a pas de terme indo-européen connu pour « égal ». On songe à la famille de *pariō* (v. ce mot), *parō, pars*. Mais le sens reste à expliquer. L'ombrien a *pars est* « pār est ».

parabola, -ae f. : = παραβολή. D'abord simplement transcrit du grec sous la forme *parabolē*, puis emprunté par la langue de la rhétorique dans le sens de « comparaison » (Quint., Sén.), apparaît dans la langue de l'Église avec le sens de « parabole », « proverbe », et, dans la Vulgate, avec celui de « parole » (ce double sens de *parabolē* provenant de l'hébreu *pārehāl*), *assumptā parabolā* « ayant pris la parole » (e. g. Num. 23, 7), qui est demeuré dans les langues romanes, où (sauf en roumain) *parabola* a supplanté *uerbum*, grâce à la fréquence et à l'importance de son emploi dans la langue religieuse, et aussi à cause du sens de *uerbum* dans cette même langue (Wackernagel, IF 31, 262). Cf. M. L. 6221 et 6222, *parabolāre*. Irl. *parabibl* (mot savant). B. W., préface, p. XI.

Dérivés : *parabolicē* ; *parabolō, -ās* « parler » (Rer. Merov. V, p. 378, 4). Différent de *parabolor, -āris* « risquer sa vie », v. Blaise, s. u.

parabolānus, -ī m. : infirmier (Cod. Theod.). Déformation de παραβαλανεύς.

parada, -ae f. : rideau, tente d'un vaisseau. Rare et tardif (Aus., Sid.). Peut-être celtique. Semble sans rapport avec l'iranien **partaka-* « rideau », pers. *parda*, emprunté par l'arménien (*partak*) et le syriaque, dans lequel le sens de « rideau » doit être le résultat d'une spécialisation secondaire, le sens premier devant être « division ».

paradīsus, -ī m. : parc. Emprunt (Gell.) au gr. παράδεισος (mot d'origine iranienne), vulgarisé depuis Tertullien dans le sens de « paradis » et passé par là dans les langues romanes. M. L. 6223. Celtique : irl. *pardus*, britt. *paradwys*.

Dérivés et composés : *paradīsiacus, paradīsicola* (Prud.).

paragauda (et *paragaudis*), **-ae** f. : bordure de vêtement d'or ou de soie dorée ; paragaude, vêtement orné de cette bordure. Bas latin ; mot étranger, perse, v. Hübschmann, *Arm. Gramm.*, I, p. 227, n° 530, venu en latin par le grec.

Dérivés : *paragaudius, -dātus*.

paragraphus, -ī m. : paragraphe. Emprunt savant au gr. παράγραφος (Isid. 1, 21, 8). M. L. 6225 (fr. *parafe*, etc.).

paralysis, -is f. : emprunt de la langue médicale au gr. παράλυσις (Pétr., Plin.). M. L. 6226.

paramus, -ī m. : plateau (CE 1526 C3). Mot étranger, sans doute espagnol. M. L. 6228.

parasītus, -ī m. : parasite. Mot de la comédie, emprunté au gr. παράσιτος ; latinisé.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

Dérivés : *parasīta* f. (Hor., Plin.) ; *parasītor*, *-āris* (Plt.) ; *parasīticus* ; *parasītaster* (Tér.).

paratragoedō, -ās : prendre des airs tragiques. Création de Plaute, d'après le gr. παρατραγῳδέω.

parauerēdus : v. *uerēdus*.

Parca (usité surtout au pluriel *Parcae*), **-ae** f. : la Parque, nom générique des déesses chargées de filer la destinée de chaque mortel (leurs noms particuliers sont *Nōna*, *Decuma*, *Morta*, correspondant aux noms des déesses grecques *Clōthō*, *Lachēsis*, *Atropos*).

Rattaché par Varron à *pariō*, cf. Gell. 3, 16, 9 sqq., étymologie généralement admise par les modernes. Cf. πεπρωμένη et Λάχησις (de λαγχάνω).

parcō, -is, pepercī (classique, Cic., Cés. ; formes secondaires *parsī*, notamment avec préverbe, *comparsit* chez Térence, et *parcuī*, Naev., d'après *arcuī*), **parsum** et **parcitum** (participe futur *parsūrus*, T.-L. ; *parcitūrus*, St Jér. ; et même, à basse époque, *pepertum*, *pepercitum*), **parcere** : sens premier « retenir, contenir » (transitif) encore attesté dans l'expression rituelle conservée par P. F. 249, 1, *parcito linguam in sacrificiis dicebatur, i. e. coerceto, contineto, taceto* ; cf. Plt., Mi. 1220, *parce uocem*, et Poe. 1035, *linguam compescas*. Spécialisé dans le sens absolu de « se contenir, se retenir », *parce pias scelerare manus*, Vg., Ae. 3, 42 ; puis « se contenir (en faveur de quelqu'un ou de quelque chose), épargner, ménager » (suivi du datif, *p. alicuī* et, à basse époque, *p. ab*, d'après *abstinēre ab*). Usité de tout temps. Conservé seulement en provençal. M. L. 6231 a.

Dérivés et composés : *parcus* : ménager, économe ; et les composés expressifs *dēparcus* (Suét.) ; *praeparcus* (Plt.) ; *perparcē* (Tér.) ; *parsimōnia*, *-mōnium* (*parci-*) et, à l'époque impériale, *parcitās* ; *imparcenter* (tardifs) ; *parciloquium* (Apul.) ; *parciprōmus* (Plt.) ; *parcitor*, *parcitūdō* (tardifs) ; *parsiō* (Gl.).

compercō, *-is* (*compar-*) ; cf. P. F. 52, 26, *comparsit Terentius* (Ph. 44) *pro compescuit posuit* : s'abstenir de, épargner ; *impercō* (Plt.) ; *reparcō* (rare).

A la même racine, mais avec un suffixe d'inchoatif, appartiennent également les composés de sens divergent, dont la langue ne reconnaissait plus la parenté avec *parcō* : *compescō*, *-uī* (*-pescitum*, Prisc., GLK II, 511, 18) : contenir, retenir ; par suite « maîtriser, faire cesser ». De **com-perc-sc-ō* comme *poscō* de **porc-sc-ō*. *Compescō* semble formé secondairement sur *dispescō* : tenir séparé, diviser. Attesté depuis Varron ; synonyme de *disiungō*, usité surtout dans la langue impériale ; *impescō*, P. F. 96, 13, qui l'explique par un faux rapprochement avec *pāscō*.

Pas d'étymologie connue.

pardus, -ī m. : (léo)pard. Emprunt au gr. πάρδος attesté depuis Lucain ; de même, *pardalis*, *-is* f. = πάρδαλις.

Dérivés : *parda* f. et *pardalium* (Plin.), *-licus*, *-linus* ; *leopardus*, *-dalis*. Passé en germanique : v. h. a. *pardo*, all. *Pardel*.

parēns, -entis c. : « père » ou « mère », au pluriel **parentēs, -um** « les parents », c'est-à-dire « le père et la mère » ou les « pères et mères » (collectif) ; cf. en gr. ὁ τεκών, ἡ τεκοῦσα, οἱ τεκόντες. Le mot, surtout au singulier, appartient à la langue littéraire, à laquelle il fournit un substitut « noble » de *pater* et de *mater*, comme *genitor*, *genetrīx* ; dans l'usage, c'est le pluriel qui est le plus fréquent. *Parēns* s'emploie indifféremment comme féminin ou comme masculin ; cf. Merle Middleton Odgers, *Latin « parens », its meaning and uses*, Ling. Soc. of America, Language Dissertation, III, 1928. La loi dite de Servius Tullius porte : *si parentem puer uerberit, ast olle plorassit parens, puer diuis parentum sacer estod*, où *parentem* semble vouloir dire « un de ses parents » (le père ou la mère).

A l'époque impériale, *parentēs* s'emploie, comme *patrēs*, pour désigner les ancêtres, et même les « parents » (*propinquī*), frère et sœur, etc. ; cf. *nisi forte parentes militari uolgarique sermone cognatos et affines nominat*, Hieron., Apol. adu. Ruf. II, d'où *parentēla* (d'après *clientēla*, Capitol., Gord. 23). Ancien, usuel. Panroman. Cf. M. L. 6233, *parens*, *parentes*, et 6234, *parentātus* « parenté ».

Dérivés : *parentō*, *-ās* : faire une offrande ou un sacrifice aux *dī parentēs* ; cf. lettre de Cornélie à son fils, Tibérius Gracchus : *ubi mortua ero, parentabis mihi et inuocabis deum parentem. — Parentālis*, d'où *Parentālia* (cf. *dēnicālēs*) ; *parentīuus* (tardif), etc. V. H. Wagenvoort, *Stud. i. Röm. Liter. Cult. u. Rel.*, Leyde, 1956, 290 sqq., et M. Leumann, Gl., 36, 148 sqq. V. *pariō*.

pāreō (et *parreō*, attesté et blâmé par Fest. 262, 16, *parret quod est in formulis debuit et producta priore syllaba pronuntiari, et non geminō r scribi, ut fieret paret, ut comparet, apparet* ; cf. P. F. 247, 15, *parret significat apparebit* (de **parrō*?), **-ēs, -uī,ĭ-itum, -ēre** : paraître, apparaître. Dans la langue du droit, *pāret* = *uidētur* ; e. g. Gai., Inst. 3, 91, *si paret eum dare oportere*. Spécialisé dans le sens de « être présent à l'ordre de quelqu'un » (*pārēre dictō alicuius* ; cf. *obsequī*), par suite « se soumettre, obéir » (souvent joint à *oboedīre*, *audientem esse*), d'où *pār(i)entia*, Cod. Theod., d'après *oboedientia*. Ancien (Enn.), usuel. Panroman. Toutefois, en dehors de la forme impersonnelle *pāret*, qui est de la langue du droit, la langue classique n'emploie le verbe qu'avec le sens d' « obéir », tandis que la langue parlée connaît le sens de « paraître » ; cf. Vulg., Math. 20, 30, *parebit signum filii hominis in caelo*. Les langues romanes n'ont conservé que le sens de « paraître, paroir », M. L. 6235, réservant à *oboedīre* celui d' « obéir ». Elles ont aussi gardé l'inchoatif *pārēscō*, qui est attesté dans un texte tardif (Anonym. Med., éd. Piechotta 136). M. L. 6237. En celtique, le gallois a *para* « pāreō ».

Composés : *appāreō* (= ἀνα- ou ἐπι-φαίνεσθαι) : 1° apparaître, être visible (sens physique et moral) ; *appāret* « il est visible [que] » ; 2° sens technique, Serv., Ae. 12, 850, *apparent : uidentur, praesto sunt ad obsequium ; unde etiam apparitores constat esse nominatos*. Ancien, usuel, classique. M. L. 535 ; *appārēscō* (tardif, IIIe/IVe siècles ap. J.-C. ; appartient surtout à la langue de l'Église), M. L. 536 ; *appāritor* « appariteur » subalterne attaché à la personne d'un magistrat qu'il accompagne ; joint à *uiātor*, CIL I² 198 ; de là *appāritōrius* ; *appāritūra* ; *appāritiō* : 1° fonction d'appariteur ; puis « fonction, ministère » ; 2° dans la langue de l'Église = gr. ἐπιφάνεια, M. L. 538 ; *appārentia* : 1° présence, synonyme de *appāritiō* dans la langue de l'Église ; 2° apparence (IVe siècle ap. J.-C.) ; cf. Firm., Math. 5, 8, *homines bonae apparentiae* ; *compāreō* « apparaître » et « comparaître » ; *dispāreō* (Cassiod., Greg. Tur.) et **dispārēscō*, M. L. 2674 ; *impārēns* « non parens, h. e. oboediens », P. F. 96, 22.

Pas d'étymologie sûre. Il n'est pas aisé de concilier l'*ā* de *pāreō* avec les formes de gr. πεπαρεῖν « montrer ».

pār(r)icīda(s), -ae m. ; **pār(r)icīdium, -ī** n. : *parricīd⟨ī⟩ quaestores appellabantur qui solebant creari causa rerum capitalium quaerendarum. Nam parricida non utique is qui parentem occidisset dicebatur, sed qualemcumque hominem indemnatum. Ita fuisse indicat lex Numae Pompili regis his composita uerbis* (12) ; « *Si quis hominem liberum dolo sciens morti duit, parricidas esto* », P. F. 247, 19. — Ancien, classique. De là : *parricīd(i)ālis* (époque impériale) ; *parricīdātus* (Caelius ap. Quint. 4, 6, 44) ; *parricīdō, -ās* (Fulg.).

Quel que soit le sens étymologique du premier élément du composé, les Latins l'ont rapproché de *pater*, *parēns* ; cf. Cic., Rosc. Am. 25, 70 ; Mil. 7, 17 ; Phil. 3, 2, 18 ; Tusc. 5, 2, 6 ; Quint. 8, 6, 35, etc. Le mot a désigné dans la langue juridique de l'époque impériale le « meurtrier d'un parent » ; cf. Paul., Sent. 5, 24, 1, *lege Pompeia de parricidiis tenetur qui patrem, matrem, auum, auiam, fratrem, sororem, patruelem, matruelem, patronum, patronam... occiderit*, et en particulier le « parricide ». Les gloses l'expliquent le plus souvent par πατροκτόνος, *qui patrem occidit siue matricida*, quoique certaines le rattachent à *pār*, *paris* « *qui homines occidit pares natura* ». Sur *pāricīda* a dû être formé *homicida*. *Pāricīdās* est formé comme *hosticapās* ; cf. gr. νεανίας.

Il est difficile d'expliquer phonétiquement le passage de **patricīda* supposé à *pār(r)icīda*. Aussi le premier terme est souvent rapproché de gr. dor. πᾱ́ός « parent » par les étymologistes modernes. J. Wackernagel, Gnomon 6 (1930), p. 449, critique ce rapprochement qui ne satisfait pas et, rapprochant les formes de moyen indien *posa-*, *purisa-*, *puruṣa-*, qui supposent skr. **puṛṣa-* « homme », fait dériver *parri-* de **parso-* ; *parricīda* voudrait dire « meurtrier d'un homme », ἀνδροφόνος. L'incertitude du sens ancien rend douteuse toute étymologie. V. Gernet, R. Phil. 63 (1937), p. 13-29 ; M. Leroy, *A propos de pār(r)icidas*, Latomus, VI, 1947, p. 17, et J. B. Hofmann, *Lat. etym. Wört.*, s. u.

pariēs (quelquefois scandé *parjēs*, cf. *abiēs*), **-ētis** m. : mur de maison, paroi ; mur d'entredeux, mur mitoyen ; de là les proverbes comme *tua res agitur, paries cum proximus ardet*, Hor., Ep. 1, 18, 84 ; *utrosque parietes linere*, etc. *Parjēs* a abouti dans la langue populaire à **parēs* (cf. *pareticulus*, Inscr. christ., Diehl 3646), d'où une flexion **parēs, parētis* (avec généralisation de la longue — ou plutôt de la voyelle fermée — du nominatif et passage au genre féminin), attesté par les langues romanes ; cf. M. L. 6242 ; B. W. sous *paroi*. Ancien (Enn., Cat.), usuel. Panroman. Britt. *parwyd*.

Dérivés : *parietinus* : de mur ; au pluriel *parietinae* « murs délabrés, ruines, débris », M. L. 6244 ; *parietālis* ; *parietārius* ; *parietāria* « pariétaire ». Cf. aussi **parietāna*, M. L. 6243.

Aucun rapprochement net. Il est tentant de rapprocher lit. *tveriù*, *tvérti* « embrasser » (si **tw-* peut donner *p-* en latin, cf. *aperiō*?) ou v. sl. *prěti* « appuyer », *podŭpora* « appui ». On compare aussi v. isl. *sparri* « chevron », etc. Mais ce ne sont que des possibilités.

Parīlia : v. *Palēs*.

pariō, -is, peperī (fal. *pepara⟨i⟩*), **partum** (mais participe *paritūrus* sans doute d'après *oritūrus*, cf. *nascitūrus*, *moritūrus*), **parere** (et archaïque *parīre* ; un futur *parībō* dans Enn.) : enfanter, mettre au monde. C'est le sens usuel et classique ; mais le sens ancien doit être « procurer » ; le verbe, en effet, s'emploie de tous animaux : *gallinas teneras, quae primum parient, concludat*, Caton, Agr. 89 ; des plantes : *ut sarmentum in pariendis colibus uires habeat maiores*, Varr., R. R. 1, 32, 3, comme de toutes espèces d'acquisitions ou de produits : *neu tibi aegritudinem, pater, parerem, parsi sedulo*, Plt., Tri. 316 ; *parere sibi maximam laudem*, Cic., Off. 2, 13, 47 ; *obsequium amicos, ueritas odium parit*, Tér., An. 68 ; cf. *parta, -ōrum* n. pl. « les biens acquis » ; *multa bona bene parta habemus*, Plt., Tri. 347. D'où la glose : *partam* : πορισθεῖσαν. On voit se manifester la parenté avec *parō, -ās* (qui est à *pariō* comme **-capō* [dans *oc-cupō*] à *capiō*, etc.), parenté qui était encore sentie des Latins, cf. Sall., Iu, 31, 17, *quod maius dedecus est parta omittere quam omnino non parauisse* ; et Plt. qui, à côté de *partus* cité plus haut, emploie *parātus*, e. g. Ru. 38, *rem bene paratam comitate perdidit*. Le sens de « procurer, produire » apparaît encore dans les composés : *comperiō* « découvrir, se rendre compte », joint à *quaerere*, Tér., An. 90, *quaerebam, comperiebam*, où le préfixe *com-* marque l'aspect déterminé, qui ne doit pas se rattacher à *experior* ; *reperiō, -īs, -īre*, avec passage à la 4e conjugaison, comme dans *amicīre*, « trouver » (souvent synonyme pur et simple de *inueniō*, cf. Plt., Au. 620-621 : *perscrutabor fanum, si inueniam uspiam | aurum... sed si repperero* ; Quint. 5, 10, 116, *reperire difficilius quam, cum inueneris, argumentis adiuuare*), mais dont le sens premier est « se procurer », cf. Cés., B. G. 1, 53, 2, *perpauci... lintribus inuentis salutem sibi reppererunt*, leçon de tous les manuscrits qu'il est inutile de corriger en *pepererunt* avec Heinsius ; cf. Cic., Verr. 2, 1, 4, et Tite-Live 25, 7, 11. Sur le caractère littéraire de *reperiō* et sa disparition dans la langue vulgaire, v. E. Löfstedt, *Philol. Comm. z. Peregr. Aeth.*, p. 232 sqq. ; la forme tardive *repperiō* a été influencée par le parfait ; de là *reppertor* à basse époque. C'est par une spécialisation analogue à celle qui s'est produite pour *ferre* que *pariō* a pris le sens de « procurer un enfant au mari » le plus souvent avec un datif d'intérêt « enfanter », sens maintenu dans les langues romanes, où le mot est représenté, cf. M. L. 6236. et en celtique, dans gall. *peri* ; d'où *partus, -ūs* m. (gén. arch. *partī, partuis*) « enfantement » et « produit du ventre », « enfant » (cf. *fētus* ; Gaius, Inst. 1, 78, *partus uentrem sequitur* ; Cic., Tu. 3, 27, 79, *bestiae pro suo partu propugnant*), M. L. 6260 a ; on trouve, du reste, aussi *partus* employé en parlant des plantes, Varr., R. R. 1, 8, 7, et un composé privatif *expartus*, comme *effētus* (Varr.) ; *parturiō, -īs* : accoucher, et ses dérivés ; *parēns, parentēs* (v. ce mot) ; dans la langue archaïque, *partiō, -ōnis* ; *partitūdō*, cf. Non. 217, 28 (d'après *aegritūdō*?) ; *partūra* (Varr. ; comme *nātūra*) ; *partuālis* (Tert.) ; *Partula* « dea partūs » ; *puer-pera*, d'où *puer-*

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

perium ; et les composés en *-parus* d'après les modèles grecs en -τόκος (v. *ŏuum*) : *prīmi-, ōui-, ūlui-parus*. Sur un substantif **properiēs* (Festus 280, 7 L.), v. F. Muller Jzn., Mnem. 68, 1930. Cf. aussi *Propertius*.

V. *parō*, *pars*, *pauper* et *opiparus*.

La notion de « mettre au monde » n'a pas d'expression connue en indo-européen ; le groupe de *gignō*, *nāscor* a un caractère juridique et social, non physique. La parenté de *parāre* (v. ce mot) et le sens général de *parēns*, qui s'applique au père comme à la mère, montre que le sens initial de *pariō* n'est pas l'enfantement par la mère. De même, gr. τεκεῖν a dû signifier à l'origine « produire ».

L'ancien participe *parentēs*, qui équivaut à οἱ τεκόντες, doit être une forme d'un thème, peut-être athématique, qui n'a pas survécu ; cf. *sententia* en face de *sentiō*. L'irlandais semble avoir le subjonctif en *-ā-* correspondant : *r-a-ára* « qu'il accorde », à côté du prétérit *ro-ir*, etc. ; v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 513. Le grec a un aoriste ἔπορον « j'ai procuré » qui suppose un ancien thème de type athématique à vocalisme radical *o*, passé au type thématique ; à côté, on a πέπρωται (πεπρωμένη « la destinée », cf. *Parca*). Avec vocalisme *e*, le lituanien a *periù*, *perėti* « couver ». Le mot *pars* ne saurait s'expliquer directement : *-ar-* serait peu explicable, comme l'est, du reste, irl. *rann* « part » (cf. Pedersen, l. c., II, p. 52) ; il est fait sans doute sur les formes verbales telles que *pariō*, *parō*. La racine est dissyllabique ; cf. skr. *pūrtám* « salaire ».

parma, -ae f. : bouclier rond. Déjà dans Enn.

Dérivés : *parmātus, -a, -um* ; *parmārius* : fabricant de boucliers ; *parmula* ; *parmulārius* : gladiateur thrace, armé d'un bouclier rond.

Selon M. Niedermann, *Essais d'étym. et de crit. verb. lat.*, p. 36 sqq., *parma* serait une forme refaite secondairement sur *parmula*, lui-même issu par dissimilation de **palmula*, diminutif de *palma*. Mais *parma* est plus anciennement attesté que *parmula*, la dissimilation supposée est sans autre exemple et, enfin, le sens fait difficulté. Sans doute emprunté, comme maint nom d'armes. Mais l'hypothèse d'un emprunt au celtique ne repose sur rien.

parō, -ōnis m. : barque, cf. P. F. 248, 22. Emprunt au gr. παρών comme le composé *myoparō* ; cf. Non. 534, 16. Diminutif : *parunculus* m.

parō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : 1° « préparer » et « se préparer, faire des préparatifs » (sens positif et absolu) ; cf. Sall., Iu. 76, 4, *contra haec oppidani festinare, parare* ; T.-L. 42, 52, 2, *iussis militibus ad iter parare* ; Cés., B. C. 1, 83, 4, *munitiones institutas parat efficere*, à côté de *sē parāre* (*ad* ou datif) ; 2° faire effort pour se procurer (intensif duratif en *-ā-* de *pariō*), d'où par suite « se procurer », et en particulier « acquérir pour de l'argent », *serui aere parati*, Sall., Iu. 31, 11 ; d'où « acheter » : *cogito interdum trans Tiberim hortos aliquos parare*, Cic., Att. 12, 19, 1 ; cf. le composé d'aspect « déterminé » *comparāre*, ital. *compráre* (de **comperāre*). Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain, dans des acceptions diverses ; cf. fr. *parer*, v. fr. *comperer*. M. L. 6229. Celtique : britt. *parawd* « parātus » et *darparu* « praeparō ».

Les dérivés de *parō* sont rarement employés ; ce sont les dérivés des composés qui sont usuels ; on trouve *parābilis* (classique) ; *parātus* (Cic., Fin. 5, 19, 53 ; Sall. ap. Gell. 2, 27, 2 ; surtout Ov. et Tac.), remplacé par *apparātus* ; *parātiō* (Afr., Sall., Dig.), remplacé par *comparātiō*, *apparātiō* ; *parātūra* (Tér., Vulg.) ; *parātor* (St Aug.) ; *parātārius* (Apic.). Par contre, l'adjectif *parātus* « prêt à, préparé à » est usuel, ainsi que son contraire *imparātus*.

Composés : **anteparō*, M. L. 500 a ; B. W. *emparer* ; *apparō* : « préparer »et « se préparer », e. g. Cés., B. G. 7, 26, 3, *hoc facere noctu apparabant*, M. L. 534 et 537, **appariculāre* ; *apparātus*, *-ūs* m. : « préparation » et « apprêt » (sens concret) ; *apparātiō*, *-tor*, *-tōrium* : « lieu où l'on prépare, sacristie » (latin ecclésiastique), *-tūra* (Gloss.), *-mentum*, ă. λ., CIL XII 1567 ; *comparō* : [se] préparer ; acquérir, acheter, M. L. 2094 ; *comparātiō*, *-tor* (latin juridique) = συνωνητής ; *-tīcius* (Tert.) = *emptīcius* ; *disparō* : séparer (depuis Plt.) ; *disparāscō* (Claud. Mam.), britt. *disperod* ; *imperō* (v. ce mot) ; *praeparō* : préparer ; *praeparātiō*, etc. ; *reparō* : 1° se procurer de nouveau (cf. *recuperō*), *r. āmissās rēs*, ou se procurer par échange ; 2° réparer, restaurer (= *reficere*, *recreāre*), M. L. 7214 ; *reparātiō*, *-tor*, *-bilis* (et *ir-* = ἀνανέωτος).

sēparō (*sēperō*, IVe siècle) : séparer, conservé dans les langues romanes avec différents sens spéciaux, dont fr. *sevrer*, M. L. 7826 ; *sēparātim*, *-tiō*, *-tor*, *-trīx*, *-tīuus*, *-tus*, *-ūs* ; *sēparābilis* (Cic.), d'où *īnsēparābilis* = ἀδιαχώριστος (époque impériale), *īnsēparābilitās*, *īnsēparātus* (langue de l'Église) ; **dissēperāre*, M. L. 2689 ; *sēpār*, v. *pār*.

Les langues romanes supposent aussi **imparō* « prendre en possession », cf. M. L. 4293. Les formes du type ital. *comprare* et fr. *sevrer* remontent aux formes phonétiques avec apophonie **comperāre*, *sēperāre*, tandis que les composés de la langue écrite ont conservé ou rétabli partout l'*a* de *parāre*, sauf dans *imperō*, *imperium*, dont la parenté avec *parō* n'était plus sentie. Cf., à ce point de vue, *adamās* et *adimās* et les représentants romans de *elephantus*. Mais, dans le cas présent, l'existence de *comperāre* a pu être favorisée par le désir d'éviter l'homonymie avec *comparāre* (de *pār*) ; *sēperō* peut être analogique de *comperō*.

V. *pariō*.

parochia (*parroc(h)ia*), **-ae** f. : paroisse (latin ecclésiastique). Déformation du gr. παροικία peut-être sous l'influence de πάροχος « pourvoyeur public » (Cic., Att. 13, 2, 2). Une dissimilation comparable à celle de *augurium* en *agurium* ; cf. *diocēsis* de διοίκησις, a pu jouer un rôle ici, comme le signale M. Niedermann.

Dérivés tardifs : *parochēnsis* « de la paroisse » ; *parochiālis*, *-chitānus*. Cf. M. L. 6249 et 6250, *parochus*. Irl. *parche*. V. Blaise, s. u.

paropsis, -idis f. : petit plat. Emprunt (Pétr.) au gr. παροψίς. Var. : *paroxis*, etc. ; v. Vendryes, BSL 25, 42.

parra, -ae f. : oiseau de mauvais augure, mal déterminé : mésange ou orfraie? Attesté depuis Plt. Apparenté sans doute à :

pārus, *-ī* m. : sorte de mésange (Auct. Carm. Phi-

lom. 9). Un dérivé de *parra* est demeuré dans quelques dialectes romans. M. L. 6251.

L'ombrien parfam, *parfa* « parram » indique un ancien **parsā*. Le rapprochement avec gr. ψάρ « étourneau » ou avec gr. σποργίλος « moineau », got. *sparwa* « moineau », etc., n'a aucune précision, parce qu'il s'agit de termes populaires dont la forme est instable ; v. *passer*.

pars, -tis (thème en *-i-* : anc. abl. *partī*, gén. pl. *partium* ; cf. aussi *partim*) f. : part accordée à un individu sur un ensemble ; cf. *partiārius colōnus*, *lēgātārius* ; *particulō* : *-ones dicti sunt coheredes quod partes patrimonii sumant*, Non. 20, 6 ; *particeps* ; partie d'un ensemble, cf. *parte* « en partie », *prō parte* (*meā*, *tuā* ; *prō uirilī parte*) ; *in partem*, etc., correspondant aux expressions grecques μέρος τι, κατὰ μέρος, μέγα μέρος, etc. Par dérivation, « côté » et « sens, direction » (fr. *de toutes parts*) : *is nunc in aliam partem palmam possidet*, Plt., Mo. 32. *Pars* a pris des sens spéciaux dans les langues techniques ; il désigne, par exemple, les « parties du corps » et, par euphémisme, spécialement les « parties sexuelles » (τὰ τοῦ σώματος μέρη) ; les « parties d'un nombre » : *duae partēs* « les deux tiers » (τὰ δύο μέρη), etc. Au pluriel *partēs*, dans la langue théâtrale, désigne les « parties » d'une pièce confiée à un acteur, d'où le « rôle », *partēs agere*, sens qui s'est élargi en passant dans la langue commune, où *partēs* est souvent joint à *officium*, *mūnus*. Dans la langue de la politique, *pars* c'est « le parti » (comme gr. μέρος, μερίς) : *cum non liceret mihi nullius partis esse*, Cic., Fam. 10, 31, 1 ; dans ce sens, il est souvent employé au pluriel : *partēs*, qui, dans Salluste et Tite-Live, désigne le parti d'opposition, en particulier le parti populaire, *partēs populārēs*, par opposition à *factiō*, la caste noble. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6254. Sur irl. *cert*, *part*, britt. *parth*, v. Vendryes et Loth, s. u.

Dérivés et composés : *particula* : parcelle (issu de **partĭcĕlla* que supposent les formes romanes, cf. M. L. 6257) ; et, en grammaire, « particule » (= gr. τὸ μόριον) ou « partie d'une phrase » ; de là : *particulātim* (opposé à *summātim*), *particulāris* (Apul. ; opposé à *ūniuersālis*), *-itās*, *-iter* ; *particulātiō* (Mart. Cap.) ; *particulō* (v. plus haut).

partior, *-īris*, *-ītus sum* (et *partiō*) : partager, M. L.6259, B. W. *partir* ; d'où *partītiō* (= μερισμός et διαίρεσις), M. L. 6260 ; *partītor* ; *partiārius* (Tert.) ; *partīlis*, *partiālis*, *partītim* et *partiātim*, tous très tardifs ; *partībilis* = μεριστός (Boèce), etc. ; *dispertiō* (*-tior*), ancien, classique, M. L. 2679 (**dispar-*) ; *impertiō* (plus fréquent que *impertior*) « faire part de ; donner une part de », attesté en roman sous la forme *impartīre*, M. L. 4294 ; *impartībilis* (tardif = ἀμερής) ; *impertīlis* (id.) ; *bi-*, *tri-partītus* (*-pertītus*), etc., adjectifs créés sur le type gr. διμερής, τριμερής qui remplacent dans la langue classique le vieux type *bifārius* et sur lesquels ont été faits postérieurement *bi-*, *tri-pertiō*, *-īs*, *bi-pertītiō*, etc. ; *com-*, *dē-*, *dis-*, *suppartior* (ou *-partiō*), tous rares et tardifs.

particeps, *-cipis* adj. : primitivement, sans doute, « qui prend une part (du butin) », par opposition à *princeps*, cf. Plt., Men. 135, Most. 312 ; puis, dans la langue commune, « qui prend part à », M. L. 6258 ; *participor*, *-āris* (*-cipō*) : faire participer, donner une part de, partager ; *participium*, *-cipātiō*, *-cipātus*. En grammaire, *participium* (Varr., L. L. 8, 58), *participiālis* (*-pālis*) ont servi à traduire gr. μετοχή, μετοχικός. Composé : *comparticeps* = συμμέτοχος (Ital.).

expers, *-tis* m. : qui n'a pas sa part de, exempt de. Une locution adverbiale *dē parte* est demeurée dans quelques parlers romans. M. L. 2570.

V. *pariō*. La parenté de *portiō* est douteuse.

***partecta, -ōrum** n. pl. ; étage supérieur du cirque (?). Mot seulement attesté (deux fois) dans les Chronographes de l'année 354 ap. J.-C. V. Osthoff, IF VIII 27 ; Kretschmer, Glotta X 158[1].

parthicus, -a, -um : adjectif dérivé du nom des Parthes ; *-a pellis* : parchemin, Dig. 39, 4, 16, § 7 ; v. fr. *parche*, M. L. 6256.

parturiō : v. *pariō*.

parum : peu, d'où « trop peu », souvent opposé à *nimis*, *nimium*, e. g. Cic., Or. 22, 73, *magis offendit nimium quam parum*, le sens de « peu » étant réservé à *paucus*, *paulum*. Ancien, usuel. Non roman.

Parum est la forme phonétique du neutre de *paruus* (cf. *parum praedicāre* en face de *paruī facere*) qui est demeurée parce que, employée comme adverbe, elle s'est séparée de l'adjectif et n'a pas été normalisée dans la flexion.

Parumper : un peu de temps, en peu de temps. Cf. *nūper*, *paulīsper*, *semper*.

V. *paruus*.

pārus : v. *parra*.

paruus (*paruos*), **-a, -um** : petit. Les formes phonétiques seraient **parus*, **parua*, **parum* ; *paruos*, *paruus* (*-uom*, *-uum*) ont été maintenus ou refaits d'après les autres cas où l'*u* se trouvant devant voyelle autre que *ŏ* se maintenait ; v. *parum*. Comparatif et superlatif empruntés à un autre thème : *minor*, *minimus*. *Paruior*, *paruissimus* sont extrêmement rares (Cael. Aur.), comme en gr. μικρότερος, μικρότατος. Il en est de même du substantif dérivé *paruitās*, qui semble bien créé d'après μικρότης. Attesté de tout temps. Mais tend à être remplacé par des formations nouvelles (ainsi l'auteur du *de Bello Hispaniensi* n'emploie que *minūtus*, qui est panroman ; d'autres auteurs tardifs préfèrent *modicus* ; les langues romanes ont, en outre, des formes d'origine obscure qui remontent partiellement à **pīkk-*, **pis-*, **pit-*, **pūt-*, M. L. 6494 ; B. W. *petit*). Non roman (comme *magnus*), sauf dans des formes qui remontent au diminutif :

paruolus (*paruulus*) : tout petit. Employé substantivement dans la langue populaire comme terme d'affection pour désigner un enfant ; cf. Vulg., Isa. 9, 6, *paruulus enim natus est nobis*, sens conservé par le prov. *paruol*, M. L. 6262.

paruulitās (latin ecclésiastique).

Composés artificiels : *paruīpendō*, tardif, ancien juxtaposé ; *paruibibulus*, *paruicollis* (= μικροτράχηλος) (Cael. Aur.), *paruiloquium* (Boèce).

V. *paucus*.

pasceolus, -ī m. : *ex aluta sacculus*, Non. 151, 10.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

Emprunt ancien et populaire (Plt., Caton) au gr. φάσκωλος, avec influence de *phaseolus*, auquel l'objet devait ressembler par sa forme.

pascha, -ae f. (*pascha, -atis* n.) : Pâque. Transcription du grec indéclinable πάσχα, lui-même transcrit de l'hébreu ; passé dans les langues romanes avec influence de *pascua* (cf. B. W. s. u. ; M. L. 6264). Celtique : irl. *casc*, britt. *Pasc*, et germanique : got. *pāska*, etc.

Dérivé : *pascālis*. V. Blaise, s. u.

pāscō, -is, pāuī, pāstum, pāscere : sens général « nourrir, engraisser, repaître » (propre et figuré ; cf. Varr., Men. 546, *ac mammam lactis sugentem pascere pupum* ; Pétr. 57, *uiginti uentres pasco* ; Cic., Verr. 2, 5, 26, 65, *alicuius cruciatu... oculos pascere*) ; plus spécialement, le sens de « nourrir » étant réservé à *alō*, « faire paître » (les troupeaux) et « paître » (transitif et absolu ; dans ce dernier sens, plus fréquent sous la forme médio-passive *pāscor*). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6263 ; B. W. *paître*. Britt. *pasg*, *pesci*?

Dérivés et composés : *pāscuus* : propre au pâturage (*p. ager*, par opposition à *aruus*) ; *pāscuum* : pâturage, M. L. 6265 ; *pāscuālis*, Vulg. 3 Reg. 4, 23 ; *pascuōsus* ; *compāscuus* « de pâturage commun » ; *pāstiō* (rare et technique) « pâturage, pâture », M. L. 6278 ; *pāstālis*, employé par Caton, d'après Fest. 280, 14 ; *pāstor* « pâtre, pasteur », M. L. 6279 ; *pāstōrālis* ; *pāstōricius*, M. L. 6281 ; *pāstōrius* (cf. **impāstōriārе*, M. L. 4295 ; B. W. *empêtrer*) ; *pāstūra* (Pall.), M. L. 6282 ; *pāstus, -ūs*, M. L. 6283 ; *pāscitō, -ās*? qu'on lit peut-être dans Varr., R. R. 3, 16, 19 (var. *pastitant*).

pābulum : proprement « ce qui sert à nourrir ou à faire paître ; nourriture, fourrage » et, tardif, « fait de manger » (comme *pōculum* « fait de boire »), cf. Niedermann, Emerita XII, 1944, p. 76 ; M. L. 6131 (sur l'ital. *pacchio, pacchia*, v. M. L. 6153 b) ; *pābulāris* ; *pābulor, -āris* « aller au fourrage » et ses dérivés.

compāscō « faire paître en commun » ; *compāscuus* ; *dēpāscō* « mener paître » ; *dēpāscor* « aller paître, se repaître » ; *dēpāstiō* ; *ēpāstus* « dont on s'est repu » (Ov., d'après *ēpōtus*) ; *impāscor* « paître dans » ; *impāstus* « non repu » (Vg., Luc., d'après ἀβοσκής de Nicandre) ; *perpāstus* « bien repu » ; *repāscō*, M. L. 7216.

Cf. *pānis*?

Il faut séparer le groupe des mots signifiant « garder (le troupeau) » ; l'*ō* du gr. πῶυ « troupeau » ne saurait alterner avec *ā*. Il y a, en revanche, une racine de forme **pāt-/*pət-* dans got. *fodjan* « τρέφειν », gr. πατέομαι « je mange » et v. h. a. *ka-vatōt* « pāstus », *fatunga* « fait d'engraisser, de nourrir ». Les deux formes **pā-* de *pāscō, pāuī, pābulum*, et *pās-* de *pāstus, pāstor*, qu'on observe en latin, représentent, l'une, une forme non élargie et l'autre, une forme élargie par *s* de la même racine. Cette forme n'est attestée nulle part, à moins qu'on ne la cherche dans la forme à *-þ-* du germanique : v. angl. *fōþor* « pâture (d'animaux) », ce que rien n'oblige à faire. Le v. sl. *pasǫ* « je fais paître » peut appartenir à la racine qui figure dans gr. πῶυ, etc., et l'on n'en saurait tirer un parti certain pour *pāscō*.

passer, -eris (forme vulgaire *passar*, cf. *ansar*) m. : 1° moineau ; 2° autruche, cf. gr. στρουθός ; on trouve aussi *p. marīnus* ; 2° poisson plat, plie. Sert aussi comme terme de tendresse et de surnom, comme le correspondant grec. Ancien (Plt.), usuel. Le mot, à basse époque, a été pris dans le sens de « oiseau » sans spécification, e. g. CGL V 459, 44 : *hirundo, nomen passeris*, sens qui se retrouve dans esp. *pajaro*, roum. *păsăre*. Panroman. M. L. 6268.

Dérivés : *passerīnus* ; *passarīna* « giroflée » ; *passerculus* (*-cula* f.) : petit moineau.

Aucun rapprochement net. Les noms d'oiseaux ont un caractère instable, parce qu'ils sont populaires ; v. *parra, merula, turdus*. Pour la finale, cf. *anser*.

passernicēs f. pl. : sorte de pierre à aiguiser. Mot transalpin, d'après Plin. 35, 165.

passim ; passum, passa ; passus : v. *pandō*.

passitō, -ās : crier (en parlant de l'étourneau) (Suét., Anth.).

pasta, -ae f. : pâte. Emprunt tardif (Marc. Emp.) au gr. πάστη, passé dans les langues romanes, cf. M. L. 6272, et son dérivé *pastīcius*, M. L. 6273. Irl. *paist*, germ. *Paste*.

pastillum, pastillus : v. *pānis*.

pastināca, -ae f. : 1° panais, carotte (Plin.), M. L. 6275 ; 2° pastenague (poisson). Pour la formation, cf. *lingulāca*. Dérivé de *pastinum*?

pastinum, -ī n. : houe ; *uocant agricolae ferramentum bifurcum quo semina panguntur*, Col. 3, 18, 1 et 6. De là « action de houer » et « champ houé ». Technique ; M. L. 6277. Dénominatif : *pastinō, -ās* : houer (se dit surtout de la vigne), M. L. 6276 ; d'où *pastinātor, -tiō* et *repastināre*.

V. *pangō* ; cf. *pāla* de **păkslā*.

patagium, -ī n. : *est quod ad summam tunicam adsui solet, quae et patagiata dicitur, et patagiarii qui eiusmodi faciunt*, P. F. 246, 27. Emprunt au gr. *πταγεῖον, de πάταγος « bruit, claquement » (archaïque et postclassique).

patagus, -ī m. (*-gō* f.) : *morbi genus*, P. F. 247, 1. Emprunt au gr. πάταγος (dans un fragment de Plaute). Cf. aussi dans les Gloses : *patago : est exulceratio oris, quod cum intumuerit, paene elinguem facit* ; et Plac., CGL V 37, 27, *pataginem, cum propter pituitam non facile labra mouent*. De là, sans doute, *pataginō* (Pélag.).

pataracina n. pl. : ἅ. λ. dans Pétr., Sat. 41, 10, désignant sans doute un (ou des) vases à boire. Peut-être de πάταχνον avec influence de *patara*, doublet vulgaire de *patera*, et anaptyxe de type osque.

patella : v. *patina*.

patena, -ae f. : crèche, mangeoire (Vég.). Emprunt au gr. φάτνη, distinct de *patina*, qui provient de πατάνη. Germanique : all. *Pfaden*, etc.?

pateō, -ēs, -uī, -ēre : être ouvert ; par suite « être exposé ou accessible à » ; « être évident, manifeste » (opposé à *lateō*). Ancien, classique, usuel. Seul le participe *patēns* subsiste dans le logoudorien *padente*. M. L. 6288.

Dérivés et composés : *patulus* : ouvert ; large, étendu, qui s'étale, M. L. 6302 ; d'où *prōpatulus* ; *in prōpatulō* ; *pator, -ōris* m. (Apul., Scrib.) ; *patibulum (-lus* m., cf. Non. 221, 13) : sorte de fourche ; et spécialement fourche sur laquelle on étalait les condamnés pour les frapper de verges ; de là *patibulātus* ; *patēscō, -is* ; *patĕfaciō, -factiō* (Cic.) ; *paticābulum* (?) ; *patidus* (Chiron) ; *Patulcius, -leius* ; ***expatellāre***, M. L. 3034 ; *dis-* et *re-pateō (-tescō)* (tardifs). Cf. aussi *Patēla* (*Patella, Patellāna*), nom de la déesse qui présidait à l'ouverture de l'épi (Arn. 4, 7).

L'*a* de *patēre* représente une forme à degré zéro du vocalisme, attendue dans le type verbal en *-ē-* ; on a le même vocalisme dans hom. πιτνάς « étendant », πίτναντο « ils étendaient », osq. patensins « panderent », etc., en face de πετάσσαι, πετάσαι, d'où est sorti πετάννῡμι « j'étends ». La racine se retrouve dans av. *paθanō* « étendu », lit. *petỹs* et v. pr. *pette* « épaule » (pour le sens, cf. v. sl. *plešte* « épaule » de la racine de gr. πλατύς, etc.), v. isl. *faþmr* « longueur des deux bras étendus », gaél. écossais *aitheamh*, mesure de longueur. — Sans doute parent de *spatium* (v. ce mot), et peut-être de *pandō*.

pater, -tris m. : père. Terme générique, correspondant à *māter*, comme *pappa, tata* à *mamma*. Ce qu'indique *pater*, ce n'est pas la paternité physique, qui est plutôt indiquée par *parēns* et par *genitor*. *Pater* a une valeur sociale. C'est le chef de la maison, le *dominus*, le *pater familiās* ; c'est l'homme qui est un des représentants de la suite des générations, et l'on parle ainsi de *patrēs*. Ainsi s'expliquent *patrōnus, patrōcinium* et *patria potestās*. Aussi *pater* s'emploie-t-il comme terme de respect, en parlant des hommes et des dieux : *Iuppiter* ; *pater omnipotēns, pater Aenēas, patrēs cōnscriptī, patrēs* (d'où *patrīcius*), *pater sacrōrum* ; *pater patrātus*, etc. Romulus est qualifié à la fois de *pater* et de *genitor* dans Ennius, A. 113. Usité de tout temps. Panroman (sauf roumain). M. L. 6289. Celtique : irl. *pater*, britt. *Pader* (noms de la prière qui commence par ce mot).

L'adjectif de *pater* est *patrius* « qui appartient au père », le père seul ayant le droit de propriété dans l'ancien droit romain comme, du reste, dans l'ancien droit indo-européen ; cf. *patria potestās, patria* (*terra*, d'après le gr. πάτρια γῆ Soph., etc.?). De *patria* la langue a tiré à basse époque *repatriō, -ās* « revenir dans sa patrie », conservé dans quelques dialectes romans, cf. M. L. 7217, et *patriōta* « compatriote », hybride à terminaison grecque, et *patriōticus*.

Paternus est une formation récente d'après *māternus, frāternus* ; *patrōnus* est sans doute analogique des autres formations en *-ōnus*, qui à l'origine étaient dérivées des thèmes en *-o/e-*, cf. *bellum/Bellōna* ; de même que *patrōnus*, on a *mātrōna* ; puis a été formé *patrōna*. Le type de *patrōnus, mātrōna* est peu représenté, non productif à l'époque historique ; le principal des mots qu'il comprend est *cǫlōnus* ; le *colōnus* a un *patrōnus*. D'autre part, *paternus*, soutenu par *māternus*, a éliminé peu à peu l'ancien *patrius*, qui ne s'est plus appliqué qu'à l'idée de « patrie » : *a patria patrium dicas, a patre paternum*, GLK VII 99, 18 ; 284, 18 ; 306, 26 ; Servius, Ae. 6, 33. Cf. le développement en grec de πατρῷος d'après μητρῷος au détriment de πάτριος, signalé par J. Wackernagel, Fest. Kägi, 40 sqq. *Patrius* n'est pas conservé dans les langues romanes ; le log. *padriu* « clair », M. L. 6299, est plus que douteux ; *paternus* n'a pas davantage subsisté, M. L. 6290 ; *patrōnus* est mieux représenté, M. L. 6300 (irl. *patrun*, savant). De *patrōnus* dérivent *patrōcinium* (formé comme *tirōcinium, lēnōcinium*, etc.), d'où *patrōcinor* et, à basse époque, *patrōnālis, patrōnātus, -ūs* m. ; de *paternus, paternitās, -nālis* (latin ecclésiastique).

Patricus (uniquement dans Varron) est sans doute emprunté au grec (cf. CGL V 129, 59, *patricus, paternus graece*) : *cāsus patricus* « génitif » (Varr., L. L. 8, 66, 67) est la traduction de πτῶσις πατρική ; *patricē* (Plaute) = πατρικῶς, comme *grāphicē* = γραφικῶς. *Patrīcius* « de père libre ou noble », dérivé de *patrēs* au sens juridique et politique, semble sans rapport avec le *patricus* historiquement attesté et se range dans la catégorie des dérivés en *-icius* de noms de magistrats : *tribūnicius, aedīlicius*, etc. Il est peu vraisemblable d'admettre qu'il ait existé, pour disparaître avant l'époque historique, un adjectif en *-icus*, du type *cīuīcus, hostīcus*, termes de la langue du droit public, dont *patrīcius* serait un dérivé. De *patriciolus* dérive irl. *patracain*. De *patricius* : *patriciātus, -ūs* : patriciat (Suét.).

Autres dérivés et composés : *patrītus, -a, -um* (cf. *auītus*), archaïque ; *patrimus* et *patrimis*, termes du rituel, cf. *mātrimus* (la quantité de l'*i* est incertaine) ; *patrimōnium* : patrimoine ; ensemble de biens appartenant au *pater familiās*, appelé aussi *rēs familiāris, familia pecūniaque* ; *patrimōnālis* ; *patrimōniolum* ; *patrāster, -trī* m. : beau-père, M. L. 6296, cf. *mātrāstra* ; *patrissō, -āre* (Plt., Ps. 402, Tér., Apul.) « *patris similis fio*, πατρῴζω », hybride formé sur le type grec en *-ίζω* ; *patruus* : oncle paternel (par opposition à *auonculus*) ; par extension : censeur sévère, grondeur ; *patruēlis* ; *compater* (langue de l'Église), M. L. 2096 ; B. W. *compère* ; britt. *compazr*.

Cf. encore ***patrīnus*** « parrain », M. L. 6298 ; B. W. s. u., passé en germanique : m. h. a. *pfeter* ; et aussi sans doute *patrāre*.

La valeur sociale, et par suite religieuse, de *pater* qu'on observe en latin est héritée de l'indo-européen. Dans le Rgveda, on lit plusieurs fois *pitā́* « pater » à côté de *janitā́* « genitor » ; et *pitā́* se dit de personnages divers, notamment *dyaúḥ*, nom du ciel lumineux (cf. lat. *Iuppiter*, ombr. Ju-pater) ; d'autre part, skr *pitáraḥ*, comme lat. *patrēs*, désigne les « ancêtres », et le mot a une valeur religieuse en même temps que sociale. La réduction partielle de *pitā* à *pitā, tā* dans les gâthās de l'Avesta ne peut s'expliquer que dans des groupes où **pəter-* figurant au second terme de juxtaposés tels que lat. *Iuppiter*, le *ə* se trouvait en syllabe intérieure et, par suite, s'amuissait en iranien. En grec, Thétis, qui est fille de Néreus, invoque Ζεῦ πάτερ, A 503 ; Agamemnom, B 371, dit Ζεῦ τε πάτερ καὶ Ἀθηναίη καὶ Ἄπολλον ; Δ 235, on lit πατὴρ Ζεύς hors de toute idée de génération ; on voit aussi que πατήρ est une désignation du chef d'un groupe, ici le groupe des dieux, et c'est ce sens qui était au fond de la formule πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε désignant Zeus. Le pluriel gr. πατέρες désigne les « ancêtres », ainsi Z 210 γένος πατέρων.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

Cette valeur solennelle du mot **pəter-* a eu pour conséquence une tendance à remplacer ce mot par un mot familier dans des langues qui représentent une civilisation déjà éloignée du type indo-européen : en gotique, c'est *atta* qui traduit πατήρ, et *fadar* ne figure que dans une appellation : *abba fadar* « ἀββᾶ ὁ πατήρ », Gal. IV 6. En slave, c'est le dérivé *otĭcĭ* de ce mot **atta* qui est la seule expression pour « père ». On conçoit que **pəter-* ait toujours été le terme employé dans les généalogies : Darius dit en vieux perse : *manā pitā Vištāspa* « mon père, c'est Vištāspa », etc. Cet emploi est général et a souvent déterminé un emploi de **pəter-* dans la langue courante. De là vient que *pater* est en latin un terme usuel pour désigner le « père » au sens actuel du mot français. On a de même patir en osque, *athir* en irlandais, *hayr* en arménien, etc.

La flexion a été simplifiée en latin : à l'accusatif singulier on a skr. *pitáram*, hom. πατέρα, en face du datif skr. *pitré*, gr. πατρί. Mais, d'après *patrī*, *patre*, etc., le latin a généralisé *patr-* à tous les cas autres que le nominatif-vocatif singulier, et il a *patrem* comme *patrī*, etc. L'*e* du datif osq. Patereí « Patrī » peut résulter d'une épenthèse.

Le dérivé *patrius* a des correspondants exacts dans véd. *pitr(i)yaḥ* « du père », gr. πάτριος ; cf. peut-être m. gall. *etrydd* « maison paternelle » (J. Loth, Rev. celt., 42, 349). Il n'existe rien de pareil près de *māter* et *frāter*, et ceci tient à la situation unique du « père » dans la famille indo-européenne. Le grec a des dérivés πάτρᾱ, πατρίς dont le latin n'a pas l'équivalent.

Patruus est à rapprocher de gr. πάτρως « frère du père » et de skr. *pitṛvyaḥ* (av. *tūiryō*, de **pturya-*), v. h. a. *fatureo* « frère du père » ; pour la forme, cf. gr. μητρυιά « belle-mère ».

patera, -ae (*patara*, comme *camara*) f. : patère, sorte de vase large et plat, aux bords évasés, avec lequel on répandait le vin soit sur l'autel, soit sur la tête de la victime. Ancien (Plt.), classique. L'explication par *pateō* (Macr. 5, 21, 4 ; Isid., Or. 20, 5, 2) n'est qu'une étymologie populaire. Peut-être doublet de *patina*, influencé par *cratera*. De *patera* dérive le diminutif : *patella*, *-ae* f. : *-ae uasula parua picata, sacrificiis faciendis apta*, P. F. 293, 13. Demeuré dans les langues romanes (cf., entre autres, fr. « poêle », M. L. 6286 et 6287, **patellio*), mais a perdu son caractère religieux et, par le sens, se rapproche plutôt de *patina*. Irl. *padhal* ; britt. *padell*.

Dérivé : *patellārius* (Plt.).

***patēta** : genre de dattes caryotes (Plin. 13, 45). Mot étranger, transcription du gr. πατητός, Géop. 20, 9.

patina, -ae f. : bol, de terre ou de métal, servant à faire cuire les aliments ; objet de forme comparable, mangeoire ; sorte de pâte. Emprunt oral au gr. πατάνη. Ancien, classique. M. L. 6293.

Dérivé : *patinārius* : de ou à la casserole ; subst. *patinārius* : gourmand, lèche-plats (Suét.). V. *patera*.

patior, -eris, passus sum, patī (forme active *patiās* dans Naev., R³ 67) : souffrir, être patient ou passif ; supporter. Même sens que le gr. πάσχω, dont il a emprunté certains emplois techniques, par exemple en grammaire : *modus patiendī*, *passīuus* (Quint.) = παθητικός ; en médecine : *patiēns* = ὁ παθών « le patient », *passiō* « maladie » (Gael. Aur.), etc. *Patī* est souvent opposé à *facere*, comme πάσχειν à δρᾶν. Comme le fr. « souffrir », a le sens de « supporter, permettre que » (suivi de la proposition infinitive). Ancien, usuel. Conservé dans quelques langues romanes ; cf. M. L. 6294 *patīre* (avec passage à la 4ᵉ conjugaison), et 6292, *patiēns* ; 6295, **patium*. Celtique : irl. *céss*, *paiss* « passiō » ? ; britt. *peidio* « cesser » ?

Dérivés et composés : 1° de *patiēns* : *patientia* ; *patienter* ; *impatiēns*, *-tienter* ; *impatientia* = ἀπάθεια (d'époque impériale) ; *patibilis*, terme de la langue philosophique (Cic.) « supportable », « sensible, capable de souffrir », remplacé dans cette acception par *passibilis* dans la langue de l'Église ; « passif » (par opposition à *actīuus*), et *impatibilis* (*impetibilis*) = ἀπαθής ; *passiō* : rare et tardif ; c'est surtout un mot du latin ecclésiastique pour traduire le gr. πάθος dans le sens de « passion » du Christ ; et de « passion », mouvement de l'âme (correspondant à classique *affectus*) avec une nuance péjorative. Il n'y a pas de substantif *passus*, sans doute pour éviter l'homonymie de *passus* « pas ». De *passiō* : *passiōnālis* (Tert., Gael. Aur.), *-nātilis* et *im-* ; *passīuus* : terme de grammaire (Quint., Charis., etc., d'où *passīuitās*) ou de la langue philosophique (Arn., Apul.). Dans le sens obscène « pédéraste passif », les Latins ont purement et simplement transcrit παθικός, comme ils l'ont fait pour κίναιδος, sans essayer de le traduire (cf. aussi *paedīcō*) ; *perpetior* : souffrir jusqu'au bout, endurer ; *perpessiō* (classique) ; *perpessīcius* (Sén.) « qui fréquenter aliquid patitur » ; *compatior* : verbe du latin ecclésiastique (Tert., Ital.) qui traduit συμπάσχω ; *compassiō* (fréquent ; irl. *compáis*), *compassibilis*, opposés à *impassibilis*, *impassibilitās*, qui traduisent ἀπαθής, ἀπάθεια ; cf. Tert., adu. Prax. 29, p. 286, 9, *si impassibilis est pater, utique et incompassibilis ; aut si compassibilis, utique passibilis*. Très tardifs : *prae-*, *prō-patior*.

Le radical *pat-* de *patior* ne se retrouve exactement nulle part. On est tenté de rapprocher la racine **pē-*, **pō-* de gr. πῆμα « souffrance », ταλαί-πωρος « malheureux » qui existe près de πένομαι « je travaille péniblement », πόνος « peine », πένης et πενιχρός « pauvre », sans doute aussi, avec élargissement, πένθος, ἔπαθον, πέπονθα. *Patior* serait dérivé de **pātos* ⟨**pət-os*), cf. *fateor*?

patrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre (rare dans Cic., n'est pas dans Cés.) : achever, mener à bonne fin, exécuter, conclure. Peut-être ancien terme rituel ; cf. T.-L. 1, 24, 6, *pater patratus ad iusiurandum patrandum, i. e. sanciendum, fit foedus*. Le *pater patrātus* était un des deux féciaux ou hérauts sacrés du peuple romain, qui reproduisait le costume de Jupiter Férétrien et portait le sceptre. *Patrāre* est sans doute le dénominatif de *pater*, comme *frātrāre* de *frāter*, *ministrāre* de *minister*. *Patrāre iūsiūrandum* « prononcer le serment en qualité de *pater* », *patrāre foedus*, *pācem* « conclure le traité, la paix en qualité de *pater* ». Le mot s'est dépouillé de son sens religieux à mesure que les cérémonies qu'il désignait sont tombées en désuétude. Souvent même, il a pris une nuance péjorative, cf. Quint. 8, 3, 44, ou, dans la langue familière, un sens obscène (comme *facere* ; cf. *expatrāre* = *effutuere*, ἅ. λ. Catulle 29, 16, et Schol. Pers. 1, 18, *patratio est rei uenereae consummatio*) qui l'a fait éviter par les puristes. Il en est de même de *patrātor*, *patrātiō*, tous deux rares, *patrābilis* (tardif) ; de *perpetrō*, *perpetrātor*, *-tiō*, *-bilis*. Par contre, *impetrāre* est très classique. Celui-ci s'est spécialisé dans le sens de « obtenir » ; le sens ancien apparaît encore dans Plt., Poe. 974, *incipere multo est quam impetrare facilius*, en face du sens classique, Cic., Lae. 20, 76, *in omni re considerandum est et quid postules ab amico, et quid patiare a te impetrari*.

Dérivés : *impetrābilis* (ancien) ; *impetrātor*, *-tiō*, *-tus*, *-ās*, *-tīuus* (tous tardifs), M. L. 4306 a. L'abrégé de Fest., P. F. 253, 23, cite aussi *propetrare* : *mandare quid perficiatur* ; *nam impetrare est exorare, et perpetrare, perficere*.

V. aussi *impetriō*.

patruus : v. *pater*.

Patulcius : épithète de Janus, jointe à *Clūsius*, *Clūsiuius*, « *quia bello caulae eius patent, pace clauduntur* », Macr., Sat. 1, 9, 16 ; cf. Ov., F. 1, 129. Peut-être étymologie populaire ; cf. Bömer, éd. des Fastes, t. II, p. 23. Pour la forme, cf. *hiulcus*, *petulcus*?

***pau-** ; 1° **paucus, -a, -um** : peu, peu nombreux. Employé presque uniquement au pluriel : *paucī*, *paucōrum* (*paucum* dans Enn.), *pauciōrēs*, *paucissimī*, souvent substantivé, *paucī*, *pauca* ; les exemples du singulier sont très rares et avec des noms collectifs (Hor., A. P. 203 ; Gell. 20, 1, 31). Panroman, sauf roumain. M. L. 6303.

Dérivés et composés : *pauciēs* adv. ; *pauculī*, *-ae*, *-a*, diminutif familier ; *paucitās* (classique, mais ne semble plus attesté après Quint.) ; *pauciloquium* (Plt. = ὀλιγομυθία).

2° **paullus**, puis **paulus, -a, -um** (au contraire de *paucus*, s'emploie uniquement au singulier) : petit. L'emploi comme adjectif est rare et archaïque (Fér., Titin., Varr.). On rencontre surtout le neutre *paulum* avec un génitif « un petit, un peu », et *paulō* (cf. *pusillus*). *Paullus* est, en outre, demeuré comme cognomen (et *Pollīō*?).

Composés et dérivés : *paul(l)ātim* : peu à peu ; *paul(l)ulus* ; *paul(l)ulum* ; *paul(l)ulātim* ; *paul(l)īsper* (avec *ī longa*, CIL VI 27788 ; cf. *aliquantīs-per*, *tantīs-per*) « un peu de temps ».

3° **pauxillus, -a, -um** « tout petit » ; *pauxillum*, *-ī* « un petit peu » (*per-* « un tout petit peu ») ; *pauxillīsper* ; *pauxillitās* ; *pauxillulus* : diminutifs familiers et expressifs, fréquents surtout dans la langue des comiques, et pour lesquels on trouve des graphies *pausillus*, *-lulus* (Plt., Sti. 163) influencées par *pusillus*.

Composés expressifs : *perpaucus*, *perpaulum*, *perpaul(l)ulus*, *perpauxillus* (Plt.).

Paucī est dérivé, avec suffixe *-ko-*, d'un mot qui figure aussi dans *paullus* et *pauper*, dans gr. παῦρος « en petit nombre, petit ; court » et dans-got. *fawai* « ὀλίγοι » ; cf. sans doute aussi gr. φαῦλος « de qualité inférieure », dont le φ initial peut représenter un **ph* expressif, et même la forme complexe φλαύρος. Le vocalisme radical *a* est chose courante dans un adjectif qui indique une infirmité, une faiblesse, de même que le suffixe *-ko-* ; cf. *cascus*, *flaccus*, *mancus*, etc. Aucun artifice ne permet de retrouver ce suffixe dans *paullus*, qui semble offrir le suffixe *-lo-* du diminutif, avec gémination expressive de *-l-*. *Pauper* est un ancien composé. La forme la plus embarrassante est celle de *paruus* ; le rapport avec gr. παῦρος est évident, comme celui de *neruus* avec gr. νεῦρον et de *aluus* avec gr. αὐλός ; mais, même si l'on n'avait pas la persistance de *taurus*, on ne saurait croire que **pauro-* ait passé à **parwo-* par une évolution phonétique spontanée : on ne sait au juste comment la chose s'est produite (v. Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*⁵, § 99 b, p. 111). De même, le celtique a **tarwo-* (gaul. *tarvos*) en face de lat. *taurus*, gr. ταῦρος, v. sl. *turŭ*. Les mots où apparaissent ces changements singuliers sont en partie des termes techniques ou familiers à vocalisme radical *a*.

paueō, -ēs, pāuī (rare ; Ov.), **-ēre** : être frappé d'épouvante ; puis, par affaiblissement de sens, « avoir peur [de] ». Emploi absolu et transitif. Ancien, usuel, mais évité par la prose classique.

pauor, *-ōris* m. : épouvante, puis « peur ». Panroman (sauf roumain). M. L. 6314, et **pauōrea*, 6315 ; *Pauentia*, *-ae* f. : déesse de la Peur ; *pauidus*, actif et passif : « épouvanté » et « qui épouvante » et son contraire *impauidus* (poétique = ἄφοβος) ; *pauēscō*, *-is* ; *pauibundus* (tardif) ; cf. *tremibundus* ; *pauidō*, *-ās* (Comm.). *Paueō* a dû désigner d'abord un état de prostration, d'abattement, causé par un choc violent qui n'est pas nécessairement la peur ; cf. T.-L. 7, 34, 7, *admiratione pauentibus cunctis* ; Ov., F. 3, 362, *speque metuque pauent*. *Pauor* est différencié de *metus*, auquel il est joint dans Lucr. 3, 141, *hic exsultat enim pauor ac metus*. Le genre animé du même nom (cf. *sopor*) indique qu'il a dû désigner à l'origine une force agissante, non un état : *Pauor* est divinisé et a ses prêtres : *Pauōrīī* ; *pauidus metus*, Ov., F. 1, 16, veut dire « la crainte qui paralyse » ; cf. Vg., G. 3, 106 ; Ae. 5, 138. *Pauor* s'est ensuite appliqué à l'esprit ; cf. Cic., Tu. 4, 8, 19, *pauorem, metum mentem loco mouentem ; ex quo illud Enni* : « *Tum pauor sapientiam omnem mi exanimato expectorat* ». Toutefois, le mot au sens de « peur » semble évité par Cicéron et César, peut-être en raison de son caractère trop expressif ; Cicéron emploie *paueō* seulement dans les œuvres poétiques, *pauor* dans les œuvres philosophiques. A l'époque impériale, le sens s'en est affaibli et le mot est devenu synonyme de *timor* : Pline, 25, 17, dit *pauor aquae* ; Celse 5, 27, 2, *aquae timor*, tous deux pour traduire ὑδροφοβία. V. Ernout, Philologica II, p. 37 sqq.

Comme tous les mots expressifs, *paueō*, *pauēscō* ont tendu à être renforcés : de là *pauitō*, *-ās* (poétique), *compauēscō*, *expaueō*, *expauēscō*, *expauidus*, *expauēfaciō*, *perpauēfaciō* (à côté de *pauēfactus*). Les langues romanes ont maintenu et développé ces formes ; cf. M. L. 3037, *expauidus* ; 3038, **expauitāre* ; 3035, **expauentāre* (*-paentāre*, *-pamentāre*) ; v. B. W. sous *épave*, *épouvanter*.

Paueō est sans doute un verbe marquant l'état, à suffixe *-ē*, correspondant au verbe marquant l'action *pauiō*. Même opposition que dans *lubet* en face de skr. *lúbhyati* « il désire ». Le sens premier serait « je suis frappé », appliqué spécialement aux chocs de l'esprit. Cf. Isid., Or. 10, 230, *pauidus est quem uexat trepidatio*

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

mentis, habet cordis pulsationem, cordis motum. Nam pauere (l. *pauīre*) *ferire est, unde et pauimentum.* — V. *pauiō*.

***paueri** : *frumenta dicebant antiqui quae de uagina non bene exibant*, F. 298, 9. Sans autre exemple ; forme douteuse. Lire *pauīrī*?

pauiō, -īs, -ītum, -īre : battre la terre pour l'aplanir ; niveler. Presque uniquement employé dans l'expression technique *pauīre terram*. Mais il est probable que cette spécialisation est secondaire, comme on le voit par *dēpuuiō, obpuuiō*.

Dérivés et composés : *pauīmentum* : terre battue ; puis « pavé, dallage ». Déjà dans Cat., Agr. 8 et 19. Formes romanes en partie savantes, M. L. 6312 ; *pauīmentō, -ās* ; *-tārius* ; *pauīcula* : hie, demoiselle (avec suffixe de diminutif féminin, substitué par antiphrase au suffixe d'instrument neutre en *-culum*) ; *pauī-c(u)lō, -ās* (Gloss.) ; peut-être *pauītēnsis* (*uestis*) : sorte de feutre (foulé) opposé à *leuidēnsis* (Isid., Or. 19, 22, 19).

dēpuuiō : battre (exemples de Lucilius, *palmisque misellam depuuit me*, et de Naev., Com. R³ 134) ; cf. P. F. 61, 14.

obpuuiat (lire *obpuuit*?), *uerberat a puuiendo, i. e. feriendo*, P. F. 207, 13. Si *puuiō* est une forme réelle, et non une faute de copiste pour *pauiō*, ou une forme imaginée en vue d'un rapprochement avec *pūniō*, elle serait refaite d'après les composés *dēpuuiō, obpuuiō*, comme *sculpō*, en face de *scalpō*, a été tiré de *exsculpō*.

Le rapport, souvent enseigné depuis Festus, avec gr. παίω « je frappe » se heurte au fait que rien de certain n'indique dans παίω, non plus que dans πταίω qu'on n'en peut séparer, la présence d'un *F*. Lit. *piáuti* « couper », *piúklas* « scie » a un tout autre sens. En somme, étymologie obscure. V. *paueō*. Le vocalisme *a* est normal dans un mot de ce genre, technique ou familier.

paullus : v. *paucus*.

pāuō, -ōnis c. (arch. *pāuus, -ī* m. et *pāua, -ae* f., M. L. 6313 et 6310 ; sur *paō*, attesté dans une inscription tardive et dans les manuscrits de Sénèque, Martial, πάων dans l'édit de Dioclétien, v. Heraeus, *Kl. Schr.*, p. 234, n. 1) : 1° paon ; 2° sorte de poisson (Ambr., hex. 5, 2, 5). Ancien. Panroman ; britt. *paun*, et germanique : v. h. a. *pfāwo*, etc.

Dérivés : *pāuōnīnus* ; *pāuōnāceus* : en forme de queue de paon (*-m opus*, cf. Rich, s. u.).

Pāuus est dans Ennius et est repris par les auteurs de basse époque, notamment par la langue de l'Église ; à la fin de l'époque républicaine, la forme usuelle est *pāuō* et le sexe est indiqué par l'adjonction de *masculus, fēmina*.

L'oiseau a été apporté de l'Inde. La forme gr. ταώς ne s'explique pas par des formes indiennes et le *p* de lat. *pāuō* ne se retrouve nulle part ; sans doute dû à l'onomatopée, cf. *paupulō*. Sur le mot, qui reste obscur, v. Mémorial S. Lévi, p. 284 sqq.

pauper, -is adj. : pauvre. Sans doute composé de **pau-per-os* « qui produit peu », cf. *pau-cus* et *pariō*, et *puer-pera*, et ancien adjectif de la 2e déclinaison (cf. Varr., L. L. 8, 77, et la note de Goetz-Schoell, ad l.), passé à la 3e déclinaison sous l'influence de *dīues*, avec lequel il formait couple ; cf. Tér., Ph. 276-277 : *qui [iudices] saepe propter inuidiam adimunt diuiti aut propter misericordiam addunt pauperi*. La langue populaire a reconstruit plus tard une forme *pauper, pau-pera, -rum*, d'après le type *līber, -a, -um* (cf. Plt., frg. 67 L. ; Pétr. 46), qui est demeurée dans les langues romanes. Toutefois, on peut penser que *-per* de *pauper* représente une forme athématique, normale dans les seconds termes de composés (cf. *sacerdōs, antistes*, etc.). Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 6305. Irl. *pauper*.

Pauper a dû se dire d'abord de la terre, des animaux : *pauper ager*, Tib. 1, 1, 23 (19). Dérivés : *pauperiēs, -ei* (archaïque, conservé dans la langue du droit au sens de « dommage causé par un animal » ; cf. P. F. 246, 10, *pauperies damnum dicitur quod quadrupes facit*, et Dig. 9, tit. 1) ; *pauperium, paupertās*, conservés tous deux dans les langues romanes, M. L. 6306, 6307 ; *pauperō, -ās* (familier) et *paupertō* (Vulg.) ; *pauperculus* (Plt.) ; *pauperāscō* ou *-rēscō* (bas latin) et *im-* (Vulg.) ; *paupertīnus* (formé d'après *lībertīnus*) ; *paupertātula* (It.).

V. *paucus*.

paupulō, -ās, -āre : crier (en parlant du paon). Onomatopée ; le groupe initial *pau-* se retrouve, comme on l'a vu, dans le nom du paon, *pauō*.

pausa, -ae f. : pause, fin, halte. Archaïque et postclassique, usité surtout dans l'expression *pausam facere, dare*. Généralement considéré comme emprunté au gr. παῦσις ; mais ce mot est rare et tardif en grec et, d'autre part, le changement de déclinaison de παῦσις en *pausa* s'explique mal. Une influence de *mora* est peu vraisemblable. On peut se demander si *pausa* n'a pas été refait sur *pausāre* (attesté tardivement, mais sans doute ancien dans la langue parlée), bâti lui-même sur l'aoriste de παύω ; cf. l'emploi de l'impératif aor. παῦσαι « arrête » dans Plt., Tri. 187, et les formations du type *campsāre, malaxāre, catapsāre*. L'emprunt est technique, sans doute, et venu peut-être par la langue nautique : cf. *pausārius*.

Dérivés : *pausārius* : maître d'équipage, dit aussi *hortātor*, qui donnait aux rameurs l'ordre de stopper.

pausō, -ās : cesser (bas latin ; cf. Cael. Aur., Tard. 1, 1, 16, *cum capitis pausauerit dolor*). Devenu synonyme de *quiēscō* « se reposer » (cf. *pausa* : *requiēs*, CGL IV 138, 22, et *pausāre sē*, Vita Caes. Arel. 2, 33) ; de là l'emploi de *pausat in pace* (= *requiescit*) et les formes *repausō* (transitif et intransitif = ἀναπαύω, -παύομαι, surtout employé par les chrétiens, conservé dans les langues romanes, M. L. 7218), *repausātiō* = καταλυτήριον. *Pausō* a survécu dans les langues romanes (sauf en roumain), où il a souvent le sens de *pōnere*, cf. M. L. 6308 ; B. W. s. u. De *pausō* : *pausātiō, -bilis* et *impausābilis* (tardif, rare = ἄληκτος).

pausia (*pusia, posia*), **-ae** f. : sorte d'olive. Ancien (Cat.), non expliqué.

pausillus : v. *pauxillus*.

pāx : v. *pacō*.

pax : exclamation équivalente à notre « chut » ou « paix », qu'on trouve dans la langue comique ; cf. Hésychius : πάξ... τέλος ἔχει ; et κόγξ · ὁμοίως πάξ, ἐπιφώνημα τετελεσμένοις.

paxillus : v. *pālus*.

-pe : particule enclitique intensive, cf. *nem-pe, quip-pe*, apparaît encore, combinée à *iam*, dans *quispiam, uspiam*, etc.

Une particule pareille à lat. *-pe* ne se retrouve exactement que dans lit. *kaīp* « comme » et *teīp, šeīp* « ainsi ». Le latin a, d'autre part, *meā-pte, suā-pte*, cf. gr. τίπτε?, et aussi *i-pse* (v. ce mot).

pĕccō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : broncher, faire un faux pas, sens encore conservé dans Hor., Ep. I 1, 8-9, *solue senescentem mature sanus equum, ne | peccet ad extremum ridendus et ilia ducat*. Employé surtout, comme le gr. σφάλλομαι, dans le sens moral de « commettre une faute ou une erreur, se tromper » (cf. *titubō* dans Plt., Mi. 248). Ancien (Enn., Cat.), usuel et familier. Très usité dans la langue de l'Église, en raison de son caractère populaire et expressif, de même que *pĕccātum* (qui traduit ἁμαρτία), *pĕccātor* (Tert.) ; et passé par là dans les langues romanes ; cf. M. L. 6321, *pĕccāre* ; 6322, *pĕccātor* ; 6323, *pĕccātum*, et 6324, *pĕccōsus*. Irl. *peccad* ; britt. *pechu, pecchod, pechadur*.

Autres dérivés et composés : *peccāmen, peccantia, peccātēla, peccātiō, peccātōrius, peccātrīx, peccātus, -ūs* (? douteux) ; *impeccābilis, impeccantia* (= ἀναμάρτητος, -τησία), tous tardifs.

Le sens donne lieu d'imaginer que *peccāre* serait dérivé d'un mot **pecco-* qui serait à *pēs* ce que *mancus* est à *man-* (v. *manus*). Mais pareil mot n'est pas attesté. L'ombrien *pesetom*, TE VIa 27 « peccātum » (ou « perditum »?) est douteux. Pour le sens, cf. *scelus* et skr. *skhálati* « il fait un faux pas ».

peciolus (*petiolus*), **-ī** m. : 1° petit pied, petit sabot ; 2° pétiole. Depuis Afranius ; rare et technique. M. L. 6234 a. Selon Meyer-Lübke, *peciolus* est la seule forme que donnent les manuscrits, *petiolus* est une fausse graphie due aux éditeurs ; cf. Rh. Mus. 72, 154. Cf. *peculus* et *peccullus*, diminutifs de *pēs*, dans Marcellus et Oribase ; et *tripeccia* « trépied » (tardif)?

pectis (*-idis*?) f.? : grande consoude (Ps.-Apul. 59, 25 et 127, 10). Grec. Dioscoride a πηκτή.

pĕctō, -is, pexī (et tardif *pexuī* ; cf. *nexī* et *nexuī* de *nectō*, et *pectuī* d'après Prisc.), **pexum** (et *pectitum*), **pectere** : peigner, carder ; et, plaisamment, « rosser » (cf. fr. *brosser, donner une peignée* ; all. *fechten*). Cf. *pexus* « laineux, poilu ». Ancien, usuel.

pecten, -inis m. : peigne, carde ; puis tout objet analogue : sorte de plectre, coquillage ; plante « aiguille de berger » ; pubis (poils, os du pubis = gr. κτείς), etc. Panroman. M. L. 6328 ; et germanique : v. angl. *pihten* ; celtique : gall. *peithyn* ; et *pais* de *pexa* (scil. *tunica*) : robe ; et M. L. 6331, *pĕctĭnĭculus*. Dénominatif : *pectinō, -ās*, qui a remplacé *pectō* à l'époque impériale et a passé dans les langues romanes, M. L. 6329 ; *pectinārius* : relatif aux peignes, et substantif : fabricant de peignes, M. L. 6330 ; *pectinātus* : en forme de peigne ; cf. P. F. 233, 4, *pectenatum tectum dicitur a similitudine pectinis in duas partes deuexum, ut testudinatum in quattuor* ; l'adjectif a ici un *e* qu'on retrouve dans ombr. p e t e n a t a f ; *pectinātor, -ātiō* (= κτενισμός, Orib., eup. 4, 16), *-ātim, -ālis*, tous tardifs ; *pectunculus* : péloncle, M. L. 6334 ; *pectiō, -ōnis* f. : peignage (Cael. Aur.).

Composés : *impexus* : non peigné ; *dēpectō* : peigner et « donner une peignée » ; *oppectō* (*ob-*) : ôter la chair après l'arête (assimilée à un peigne), d'où « dépouiller » ; *oppexus, -ūs* m. (Apul.) : sorte de coiffure ; *repectō*.

La formation de *pectō* est la même que celle de *plectō* et *nectō* ; l'attique a πεκτῶ « je peigne, je tonds » ; et le *-t-* se retrouve dans lat. *pecten*, avec le correspondant à degré zéro de la racine, gr. κτείς, κτενός. Germanique : v. h. a. *fehtan* « se battre », v. angl. *feohtan*, etc. Le gr. πέκω « je peigne, je tonds » a un correspondant exact dans lit. *pešù* « je tire par les cheveux, je tiraille ». Lat. *pexus* « laineux » offre l'élargissement *-s-* ; cf. gr. gr. πέκος « toison » et v. h. a. *fahs* « poils » ; ou peut-être est-ce une formation en *-so-* comme *laxus*, etc. Arm. *asr* (gén. *asu*) signifie « toison », donne hom. πόκος V. *pectus* et *pecū*.

pĕctus, -oris n. : poitrine de l'homme ou des animaux (c'est-à-dire sans doute la partie velue du corps ; cf. *pectō, pexus*, etc.), considérée comme le siège du cœur et de l'âme (et aussi de l'intelligence, cf. Plt., Mi. 786, qui l'oppose à *cor*), et par suite le « cœur » ou l' « âme », l'esprit. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6335.

Dérivés : *pectusculum* (tardif) ; *pectorālis* adj. ; *pectorāle* n. « plaque de devant de la cuirasse, plastron » (cf. Rich, s. u.). Usuel ; panroman, sauf roumain. M. L. 6332 ; *pectorōsus* : à large poitrine (terme de la langue rustique) ; *appectorō, -ās* (bas latin) « serrer contre sa poitrine », d'où simplement « serrer, presser », M. L. 540 ; *dē-, im-pectorō* ; *pectōreus*.

Il a dû exister en latin vulgaire un adjectif **pectorīnus*, formé comme *uitulīnus*, dont le féminin, tiré sans doute de *pectorīna carō*, a subsisté dans les langues romanes. Cf. M. L. 6333 ; B. W. *poitrine*.

Le tokh. A a *päśśäm*, duel « les deux mamelles » ; un mot pareil, différent par le vocalisme radical *o* au lieu de *e* et par la formation en *-u-*, se retrouve en irlandais : *hucht* « poitrine ». Aucun correspondant hors de ces deux langues. Du reste, les noms de la « poitrine » diffèrent d'une langue à l'autre. *Pectus* est à *pectō* comme *uellus* à *uellō*.

1° **pecū** n. (employé surtout au pluriel *pecua, -uum, -ubus* ; terme collectif) : bétail, troupeau(x) ; cf. Naev. ap. Non. 159, 6, *homines, pecua, beluasque*. Par extension, « argent » (comme *pecūnia*).

Pecū est une forme ancienne (cf. la vieille prière dans Cat., Agr. 141, 3, *pastores pecuaque salua seruassis*) ; *pecus, -oris* et *pecus, -udis* tendent à s'y substituer.

Dérivés : *pecuīnus* (cf. *ferīnus*) « de bétail » ; *pecuārius* m. « éleveur de bétail » ; *pecuāria* f. « élevage » ; *pecuōsus* (Gl.) ; *pecuālis* = προβατικός, *-ātus* (tardifs) ; la glose *pecusius* « pastor » doit être une corruption de *pecuōsus*.

2° **pecūlium, -ī** n. : petite part du troupeau laissée

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

en propre à l'esclave qui le gardait (*pecūliāris ouis*) ; puis « pécule » (*pecūlium castrēnse*) ; propriété particulière ; quelquefois dans un sens obscène (= membrum uirīle). — Dérivé de diminutif.

Dérivés : *pecūliolum* ; *pecūliāris* (*-rius*), *-ritās* (= γνησιότης, γνήσιον ou οἰκειότης, Greg. M.) ; *pecūliōsus* ; *pecūliātus*. Quelques traces de *pecūlium*, *-iāris* dans les langues romanes, cf. M. L. 6336, 6337.

peculor (*ū*?, cf. Havet, *Man.*, § 322 ; R. Ph. 1907, p. 233 ; *depecūlāre* dans Lucil. 682 Marx), *-āris* « faire son pécule », spécialisé dans la langue politique avec le sens de « s'enrichir aux dépens de l'État, être concussionnaire ».

Dérivés : *peculātus*, *-ūs* m. (*pecu-*) : concussion, péculat : *peculatus furtum publicum a pecore dictum, sicut et pecunia, eo quod antiqui Romanorum nihil praeter pecora habebant*, P. F. 233, 6 ; *peculātor*, *-tiō* ; *dēpeculō* (*-lor*) : piller, actif et déponent ; cf. Cael., Hist. 62, *ubi senatus intellexit populum depeculari. Peculor* ne peut être directement formé sur *pecūlium*, dont le dérivé serait **pecūlior* ; mais il suppose un **peculus* (*-culum*) non attesté.

Pour l'*ū*, v. le mot suivant.

3° **pecūnia, -ae** (*pequnia*, CIL I² 582, etc.) f. : richesse en bétail ; puis « argent, fortune, richesse » : *pecus a quo pecunia uniuersa, quod in pecore pecunia tum consistebat pastoribus*, Varr., L. L. 5, 95 ; par extension, « monnaie » et même, en bas latin, par une nouvelle spécialisation, « monnaie de cuivre » ; cf. Lampr., Alex. Sev. 33, 3, *scaenicis numquam aurum, numquam argentum, uix pecuniam donauit*. Conservé, comme *pecūlium*, en macédonien, M. L. 6338. Sur le bétail numéraire, v., entre autres, Vendryes, Rev. Celt., 42, 391 sqq.

Dérivés : *pecūniārius* (*-ris*, *-lis*) ; *pecūniōsus* (joint et opposé à *locuplēs*) ; *Pecūniola*, surnom romain.

La formation de *pecūnia* est pareille à celle du dérivé lit. *viršúnė* de *viršùs* « sommet » et du type slave en *-ynji*. On y observe le même *ū* ; cf. également *ū* dans lat. *uerrūca*, en face de l'*u* bref de lit. *viršùs*. Même *ū* encore dans *pecūlium*.

4° **pecus, -oris** n. : collectif « troupeau, bétail ».

5° **pecus, -udis** f. (masculin dans Ennius ; un neutre pluriel *pecuda*, sans doute d'après *pecora*, dans Accius, Sisenna et même Cicéron (?) d'après Non. 159, 11) : « tête de bétail », individuel ; terme d'injure « bête ». La distinction de sens entre les deux mots, encore nette à l'époque républicaine, cf. Varr., R. R. 2, 1, 4, tend pourtant à s'effacer ; Ovide, Ibis 459, dit *inque pecus magnae subito uertare parentis*, où *pecus* = *pecudem* ; et Columelle, 6, 27, 13, écrit *id genus pecudis* = *i. g. pecoris*. Une fois la distinction disparue, l'un des deux mots devenait inutile, et *pecus*, *-udis* n'a pas survécu dans les langues romanes, où *pecus*, *pecoris* seul est représenté ; cf. M. L. 6339, *pecus* ; 6325, *pecora* ; 6326, *pecorārius* ; 6327, *pecorīna*.

Pecus, *-oris* et *pecus*, *-udis* désignent indifféremment le gros et le petit bétail, les animaux domestiques, par opposition à *ferae* ; cf. Lucr. 1, 14, *ferae*, *pecudēs* « bêtes sauvages, animaux domestiques » ; Cic., N. D. 2, 64, 160, *qua pecude* (= *sue*) *nil genuit natura fecundius* ; Varr., R. R. 2, 1, 12, *pecus maius et minus... de pecore maiore in quo sunt ad tres species natura discreti, boues, asini, equi...* ». Virgile, G. 3, 243, s'est servi de *pecudes* pour opposer les quadrupèdes aux poissons et aux oiseaux. Mais l'un et l'autre ont dû d'abord s'appliquer spécialement aux bêtes à laine (cf. *pectō*), sens encore attesté ; cf. Tibère ap. Suét., Tib. 32, 5, *boni pastoris esse tondere pecus, non deglubere* ; Vg., G. 3, 554, *balatusque pecorum* ; et pour *pecus*, *-udis*, Juv. 13, 232, *pecudem spondere sacello | balantem*. C'est avec le sens de « brebis » que *pecora* est demeuré en roman, comme *pecorārius* avec celui de « berger » ; cf. M. L. s. u. Le sens de *pecus* « embryon, fœtus », rare et tardif, semble imité du grec.

Dérivés (rares) : *pecorālis* ; *pecorārius* : προβατώδης (Gloss.) ; *pecorōsus* (poétique) ; *pecorīnus* (tardif) ; *pecudālis* (Filastr.), *-diārius* (Gloss.) ; *Pecudifer* (épithète de *Siluānus*) ; *pecusculum* (Juvencus 2, 589).

Un thème *pek'u-* n'est attesté qu'en indo-iranien, en germanique et en italique. Au neutre, il désigne le « bétail » en général, et notamment le « bétail » en tant qu'il est une forme de richesse : véd. *páçu* (forme rare) et, avec même place de ton, v. h. a. *fihu* « bétail » et got. *faihu* « κτήματα, χρήματα, ἀργύριον », et, inversement, gr. κτήματα « bétail » ; v. Chantraine, R. Phil. 1946, 5 sqq. Au masculin, il désigne le bétail considéré comme des êtres vivants, souvent rapproché des « hommes », qui, pour le chef, représentent un autre moyen de puissance : dès les Gâthâs, *pasūš* (accusatif pluriel) est rapproché de *vīrəng*, et l'Avesta récent a le « dvanda » *pasu vīra* « les troupeaux et les hommes ». L'ombrien a, toujours dans une même formule, *pequo* (= *pecua* pl. n.) à côté de *uiro*, *ueiro* « uirōs ». Cf. le rapprochement védique dans RV III 62, 14, où on lit *asmábhyam dvipáde cátuṣpade ca paçáve* « à nous, aux animaux à deux et à quatre pieds » ; l'opposition de *dvipát* et de *cátuṣpat* pour désigner les « hommes » et les « animaux » repose sur un usage ancien, car l'ombrien a, pour la même opposition, *dupursus*, *peturpursus* « bipedibus, quadrupedibus », T. E. VI b. 10-11.

Au masculin, le védique accentue *paçúḥ* par opposition au neutre *páçu* dont le germanique atteste l'antiquité. Le latin a aussi une forme de genre animé, mais au féminin et avec l'élargissement *-d-* : c'est *pecus*, *pecudis*, tandis que, au neutre, le thème en *-s-*, *pecus*, *pecoris*, est la forme usuelle pour le singulier et a pris finalement, même au pluriel, le dessus sur *pecua*.

Un thème en *-s-* se retrouve en nordique, mais contaminé avec un représentant de **pok'o-* : v. isl. *fær* « brebis ».

Le vocalisme radical zéro n'est conservé qu'en iranien, dans des dérivés, av. *fšuyant-* « qui fait paître les brebis », *fšumant-* « qui a du bétail », et dans des composés au premier et au second terme.

Dès l'indo-européen, le mot a le sens large de « bétail » et le sens étroit de « petit bétail, mouton », qui serait le sens ancien si l'on admet le rapprochement, du reste indémontrable, avec le nom de la toison : gr. πέκος, πόκος, etc., et arm. *asr* (v. sous *pectō*). En védique, on parle d'un *paçúm* (accusatif singulier) *áçvāvantam* et *gómantam*, troupeau composé de chevaux et de bovins. Dans l'Avesta, *pasūm* (accusatif singulier) désigne plusieurs fois le « bétail » en général, mais a souvent le sens de « petit bétail » par opposition à *staora* « le gros bétail » (v. sous lat. *taurus*).

Le sens qui apparaît dans lat. *pecūlium* et *pecūnia* est pareil à ce qu'on observe dans got. *faihu* et v. angl. *feoh* « troupeau » et « biens, propriétés ».

Les formes baltiques v. pruss. *pecku* et v. lit. *pekus* « bétail » supposent un ancien emprunt du baltique à une langue de type occidental. Le fait n'est pas isolé.

pedepressim ; pedetentim (*-temptim*) : *pedetentim et pedepressim dictum est caute, quasi lenta et tarda itione*, Non. 29, 3. Adverbes dérivés de *pede pressō*, *pede tentō* « le pied étant retenu ». *Pedepressim* n'est attesté que par Nonius ; *pedetentim* est plus usité, mais surtout archaïque, quoique encore dans Cicéron, Tite-Live et Quintilien. La graphie *pedetemptim* a été influencée par *temptāre* (si toutefois ce n'est pas là la forme la plus ancienne ; cf. Caton, Or., frg. 1, 23, *eam ego uiam pedetemptim temptabam*).

peda, pedes, pedica, pedisequus : v. *pēs*.

pēdis, -is c. (m., Nov. 107 ; f., Pl., Vid. 110) : pou. Ancien (Liv. Andr., Plt., etc.). Tend à être remplacé par le diminutif : *pēdiculus*, *pēduc(u)lus*, *-ī* m., seule forme attestée à l'époque impériale (Pétr., Plin., Gels.) ; cf. Non. 220, 25, *pedis*, *quem nos pediculum dicimus*. Panroman. M. L. 6361.

Dérivés : *pēdīcum* = φθειρίασις (Lucil.) ; *pēdicōsus* ; *pēdiculāris* (*-rius*), épithète jointe à *herba* « herbe à poux » ; *pēdiculō*, *-ās* ; *pēdiculātiō* (Gloss.) = φθειρίζω, φθειρίασις ; *-lōsus*.

Le nom de cet insecte diffère d'une langue à l'autre. Av. *pazdu-* désigne un petit insecte nuisible. Cf. peut-être *pēdō*.

pedisequus : v. *pēs*.

pēdō, -is, pepēdī, pēditum, -ere : péter. Mot vulgaire (satiriques), M. L. 6345 ; *pēditum* « crepitus uentris ; pet » (Cat. 54, 3) ; bien représenté, avec des dérivés, dans les langues romanes, M. L. 6358 ; B. W. s. u.

Avec alternance vocalique : *pōdex* m. : derrière ; proprement « le péteur ». Pour la valeur du suffixe, v. Ernout, Philologica I, p. 133 sqq.

Composés : *oppēdō* (Hor.), *suppēdō* (cité par Cic., Fam. 9, 22, 4).

Il y avait en indo-européen un présent radical athématique **perd-* que suppose la comparaison de lit. *pérdžiu* « je pète », serbe *prdîm*, av. *perəδən* (3e plur.), skr. *pardate* (mot de glossaire), gr. πέρδομαι (aor. ἔπαρδον), alb. *pierθ*. A côté de **pērd-* a existé un autre thème signifiant « vesser » : **pezd-*, **pºozd-*, **bzd-* ; c'est celui que, avec lat. *pēdō*, représentent slov. *pezdim* et russe *bzdity* « il vesse », lit. *bezdù*, *bezdėti* ; cf. gr. βδέω. Pour *pōdex*, on notera que tch. *pezd* et lit. *bizdas* signifient aussi « derrière ». Le germanique a un autre type, aussi expressif, celui de v. isl. *fisa*, etc. V. lat. *uissiō* ; et *pēdis*?

pedō, -ās ; pedō, -ōnis ; pedum : v. *pēs*.

pedūlis : adjectif tiré de *pēs*, substantivé dans le sens de « chausson, guêtres » ; d'où ital. *pedule*, M. L. 6362, et en germanique : m. h. a. *pēdal*. V. *pēs*.

pegris, -idis f. : coquillage inconnu ; Plin. 32, 150. Forme douteuse ; grec non attesté ; l're *pelorides*?

pēĭērō : v. *iūrō* sous *iūs*.

pēior (c'est-à-dire *pĕiior*), **-ōris** n., **pēius** adj. comp. : pire, plus mauvais.

pessimus (*pessu-*), **-a, -um** superl. : le pire, le plus ou très mauvais. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6367, 6440, *pēssimus*. L'*e* de *peior* est bref de nature et c'est la syllabe qui est longue, comme dans *maiior*, *eiius*, etc. Il n'est donc pas besoin pour expliquer l'*e* ouvert, c'est-à-dire bref, des formes romanes, de supposer, comme le fait Meyer-Lübke, une influence de *pessimus* ou de *melior*.

Le dénominatif *peiōrō*, *-ās* « empirer » n'est attesté qu'à basse époque (comme *minōrō*, *meliōrō*, etc.) ; de même *pessimō*, *-ās* « maltraiter ». — *Pessimior* est un barbarisme tardif (Didasc. Apost.).

Peior, *pessumus* servent de comparatif et de superlatif à *malus*, comme *melior* et *optimus* à *bonus*. En indo-européen, les noms intensifs en **-yes-* indiquent ce qui exerce avec force l'action indiquée par le verbe : skr. *yájīyān* désigne l'homme qui est, par excellence, un sacrifiant. La forme **pedyōs-* sur laquelle repose *peiior*, comme on le voit pas *pessimus*, désignerait ce qui fait particulièrement une chute, ce qui tombe ; cf. skr. *pádyate* « il tombe », v. sl. *padǫ* « je tomberai », v. angl. *fetan* « tomber ». — De la même racine, le lat. a *pessum*, où apparaît clairement le sens de « tomber ». — V., du reste, l'article *pessum*.

pelagus, -ī n. : mer. Emprunt au gr. πέλαγος (τὸ), demi-latinisé et traité comme un thème en *o/e*, tout en conservant le genre neutre (mais Lucrèce a encore le pluriel grec *pelagē*, 6, 619). Depuis Pacuvius ; poétique et prose impériale. Demeuré surtout dans les langues ibériques. M. L. 6369.

Dérivés : *pelagius* (Varr., Plin.) ; *pelagicus*. Cf. *pontus*.

pelecanus (*peli-*, *pelli-*), **-ī** m. : pélican. Emprunt tardif, latinisé, au gr. πελεκάν.

pellāx, pellācia, pelliciō : v. *lax*.

pellis, -is f. : peau. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6377. Irl. *pell*. Germanique : b. all. *pell*.

Dérivés et composés : *pellārius* : peaussier, fourreur, M. L. 6373 ; *pellīcius* (*-ceus*) : de peau, M. L. 6375, et v. angl. *pileče*, irl. *bellec*, *pellec* ; *pellīnus* ; *pellītus* ; *pelleātus*, Paul. Nol., d'après *pilleātus* ; *pelliō*, *-ōnis* m. (cf. *caupō*, *fullō*, *lēnō*) « fourreur » ; *pelliōnārius* « pelletier » ; *pelliger* ; *pellicula* : petite peau, pellicule ; M. L. 6376. De là : *pelliculō*, *-ās* : couvrir avec une peau, boucher (Col.) ; *pellesuīna*, Varr., L. L. 8, 55, v. *suō* ; *tentipellium*, cf. P. F. 500, 28 ; *uersipellis*, v. *uertō*.

La forme *pellirem* : *galerum qui fiebat ex pelle*, p. F. 225, 10, est à rejeter ; cf. Lindsay, Gloss. Lat., IV, p. 313.

Certaines formes romanes remontent, en outre, à **pellāmen*, M. L. 6372 ; les langues techniques ont conservé ou créé un bon nombre de ces substantifs en *-men* : cf. *laetāmen*, **māteriāmen*, etc.

V. la remarque sous *palea*.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

Cf. le groupe de v. isl. *fjall* « peau » (got. *filleins* « δερμάτινος » répond à lat. *pellīnus*), gr. πελλοράφος « pelletier » (Gloss.) et πέλλᾱς (accusatif pluriel) « peaux » chez Pollux, tous mots à ancien *-ll-* de type « populaire », mais ἐρυσίπελας ; sans doute aussi hom. πέλλα « vase à lait » (en cuir?), πελλίς· λεκάνη Hés. (?) ; d'autres rapprochent lat. *pēluis*, etc., ce qui fait difficulté pour *-λλ-*. Cf., de plus loin, v. angl. *filmen* « pellicule », gr. πέλμα « plante des pieds, semelle de chaussure », lit. *plėnė* et *plėnis* « pellicule », pet. r. *plivá* « peau, membrane », gr. ἐπίπλοος, etc.

pellō, -is, pepulī (en composition *-pulī*), **pulsum, pellere** : pousser (avec idée accessoire de « battre, frapper », *pellere terram, humum*), puis « chasser » et, dans la langue militaire, « repousser, mettre en déroute » ; cf. *Pellōnia* « déesse qui met l'ennemi en fuite » (cité par Arn., S[t] Aug.). Ancien, usuel, classique. S'emploie au sens physique et moral : *nec habet ullum ictum quo pellat animum*, Cic., Fin. 2, 10, 32. A *pellō* correspond le substantif *pulsus, -ūs* m. « choc, poussée » et, dans la langue médicale, « pouls » (*p. uēnārum, artēriārum* ; cf. *pulsuōsus*, Cael. Aur.), demeuré dans les langues romanes ; cf. M. L. 6839. Irl. *cuilse*. *Pulsiō* est rare et attesté seulement à basse époque (Arn.).

De *pulsum*, corn. *pols* « un moment ».

De *pellō* existent de nombreux dérivés avec préverbes de sens local : *ad-* (*ap-*) *pellō* « pousser vers », qui, dans la langue nautique, s'emploie absolument avec le sens de « aborder » ; *as-pellō*, de **abs-pellō* « chasser, repousser » ; *com-*, *dē-*, *dis-*, *ex-* (M. L. 3041), *im-* (M. L. 4299), *per-*, *prō-*, *re-pellō*, auxquels correspondent des abstraits en *-sus*, *-siō* (ou en *-sa* ; cf. *repulsa*, qui a pris le sens d' « échec d'une candidature »), et des noms d'agents en *-sor*. De *compellō* dérive le britt. *cymhell*, *cymmell*.

Pour **pellō, -ās*, v. *appellō*.

Pulsus est fait sur le présent **peldō*, devenu *pellō*, comme *tensus* sur *tendō* ; de même qu'il y a un *tentus*, conservé en face de *teneō*, il y a eu un **pultos* à côté de *pepulī*, à en juger par *pultāre* qu'emploient encore Plaute et Térence (cf. *mertō*, **mantō* dans *ommentāns*). D'après *pulsus* a été fait l'itératif-intensif *pulsō, -ās*, qui a éliminé *pultō* et s'est ensuite substitué à *pellō* comme étant plus expressif et aussi comme fournissant une conjugaison régulière ; cf. *pellere terram pede*, Lucr. 5, 1402 ; *p. ter pede terram*, Hor., C. 3, 18, 15 ; *p. humum pedibus*, Catul. 61, 14 ; et *pulsare tellurem pede libero*, Hor., C. 1, 37, 1 ; *lyra pulsa manu*, Ov., M. 10, 205, et *pulsare chordas digitis*, Vg., Ae. 6, 647, etc. De là : *pulsātiō, -tor*, tous deux rares ; *pulsābulum* « plectre ». *Pulsāre* a seul survécu dans les langues romanes, dont certaines formes supposent également un élargissement **pulsitāre* ; cf. M. L. 6837 et 6838. Germanique : m. h. a. *pfulsen*, néerl. *polsen* « pulsando pisces in rete adigere et anguillas captare ».

De *pulsāre* sont formés de nombreux composés : *compulsō* (Tert., Apul.) ; *dēpulsō* (Plt.) ; *expulsō* (Mart., Amm.) ; *impulsō*, M. L. 4323 ; *prōpulsō* (classique) ; *repulsō* (Lucr., S[t] Ambr.).

Pepulī et *pultāre* montrent que la racine est ici **pel-*. Le *-ll-* de *pellō* en face de *pulsus* suppose un présent à suffixe **de/o-* indiquant l'aspect « déterminé » (procès aboutissant à un terme) ; la formation est la même que dans *tendō* en face de *teneō*, *tetinī*, *tentus*, etc. (cf. le cas de *-cellō*, *uellō*, *fallō*, et v. aussi *pendō*). Toutefois M. Vendryes, BSL 16, 301 sqq., préfère expliquer *pellō* par **pel-nō*. L'ombrien a *arpeltu* « appellitō, admouētō ». On rapproche gr. πάλλω « je secoue » (noter l'aoriste hom. ἐμ-πεπαλών) et le dérivé arm. *halacem* « je poursuis », sans doute aussi gr. πελεμίζω « j'agite violemment, je secoue », πόλεμος « combat ». Il y a peut-être un rapport avec le groupe de lat. *palpus*, *palpāre*, etc. La formation de présent **peldō*, comme celle de *tendō*, a été occasionnée par le caractère athématique du thème verbal **pel-* : ce thème est conservé dans l'aoriste hom. πάλτο « il s'est heurté à ». Au vocalisme radical près, lat. *pellō* est à *tendō* ce que gr. πάλλω est à τείνω.

pelta, -ae f. : bouclier thrace. Emprunt au gr. πέλτη.

Dérivés : *peltātus*, *peltifer*, tous deux appartenant à la langue impériale.

pēluis, -is f. (trisyllabe chez les archaïques ; acc. *pēluim*, abl. *pēluī*, puis *pēlue*) : bassin, chaudron. Attesté depuis Labérius jusque dans la Vulgate. Diminutif : *pēluicula* (Not. Tir.).

Cf. skr. *pālavī* « sorte de vase » et, de plus loin, gr. πελίκη « coupe » (avec dérivé πελίχνη), v. isl. *full* « coupe » ; pour πέλλα, v. sous *pellis*.

peminōsus, -a, -um (*ē? ae?*) : qui se fendille, se crevasse : *-a ārea*, ap. Varr., R. R. 1, 51, 1. Sans rapport avec *paedor*, malgré Non. 163, 12, ni avec πτμαίνω. Forme unique, peut-être corrompue : on a proposé *perrīmōsa*.

Penātēs : v. *penus*.

pendō, -is, pependī, pēnsum, pendere ; et pendeō, -ēs, pependī, pēnsum, pendēre : à la racine qui s'est fixée au latin sous la forme **pend-* appartiennent deux verbes, l'un en *-ē-*, intransitif et marquant l'état : *pendeō* « être pendu, suspendu » (sens propre et dérivé « être suspendu dans l'attente, la crainte », etc. : *animus tibi pendet, pendemus animis*, etc.), l'autre à voyelle thématique et transitif : *pendō* « suspendre », d'où « peser » et, par spécialisation de sens, « peser de l'argent » et « payer », cf. *stīpendium*, les paiements se faisant anciennement au moyen de lingots non monnayés, *aes graue, as līberālis*, etc., qu'on mettait dans la balance. Les deux verbes ont le même parfait *pependī*, de même que *stetī* est seul en face de *stō* et de *sistō*, etc. ; l'adjectif verbal est *pēnsus* (de **pend-to-s*), dont le neutre *pēnsum*, substantivé dans le sens de « poids de laine à filer distribué aux servantes », a pris le sens général de « tâche à faire » ; le féminin *pēnsa*, à basse époque, a le sens de « provisions pour un jour ».

Pendō, pēnsum se prennent souvent au sens de « peser mentalement, évaluer, estimer » ; de là : *magnī, paruī, nihilī pendere* ; *nihil pēnsī habēre* ; *esse pēnsi*. *Pēnsum* a fourni un dénominatif *pēnsō, -ās* qui a tous les sens de *pendere*, auquel il se substitue à l'époque impériale, comme ses composés ont supplanté ceux de *pendō* : cf. *compēnsō, dispēnsō, repēnsō*, etc. De *pēnsō* est dérivé un fréquentatif *pēnsitō, -ās* déjà dans Cicéron avec le sens de « payer » et fréquent dans la langue impériale avec le sens de « peser dans l'esprit, penser ».

A *pendō* se rattache *pendulus* (cf. *bibō, bibulus*, etc.). Il a dû aussi exister des adjectifs **pendicus* d'où provient **pendicāre* « pencher » (cf. *prōnicāre*) et **pendiculus*, cf. M. L. 6384-6388. Les gloses ont conservé un substantif *pendiculus*, traduit par ἀρπεδών, d'où **pendiculāre*, cf. M. L. 6385, et les composés *perpendiculum* n. « fil à plomb », *perpendiculāris, -lātor*.

Un substantif *-pendium* apparaît dans les composés : *compendium* : proprement « argent qu'on amasse », cf. Varr., L. L. 5, 183, *compendium quod cum comperditur una fit*, puis, en général, « gain, profit » (= *lucrum* s'oppose à *damnum*), et spécialement « économie de temps, raccourci, abrégé » ; de là : *compendiārius, compendiōsus* et *compendiō, -ās* (bas latin) ; *dispendium* « dépense, dommage », d'où « perte de temps, détour » ; *impendium* « dépense » et « intérêt », dont l'ablatif *impendiō* est usité comme adverbe dans la langue familière avec le sens de « *magnopere* » ; *impendiōsus* ; *perpendium* : équilibre (Orib.) ; *suspendium* « pendaison » ; *suspendiōsus* ; *stīpendium* (v. *stips*). Un substantif *pendix* est attesté dans les Inscriptions ; il figure aussi dans *appendix* f. « appendice, supplément », d'où *appendicium, appendicula*, et dans *ampendicēs* : *dicebantur ab antiquis quod circumpenderent, quos nunc appendices appellamus*, P. F. 19, 12. A *pendix* se rattache *pendīgō* : carcasse d'une statue (Arn. 6, 16) ; sorte de tumeur (Vég. 2, 44 et 55), sens auquel se rattache l'adjectif *pendīginōsus* (Cass. Fel. 20).

A *pēnsus* se rattachent *pēnsiō* « payement, loyer », M. L. 6393 ; *pēnsilis* « pendant, suspendu » (d'où *pēnsile* n. « grenier suspendu »), M. L. 6392, fr. *poêle*, B. W. s. u., et germanique : v. h. a. *pfiesal*, etc. ; **pēnsitulum*, non attesté, mais qui a fourni le dénominatif postclassique *pēnsiculō, -ās* « peser, examiner » ; *pēnsūra* (Varr.), *pēnsor, pensus, -ūs* (tardifs).

Le vocalisme *o* de la racine apparaît dans *pondō* « en poids » (*pondō lībra* ; *aurī argentī pondō*), ablatif d'un thème masculin en *o/e*, **pondus, -ī* qui a disparu, en dehors de cette forme fixée par l'usage, au profit d'un thème neutre en *-os/es*, *pondus, -eris*, mais en influant sur le vocalisme de celui-ci (cf. *modus*), il y a aussi *-pondium*, second terme de composés dans *dupondium, assipondium, interpondium* (Gloss.), glosé παράλληλον (cf., pour la forme, *modius*) ; cf. mess. *argora-pandes* « *argento-pondius ». De *pondus* dérivent *ponduscu-lum* ; *ponderōsus* ; *ponderitās* (Acc.) ; *ponderārium, -rātūra* (tardifs) ; *ponderō, -ās*, avec ses dérivés *ponderātiō, -tor, -bilis*, etc., et ses composés *praeponderō* « peser plus, emporter la balance », *reponderō* (bas latin) *remponderāns* (Ps.-Apul.).

Les langues romanes ont conservé *pendēre, pēnsāre*, le premier avec le sens de « pendre, suspendre » et « être suspendu », le second avec le sens de « peser » (et « penser »), en éliminant *pendēre* ; cf. B. W. s. u. ; M. L. 6383, 6391 et 544, **appēnsāre*. *Pondus* est à peine représenté, cf. M. L. 6646 (et en armor. *poner?*), et a été presque partout éliminé au profit de *pēnsum* « poids », M. L. 6394. Le *d* de la graphie française est dû à un faux rapprochement avec *pondus*. *Pondō* a passé en celtique : irl. *bonn*, britt. *punt*, et en germanique : got. *pund* « Pfund », et de là en finnois ; comme aussi un dérivé **pondārium* : v. isl. *pundari*, m. b. all. *punder*, etc. ; de *pēnsum* dérivent v. angl. *pislic* ; celtique : irl. *pis*, britt. *pwys* ; de *pondus*, britt. *pwn*.

Dérivés et composés de *pendō, pendeō, pēnsō* : *appendō* : suspendre à, peser, M. L. 543 ; *appendeō* (Apic.) ; et **appensāre*, M. L. 544 ; *compendō* (très rare) ; *compendium*, v. plus haut ; *compēnsō, -ās* : peser une chose avec une autre ; contre-balancer, compenser, M. L. 2097 ; britt. *cymmwys* ; *compēnsātiō* : *est debiti et crediti inter se distributio*, Dig. 16, 2, 1 ; *compēnsātiuus* et *recompēnsō, -sātiō* (VI[e] siècle) ; *dēpendō* : payer, *d. poenās, pecūniam* ; dépenser (époque impériale), britt. *dibynu* ; d'où, dans la langue juridique, *dēpēnsum, dēpēnsiō* ; *dēpendeō* : pendre de, dépendre, dériver de ; *dispendō* : dépenser, distribuer, M. L. 2676, britt. *dispign* « dispendium », et *dispēnsa*, M. L. 2677 ; *dispēnsō, -ās* : payer, dépenser, distribuer, M. L. 2678 ; *dispēnsātiō, -tor, trīx, -tōrius, -tiuus* ; *expendō* : payer entièrement, passé en germanique : v. h. a. *spentōn*, etc. ; *expēnsum, expēnsa* « payement », M. L. 3042 ; *expēnsō, -ās* ; *impendeō* : être suspendu dans ou sur (*immineō*) ; *impendō* : « pendre dans », M. L. 4301, 4304 ; et surtout « dépenser à » ; par suite « consacrer à » ; *impendium* (sur v. bret. *impenitician*, v. J. Loth, s. u.) ; *impēnsa* : dépense ; dans les langues techniques, « matériaux dépensés pour la confection d'un ouvrage », etc., sens conservé dans les représentants romans du mot, cf. M. L. 4303 ; B. W. *empeser* ; et *impēnsus, -ūs, impēnsātiō* (tardifs). L'adjectif *impēnsus* « largement dépensé » s'emploie au figuré : *impēnsum studium* ; par suite, « généreux, abondant ; considérable », d'où *impēnsē* (comme *impendiō*, cf. plus haut), M. L. 4304 ; *perpendō* : peser exactement, examiner avec soin ; *perpēnsō* ; *praependeō* : être suspendu par devant ; *prōpendeō* : être pendu en avant, pencher vers (sens physique et moral) ; *prōpēnsus, -sē, -siō* ; *prōpenduḷus* ; *rependō* : peser à nouveau ou en retour ; payer en retour, récompenser ; *repēnsō* ; *repēnsātiō, -trīx* ; *suspendō* : suspendre (sens propre et figuré), M. L. 8486 ; *suspēnsiō* ; *suspēnsūra*.

Le cas de *pendō, pependī, pēnsus* est évidemment parallèle à celui de *tendō, tetendī, tēnsus*. Mais, en face de *tendō*, on a le verbe exprimant l'état *teneō*, qui montre immédiatement que tout le verbe *tendō* est fait sur un présent à suffixe **-de/o-* qui sert à marquer le procès déterminé. De même, *pendō* doit être bâti sur une racine *pen-* ; mais il n'y en a, en latin, aucun représentant (v. *pannus*), et sur *pendō* on a fait non seulement *pependī, pēnsus*, mais aussi *pendeō* et *pondō, pondus* (cf., au contraire, *tenuis*), c'est-à-dire que le présent *pendō* aurait fourni au latin tout un groupe radical. Le cas est donc moins clair que celui de *tendō* ou de *pellō*. On peut — mais ce n'est qu'une possibilité — rapprocher le groupe de v. sl. *pro-pĭnǫ, pro-pętī* « σταυρῶσαι », v. russe *o-pnu* « ἐκτενῶ », lit. *pinù, pinti* « tresser », arm. *henum* « je tisse », *y-enum* « j'appuie » et de got. *spinnan* « filer » (de **spenwe/o-*?). — Le groupe de lit. *spéndžiu* « je tends des pièges », avec l'itératif *spandyti*, est loin pour le sens.

Le sens de ombr. ampentu, qu'on a proposé de traduire par *impendītō*, est mal déterminé ; v. Vetter, *Hdb.*, p. 196 ; Devoto, *Tab. Ig.*, p. 326.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

penes, penetrō : v. *penus*.

pēnis, -is m. (abl. *pēnī*, Naev., Com. 99) : « membrum uirīle[1] » : *hodie penis est in obscenis*, dit Cic., Fam. 9, 22, 2 ; mais aussi « queue » (remplacé dans ce sens par *cauda*, *cōda*) Le sens de « queue » est conservé dans une expression rituelle ; cf. F. 260, 15, *penem antiqui codam uocabant ; a qua antiquitate[m] etiam nunc offa porcina cum cauda in cenis puris « offa penita » uocatur ; et « peniculi » quis calciamenta tergentur, quod e codis extremi⟨s⟩ faciebant antiqui qui tergerent ea. Dictus est forsitan a pendendo.* Ancien, mais rare et populaire. Évité en raison de son sens. Non roman.

Diminutif : *pēniculus* : brosse, balai, éponge ; *pēniculāmentum* : traîne de robe ; *pēnicillus* (*-lum* n.) : pinceau, M. L. 9702, 6390 ; certaines formes romanes remontent aussi à **pēnellus*, M. L. 6389.

Dérivé du mot qui apparaît avec suffixe **-es-* dans skr. *pásaḥ* = gr. πέος « membrum uirīle ». Sans doute élargissement par *-n-* d'un thème en *-s-* comme dans skr. *çīrṣán-* près de *çiraḥ* « tête »[et élargissement par *-i-* de ce thème, comme dans *unguis*. Cf. aussi v. h. a. *fasal* « pēnis », *fazel* « foetus ».

penitus : v. *penus*.

penna (ancien *pesna* dans Fest. 222, 25), **-ae** f. : aile. Sans doute « ce qui sert à voler », de **pet-s-nā* (le maintien de la géminée dans *penna*, au lieu de **pēna* qu'on attendrait, cf. *cēna*, *sēnī*, tient peut-être au caractère expressif du mot ; v. Meillet, BSL 23, 1, 80. M. Niedermann, dans la nouvelle édition (1953) de son *Précis de phonétique latine*, p. 134 sqq., se demande si un ancien **petna* n'aurait pas coexisté avec **petsna*). Mais l'aile et la plume sont inséparables et *penna* désigne aussi la « penne », grosse plume des ailes et de la queue, par opposition à *plūma*, la petite plume couvrant le corps ; cf. Colum. 8, 2, 10. *Penna*, dans ce sens, se confond avec *pinna* et les deux mots sont constamment pris l'un pour l'autre (cf. F. Sommer, *Krit. Erl.*, p. 15 ; *bipennis* est noté *bipinnis* dans Nonius et dans les gloses, etc.). Les formes romanes peuvent représenter indifféremment *penna* (avec *e* fermé) ou *pinna*, M. L. 6514 ; en germanique : v. h. a. *zitar-phin*, m. h. a. *Pfinne*, etc. ; en celtique : irl. *penn* « calamus ».

Penna désigne par extension tout objet de plume ou emplumé : plume d'une flèche et la « flèche » elle-même ; plume de l'écrivain (de là *pennārium* : καλαμοθήκη, Gloss.).

Dérivés et composés : *pennātus* : muni d'ailes, ou de plumes, ou de barbes (en parlant d'épis ; cf. P. F. 231, 5 : *pennatas impennatasque agnas in Sal⟨i⟩ari carmine spicas significat cum aristis, et alias sine aristis ; agnas nouas uoluit intellegi*) ; *pennātulus* (Tert.). Cf. **impennāre* « garnir de plumes, empenner », supposé par les langues romanes, M. L. 4302 ; *pennula* (souvent confondu avec *pinnula*) ; *pennēscō, -is* ; *pennor, -āris* (tardif), celui-ci bâti sur *pennātus* ; *pennifer, -ger, -pēs, -potēns* (poétiques).

bi-pennis : qui a deux ailes ; désigne spécialement une hache : *bipennis* (scil. *secūris*) f. : hache à deux ailes, c'est-à-dire à deux tranchants (emploi surtout poétique ; cf. W. A. Baehrens, *Sprachl. Komm. z. App. Probi*, p. 50). D'après Quint. 1, 4, 12, serait composé non de *penna*, mais d'un adjectif **pinnus* : *nec miretur puer cur fiat... a « pinno », quod est acutum* [cf. Isid., Or. 19, 19, 11], *securis utrimque habens aciem « bipennis », ne illorum sequatur errorem qui, quia a pennis duabus hoc esse nomen existimant, pennas auium dici uolunt.* Mais l'adjectif est peut-être une création de grammairiens.

Ce mot, de forme obscure, sans doute populaire, semble appartenir à la racine de gr. πέτομαι et skr. *pátāmi* « je vole », hitt. *pattar*, *pettenaš* « aile », gr. πτερόν et v. h. a. *fedara* « aile, plume », irl. *én* et gall. *edn* « oiseau », *adan* « aile », etc. V. *petō*.

pēnsō : v. *pendeō*, *pendō*.

pēnūria : v. *paenūria*.

penus, -oris (autres formes *penus, -ūs* f., *penus, -i* m. et *penū, penum* n. ; cf. Gell. 4, 1, 2 et les références d'Hosius, ad loc.) n. — *Penus*, à l'époque classique, ne désigne plus que les « provisions de bouche », le « garde-manger » : *est enim omne, quo uescuntur homines, penus*, Cic., N. D. 2, 27, 68, d'où le pluriel *penora* dans P. F. 231, 8, *penora dicuntur res necessariae ad uictum cotidianum* ; mais il a signifié à l'origine la « partie intérieure de la maison » (où ces provisions étaient cachées). Ce sens ancien apparaît dans un terme du vocabulaire religieux conservé par Festus 296, 12 : *penus uocatur locus intimus in aede Vestae, tegetibus saeptus, qui certis diebus circa Vestalia aperitur.* S'y rattachent :

1° *penes* : locatif sans désinence, usité comme préposition souvent postposée (avec l'accusatif) au sens de « chez, à l'intérieur de », d'où « au pouvoir, en possession de » ; cf. P. F. 20, 19 : *apud et penes in hoc differunt, quod alterum personam cum loco significat, alterum personam et dominium ac potestatem ; quod trahitur a penitus.* Usité le plus souvent avec un pronom ; rare et de couleur archaïque.

2° *Penātēs, -ium* m. pl., avec même suffixe que dans *nostrās*, *Arpinās* (mais le singulier *Penās*, *Penātis* est une pure construction de grammairien ; cf. Fest. 298, 18, et P. F. 299, 7) : les dieux Pénates, dont les images étaient conservées à l'intérieur de la maison, dans le *tablīnum*, derrière l'*atrium*.

De *penus* dérivent *penārius* dans *penāria* (sc. *cella*), *penārius* (*locus*) : garde-manger ; *penuārius* « κελλάριος » ; *penuārium* ; et *penātor*, dans Caton (adu. M. Acilium IV 1), défini par les glossateurs : *penatores qui penus gestant.* D'après *uēnātor*?

De *penes* : *penitus* adv. : du fond, tout au fond (cf. *intus*, *funditus*, etc. ; on cite chez Plaute *egreditur penitus*, Ps. 132), profondément (sens propre et figuré) ; *penitus, -a, -um* (archaïque et postclassique) : qui se trouve au fond, intérieur ; *penita, -ōrum* ; *penitē*, formés sur *penitus* adv. ; *penetrō, -ās* : pénétrer (sans), sens absolu et transitif. Formé sur *penitus* d'après *intus*/*intrō* ; l'*ē* est phonétique, cf. *genitor*, *genetrīx*. De là *penetrālis* ; cf. Fest. 296, 27, *penetrale sacrificium dicitur quod interiore parte sacrarii conficitur. Vnde et penetralia cuiusque dicuntur...*, et P. F. 231, 1, *penetralia : sunt penatium deorum sacraria ; impenetrāle* n. (Gloss.) ; *penetrābilis* et *impenetrābilis* (époque impériale) ; *penetrātiō, -tor* (tardifs).

Ni lit. *penù*, *penéti* « nourrir », ni gr. πένομαι « je travaille péniblement », ni même le groupe de lat. *pen-dō* n'ont des sens qui permettent un rapprochement. Malgré son aspect indo-européen, ce groupe de mots est sans étymologie.

pepō, -ōnis m. : melon, pastèque. Emprunt au gr. πέπων, -ονος (attesté à partir de Pline). Une forme *pepō, -inis*, avec *i* phonétique, est dans les gloses *CGL III* 541, 36, et a survécu en roman, cf. M. L. 6395, et en germanique : v. h. a. *pëthemo*, etc.

per : préverbe et préposition suivie de l'accusatif (l'ablatif ne se trouve qu'à basse époque, au moment où les cas tendent à se confondre). Comme préverbe, a en latin le sens de « à travers, pendant » (local et temporel), « de bout en bout » (*ueniō/perueniō*, cf. skr. *pári* *gam-*).

On s'en est servi pour marquer l'achèvement, la perfection (*faciō/perficiō*), et aussi on l'a joint à l'adjectif (et à l'adverbe) pour former une forme de superlatif absolu dans des formations en partie, mais non nécessairement, populaires ou familières, nombreuses dans Cicéron : *perfacilis* « facile de bout en bout, tout à fait facile » (cf. gr. περικαλλής) ; *perbene*, *perlongus*, M. L. 6416, et même *permaximus*, *perminimus*, *peroptimus*, *perplūrimus*, *perpaucissimī* (Colum.), ou à un verbe pour en renforcer le sens ; *ōdī/perōdī*. Dans cet emploi, il est encore souvent séparé de son adjectif ; cf. Plt., Cas. 370, Cic., Att. 10, 1, 1, *per enim magni aestimo*. Cet emploi de *per* s'est particulièrement développé à basse époque, et Charisius condamne *peroptimus*. V. les exemples dans Souter et Löfstedt, *Syntactica* II 403 ; André, REL XXIX, 1951, 121 sqq. On le trouve isolément sous la forme *perquam* « tout à fait », avec même particule généralisante que dans l'opposé *nēquam* (emploi avec tmèse, Tér., Hec. 1).

Per indique, d'autre part, une déviation dans *perdō*, *pereō*, *perimō* (cf. osq. *pertemust* « perēmerit »), *peruertō*, *perperus*, *perfidus*, *periūrus*, correspondant au gr. παράσπονδος. V. aussi *prāuus*?

Comme préposition, *per*, outre le sens de « à travers, pendant », a le sens moral de « par l'intermédiaire de (*per nuntium*, *per litterās*, *per interpretem*) ; au moyen de ; à cause de ; au nom de ; par ». En ce sens, il a tendu à remplacer l'ablatif-instrumental, notamment avec les compléments du passif, cf. *ā, ab*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6396.

Per fait partie d'un groupe de prépositions et préverbes auquel appartiennent *prō* et *por-*, *prae* et se rattachent, d'autre part, *prī*, *prior* et *prīmus* (v. ces mots). Le sens propre de ces mots est « en avant ». La forme est sans doute celle d'un ancien locatif, **peri*, **per* : skr. *pári*, v. perse *paryi*, gr. περί, περ, got. *fair*, v. sl. *prě*, lit. *per* (v. Brugmann, *Grundr.*², II 2, § 680 sqq., p. 864 sqq.). Les sens se sont développés de manières variées. Le sens de « en avant » est clair dans des cas tels que skr. *páry asti*, gr. περίεστι « il surpasse », etc. ; avec l'ancien ablatif, en véd. *víçvebhyo bhúvanebhyas pári* « au-dessus de toutes les créatures » ; *paripríˊ* adj. « très cher » (cf. περικαλλής), et de même, chez Homère : περὶ πάντων ἔμμεναι ἄλλων « au-dessus de tous les autres ». Avec l'accusatif, l'indo-iranien et le grec ont développé un sens de « autour » qui ne se retrouve pas ailleurs. Le sens de « à travers », qui est d'ordinaire celui du latin et qui résulte d'un développement secondaire, se retrouve en slave et surtout en baltique, où l'on a lit. *per* et v. sl. *prě-* à peu près avec la valeur de lat. *per* ; lit. *per* se construit aussi avec l'accusatif. — Le sens de déviation qui est celui de *perimō*, de *pereō*, *perdō*, *perperus*, se retrouve peu hors du latin ; toutefois, de même que le latin a *per-uertō*, l'ombrien a *peretom* « *peritum, perditum », le vieux prussien a *per-weddā* « qu'il séduise » ; et, avec *fra-* (mais non avec *fair-*), le gotique a *fra-waurþanai* « κατεφθαρμένοι » et *frawardidedum* « ἐφθείραμεν ». L'Avesta a *frajyāitiš* « perte » (le contraire de la « vie » : *jyātu-*), ce qui est près de *pereō*. — Au lieu de *per*, l'osco-ombrien a pert : osq. pert víam « trāns uiam », *pert-umum* « perimere ». Le sens est plus près du sens étymologique que celui qu'a d'ordinaire lat. *per*. — L'emploi de *per* pour exprimer le superlatif absolu se retrouve en ombrien : per-akre « praestantem » ; M. M. Leumann, dans l'Αντίδωρον Wackernagel, p. 340 sqq., a sans doute eu tort de considérer qu'il s'agit de la particule qui figure dans *parum -per*, etc. — Sur une trace de l'adjectif **pero-* « qui est au delà », v. *peregrē*, sous *ager* ; v. aussi *perendiē*.

-per : particule postposée qui s'ajoute à certains adverbes de sens temporel : *nūper* (voir ce mot), *topper*, *semper* et *parumper*, *aliquantīsper*, *paulīsper*, etc. Sans rapport avec le *-per* de *super*, *Semper* rappelle l'osque *petiro-pert* « quater ». Sans étymologie claire. Un rapport avec *per* n'est pas bien visible (toutefois, l'identité de *pert* « per » et de *petiropert* « quater » en osque est troublante), non plus que celui auquel on pourrait penser avec *-pe* suivi d'une particule *-r* ; v. M. Leumann, Αντίδωρον J. Wackernagel.

pēra, -ae f. : sac, sacoche. Emprunt au gr. πήρα (d'origine inconnue) attesté à partir de Phèdre, mais le composé *saccipērium* (v. *saccus*) est dans Plaute ; les mots latins sont *mantica*, *loculus*. Terme populaire d'après P. F. 249, 6 : *phascolia appellant Graeci quas uulgus per[n]as uocat.* Conservé dans un parler roman. M. L. 6397.

peragrō : v. *ager*.

perbītō : v. *baetō*.

perca, -ae f. : perche de mer (serran) ou d'eau douce. Emprunt au gr. πέρκη (Ov., Plin.). M. L. 6398, *pĕrca*, et 6401, **percula*.

percellō : v. *-cellō*.

percipiō : v. *capiō*.

percontor : v. *contus*.

percutiō : v. *quatiō*.

perdāgātus, -a, -um : exploré. Se trouve seulement dans Claudius Mamertin, Stat. Anim. 2, 3 ; formé d'après *indāgātus*, coupé *in-dāgātus*.

perdix, -icis c. : perdrix. Emprunt au gr. πέρδιξ (depuis Varr.). Panroman, sauf roumain. M. L. 6404 et 7403 a.

perdō : v. *dō*, M. L. 6403 (et *dēperdō*, 2570 a).

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

perduellis, -liō : v. *bellum*.

peregrī, peregrē, adv. : à l'étranger (question *ubi* et *quō*) et « de l'étranger » (question *unde*). *Peregrī* est la forme normale de locatif ; *peregrē* a dû subir l'influence des adverbes du type *longē* de sens voisin.

Dérivés et composés : *peregrīnus* (cf. *repente, repentīnus*) : qui voyage à l'étranger, qui vient de l'étranger, qui concerne l'étranger (*praetor peregrīnus*) ; *peregrīnō, -ās* (*-nor, -āris*), *-nātiō*. A basse époque apparaît une forme dissimilée *pelegrīnus*, passée dans les langues romanes (fr. *pèlerin*, etc.). M. L. 6406 ; B. W. s. u. ; en celtique : britt. *pererin*, et en v. h. a. *piligrim*. A partir de Tertullien apparaît l'adjectif *pereger* (*peleger*, CIL V 1703) « qui voyage à l'étranger », qui a survécu partiellement dans les dialectes italiens et en provençal, avec le sens péjoratif de « mendiant, miséreux », M. L. 6405 b. Autres dérivés : *peregrīnulus* (Ven. Fort.) ; *comperegrīnus* (Sid.) ; *peregrīnitās* (Cic.) ; *-nābundus* (T.-L.).

Peregrē est un composé de *ager* ; mais le premier élément est discuté. Meillet y voit « un adjectif indo-européen **pero-* « lointain » (à vocalisme *e* normal dans les adjectifs thématiques indo-européens) qui se retrouve dans osq. *perum* « sans » et qui a son correspondant exact en skr. *páraḥ* « éloigné », cf. arm. *heri* « lointain » (v. *perendiē*) ; *peregrē* a signifié « en terre éloignée » ; cf. pour le sens arm. *art-* « dehors » dans le composé *art- uli* « fourvoyé, égaré », et les dérivés tels que *artak's* « dehors » ; ou dans une autre famille de mots : lit. *laukė* « dehors », locatif de *laũkas* « champ » et v. irl. *immaig* « dehors » (avec et sans mouvement), accusatif et datif de *mag* « champ » (le mot celtique *magos* « champ, campagne », qui a remplacé **agro-*, est d'étymologie intertaine). » D'autres linguistes voient dans *per-* la préposition *per* « à travers », ce qui est moins satisfaisant pour le sens.

perendiē adv. : après-demain ; le surlendemain. Semble être seulement dans Plaute et Cicéron.

Dérivés et composés : *perendinus* ; *comperendinus*, uniquement usité dans l'expression juridique : *c. diēs* « troisième jour auquel on renvoie une affaire » ; *comperendinō, -ās* « remettre au troisième jour » et, à basse époque, « remettre » (sans précision de date) ; *comperendinātiō*. Le simple *perendinō* (tardif, Prisc.) semble formé d'après le composé.

De **peren-diē* « le jour par delà » ; la comparaison de *prīdiē, postrīdiē* montre qu'il n'y a qu'un élément dans *peren-* et qu'on ne saurait le décomposer en **per-en-diē*. Comme *ho-diē*, le premier élément *peren-* est un thème nu, normal dans un premier terme de composé. L'adjectif skr. *páraḥ*, dont le correspondant figure au premier terme de lat. *peregrē*, signifie « qui est au delà » et, en matière de temps, s'applique surtout à l'avenir : « ultérieur ». Le vieux perse, au contraire, a *paranam* « auparavant », tandis que irl. *hire* signifie « ulterior ». Ombr. *perne* signifie « ante » et pernaiaf « anticās ». On est amené à supposer un dérivé en **-en-* **peren-* qui serait à **pero-* ce que gr. *αἰ(ϝ)έν* est à lat. *aeuom*. Inversement, got. *fairneis* signifie « antérieur, παλαιός ».

perennis : v. *annus*.

pereō : v. *eō*.

perfidus : v. *fidēs*. M. L. 6409.

***perfinēs** : *perfringās*, Fest. 222, 29. Seul exemple du verbe, tiré peut-être du Carmen Saliare.

Subjonctif d'un présent en **-nā-* d'une racine disyllabique ; cf. irl. *benaid* « il frappe » avec subjonctif *-bena*. La même racine se retrouve, sous une forme moins archaïque, dans v. sl. *bĭjǫ, biti* « frapper ». Le latin a remplacé ce vieux verbe par le verbe populaire *sānā*. étymologie claire *caedō*. — V. *fendō*.

Pergamum, -ī n. (*-ma* n. pl.) : le nom de Pergame déjà dans Livius Andronicus, « *arcēs Īlĭī* », a désigné par extension toute sorte de citadelle ou de bâtiment sur une hauteur ; *Pergama* : *omnia alta aedificia*, CGL V 555, 47 ; *arx Troiae et per usum omnes arces Pergama dicuntur*, CGL V 555, 49. M. L. 6412.

Dérivé : *pergamēna* (*-mīna*), *-ae* f. : parchemin, dont l'invention est attribuée à Eumène, roi de Pergame ; cf. Varr. ap. Plin. 13, 70 ; Isid., Or. 6, 11. M. L. 6411 ; B. W. *parchemin*. Germanique : v. h. a. *pergamīn*.

pergō : v. *regō*.

pergula, -ae f. : avancée. Désigne toute espèce de construction surajoutée ou en saillie, appentis, balcon, etc. ; spécialement « treille ou berceau sous lequel on se promenait » ; cf. Rich, s. u. Conservé dans ital. *pergola*. M. L. 6413. Sur le barbarisme *precula* attribué par Quint., I. O. 1, 5, 12, à Tinga Placentinus, v. Meyer-Lübke, KZ 30, 345.

De *pergō*? Cf. *tegō/tēgula*.

perhibeō : v. *habeō*.

perīculum (*-clum*), **-ī** n. : essai, épreuve ; sens ancien (Plt.) resté classique dans *perīclum facere*, cf. Cic. Verr. 1, 12, 34 ; puis « risque » (souvent joint à *discrīmen*, qui a subi une évolution de sens parallèle : cf. Cic. Off. 1, 43, 154 ; Imp. Pomp. 5, 12 ; N. D. 2, 66, 166), « danger, péril », sens le plus fréquent à l'époque classique (dont l'évolution a pu être favorisée par le rapprochement avec *perīre*) ; le sens de « essai, épreuve » étant réservé à *experīmentum*. Dans la langue du droit, « procès » (comme gr. κίνδυνος, κινδυνεύειν : κ. ψευδομαρτυρίαν, Dém. 1033, 1), puis « arrêt ». Ancien, usuel, classique. Panroman, sauf roumain, dans des formes pour la plupart savantes, avec le sens de « péril ». M. L. 6414. Celtique : irl. *pereccul*, britt. *perigl*.

Dérivés : *perīculor, -āris* (Caton) ; *perīculōsus*, qui a servi de prototype aux formations en *-īculōsus*, cf. *metīculōsus*, d'où *sitīculōsus*, etc., cf. aussi *formidulōsus* ; *perīclitor, -āris* « faire l'essai, risquer de ; être en péril » et ses dérivés.

V. le suivant.

perītus, -a, -um : qui a l'expérience de ; d'où « habile dans » (avec le génitif : *p. rei mīlitāris*). Ancien, usuel, classique.

imperītus (et *experītus*, Gloss. Plac. : *experitus, non peritus, i. e. extra peritiam positus*) et *perītia* (époque impériale), *imperītia* (Sall.), tous deux évités par Cicéron et César.

experior, -īris, expertus sum : éprouver, faire l'expérience de. Le participe présent *experiēns* a le sens de « expérimenté, qui a l'expérience de » ; *expertus* a souvent le sens passif « éprouvé » : *uir... expertae uirtutis*, T.-L. 3, 44, 3 ; et *inexpertus* (époque impériale). *Experpar* au lieu de **experītus* a dû subir l'influence de *reper-*, *compertus*. Conservé dans quelques langues romanes. M. L. 3046.

Dérivés : *experientia* et *inexperientia* (Tert.) ; *experimentum* ; *expertiō* (Vitr.).

S'y rattache également, mais le sens est plus lointain : *opperior, -īris, opperītus* et *oppertus sum, -oppertō* : attendre. Mot de l'époque républicaine ; rare à l'époque impériale et employé sans doute par affectation d'archaïsme. Pas de dérivés.

Par contre, *comperiō* et *reperiō* se rattachent à *pariō*. Toutefois, il a dû se produire des confusions dans l'esprit des sujets parlants, confusions dont *expertus* et *oppertus* sont la preuve.

Perītus, perīculum supposent un verbe simple **perīo(r)* qui a disparu au profit du composé d'aspect « déterminé » *experior*.

Le groupe le plus proche est celui de πεῖρα (éol. πέρρα) « épreuve, essai », ἔμπειρής (chez Sophocle) et ἀπείραμος (chez Callimaque) au sens de ἔμπειρος, etc. Le verbe latin **perior*, conservé seulement avec préverbe, doit être un dénominatif du nom radical dont gr. πεῖρα suppose l'existence. Ce nom radical a dû fournir, d'autre part, le dérivé germanique attesté par v. h. a. *fāra* « action de guetter, danger », avec un *-ē-* qui doit provenir d'un thème radical. Ce thème radical appartient peut-être à la racine de gr. πείρω « je transperce, je traverse » ; v. *per*, *portus* et *portō*.

L'arménien a une forme expressive à *ph-* initial : *p'orj* « essai », etc.

perimō : v. *emō*.

perinde adv. : proprement « de là tout à travers en continuant », e. g. T.-L. 8, 17, 10 : *si perinde cetera processissent* « si le reste marchait à partir de ce point en continuant ». L'adverbe a pris ensuite le sens dérivé de « en continuant de la même façon, d'une manière exactement semblable », qui est celui de l'époque classique dans *perinde ac* (*ut, quasi*) « tout comme [si] ». On le trouve plus tard employé seul avec le sens de « également », e. g. *perinde odium prauis et honestis*, Tac., A. 2, 2, 6 ; ou encore dans l'expression *haud perinde*, comme notre « pas tellement », avec un second terme de comparaison implicite : *coxendice et femore et crure sinistro non perindē ualebat* (scil. *ac dextro*), Suét., Aug. 80, 2. Ancien, usuel, classique. Non roman.

periūrus : v. *iūs*.

permitiēs, -ei f. : forme donnée par les manuscrits de Plaute et par Non. 153, 14 ; 218, 32 ; cf. aussi Donat, GLK IV 392, 17, et Julianus, ibid. V 324, 13. Même sens que *perniciēs*, dont ce n'est peut-être qu'une corruption. Un adjectif dérivé, *permitiālis*, figure dans les manuscrits de Leyde de Lucr. 1, 451.

perna, -ae f. : 1° jambe tout entière (cuisse et mollet) ; en particulier « cuisse de porc, jambon » ; puis « branches qui tiennent au sol » : *stolones cum perna sua auelluntur*, Plin. 17, 67 ; 2° sorte de coquillage, dit aujourd'hui « jambonneau », ou pinne marine (sans doute ainsi nommé à cause de sa forme, Plin. 32, 154). Ancien (Enn., etc.), technique. M. L. 6418, *perna* ; B. W. *perle*.

Dérivés et composés : *pernīx, -īcis* adj. : agile, prompt (archaïque, poétique et postclassique) ; *pernīciter, pernīcitās* (Cic.). Dérivé de *perna* comme *fēlix* de **fēla* (= gr. θηλή) ; cf. fr. *imgambe* ; *perniō, -ōnis* m. : engelure aux pieds, gerçure (Plin.), M. L. 6420 ; *perniunculus* ; *compernis* : *-es dicuntur homines genibus plus iusto coniunctis*, P. F. 35, 24 ; *suppernātī* : *dicuntur homines quibus femina succisa sunt in modum suillarum pernarum*, P. F. 397, 7 ; *pernōnidā*, Plt., Men. 210 ; *pernārius* « marchand de jambons ».

Cf. aussi **pernia*, **expernicāre*, M. L. 6419, 3045.

Perna correspond au hitt. *paršna-* « haut de la cuisse, jambon », cf. Benveniste, BSL 50 (1954), p. 41 ; gr. πτέρνᾱ, skr. *pārṣṇiḥ*, got. *fairzna* « talon ». Pour le sens de « jambe, jambon », cf. les composés du type πτερνοκοπίς « écornifleuse de jambons », Mén. Com. frg. 4, 148 ; etc. Du reste, lat. *pernīx* « ingambe » s'explique mieux en partant du sens de « jambe » que de celui de « talon » : cf. Plt., Mi. 630, *pernix sum pedibus*.

perniciēs : v. *nex*.

pernīx : v. *perna*.

pernox : v. *nox*.

pērō, -ōnis m. : sorte de bottine, faite de cuir cru et garnie de poil's, surtout en usage dans l'armée. Non attesté avant Virgile (Ae. 7, 690).

Dérivé : *pērōnātus*. Sans doute en rapport avec *pēra*.

perperus, -a, -um : de travers ; et *perperam* adv. L'adjectif est très rare (un exemple d'Accius ap. Non. 150, 11) ; l'adverbe, qui est du type *clam, palam, protinam*, assez fréquent, est ancien et appartient plutôt à la langue familière. De *per-* et d'un second élément peu clair, cf. *properus*. Pour le sens, cf. *perdō, pereō* et peut-être *prāuus*, sous *per-*.

Dérivés : *perperitūdō* (Acc.) ; *perperō, -ās* (Ital.). Les formes grecques πέρπερος (Polybe, Sextus, Arrien, περπερεία, Clém. ; περπερότης, Chrys.) attestées seulement à basse époque proviennent du latin.

perpes, -etis ; perpetuus, -a, -um : qui s'avance d'une manière continue ; ininterrompu ; perpétuel. *Perpes*, de **per-pet-s* (cf. *impes, praepes* et *petō*), a été remplacé par *perpetuus*, que favorisait l'existence des synonymes *assiduus, continuus* et ne se trouve que chez Plt., Pac. Tr. R³ 188, et chez les archaïsants de l'époque impériale. De *perpetuus* dérivent *perpetuālis* (créé par Quintilien pour traduire καθολικός ; cf. Inst. Or. 2, 13, 14) ; *perpetuārius* ; *perpetuitās* (presque uniquement cicéronien) ; *perpetuō, -ās* ; *comperpetuus* (Prud.) ; *perpetim* (Hil.). — V. *petō*.

perpetior : v. *patior*.

perpetrō : v. *patrō*.

perplexus : v. *plectō*.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

perpressa : donné comme synonyme de *asarum* et de *baccar* par Pline 26, 87 et 21, 132. Forme peu sûre (var. *perpensa*). V. André, *Lex.*, s. u.

perseuērō : v. *scuērus*.

persibus : v. *sibus*.

persicus, -ī f. (*persica arbor*) : pêcher, M. L. 6429 ; *persicum* (et *pessicum*, CGL III 358, 74 ; *pessica*, App. Probi) n. : pêche. M. L. 6427 (*pĕrsĭca*). Germanique : v. h. a. *pfersich*. Adjectif dérivé de *Persia*, non attesté avant Columelle ; tardif *persus* (cf. Gloss. Plac. V, 92, 10) « pêcher, pêche ». Cf. aussi M. L. 6428, *pĕrsĭcārĭa*. — V. *persus*.

***persillum** : *uocant sacerdotes rudiculum picatum, quo unguine flamen Portunalis arma Quirini unguit*, Fest. 238, 7 ; cf. P. F. 239, 2 : *dicebant uas quoddam picatum, in quo erat unguentum unde arma Quirini unguebantur*.

persollāta (*persolāta, personāta, persōnācca*), **-ae** f. : grande bardane.

De *persōna*? Cf. *persōnāta*, Pline 25, 107, et *persōnācia herba*, Celse 5, 27, 10 ; Vég. 4, 21 ; Ps.-Ap. 36.

persōna, -ae f. : masque de théâtre (= πρόσωπον, προσωπεῖον) ; puis, avec un développement de sens qui reproduit en partie le développement grec, « rôle attribué à ce masque, caractère, personnage », et « personne », sens qui est déjà dans Cic., Att. 8, 11 D, § 7 : *ut mea persona semper aliquid uideretur habere popularе* ; en bas-latin « honneur, dignité ». — En grammaire, sert de même à traduire le gr. πρόσωπον « personne » ; cf. Varr., L. L. 8, 20 ; 9, 24, etc. A ce dernier sens se rattachent *persōnālis* et *impersōnālis* = ἀπρόσωπος ; *impersōnātīuus* (Diom., d'après *ăctīuus, passīuus*, etc.). Sur le sens théologique de « personne » (de la Trinité), v. Blaise, s. u. Ancien, usuel, classique. Panroman, sauf roumain, dans le sens de « personne ». M. L. 6430. Le sens négatif de *personne* en français est relativement récent. Irl. *persan, persún*. La distinction entre *persōna* et *rēs* est constante en droit ; on la trouve déjà dans Cic., De Or. 3, 14, 53.

Dérivés : *persōlla* (Plt.) ; *persōnātus* : masqué, d'où « fictif, déguisé, affecté » ; *persōnālitās* : personnalité (Paul. Nol.).

L'étrusque a *φersu*, qui, à en juger par le monument où se lit le mot, désigne un masque (cf. Skutsch, Kl. Schr. 327). *Persōna* est fait comme *Latōna* (cf. en étrusque *pumpu* et *pumpuni*, lat. *Pompōnius*). Le rapport entre étr. *φersu* et gr. πρόσωπον est difficile à déterminer ; on ne saurait rien dire à cet égard. V. Devoto, Studi Etruschi II, 309 sqq. Une influence — par association d'idées — de *personō* n'est pas impossible.

Le caractère technique de l'emprunt est marqué par le fait que *persōna* n'a jamais le sens de « face, figure, front » que πρόσωπον a en grec et qu'il n'y a pas d'expression correspondant à κατὰ πρόσωπον. On peut, en revanche, se demander si le sens de « personne » de πρόσωπον qui est tardif (Pol., N. T.), n'est pas dû à une influence de lat. *persōna*. V., sur le groupe, M. Nédoncelle, *Prosōpon et persōna dans l'antiq. class.*, Rev. Sc. relig., 1948, p. 277 sqq.

persus, -a, -um : (bleu) foncé ; pers. Attesté avec ce sens seulement dans les gloses de Reichenau. *Persus* n'est sans autre chose que l'adjectif *persus* « de Perse » qui à basse époque se substitue à *persicus* (v. ce mot) et a dû signifier « couleur de pêche ». *Persus* est à *persicus* comme *poenus* à *poenic(e)us*. On a soutenu aussi que *persus* était issu par métathèse de *pressus* au sens de « sombre, foncé », supposé dans Pline 35, 32 et dans Pline le Jeune, Ep. 8, 20, 4 ; cf. Wagner, Gl. 8, 237, n. 2 ; mais ce sens est peu sûr. V. Du Cange, s. u. ; M. L. 6431 ; B. W. *pers*.

***pertermine** : *dicitur auspicium quod fit cum de finis agrum peregrinum transgrediuntur*, Mar. Vict., GLK VI 14, 21. M. J. B. Hofmann compare *amptermini* : *qui circa terminos prouinciae manent*, P. F. 16, 18. Sans doute neutre d'un adjectif ***perterminis**, ancien terme du vocabulaire augural ; même variation *-us, -is* que dans beaucoup d'adjectifs composés : *imberbus* et *imberbis*, etc.

pertica, -ae f. : perche ; spécialement « perche à prendre des mesures », *p. militāris, p. decempeda*, qui servait à mesurer les lots concédés aux soldats ; puis ce « lot » lui-même (cf. fr. « perche ») : *quodcumque coloniae est assignatum, id uniuersum pertica appellatur*, Front., Limit. Agr., p. 43 Goes. Ancien (Plt.), usuel ; sert de cognomen. Panroman, sauf roumain. M. L. 6432. Irl. *pertic*.

Dérivés : *perticālis, -rius, -tus*.

Cf. ombr. *percam* « uirgam » (?), osq. perek ⟨ais⟩ « perticīs » (mesure). Pas de rapprochement sûr hors de l'italique. M. Vendryes, Rev. celt. 48, 357, a rapproché le moyen gallois *erchyll* « mât de navire », mais cette forme est unique et peu sûre et, du reste, le sens lointain.

pertināx : v. *teneō*.

pertineō, -ēs, -uī, -ēre (s'emploie absolument avec *ad*, rarement avec *in* ou *per*) : s'étendre sans interruption jusqu'à ; par suite « s'appliquer à (sens physique et moral), tendre à, revenir à, concerner ». Britt. *perthyn*.

Dérivés et composés : *pertinenter* (Tert.) ; *impertinēns* (Mart. Cap.) ; *appertineō* (bas latin), demeuré dans les langues romanes, avec un doublet *appartenēre*, influencé par *pars*, dont le rapprochait l'étymologie populaire. Cf. M. L. 545 ; B. W. s. u.

Ce verbe fait sentir le rapport étymologique entre *tendō* et *teneō*.

peruicāx : v. *uincō*.

peruinca (*peruica*), **-ae** f. : pervenche. Ps.-Apul. Herb. 58, et Pline 21, 68 et 172, emploient l'expression composée *uica peruica* (*uinca peruinca*). Panroman, sauf roumain. M. L. 6437. De *uinciō*? Le nom semble tiré d'une formule magique.

pēs, pĕdis m. : 1° pied, de l'homme ou de l'animal. Le pied est considéré :

1° comme instrument de marche ; de là : *pedes, -itis* m. « piéton, fantassin », fait d'après *eques*, avec ses dérivés *pedester, -tris, peditātus, peditāster, -tellus* (Plt.), *peditō, -ās* : πεζεύω (Gloss.) et *suppeditō* (v. ce mot) ; *peda, -ae*, attesté dans Fest. 230, 9 : *pedam, uestigium humani praecipue pedis appellasse antiquos in commentariis quibusdam inueniri solet* ; de là *-pedāneus* dans *rappedāneum* « marche-pied » ; dénominatif *-pedō, -ās* « aller à pied », attesté seulement dans le composé *repedō* usité dans la langue archaïque et en bas latin ; *pedō, -ōnis* m., cognomen et mot de glossaire, glosé *platanus*, πλατύπους, et aussi *qui pedestri ordine uadit* (= fr. « pion », v. B. W. s. u.), *seu animal oculos habens in pedibus, uel animal cornutum habens in pectore oculos*, CGL V 555, 54 (le rapprochement de πηδόν, proposé par Keller, *Lat. Volksetym.* 28, n'est pas convaincant) ; *pedātus, -ūs* (Plt., Ci. 526) et *pedātum, -ī* : *pedato positum pro repetitu uel accessu quasi per pedem, sicuti nunc uolgo dicitur, tertio pedato. Cato Originum lib. I* (28) : « *igitur tertio pedato bellum nobis facere* » ; — *idem in Dissuasione de Feneratione* (6, 2) : « *tertio autem pedato item ex fenore discordia excrescebat* », Nonius, 64, 17 ; *pedātim* (Plin.) ; *pedibulum* : bruit des pas (Greg. Tur., H. Fr. 3, 15, M. Bonnet 201). Cf. encore *quadripedāns* (archaïque et postclassique), *pedisequus, -sequācius, -sequa* « valet, servante » ; et les expressions de la langue militaire : *conferre pedem, descendere ad pedēs, pedibus merēre*.

Acupedius : v. ce mot.

2° comme partie inférieure ou comme support du corps : d'où *pēs lectī, mēnsae, subselliī*, etc. ; *pedēs uēlī* « boulines » et « écoutes » (terme de marine), dites aussi *prōpēs* ; cf. Isid., Or. 19, 4, 9 ; *pedēs montis* ; *pēs* au sens de « queue, tige, pédoncule d'un fruit », etc. ; de là *pedīculus* « pédoncule » (et *peccullus* [*-um*], *peciolus* « pétiole », Orib.) ; *pedō, -ās* « échalasser (la vigne) » et *impedō* ; *prēdāmen, -mentum* ; *pedātiō* (*im-*), *-tūra* ; *pedicinus* « pied du pressoir » (Cat., Agr. 18, 3) ; *pedālis* (substantivé, sc. *solea* f.), avec un doublet tardif *pedūlis*, et *pedūle* n. (Greg. Tur.), cf. *pedulēs* : ὑποδεσμίδας, CGL III 120, 47.

3° comme mesure de longueur (comme le bras, le doigt, etc.) ; par suite, comme unité métrique en poésie ou en musique (*pedālis, bi-, sēsqui-pedālis*) ; *pedātūra* (σχοινισμα) : mesure de terrain (Zeno, Vulg.) ; *pedāneus* « long d'un pied » (Solin, Pall.).

4° *pēs* a servi à désigner des objets rappelant le pied par leur forme, notamment des plantes : *p. gallīnāceus* « corydale » (Plin. 25, 155) ; *p. bētāceus* (Varr., Plin.) ; *p. leōnis*.

5° Enfin, à l'époque impériale, on trouve *pēs* dans le sens de « sol, pays, territoire ». C'est évidemment une traduction du gr. πέδον.

Celui qui va à pied est inférieur à celui qui va à cheval : de là le sens péjoratif de *pedārius* (*p. senātor*, cf. Gell. 3, 18, 5), *pedāneus* (*p. iūdex*, Paul., Dig. mais *suppedāneus* au sens propre de « qui est sous le pied », Greg. M., dial. 1, 2), *pedester, -tris* (*-tris ōrātiō*, peut-être traduit du gr. πεζός, le terme latin étant *prōsa*).

C'est par le pied ou la patte que l'on entrave les animaux et les hommes : de là *pedum, -ī* n. « houlette » ; *dicitur uirga pastoralis cui[us] uncus additur ferreus, qua pedes tondendarum ouium capiuntur, et in se habet pares nodos aere decoratos, quaeque aliter claua appella[n]tur*, CGL V 232, 8.

pedica f. (= πέδη) : toute espèce de piège ou de trébuchet pour prendre par la jambe ou la patte les animaux, cf. Vg., G. 1, 307 ; quelquefois aussi « entraves, fers attachés au pied », cf. Plt., Poe. 514, et Apul. Flor., p. 357, 29, *quid si pedes pedicis coartentur?* Dérivé tardif : *impedīcō, -ās* (Amm. 30, 4, 18, *i. cassibus*), cf. plus bas *impedīō* ; ***-pedis** f. non attesté isolément, mais qui figure dans *compedēs* « entraves » (thème en *-i-*, génitif pluriel en *-ium*, Plt., Pe. 420 ; accusatif en *-īs*, id., ibid. 573 ; le génitif en *-um* n'est attesté qu'à partir de Tertullien ; le singulier n'apparaît qu'à l'époque impériale ; le masculin n'est pas attesté avant Lactance) et dans les dérivés : *compediō, -īs* = συμποδίζω, ἐμποδίζω (peut-être refait sur *compedītus* « πεπεδημένος », qui est la forme la plus ancienne et la plus fréquente) ; *compedus, -a, -um* (Varr.) ; *compedō, -ās* et *compedō, -ōnis* m. (Gl.) ; *expediō* : dégager d'entraves ou d'un piège ; cf. Tér., He. 297, *uix me illim abstraxi atque impeditum in ea expĕdiui animum meum* ; Cic., Verr. 2, 2, 42, 102, *uidete in quos se laqueos induerit, quorum ex nullo se unquam expediet*, etc., puis « débarrasser ; débrouiller (une affaire compliquée), mettre en ordre » ; d'où « développer, expliquer ». Pris absolument « se tirer d'affaire » ; d'où « avoir un résultat favorable », et simplement « être utile, expédient » (d'où *expedientia* « opportunité » (Boèce), *expedīmentum* « solution, exécution » (Tert., Ital.). Plaute emploie le verbe dans le sens de « aboutir », Amp. 521, *nequiter paene expediuit prima parasitatio*. Par image *expeditus* (*mīles*) s'opposera à *impeditus* (*indupedītus*, Lucr., metrī causā) ; de là *expedītiō, -tiōnālis*.

impediō : mettre dans des entraves, empêcher de marcher, cf. Ov., F. 1, 410, *impediunt teneros uincula nulla pedes* ; puis, au sens figuré, « empêcher, embarrasser ». Ancien, usuel ; *impedīmenta, -ōrum*, spécialisé dans la langue militaire au sens de « équipement, bagages » ; *impedītiō* (rare, mais dans Cic.) ; *impedītor* (S^{t} Aug.). Tend à être remplacé par *impedicāre*. Là où Martial, 3, 58, 28, dit *impeditam cassibus damam*, Ammien dira *impedicare cassibus*. — *Impedīre* n'est représenté qu'en vieil espagnol et en portugais, M. L. 4298, tandis que *impedicāre* (de *pedica*) a eu une toute autre fortune, M. L. 4296 ; B. W. *empêcher* ; cf. aussi ***interpedīre*, M. L. 4494. Fréquentatif : *impeditō, -ās* (Stace) ; *praepedītō* (archaïque et postclassique) ; *praepedīmentum*.

V. aussi *peccō*. Pour *pelluuiae*, v. *lauō*.

Pour *agrippa*, v. ce mot.

Composés multiplicatifs : de *pēs* existent des composés dont le premier terme est un adverbe multiplicatif : *bipēs, tripēs, quadrupēs* « à deux, à trois, à quatre pieds (ou pattes) ». C'est là un type ancien ; cf. ombr. *dupursus peturpursus* « bipedibus, quadripedibus » ; skr. *dvipád-, catuṣpad-*, gr. δίπους. Les autres dérivés de *pēs* ont fourni aussi des composés de ce type : cf. */bipeda, bipedālis, bipedālium, bipedāneus*, etc.

antepēs : pied de devant (Cic., Arat. 454).

Composés en *-pod-, -pud-*. A *pēs* se rattachent également les composés : *tripodō, -ās* : danser (probablement sur un rythme à trois temps) ; forme qui figure dans le rituel des Frères Arvales : *carmen descindentes tripodauerunt in uerba haec*, etc. — Remplacé dans la langue courante par *tripudiō*.

tripudium : sorte de danse de caractère sacré, pratiquée entre autres par les Saliens et les Frères Arvales ; puis « danse » en général. Terme du vocabulaire religieux ; de là *tripudiō, -ās, tripudiātiō*.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

Repudium et *prōpudium* sont sans doute à rapprocher de *pudet*.

Nombreuses formes conservées dans les langues romanes, dans des acceptions techniques : cf. M. L. 6439, *pes*, panroman, avec de nombreux dérivés : 6340, **peda* ; 6341, *pĕdāle* ; 5342, *pĕdāmĕntum* ; 6343, *pĕdānĕus* ; 6344, *pĕdātio* ; 6346, *pedester*, v. B. W. *piètre* ; 6347, *pedica* ; 4296, *impedicāre* ; 6348, **pedica* « trace de pied » ; 6349, *pedicellus* ; 6350, *pediculāre* ; 6351, *pĕdĭcŭllus* ; 6352, **pĕdĭcus* ; 6353, **pedināre* ; 6354, **pedinus* ; 6356, **pĕdĭtālia* ; 6357, *pĕdĭtāre* ; 6359, *pedō*, *-ōnis* ; 6362, *pedūlis* ; 6363, *pedunculus* ; 7219, **rĕpĕdĭnāre* ; 7220, **rĕpĕdĭtāre* ; 8465, *sŭppedāneus* ; 3040, *expedīre* ; 4494, *interpedīre* ; 8912, *tripēs*, *-ĕde* et **tripetia* ; gall. *trybedd* ; en germanique : v. angl. *thripil*, etc. Sur *repedāre* dans les langues romanes, v. Y. Malkiel, *Stud. i. the reconstr. of hisp.-lat. wordfamil.*, p. 1 sqq. — En celtique, le brittonique a *peddyd* « peditēs », *peddestr* « pedestris », *pedol* « pedālis ».

Le nom **ped-* du « pied » se rencontre d'un bout à l'autre du domaine indo-européen. A en juger par gr. πόδα et πόδες, arm. *otn* (nominatif-accusatif singulier) et *otk'* (nominatif pluriel) et par la quantité de skr. *pādam*, *pādaḥ*, qui reflète indirectement un ancien *ŏ*, le vocalisme de l'accusatif singulier et du nominatif pluriel était *o*. Le nominatif singulier avait *ō*, que représentent sans doute skr. *pāt*, gr. πούς (avec une altération), l'accusatif got. *fotu* (avec *ō* d'après un nominatif ancien en *ō*). Le latin a généralisé le timbre *e* des autres cas : cf. skr. *padáḥ*, gr. πεδ- en composition ; d'où *pēs*, *pedem*, d'après *pedis*, *pede* (ombr. p e r i, *persi*), etc. La forme **ped-* se trouve au premier terme de composés dans lat. *pelluuiae* comme dans gr. πέλλῠτρον « courroie entourée autour du pied ». Au contraire, le vocalisme est *-o-* au nominatif pluriel des seconds termes de composés, comme on le voit par skr. *dvipādaḥ*, *catuṣpādaḥ*, et l'ombrien en a le reflet dans les ablatifs *dupursus* « bipedibus », *peturpursus* « quadrupedibus » et le latin dans *tripodāre* ; l'*u* de *tripudium* en est, au moins indirectement, une trace. — Le timbre *e* de lat. *bipēs*, *quadrupēs* est secondaire. Le hitt. a *pada-* « pied » du type thématique. — L'ancien nom du « pied » a été remplacé en slave, en baltique et en celtique par des noms nouveaux, différents d'une langue à l'autre.

Sauf peut-être dans *oppidum*, le nom neutre **pedo-* attesté par ombr. p ĕ r u m, *persom* « solum », gr. πέδον « sol », arm. *het* (gén. *hetoy*) « trace de pas », skr. *padám*, lit. *pėdà*, v. isl. *fet* « trace de pas » n'est pas conservé en latin, où cependant le *peda* mentionné par Festus en est la trace.

Le mot *pedes* est fait sur le modèle de *eques* (cf. gr. ἵππο-τ- dans ἵπποτα-) ; la forme ancienne est indiquée par une forme indo-iranienne à élargissement *-i-* : skr. *pattiḥ*, v. perse *pastiš* « fantassin », et, avec *ē*, par lit. *pĕščias* « qui est à pied ».

***pescia** : *in Saliari carmine Aelius Stilo dici ait capitia ex pellibus agninis facta, quod Graeci pelles uocent πέσκη neutro genere pluraliter*, F. 230, 12. Sans autre exemple.

***pesestās** : *inter alia quae* [*in*] *inter precationem dicuntur, cum fundus lustratur, significare uidetur pestilentiam...*, F. 230, 26. Ancien terme du rituel provenant sans doute, comme *pescia*, du *Carmen Saliare*? Inexpliqué, peut-être corrompu?

pessimus : v. *peior*.

pessulum, -ī n. : pessaire (Cael. Aur., Acut. 3, 184). Diminutif de *pessum*, *pessus*, emprunt au gr. πεσσόν, *-ός* Doublet : *pessārium* (IVe siècle).

pessulus, -ī m. : verrou, pêne (ancien fr. *pesle*). Sans doute emprunt au gr. πάσσαλος déformé par l'étymologie populaire ou par un intermédiaire étrusque? Attesté depuis Plt. M. L. 6441 (*pessulum* et *pesc(u)lum*, CGL V 132, 129) et 6442, **pestellum*. Composé : *oppessulātus* (Pétr.).

pessum : proprement accusatif du supin d'un verbe signifiant « tomber » : *pessum dare* « faire tomber, abattre, ruiner » (cf. pour la construction *nuptum dare*) ; *pessum īre* « tomber, être ruiné ». S'est employé d'abord avec des verbes de mouvement ; puis le sens originel de *pessum* n'étant plus senti, le mot a été assimilé aux adverbes de lieu du type *sursum*, *aduersum* et employé comme adverbe avec le sens de « au fond, en bas » ; cf. Lucr. 6, 589 : *multae per mare pessum | subsedere urbes* (et Luc. 3, 674 ; Sén., Const. Sap. 2, 3).

Pour l'étymologie, v. *peior*, *pessimus* et *petō*, avec le renvoi à une note de J. Wackernagel.

pestis, -is f. : toute espèce de destruction (abstrait) ou de moyen de destruction (concret) ; mort, *malam pestem oppetere* ; peste, fléau, épidémie. Souvent joint à *exitium*, *perniciēs* ; *pestilēns* s'oppose à *salūber*, *pestifer* à *salūtāris*. Ancien (Enn., Plt.), usuel, classique.

Dérivés : *pestilentus* (Laev.) ; *pestilentia* (classique) ; à basse époque, *pestilentiārius*, *-tiōsus*.

Pestilentus, à son tour, a été supplanté par *pestilēns*, rebâti sur *pestilentia* d'après le type *sapientia/sapiēns*. Au lieu de *pestilentia*, impossible dans l'hexamètre, Lucrèce emploie *pestilitās* (cf. *differitās* en face de *differentia*), sur lequel on a refait *pestilis* (d'après *gracilis*, *gracilentus*?, Arn.) et même *pestibilis* (cod. Just.). Les gloses ont aussi *pestimus* : λοιμοφόρος (d'après *pessimus*?).

Composés : *pestifer*, *-ferō*, *-ficō*, *-nuntius* (tardifs).

Aucune étymologie claire.

-peta : v. *petō*.

petaminārius, -ī m. : danseur de corde. Hybride tardif (Firm., Salv.) formé sur πετάμενος.

petasō, -ōnis m. : jambon (Varr., R. R. 2, 4, 10 ; Mart. 3, 77, 6), importé de Gaule, d'après Varron. Le grec πετάσων « jambon » (Athén.) peut provenir du lat. n. Diminutif : *petasunculus* qui signifie à la fois « jambonneau » et « petit pétase ». *Petasō* semble dérivé de πέτασος « chapeau de voyage », en raison de la ressemblance de forme ; cf. aussi *petasō* : *linteum quo solent mulieres accingi* (Gloss.). — De *petasus* : *petasātus* « coiffé du pétase ».

petaurum, -ī n. : tremplin ; balancier. Emprunt au gr. πέταυρον « balancier des danseurs de corde ; tréteau ». De là *petaurista* m. « équilibriste » ; *petauristārius* (le grec dit πεταυριστής), avec suffixe latin ; cf. *petaminārius*, *prōpōlārius*. Depuis Lucilius.

petīgō, -inis f. : sorte de dartre ou d'éruption cutanée (Gloss.).

Dérivés et composés : *petīginōsus* ; *dēpetīgō* (Cat., Lucil.), glosé λέπρα, λειχήν ; *impetīgō* : dartre vive, impétigo (doublet *impetīx* dans P. F. 97, 8 ; cf. *appendix* et *pendīgō*), M. L. 4306 ; *impetīginōsus* (*-gōsus*). S'y rattache aussi *petīmen* : ulcère à l'épaule des bêtes de somme ; cf. Fest. 228, 1. Attesté depuis Naevius et Lucilius. Formation en *-men*, comme dans certains termes techniques ou rustiques.

En raison de l'existence de *petītus*, etc., on pense à un rapport avec le groupe de *petō*. La formation de *petīgō* serait pareille à celle de *orīgō*. Mais il reste à trouver un fait précis qui rendrait compte du sens. Il est possible que *petīgō* ait été tiré secondairement du composé *impetīgō*, dont on peut rapprocher la formation parallèle *intertrīgō*, et *dēpetīgō*, bâti en opposition avec *impetīgō*. Sur ces formes en *-īgō*, v. Ernout, Philologica I, 175 sqq.

petilus (*petilis*, Plt. ap. Non.), **-a, -um** : *-um, tenue et exile*, dit Non. 149, 5, qui cite des exemples de Lucilius et de Plaute. Se retrouve dans une glose de Festus, 224, 2, dont le texte est corrompu : *petilam suram †seccam† (l. siccam?) et substrictam uolgo interpreta⟨n⟩tur. Scaeuola ait ungulam albam equi ita dici.* A ce dernier sens se rapporte la glose : *petulus eques qui habet albos pedes*, CGL V 608, 61 (Gl. Scal.) ; conservé en germanique : lombard *fetil*, etc. On ne sait s'il faut y rattacher le nom propre *Petīlius* et le nom d'une fleur d'automne non identifiée, *petellium*, qu'on trouve dans Pline, 21, 49 ; v. André, Lex., s. u.

Le rapprochement avec *petō*, *petītus* demande à être appuyé par quelque fait propre à rendre compte du sens.

petīmen : v. *petīgō*.

petiolus : v. *peciolus*.

petisium (*mālum*) n. : variété de pomme (Plin. 15, 50). Sans doute adjectif dérivé d'un nom propre.

petō, -is, -īuī (*-iī*), **-ītum, -ere** : 1° « se diriger vers, essayer d'atteindre », d'abord avec idée accessoire de violence ou d'hostilité « se jeter sur, attaquer » (sens physique et moral) ; cf. Cic., Or. 68, 228, *gladiatores... petendo uehementer* ; Nux, 2, *petere saxīs* ; de là : *petītiō* : attaque : *-nes proprie dicimus impetus gladiorum*, Serv., Ae. 9, 439 (sens classique, cf. Cic., Cat. 1, 6, 15, bien attesté à côté du sens plus fréquent de « demande ») ; *petulcus* (cf. *hiulcus*) : provocant, Serv., G. 4, 10, *haedi petulci dicti ab appetendo, unde et meretrices petulcas* (= *prouocantes*) *uocamus* ; *petulāns*, participe d'un verbe **petulō* (cf. *postulō*, *ustulō*) : *petulantes et petulci etiam appellantur qui proteruo impetu petunt laedendi alterius gratia*, Fest. 226, 4 ; *petulanter*, *-tia* ; *petīgō*? (v. ce mot) ; 2° par affaiblissement de sens « se diriger vers, gagner » : *p. Cyzicum*, etc. (cf. dans Lucr. 3, 172, *terrae petītus* « le fait d'atteindre la terre ») ; et, au sens moral, 3° « rechercher, solliciter », cf. Sall., Ca. 25, 3, *libidine sic accensa [Sempronia] ut uiros saepius peteret quam peteretur*, sens qui apparaît dans le désidératif (rare ; Lucr., Cic., Tusc. 2, 62, Fest.) *petessō*, *-is* (*petissō*, puis tardivement *petiscō*, par confusion de suffixes, cf. **capissō* et *capiscō*) ; et enfin « demander » (*alqd ab alqō* ; *p. ut*, etc.), employé absolument dans la langue politique avec le sens de « solliciter un mandat, être candidat » et dans la langue du droit avec celui de « être demandeur », d'où *petītor*, *-trix*, *-tiō* (qui chez Sénèque traduit ἔφεσις comme *expetībilis* traduit αἱρετέος), *-tōrius* (*-tōrium* n. « requête », Cod. Th.) ; *petītus* (rare), *petīturiō* (création familière de Cic., Att. 1, 14, 7) et *competō*, *-tītor*, *-tītiō*. Adjectif de basse époque : *petāx* (Vulg.), compar. adv. *petācius* (Avien., Arat. 1758). L'évolution sémantique de *petō* a un parallèle dans celle de *rogō*, qui du sens de « se diriger, se tendre vers » (cf. *regō*) est passé à celui de « demander, interroger ». Ancien, usuel. M. L. 6444. Celtique : britt. *pedi*, *peden*.

Les deux sens « attaquer, se diriger vers » et « solliciter, demander » se retrouvent dans presque tous les composés : *appetō*, *-is* : approcher (intrans. *appetit diēs*) ; attaquer ; chercher à saisir ; d'où *appetēns*, *-tenter*, *appetītus*, usités surtout au sens moral et dont le dernier sert à traduire le gr. ὄρμή (cf. Cic., Off. 1, 101), *appetentia* (= ὄρεξις), *appetītiō* (cf. Cic., Fin. 3, 23 ; Ac. 2, 24 ; Tusc. 4, 12), *-tībilis*, *-tītor*, mots savants. M. L. 546, 546 a.

competō : 1° se rencontrer avec ; cf. *competum*, *compitum* « carrefour », M. L. 2099 ; *compitālis* et n. pl. *Compitālia* : *dies attributus Laribus uialibus* ; *ideo ubi uiae competunt, tum in competis sacrificatur*, Varr., L. L. 6, 25 ; *compitālicius* ; 2° s'adapter, convenir à ; d'où *competēns*, *-tenter*, *-tentia* ; 3° solliciter en même temps qu'un autre : *competere significat quod est honorem uel coniugium uel quiduis aliud aduersus alium petere. Vnde competitores, ut saepe*, Non. 276, 10 ; *competītiō*.

dēpetō = *dēprecor* (un exemple de Tert., adu. Marc. 4, 20).

expetō : 1° arriver (= *accidō*), e. g. Plt., Am. 174, *ergo in seruitute expetunt multa iniqua* (avec le datif ; Mi. 393) ; 2° retomber sur (avec *in*), Plt., Am. 494-495, *non par uidetur facere delictum suom, | suamque ut culpam expctere in mortalem ut sinat* ; 3° rechercher, désirer ardemment (*ex-* préfixe de renforcement), d'où *expetībilis* (Sén., Boèce), *expetītor* et le désidératif plautinien *expetessō*.

impetō : se jeter sur, attaquer (s'y rattache peut-être la glose obscure de P. F. 97, 10, *inipite* (l. *impetite*?) *impetum facite*. Rare, non attesté avant Lucain. Semble tiré secondairement de *impetus*. S'y rattachent les formations nominales :

impes, *-tis* m. : élan, assaut, choc, impulsion, instinct. Rare, poétique (Lucr.), doublet artificiel de *impetus*, dont certaines formes sont bannies de l'hexamètre, fait d'après *praepes*. Usité surtout à l'ablatif *īmpĕtĕ*.

impetus, *-ūs* m. : même sens ; mais beaucoup plus usité et très classique. Conservé en toscan et en ancien français. M. L. 4307. Formation étrange ; on attendrait **impetītus*, comme *appetītus* ; cf. Cic., Off. 2, 3, 11, *animalia quae habent suos impetus et rerum appetitus*. L'haplologie de **impetītus* > *impetus* soutenue par Wackernagel se heurte au fait que **petītus* n'existe pas ; cf., du reste, *appetītus*. Peut-être le mot, usité dans la langue militaire, aura-t-il été modelé sur des termes de sens voisin *ingressus*, *incursus*, *impulsus*, de *ingredior*, *incurrō*, *impellō*, qui avaient le même nombre de syllabes que le verbe correspondant (comme, inversement, *in-*

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

cessō semble avoir été fait sur *incessus*) ; cf., toutefois, *gradus* et *gradior*. De là *impetuōsus* (tardif).

oppetō : synonyme de *obīre* et employé comme lui, avec ou sans l'accusatif *mortem*, dans le sens de « affronter la mort, mourir ». Surtout poétique.

perpetō (tardif et rare) ; *perpetītus*, synonyme de *perpetuātus* dans Sén., ad Luc. 40, 28.

praepetō : uniquement dans Lucr. 4, 1152, et dans Festus pour expliquer *praepetēs auēs*, F. 286, 16, *nam antiqui praepetere ⟨dicebant pro anteire⟩* ; cf. P. F. 287, 10. V. *praepes*.

repetō : attaquer à nouveau (époque impériale) ; regagner, remonter à (sens physique et moral « se remémorer ») ; recommencer ; redemander. Ancien, classique, usuel. M. L. 7222 a. D'où *repetītiō*, *-tītor* ; *repetundae* (*pecūniae*), terme juridique désignant l'action intentée contre un gouverneur de province prévaricateur ; *repetentia*, Lucr. 3, 851.

suppetō : se présenter, venir sous la main (cf. *sufficiō*), être à la disposition de ; d'où « être en abondance, suffire » (cf. *succurrō*, *suppeditō*). De là : *suppetiae* : ressources, aide, assistance ; *suppetior*, *-āris* (Cic., Att. 14, 18, 2, et Apul.), tous deux de la langue familière.

A la même racine que *petō* se rattachent sans doute, outre les formes nominales *compitum*, *impes*, *impetus*, citées plus haut, les adjectifs composés *perpes*, *perpetuus*, *praepes* et *propitius*. V. ces mots ; et peut-être aussi *pessum*, *penna*, *petīgō* et ses composés, *hospes*.

Un nom *-peta* figure comme second élément de composé dans *hērēdi-peta*, **oclo-peta* (?) et quelques mots tardifs ou populaires (cf. *lūcī-fuga*, etc.). Arnobe IV 7, cite aussi une déesse *Peta quae rebus petendis praesto est* (?).

Le radical **pet-*, qui figure dans plusieurs langues indo-européennes, pose des problèmes qui ne se laissent pas résoudre d'une manière sûre. Le grec distingue un groupe signifiant « tomber » et un groupe signifiant « voler ». L'un et l'autre sont de forme dissyllabique ; mais, pour « voler », on a πετα-, πτᾱ- et, pour « tomber », πετε-, πτη-, πτω-. Il y a, d'une part, πέταμαι, ἔπτᾱν (ἔπτην) et ἔπτατο, ποτάομαι, etc., avec une forme thématique πέτομαι, ἐπτόμην pour « voler » et, d'autre part, πίπτω, ἔπετον (ἔπεσον), πέπτωκα, πεπτηώς pour « tomber ». — Pour « voler », le latin a *uolāre* et la racine **pet-* ne survit que dans le composé ancien *praepes* et dans des formes isolées et obscures, *penna* et *accipiter*. — Pour « tomber », il s'est fixé une forme **ped-*, alternance de **pet-*, qui ne survit qu'avec sa valeur figurée dans *petior*, *pessimus*, *pessum* (c'est *cadō* qui a le sens de « tomber ») ; v. ces mots et le rapprochement avec skr. *pádyate* « il tombe », v. sl. *pade* « je tomberai ». — Le présent thématique indo-iranien *pata-* indique un mouvement vif, pressé, un élan ; ceci est net pour skr. *pátati* « il vole, il s'élance » et pour av. *pataiti* ; d'un rebelle, il est dit en vieux perse *ud-apatatā* « il s'est soulevé » ; dans l'Avesta, ce thème s'applique particulièrement aux êtres mauvais. C'est le sens que présente lat. *petō*, avec un développement qui le rapproche du sens de *rogō*. M. Vendryes fait remarquer que le gallois a *hedeg* « voler », dont la forme rappelle celle de *rhedeg* « courir ». Le hitte *peta-* (écrit *pedda-*) signifie « voler, courir, fuir ». — Sur les rapports entre **pet-* et **ped-*, v. Wackernagel, Sitzsber. d. Berl. Akad. d. Wiss., 1918, p. 381, n.

L'*ī* de *petītus*, etc., est un élargissement du type de ce qu'on observe dans *or-ī-gō*, etc. (cf. *petīgō*?) à côté de gr. ὀρίν(ϝ)ω, etc.

Le type de composé athématique *praepes*, *perpes*, sanskr. *-pāt*, n'a pas de correspondant en indo-iranien. L'emploi avec valeur de nom d'action de formes munies de préverbes *impetis*, *impete*, *impetibus* est insolite. Du reste, la formation de *impetus* n'est pas moins insolite ; le seul substantif comparable est *gradus* ; les deux mots forment une paire.

petorritum (*petoritum*, Festus), **-ī** n. : voiture à quatre roues, d'origine gauloise. Cf. Fest. 226, 30 : *p. et Gallicum uehiculum esse, et nomen eius dictum* [esse] *existimant a numero quattuor rotarum. Alii Osce quod ⟨h⟩i quoque pitora quattuor uocent, alii Graece, sed alcικῶς dictum.* La première partie de la glose de Festus est seule à retenir ; *petorritum* fait partie des nombreux noms de véhicules empruntés, avec les véhicules eux-mêmes, à la Gaule par les Romains. Déjà dans Varron ; cf. Gell. 15, 30, 7.

Sur *petora*, v. *quattuor*.

A en juger par irl. *roth*, gall. *rhod* « roue », cf. *rota*, le second terme aurait un *o* passé à *i* en latin, ce qui est phonétiquement normal ; cf. *īlicō*. Mais on ne connaît pas la forme gauloise du mot et rien n'empêche de supposer qu'une forme *ret-* ou *rit-* de la racine ait passé en gaulois au nom de la « roue ». On ne peut décider.

petra, -ae f. : rocher, pierre ; cf. Fest. 226, 12 : *petrarum genera sunt duo, quorum alterum naturale saxum prominens in mare, cuius Ennius meminit lib. XI* (Ann. 11, 365) : « *Alte delata petrisque ingentibus tecta* »... *alterum manu factum, ut docet Aelius Gallus* : « *petra est qui locus dextra ac sinistra fornicem* † *explaturusque* † (*explet usque*, Madv.) *ad libramentum summi fornicis* ». Emprunt ancien au gr. πέτρα, peut-être d'abord dans la langue des marins ; le mot latin est *saxum*, et *petra* est évité par les bons écrivains. Mais a dû être courant dans la langue populaire ; usité dans la Vulgate (en jeu de mots avec *Petrus*, de Πέτρος), Panroman. M. L. 6445 ; cf. aussi 6445 a, *petrārium* ; 6446, **petrārius* ; 6447, **petrīca*. Germanique : de *petrāria*, v. h. a. *pfetarāri*, etc. ; en celtique : britt. *padrun*, de **petrō*?

Dérivés et composés : *petraeus* = πετραῖος ; *petrālis* (Cass.) ; *petrāria* = *parietina* « pariétaire » ; *petrēnsis* (Cael. Aur.) ; *petrōsus* (attesté dans Pline) ; *petrōnius* (Grat. Cyneg. 202) ; *petrabulum*, déformation, à l'aide du suffixe *-bulum*, de gr. πετρόβολον (Not. Tir.) ; *petrinus* (langue de l'Église) = πέτρινος ; *petrapium* « persil », calque de πετροσέλινον, M. L. 6448 ; v. Isid. 17, 11, 2.

***petreia, -ae** f. : *p. uocabatur quae pompam praecedens in coloniis aut municipiis imitabatur anum ebriam, ab agri uitio, scilicet petris, appellata*[*m*], P. F. 281, 4. Sans autre exemple. Mot peut-être étrusque, comme *citeria*. Cf. le nom propre *Petreius*.

petrō, -ōnis m. : cf. Fest. 227, 1 : *petrones rustici a petrarum asperitate et duritia dicti*. Mais ce n'est sans doute qu'une étymologie populaire. Dans Plaute, *petrō* est appliqué à un vieux bélier, mais le sens précis du mot nous échappe, Capt. 820-822 : *qui petroni nomen indiderunt ueteres sectario,* | *eum ego si in uia petronem publica conspexero,* | *et petronem et dominum reddam meum ; alis miserrumos*. Sur les noms propres *Petrō*, *Petrōnius* (étr. *petru*, *petruna*), ombr. *Petrunia-*, etc., v. W. Schulze, *Lateinische Eigenn.*, 209.

petulāns, petulcus : v. *petō*.

pexus, -a, -um : poilu, duveté (*-m folium*, Col. 11, 3, 26).

Dérivés : *pexitās* : duvet d'une étoffe (Plin.) ; *pexātus* : couvert d'un vêtement à longue laine (joint à *gausapātus* par Sén.) ; *pexō*, *-is* et *repexō* ; *pexibarbus*. V. *pectō*.

phaecasia, -ōrum (*-sia* f., Pétr.) n. pl. : souliers blancs. Emprunt au gr. φαικάσιον (Sén.) ; *phaecasiātus* (Pétr.).

phagō, -ōnis m. : hybride dérivé de φάγω d'après *edō*, *-ōnis* (Varr.).

phalagga : v. *palagga*.

phalerae, -ārum f. (*phalera* n., Varr., Plin.) : phalères, plaques de métal servant de décoration ; bijoux ; clinquant. Emprunt oral et populaire au gr. τὰ φάλαρα comme le montrent l'apophonie et le changement de genre.

Dérivé : *phalerātus*, d'où plus tard *phalerō*, *-ās*.

phantasia, -ae f. (*fan-*) : idée, notion ; et « fantôme, apparition ; phase de la lune ». Emprunt au gr. φαντασία, qui a pénétré dans la langue populaire (cf. l'expression proverbiale *phantasia non homo*, Pétr. 38, 16), à l'époque impériale, et a persisté dans les langues romanes ; cf. M. L. 6458, *phantasia* (*pantasia*, *fandasia*), et 6459, *phantasiāre* (**pan-*). Même évolution dans *phantasma* = φάντασμα **phantagma*, fr. *fantôme*, M. L. 6460 ; d'où *phantasmor*, *-āris* (Irén.), etc.

Irl. *fantaise*. V. B. W. *pantois*.

pharetra, -ae f. : carquois. Emprunt au gr. φαρέτρα attesté depuis Virgile.

Dérivés latins : *pharetrātus* (Vg.) ; *pharetriger* (Ov.).

pharmacum, -ī n. : poison, philtre ; *pharmacus*, *-ī* m. « empoisonneur » (Pétr.). Emprunt de la langue impériale au gr. φάρμακον. Demeuré en roumain. M. L. 6462.

pharos, -ī c. : phare. Emprunt de la langue impériale au gr. Φᾶρος. M. L. 6463.

phasēlus (*fa-*), **-ī** m. : haricot ; barque en forme de haricot. Emprunt au gr. φάσηλος (Catulle). De là : *phaseolus* (*faseolus*, *fasseolus*, *fassiolus*) déformé parfois en *passiolus* ; cf. Keller, *Lat. Volksetym.* 63. M. L. 6464. Il est inutile de supposer, pour expliquer cette dernière forme, un type ancien avec *p* correspondant à φ initial. Sur *basēlus*, corruption tardive de *phasēlus*, v. Isid. 19, 1, 17, et Sofer, p. 111.

Dérivé tardif : *phasēlārius* n. pl. : plat de fèves.

phāsiānus, -ī m. (et *phāsiāna* f.) : faisan. Adjectif substantivé dérivé de *Phāsis* ; attesté à l'époque impériale, cf. *Phāsiānae auēs*, Pline. M. L. 6465.

Dérivés : *phāsiānārius*, *-nīnus*.

philosophia, -ae f. : philosophie ; *philosophus*, *-ī* m. (et *philosopha*) : philosophe. Transcription du gr. φιλοσοφία, φιλόσοφος ; *philosophor*, *-āris* (Plt., Enn.). Le mot est acclimaté de bonne heure, mais a toujours été senti comme étranger, de même que les dérivés. V. Nic. Stang, Eranos 11, 82 (superficiel). Irl. *felsub*, *felsube*.

phiala, -ae f. : coupe. Emprunt de l'époque impériale au gr. φιάλη, devenu dans la langue commune *fiala*, *fiola* (Schol. Juv. 10, 27) et passé sous cette forme en italien et en français (M. L. 6466) et en celtique : britt. *fiol*.

phlebotomus, -ī m. : lancette. Emprunt tardif au gr. φλεβοτόμος, latinisé en *flebo-*, *fleu-tomus*.

Dérivé : *phlebotomāre* (*flebo-*, *fleu-*), M. L. 6467 (v. fr. *fliemme*, fr. *flamme*). Passé aussi en germanique : angl. *fleam*, v. h. a. *fliedma*.

phlegma, -atis n. : flegme, humeur. Emprunt de la langue médicale au gr. φλέγμα (Pall., Vég.), passé dans la langue commune sous la forme *fleuma* (cf. *sauma*), *flemma*, et de là en roman. M. L. 6468.

phoba : tige d'une céréale de l'Inde (Plin. 18, 55). Mot étranger.

phrenēticus, -a, -um adj. : frénétique. Emprunt an gr. φρενητικός (Cic., Diu. 1, 81), passé dans la langue commune avec métathèse (*pher-*, *fer-*) et de là en roman. M. L. 6471.

phrixiānus, -a, -um : de Phrixos ; *-a toga* (Plin. 8, 195) ; désigne une sorte de laine de qualité supérieure. La graphie avec *y* provient d'un faux rapprochement avec *Phrygēs*.

phrygiō, -ōnis m. : brodeur en or. Formation latine (Plt., Varr.) dérivée de Φρύγιος ; cf. *fullō*, etc. Plaute a aussi *phyrgiō* (= sans doute **purgiō*) ; cf. *corcodillus*.

Dérivé : *phrygiōnius* (Plin. 8, 196). V. B. W. *frise*.

phthisis, -is f. : phtisie. Emprunt (Sén., Plin.) au gr. φθίσις. L'adjectif *phtisicus* est demeuré sous des formes populaires, **tisis*, *tisicus* (cf. *tisana*), dans quelques parlers romans. M. L. 6472.

phȳcis, -idis f. : gobie, sorte de poisson. De gr. φυκίς M. L. 6473.

phylactērium, -ī n. : phylactère. Emprunt tardif au gr. φυλακτήριον, M. L. 6473 a ; *filactērārius* : porteur de phylactère (Cael. Aur.).

pīca, -ae f. : pie, M. L. 6476 (*pīca* et **peica*) ; **pīcus, -ī** m. : pivert, oiseau prophétique consacré à Mars, *pīcus Mārtis*, cf. Non. 518, 30. Ancien (Plt.). M. L. 6484 a. Celtique : irl. *becc*. V. B. W. *pic*, *pie*. Sur *Picēnum*, *Pīcentes*, v. Kretschmer, Glotta, 14, 86. — Il est à remarquer que la forme en *-ā* et la forme en *-o* désignent non une femelle et un mâle, mais deux oiseaux distincts.

Cf. aussi M. L. 6484, **pīculus*, et **pikkare* « piquer », 6495.

Ombr. *peico* « pīcum », *peica* « pīcam » indiquent la forme ancienne. Pas plus d'étymologie claire que pour

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

parra. On rapproche skr. *pikáḥ*, qui désigne une sorte de coucou, et all. *Specht*.

picea : v. *pix*.

Pīcumnus, -ī m. : ancienne divinité italique, jointe à *Pīlumnus* (v. ce mot), qui présidait avec son conjoint aux rites du mariage ; cf. Varr. ap. Non. 528, 11 : *Pilumnus et Picumnus di praesides auspiciis coniugalibus deputantur. Varro de Vita Populi Romani, l. II* : '*natus si erat uitalis ac sublatus ab obstetrice, statuebatur in terra, ut aspiceretur rectus esse* : *dis coniugalibus Pilumno et Picumno in aedibus lectus sternebatur*.' Rattaché à *pīcus*, comme *Pīlumnus* à *pīlum*, ou à *Pīcus*, fils de Saturne, roi mythique du Latium, père de Faunus (v. Vg., Aen. 7, 48) et aïeul de Latinus ; tout ceci très obscur. La finale de ces noms rappelle celle de noms étrusques, *Vertumnus*, *Vitumnus*, *Volumn(i)us*, etc., et leur généalogie est étrusque ; v. Ernout, Philologica I, p. 33 ; Benveniste, BSL 34, 11 sqq. ; St. Etr. 7, 254 ; v. Blumenthal, P. W. Realencycl. XX, 2.

***picus?* ou pix, -cis?** : mot qui figure seulement dans Plt., Au. 701, *picis* (sic BD *ici* cum spatio init. et rasura post alterum *i* E) *diuitiis qui aureos montes colunt | ego solus supero*. Nonius, qui glose le mot, p. 152, 6, lit *pici* dans le texte de Plaute, et son lemme porte *picos ueteres esse uoluerunt quos Graeci grypas uolunt*. — De ce substantif dérive un adjectif *picātus* que Festus, p. 226, 2, cite en donnant l'étymologie : *picati appellantur quidam quorum pedes formati sunt in speciem sphingum, quod eas Dori φῖκας uocant* ; cf. aussi P. F. 293, 13 : *patellae, uasula parua picata*. Emprunt ancien à un grec dialectal. Sans autre exemple.

piger, -gra, -grum : lent ; d'où « paresseux ». Le premier sens apparaît dans le vers d'Accius, Chrys. 267, cité par Non. 153, 33 sqq. : *melius pigrasse quam properauisse nefas*. A l'adjectif *piger* s'apparente l'impersonnel *piget, piguit* et *pigitum est, pigēre*, dont le premier sens « faire lentement, à contre-cœur » est attesté par l'abrégé de Festus, P. F. 235, 3 : *piget interdum pro tardari, interdum pro paenitere poni solet*. *Piget* s'est ensuite spécialisé dans le sens moral de « être fâché, affligé de ; regretter » (souvent joint à *pudet*). Ancien, usuel, classique. M. L. 6487.

Dérivés et composés : *pigritia* (classique), M. L. 6493 ; *pigrēdō* (Vulg.) et *pigritūdō* (Greg. M.) ; *pigritās* (Gloss.) ; *pigror* (Lucil.) ; *pigreō, -ēs* ; *pigrēscō, -is* ; *pigrō, -ās* et *pigror, -āris* ; *pigritō, -ās* ; *pigritor* (Vulg.), M. L. 6491, 6492 ; *repigrō* (tardif ; formé d'après *retardō*) ; *impiger, -gritia, -gritās, -grābilis* (Gl.) ; *impigēns* (Cael. Aur.) ; *pigrēfaciō*.

Aucune étymologie claire.

piget : v. *piger*.

pigiciaca (sc. *sacra*) n. pl. : mot obscur de Pétrone, 140, 5, de sens obscène, qui rappelle gr. πυγίζειν et, pour la finale, *Isiaca*, etc. ; v. *pūga*.

pignus, -eris (et *-oris*) n. : terme de droit, gage fourni par le débiteur à son créancier ; *pignus capere, pignoris capiō*. Dans la langue commune a pris le sens général de « gage, preuve, assurance » ; dans la langue poétique de l'époque impériale, *pignora* désigne les « gages de l'amour », c'est-à-dire les enfants, et s'est appliqué [illegible] suite à toute personne chère. L'ancienneté du mot est peut-être attestée par la forme antérieure au rhotacisme *pignosa*, citée par F. 232, 21, si ce n'est pas un faux archaïsme (on attendrait *pignesa*). Usuel. M. L. 6496.

Dérivés et composés : *pignerō, -ās* (*pignorō*, Cas siod., passé dans les langues romanes, M. L. 6488 « donner en gage » et *dē-* (Lex Sal.), *op-*, *re-pigner pigneror, -āris* « prendre en gage » ; *pignerātor* m. « qui prend en gage » ; *-tiō, -tīcius* ; *pignerārius, -ium* (Ital.).

Le suffixe complexe **-n-es-* fournit des termes juridiques relatifs notamment aux biens. Ainsi, le sanskrit a *réknaḥ* « héritage, propriété ». En latin même, cf. notamment *fēnus, mūnus* et, pour un mot fait à date relativement récente, *facinus*. Si l'on rapproche *pingō*, *pignus* aurait été originairement une marque faite pour fixer le souvenir d'un engagement pris ; simple hypothèse.

pīla, -ae f. : balle, boule, pelote, etc. (v. André, *Lex.* s. u.). Ancien, usuel. M. L. 6498. Celtique : britt. *pel*. Germanique : all. *Pille*, angl. *pill*, etc.

Dérivés et composés : *pīlula* : petite balle, pelote, pilule (Plin.), M. L. 6507 ; *pīlārius* : jongleur ; *pilicrepus* : joueur de paume (qui fait résonner la balle) ; *praepīlātus* : emboulé (se dit d'un trait, d'une pointe de flèche, etc.) ; *praepilō*.

Le rapprochement avec *pilus* — parce que la balle est bourrée de crin — doit être une étymologie populaire : *pilae effigies uiriles et muliebres ex lana*, dit Festus, P. F. 273, 7.

pīla « mortier » : v. *pinsō*.

pīla, -ae f. : pile, pilier ; spécialement « brise-lames jetée », M. L. 6497, et 6500, *pīlāre* (neutre d'un adjectif **pīlāris*), d'où provient aussi, par le germanique, le finn. *pilari* ; cf. v. h. a. *pfīlārī* « Pfeiler », de *pīlārium*.

Dérivés : *pīlātim* : en forme de pilier ; dans la langue militaire, « en colonnes serrées » (par opposition à *passim*) ; *pīlārium* : assise de pierre faite pour recevoir les cendres des morts recueillies dans des urnes funéraires.

pīlō, -ās : enfoncer comme un pilier, planter, empiler ; cf. Host. ap. Seru. in Ae. 12, 121 : *hastam pilans prae pondere frangit*, où Servius note : « *pilans* i. e. *figens* ; *pīlātus* : *-m agmen, quod sine iumentis incedit, sed inter se densum est, quo facilius per iniquiora loca iramittatur*, Varr. ap. Seru. in Ae. 12, 121. Cf. aussi Enn., Sa. 4, *inde loci liquidas pilatasque aetheris oras/contemplor*, où Servius note « *firmas et stabiles significat, et quasi pilis fultas* ».

Du sens de « empiler » *pīlāre* est passé à celui de « entasser » et, par suite, « piller, voler », qui n'est attesté que dans Ammien Marcellin ; mais *pīlātrīx* est déjà dans Titinius, R³ 76, cité par Non. 102, 4, *pilatrix pallii*. Ce sens de « voler, piller » est surtout fréquent dans les composés : *compīlō*, qui dans la langue littéraire s'est dit d'un écrivain qui en pille ou plagie un autre ; cf. Hor., S. 1, 1, 121, d'où *compīlātor, compīlātiō* (le sens de *compīlō* « rosser » dans Apulée, Met. 7, 18 et 9, 2, semble se rapporter à *pīlum* « javelot » ou à *pīla* « mortier » ; sur *compīlō* ont été formés *expīlō*, M. L. 3047 ; cf. Dig. 47, 18, 1, 1, *expilatores, qui sunt atrociores fures*, à ἐλωποδύται, *in opus publicum dari solent* ; *expīlātiō* (Cic.), cf. *exspoliō* ; *suppīlō* (mot de la langue des comiques) « piller secrètement, dérober » (cf. *surripiō*, etc.). Ancien, rare dans la langue écrite, sans doute populaire ; conservé partiellement en roman, M. L. 650 a. Les formes romanes du type « piller » supposent en outre un verbe **pīliāre*, M. L. 6503 ; de même angl. *pillen*.

Pas d'étymologie sûre. On a rapproché osq. ehpeilatasset (Vetter, *Hdb.*, n. 80), qu'on traduit par « *expīlātae sunt* », c'est-à-dire « ērectae sunt » ? Souvent rapproché de *pinsō* et identifié à *pīla* « mortier », mais les sens diffèrent.

pīlates : *genus lapidis. Cato* (Or. 5, 17) : « *lapis candidior quam pilates* », P. F. 273, 5. Sans autre exemple. Le rapport avec osq. ehpeilatasset (v. *pīla*) est très douteux.

pīlentum, -ī n. (*pīlēns, -lentis*, Ven. Fort.) : voiture de gala à quatre roues, qui servait au transport des matrones dans les cérémonies publiques ; v., entre autres, Vg., Ae. 8, 665-666. Mot gaulois, comme *carpentum* ; cf. Porphyr. ad Hor. Epist. 2, 1, 192.

pilleus (*pilleum* n. ; les formes avec *-ll-* sont mieux attestées que la graphie *pileus* ; cf. Stolz, *Hist. gram.* I 224), **-ī** m. : 1° bonnet d'homme, de caractère rituel, fait originairement d'une peau de brebis non rasée, que portaient les pontifes, les flamines, les Saliens et que l'on donnait aux esclaves en signe d'affranchissement ; symbole de la liberté, désigne par métonymie la liberté elle-même : *seruos ad pilleum uocare*, T.-L. 24, 32, 9 ; 2° coiffe du nouveau-né. Ancien (Plt.), usuel. M. L. 6504.

Dérivés : *pilleātus, -a, -um* ; *pilleolus* (*-lum*), *-ī* ; *pilleolāta* (*ūua*) ; *pilleō, -ās* (bas latin).

Cf. *pila* et *pilus*? On pense, d'autre part, à gr. πῖλος « feutre ». Nombre de termes, généralement techniques, en *-eus* sont sans étymologie et suspects d'être empruntés : *balteus, clipeus, puteus* (v. ce dernier).

pīlō, -ās : v. *pīla*.

pīlum « pilon » : v. *pinsō*.

pīlum, -ī n. : javelot. Arme de jet, ancienne en Italie, mais d'origine contestée ; cf. Couissin, *Les armes romaines*, p. 20 sqq. A fourni l'all. *Pfeil* (v. h. a. *pfīl*, fl) ; en celtique : gall. *pil-wrn* « trait ».

Dérivés : *pīlānus* : soldat armé du javelot qui combattait au troisième rang, triaire ; d'où *antepīlānus* : soldat des deux premiers rangs ; *praepīlātus* (Amm.) ; *-a hasta*.

Des expressions *prīmum pīlum* « premier manipule des triārīī », *centuriō prīmī pīlī* « centurion du premier manipule des triārīī » a été tiré un substantif *prīmipīlus* *primo-* ; cf. *prīmiscrinius, duumuir, aborīginēs*, etc.), qui a fait croire à l'existence d'un substantif *pīlus*. Suétone écrit, Calig. 44, 1, *plerisque centurionu... primos pilos ademit*. De *prīmipīlus* dérivent *prīmipīlāris*, *-ius* ; *prīmipīlātus, -ūs*.

A *pīlum* se rattache peut-être *pilumnoe*, attesté dans la glose de Festus 224, 4 : *pilumnoe poploe in Carmine saliari, uelut pilis uti assueti, uel quia praecipue pellant hostis*. Cf., toutefois, le suivant. Pour *compīlō* « rosser », v. *pīla*.

Pas d'étymologie sûre. Peut-être identique à *pīla* « pilier », employé par plaisanterie dans la langue des soldats? En tout cas, le rapprochement a pu se faire par étymologie populaire.

Pīlumnus, -ī m. : ancienne divinité italique, jointe à *Pīcumnus* (v. ce mot). « *P.* forme avec *Deuerra* et *Intercidona* une triade qui protège le nouveau-né contre les attaques de Silvain, le démon de la forêt. Aussi, dans la nuit de l'accouchement, trois hommes passent ; l'un frappe le seuil d'une hache (*intercīsiō*), l'autre d'un pilon (*pīlum*), et le troisième balaie le seuil (*dēuerrere*). Ces très anciens usages (St Aug., Cité de D. VI 1, d'après Varron) paraissent avoir produit les trois dieux. *Pīlumnus* était encore un dieu de la campagne ; il passait pour avoir inventé le pilon (*pīlum*) qui sert à broyer le grain. On lui donnait le nom de *Stercutius* quand on le considérait comme l'inventeur du fumage des terres ; cette invention était attribuée aussi à Picumnus. Pilumnus est le père de Daunus, père de Turnus. Picumnus a une individualité beaucoup plus vague et paraît être un simple reflet de Picus » (Lejay, note de l'Énéide X 76). — A été mis de bonne heure en rapport avec *pīlum*, peut-être par étymologie populaire ; v. *pinsō*.

pilus, -ī m. : poil, cheveu. Les deux sens sont bien attestés ; cf. Ov., A. A. 3, 194, *duris aspera crura pilis*, et Sén., Tranq. An. 8, 3, *non minus molestum esse caluis quam comatis pilos uelli* ; mais celui de « poil » est plus fréquent. Diffère de *capillus* en ce que celui-ci est plutôt un collectif, *pilus* désignant, au contraire, le poil ou le cheveu pris isolément. *Pilus* s'emploie, généralement avec une négation, comme notre « pas un cheveu ; il s'en faut d'un cheveu, etc. », pour désigner une chose de peu d'importance : *non facere pilī* ; *ne pilō quidem*, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6508. Celtique : irl. *bil* ; bret. arm. *palućha* « pesseler », de **pilućcāre*?

Dérivés et composés : *pilō, -ās* : se couvrir de poils (Afran., Novius) et « épiler » (Mart.) ; cf. P. F. 225, 4 : *pilat, pilos habere incipit ; alias pro detrahit pilos, a quo depilati* (cf. *populor* et *dēpopulor*, etc.) ; le second sens seul est demeuré dans les langues romanes, M. L. 6502 ; *pilōsus*, M. L. 6505 ; *pilūtus* ; *dēpilō, -ās*, M. L. 2571 ; *dēpilis* ; *expilor* (?), Lucil. ap. Non. 95, 15 ; *piligerō, -ās* (Mul. Chir. 569). Cf. encore *pilāmen*, M. L. 6499 ; *ālipilus*, v. *āla*.

Aucun rapprochement valable. Il n'y a pas de terme indo-européen commun pour cette notion.

pimpinella, -ae f. : plante médicinale, pimprenelle? (Dynamid. 2, 25). M. L. 6508 a, **pimpernella*. Forme populaire à redoublement, d'origine inconnue. V. R. Hakamies, Neuphil. Mitt., 1950, 34 sqq.

pina (*pinna*), **-ae** f. : pinne marine (coquillage). Du gr. πίνα, πίννα. Passé en germanique : v. angl. *pinc-winde*.

pincerna, -ae m. : celui qui mélange les vins, échanson. Mot vulgaire et tardif emprunté à gr. πιγκέρνης (de πίνω et κεράννυμι ; sur la forme grecque, v. He-

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

raeus, Kl. Schr., 190 sqq.), servant à traduire l'hébreu *masech* ; cf. CGL V 233, 26.

Dérivé : *pincernor, -āris.*

pingō, -is, pinxī, pictum, pingere : broder (avec des fils de différentes couleurs), tatouer : *pingere acū*, Ov., M. 6, 23 ; *textile stragulum, magnificis operibus pictum*, Cic., Tusc. 5, 21, 61 ; *picti Geloni*, Vg., G. 2, 115 ; et « peindre » (sens propre et figuré « colorer, embellir ») : *tabula picta*, Cic., Brut. 75, etc., sens conservé dans les langues romanes. Le *picti... lacerti* de Vg., G. 4, 13, rappelle le πίγγαλος « lézard » d'Hésychius. Ancien, usuel. M. L. 6512.

Dérivés et composés : *pigmentum* : matière colorante, fard, couleur, M. L. 6488, *pīgmĕntum* ; *pictor* (cf. *Fabius Pictor*), M. L. 6481 b ; *pictiō* (comme *fictiō*, Gloss.) ; *pictōrius* ; *pictōria, pictōricius* (tardifs) ; *pictūra*, M. L. 6482 ; *pictūrātus* et *pictūrō, -ās* ; *pictilis* : brodé (Apul.) ; *appingō* : ajouter par la peinture (cf. *affingō*) ; *compingō* (très rare, sans doute évité par suite de son homonymie avec *compingō* de *pangō*) ; *dēpingō* (cf. *dēscrībō*) : dépeindre ; *expingō* ; *repingō* (tardif). Cf. aussi M. L. 6481, **pictāre*, et 6481 a, **pictārius* ; **expingere* « éteindre », M. L. 3049.

Un type radical **peig-*, avec la gutturale du type *-g-*, est attesté en sanskrit par *piṅkte* « il peint » (mot de glossaire), *piṅgaḥ* « brun rouge », *piñjáraḥ* « jaune rougeâtre » et sl. *pěgŭ* « tacheté ». Le présent *pingō* à nasale infixée, en face de *pictus*, etc., s'y rattache naturellement ; le perfectum *pinxī* est secondaire, indiquant l'absence d'un ancien parfait (une confusion avec *pepigī*, de *pangō*, a été en tout cas évitée).

Cette racine rappelle le groupe plus largement attesté de **peik'* « orner », soit en « écrivant » soit en « étendant de la couleur » : skr. *pimṗáti* « il orne », av. *paēsō* « ornement » et « lépreux », tokh. A *pekant-* « peintre », lit. *pẽšiù, pẽšti* « peindre, tracer des lignes », *paĩšas* « tache de suie », v. h. a. *fēh* « bigarré » (all. « bunt »), got. *filufaihs* « πολυποίκιλος », gr. ποικίλος. Cette racine fournit la désignation de l'écriture dans : v. perse *niyapaišam* « j'ai écrit », v. sl. *pišǫ, pĭsati* « écrire », v. pr. *peisāi* « il écrit », tokh. B *pinkam* « il écrit ». L'existence de *pingō* a pu être favorisée par *fingō*.

pinguis, -e : gras (sens propre et figuré) et « qui rend gras » ; cf. Ov., Rem. Am. 206, *et pingui membra quiete leuat* ; par suite « fertile, fertilisant », « riche » (cf. *laetus*) ; ou encore « lent, lourd, stupide » : *pinguis Minerua = crassa Minerua*. Ancien (Enn., Plt.), usuel ; mais, concurrencé par *crassus* que soutenait *grossus*, *pinguis* n'a subsisté que dans quelques dialectes italiens. M. L. 6513.

Dérivés et composés : *pingueō* (tardif) ; *pinguēscō* et *compinguēscō* ; *impinguō, -ās* (puis *pinguō, -is*, Sid.) et *impinguis* ; *pinguefaciō, -fiō* ; *pinguificō* ; *pinguēdō* ; *pinguitūdō* ; *pinguitia, -tiēs* (Arn., Apul.) ; *pinguāmen* (Ital., Cypr., d'après *laetāmen*) ; *pinguōsus* ; *pinguiculus* (Front.) ; *pinguiusculus* (Sol.) ; *pinguiārius* (Mart.).

Le *p-* initial exclut le rapprochement avec skr. *bahúḥ* « abondant, nombreux » (*bámhīyān*), gr. παχύς « épais, gros, fort, riche », lett. *biezs* « gros, serré », etc. ; du reste, aucun des mots du groupe ne signifie « gras ». D'autre part, on n'arrive à rapprocher le groupe de gr. πίων « gras », skr. *pīvā*, que par des hypothèses forcées. L'adjectif *pinguis* doit reposer sur un ancien **pn̥gu-* dont aucun autre représentant n'est connu, sans doute parce qu'il s'agit d'un mot populaire, comme le sont beaucoup d'adjectifs.

Sur hitt. *panku* « total, complet, en masse », v. Benveniste, Language, 29, p. 258.

pinna, -ae f. : plume, et aussi « aile » (dans ce sens, se confond avec *penna*, dont il n'est peut-être qu'une variante dialectale) ; les manuscrits de Virgile les plus anciens ont constamment *pinna* (v. le Virgile de Sabbadini, G. 1, 398 ; les manuscrits de Lucrèce ont plus souvent *penna*) ; le sens de « plume » apparaît bien dans Pline 11, 96, *pinnarum caules omnium caui*. A servi à désigner dans les langues techniques tout objet en forme de plume ou d'aile : aigrette de casque, nageoire (dite aussi *pinnula*) ; lobe du foie (Vulg., Aug.) ; pale d'un gouvernail (d'où *pinnāria* « *gubernaculorum partes leuiores* », Non. 79, 15) ; palette de roue hydraulique ; registre d'orgue ; créneau d'une muraille : *pinnas murorum, pennas auium dicimus*, distinguent les grammairiens, cf. Caper, GLK VII 100, 17 ; « pinacle » (et *pinnāculum*), d'où **pinniō* « pignon ». Ancien (Plt.), usuel. Panroman, mais concurrencé par *plūma*. Cf. M. L. 6514, *pīnna* ; 6515, **pīnnaculum* « panache » ; 6516, **pīnniō*, 6516 a, *pinnula* « cil » ; **subpinnium*, 8387 a.

Composés : *pinnipēs* (Catul.) *pinnigerō* (*pen-*), Vulg., *pinnirapus*, Juv. 3, 158, où le scoliaste note : *pinnirapos autem dicit lanistas ex habitu gladiatorum, quia post mortem retiarii pinnam, i. e. manicam rapit, ut ostendat populo se uicisse.*

La forme *pinnō* : πτερῶ (Gloss.) se confond avec *penno(r)*.

Sur l'existence (douteuse) d'un adjectif **pinnus* « aigu, pointu » auquel se rattachait *pinna*, v. Quintilien cité à l'article *penna*, sous *bipennis*.

Pinna (*pina*) « pinne marine » est emprunté au grec.

Pas d'étymologie claire. La seule étymologie qui serait plausible, le rapprochement avec le groupe de all. *spitz* « pointu », ne concerne que la racine et oblige à supposer que le sens particulier de « créneau » serait seul ancien. V. *penna*.

***pīnsiō, -īs, -īre** : v. le suivant.

pīnsō (*pīsō*), **-is, pistum, pīnsere** : piler (le grain), « *pilum quod eo far pisunt, a quo ubi id fit dicitur pistrinum* », Varr., L. L. 5, 138 ; « broyer ». Un imparfait *pinsibant* est dans Ennius cité par Varron, L. L. 5, 23 ; on en a conclu à l'existence de *pīnsiō, -īre*, non autrement attesté. Peut-être faut-il lire simplement *pīnsēbant* dans Varron ; Ennius emploie sûrement *pinsunt*, A. 351. Parfait mal attesté : *pīnsuī* (d'après *moluī* ; cf. Pomponius, 187-188, dans Ribbeck, Fgm. com.) et *pīnsī*. A côté de *pistum* sont signalés aussi les supins *pīnsum* et *pīnsitum*. Nonius, 163, 15, cite un doublet en *-ā-*, *pinsāre* ou *pīsāre*, dans Varr., R. R. 1, 63 (cf. *pisat, pisare* dans les Gloss., et *fodāre* à côté de *fodere*) ; c'est à lui que se rattacheraient *pīnsuī* et *pīnsitum* ; il a survécu dans les langues romanes, M. L. 6517, *pī(n)sāre*, à côté des formes dérivées **pinsiāre*, 6518, *pīstāre*, de basse époque (Vég., Apul.), 6536, et *compistāre*, 2098. V. B. W. *piste.*

m. : mortier (Marc. Empir.) ; *pīla* f. : mortier (forme féminine à noter), M. L. 6496 ; *pīlum* : pilon et son diminutif *pistillum* (*pistillus*), M. L. 6537 ; *pistor* « celui qui pile le blé pour en faire du pain », et par la suite « boulanger », M. L. 6539 ; *pistrīx* (Lucil.) ; cf. Non. 152, 12, *pinsere : tundere uel molere. Varro* Ταφῇ Μενίππου (527) : « *nec pistorem ullum nossent, nisi eum qui in pistrino pinseret far* ». *Idem de Vita Populi Romani lib. I* : « *nec pistoris nomen erat, nisi eius qui ruri far pinsebat. Nominati ita eo quod pinsunt* ». Pline, 18, 107, nous apprend que, jusqu'à la guerre contre Persée, il n'y eut pas à Rome de boulangers vendant au public : faire le pain était le travail des femmes.

Dérivés de *pistor* : *pistōrius, pistōrālis* (Gl.), *pistōricius* (*-cium opus* « pâtisserie ») ; *pistoriēnsis* ; *pistrīnum* : d'abord « endroit où le blé était broyé dans un mortier au moyen d'un pilon » ; puis « moulin à blé » et « boulangerie » ; *pistrīna* : boulangerie, formes substantivées d'un adjectif *pistrīnus*, M. L. 6541 (le sens de « pétrin » ne semble pas attesté en latin, qui emploie *magida*, d'où fr. dial. *maie* ; v. B. W. *pétrin* ; le germanique a v. h. a. *pfistūr, pfistrīna*) ; *pistrīnālis* ; *pistrīnārius* (Dig.) « meunier », conservé dans les langues romanes avec le sens de « boulanger », M. L. 6540 ; *pistrilla* (Tér.) ; *pistūra* (Plin.). Le français « pétrir », M. L. 6542, remonte à *pistrīre* attesté en bas latin (Not. Tir. 94, 84, Gl. de Reichenau), que M. Niedermann, N. Jb. f. d. kl. Alt. 29, 330, a expliqué comme étant dérivé de *pistrīx* (d'après *nūtrīx, nūtrīre*). V. Meringer, Wörter und Sachen I (1909), p. 3 sqq.

A *pistellum* remonte irl. *pistul*, britt. *pistyll.*

La racine **peis-* s'applique à la technique du « pilonnage » à l'aide d'un « pilon et d'un mortier » et désigne aussi le décortiquage ; elle s'oppose ainsi à la racine qui désigne la mouture à l'aide d'une pierre : « moudre », qui est en latin celle de *molere*. Par skr. *pinášṭi* « il écrase », en face de *piṣṭáḥ* « écrasé », on voit que la forme à nasale infixée lat. *pīnsō* peut être ancienne, en face de *pistus* (l'ombr. *pistu* est douteux ; v. Vetter, *Hdb.*, p. 205). Av. *pišant-* indique l'acte d'un oiseau de proie déchirant une proie avec son bec, « par le haut ». Lit. *pisù, pĩsti* « coïre » n'a gardé que le sens obscène dont un équivalent se retrouve dans lat. *molō* (cf., toutefois, peut-être *Pīlumnus*). Tandis que le nom slave *pěsta* (attesté dans plusieurs dialectes slaves) et lit. *pẽstà* (acc. *pẽsta*) du « mortier » est féminin comme *pīla*, le nom slave *pestŭ* (cf. lit. *pẽstas*) du « pilon » est masculin, à la différence de lat. *pīlum*, neutre en qualité de nom d'instrument. Pour le verbe, le slave a *plъcati* « heurter, pousser » ; et l'on a, d'autre part, *pĩšeno* « farine », *pĩšenica* « céréale ». — Le sens de « décortiquer » est en évidence dans lit. *paisaũ, paisýti* « battre des grains pour les débarrasser de la balle » et dans v. h. a. *fesa* « balle (du grain) ». — Le grec a une initiale πτ- dans πτίσσω (avec -σσ- expressif dans un mot technique) « j'écrase avec un pilon, je mouds », πτισάνη « orge mondé » (avec simplification de -σσ- en -σ-).

pīnus, -ī (et *-ūs*, abl. *pīnū* ; gén. et dat. abl. pl. *pīnōrum, pīnīs* ; cf. Enn., A. 190 et 490) f. : pin ; et par métonymie, en poésie, tout objet fait en bois de pin : vaisseau (cf. *alnus*), torche, bois de lance, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6519. Germanique : ags. *pinhnutu* ; celtique : irl. *pion*, britt. *pinwydd.*

Dérivés et composés : *pīneus*, M. L. 6511 ; d'où *pīnea* et *pīneum* : pomme de pin, pignon ; *pīnētum* : pinède, M. L. 6510 ; *pīni-fer, -ger* ; *pīnāster* « pinus silvestris » (cf. *oleāster*) ; *pīnāstellus, -lum = peucedanum*. Tardifs : *pīnālis, pīnicus, pīnicellus.*

On rapproche skr. *pītu-dāruḥ*, qui désigne une sorte de « pin », c'est-à-dire un arbre résineux : le premier terme semble se retrouver dans le dérivé lat. *pītu-īta* (v. ce mot) et dans gr. πίτυς « pin » (avec ĭ). La formation en *-u-* de *pīnus* rappelle celle de πίτυς. V. Benveniste, BSL 51 (1955), p. 30.

pipātiō : v. *pīpilō.*

piper, -eris n. : poivre ; poivrier. Ne semble pas attesté avant Varron. Panroman. M. L. 6521 et paneuropéen, Germanique : v. h. a. *pfëffar*, v. b. all. *pepar* et finn. *pippuri* ; celtique : irl. *pipur, scibar* ; britt. *pebr.*, etc.

Dérivés : *piperātus* : poivré ; *piperātum* : poivrade ; *piperātārius* ; *piperātōrium* : poivrier ; *piperīnus*, attesté dans Isid. 19, 10, 8, *piperinus* (scil. *lapis*) *subalbidus cum punctis nigris, durus atque fortissimus* : pépérin, M. L. 6521 a ; *piperācius* (*lapis*, Grom.) ; *piperītis* ; *pipereus* (Orib.) ; *piperoterārium* « moulin à poivre » (Gloss.).

Piper est un emprunt commercial, cf. gr. πέπερι, qui lui-même provient de l'Orient : le sanskrit a *pippalī* f. « grain de poivre », dont l'*l* appartiendrait à l'Inde orientale, tandis que le mot grec et latin viendrait de l'Inde de l'Ouest, où *r* est normal.

pīpīlō, -ās, -āre ; pīpiō, -īs, -īre ; pīpō, -ās, -āre ; pip(p)iō, -ās, -āre : onomatopées signifiant « pépier, piauler (ce dernier de *piulāre*, M. L. 6551), piailler, glousser » ; cf. M. L. 6522, *pipilāre* (avec ĭ) ; germanique : v. h. a. *pfīffa*, etc.

Formes nominales : *pīpiō* : jeune oiseau qui piaule (Lampr., Alex. Sev. 41, 7) ; *pipicnes, pulli columbarum* (Gloss.) ; cf. M. L. 6522 a, *pīpiō* et **pibio* > fr. *pigeon* ; v. B. W. s. u. ; *pipiunculus* : *accipiter, accipitor* (Gloss.) ; *pipizō, -ōnis* m. : petit de la grue ; *pīpātiō, -ōnis* f. : *clamor plorantis lingua Oscorum*, P. F. 235, 11 ; *pīpulum* (*pīpulus*) : criaillerie, charivari ; cf. Varr., L. L. 7, 103, [*Plautus*] *in Aulularia* (446) : « *pipulo te differam ante aedis* », *i. e. conuicio, declinatum a pi⟨p⟩atu pullorum*. Faut-il rattacher **pi(p)pō, -ās*, **pīp(p)a*, d'où proviennent les mots du type fr. *pipe*, M. L. 6520 (cf. B. W. s. u.) ; irl. *pib*, etc.?

Cf. *titiō, titiunculus*. Les formes en *pip(p)-* sont fréquentes dans les langues indo-européennes : skr. *pippaka, pippīkaḥ* « sorte d'oiseau », gr. πίπος, πιππίζω, etc.

Pīpilō rappelle *sibilō* pour la formation.

pipinna, -ae f. : parua mentula (Mart. 11, 72, 1). Mot enfantin ; cf. *pisinnus*. Pour le redoublement, cf. fr. *pipi, pipine*, etc. Voyelle *i* caractéristique. Pour le sens, cf. fr. familier *oiseau* « mentula » (dē puerīs).

pīrāta, -ae m. : pirate ; *pīrāticus* : de pirate. Emprunt au gr. πειρατής, πειρατικός non attesté avant Cicéron. Le terme latin est *praedō maritimus* ou *praedō* seul (joint et opposé à *latrō*, Caes., B. C. 3, 110). Irl. *pirait.*

piretrum, -ī n. : transcription latinisée du gr. πύρε-

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

θρον, avec même suffixe que dans *mulcetra*. L'*i* est peut-être dû à un faux rapprochement avec *pirum*.

pirus, -ī f. : poirier ; *pirum* : poire, M. L. 6525. Ancien (Caton). Panroman et passé en celtique : britt. *per*, et en germanique : v. h. a. *bira*, etc., M. L. 6524, et **pirula*, M. L. 6523 (cf., toutefois, B. W. *perle*).

pirācium (*-tium*), *-ī* n. : poiré (tardif ; sans doute formé sur *uīnāceum*, *-cium*) ; *pirastrum* « poire sauvage ».

Emprunt à une source inconnue — comme tous les noms d'arbres fruitiers (v. *mālum*, etc.) — qui a fourni, d'autre part, gr. ἄπιος « poirier », ἄπιον « poire », sans que l'on voie d'où vient la différence portant sur l'*a*-initial du mot grec. On partirait de **piso-* ; le traitement de *-is-* ne concorde pas avec celui qu'offre *serō* ; mais il s'agit d'un emprunt.

piscis, -is (ĭ) m. : poisson. Usité de tout temps. Panroman et passé en celtique. M. L. 6532 ; V. B. W. s. u.

Dérivés : *piscor*, *-āris* : pêcher, M. L. 6526 (et germanique : v. h. a. *pescēn*, etc.), et ses dérivés *piscātor*, *-trīx*, M. L. 6528, 6530 ; *piscātiō* (tardif et rare) ; *piscātōrius*, M. L. 6529 ; *piscātus*, *-ūs* (classique) ; *piscātūra* ; *expiscor* : « *est diligentissime quaerere ubinam pisces lateant* : *ergo tractum uerbum a piscatoribus* », Don., ad Ter. Phorm. 382 ; *piscārius*, *-a*, *-um* ; subst. *piscārius* « poissonnier » ; *piscāria* « marché aux poissons », M. L. 6527 ; *piscīna* f. : vivier, piscine, M. L. 6531, d'où *piscīnārius* ; *piscīnēnsis* ; *piscōsus*, M. L. 6533 ; *pisculentus* ; *pisceus*, *-a*, *-um* (Cassiod.) ; *pisciculus*, *-ī* et **pisculus*, M. L. 6533 a ; *pisciunculus* (Anthim.) ; *piscicapus*, *-ī* m. ; *piscisalsus* (Ed. Diocl.)? *porcopiscis*, M. L. 6664 ; *piscāriola* : χαμαιπίτυς (Plin. Valer.). Celtique : britt. *pysc*, *pyscod*, *piscadur*.

Il n'y a pas de nom indo-européen commun du « poisson ». Certains noms sont propres à un groupe, ainsi skr. *mátsyaḥ*, av. *masyō* ou sl. *ryba*, d'autres à de petits groupes dialectaux : gr. ἰχθύς, arm. *jukn* et lit. *žuvis*. Lat. *piscis* diffère de la forme thématique de got. *fisks*, etc., et irl. *iasc* a un autre vocalisme. Ces trois mots sont apparentés, mais le détail des formes ne concorde pas.

pisinnus (*pitinnus*), **-a, -um,** adj. : petit (Marcell., Peregr. Aeth.) ; substantif *pisinnus*, *-a* : petit garçon, petite fille. Cf. Labeo ap. Schol. Pers. 1, 4 : *crudum manduces*, *Priamum Priamique pisinnos* (cf. Il. 4, 35) et App. Probi : *pusillus non pisinnus*. Sans doute mot du langage enfantin ; cf. *pipinna*, *pitulus*, *pītinnus*, **pītitus* et *pūsus*, *pusillus*. M. L. 6550, *pīsinnus*, *pitzinnus*. B. W. *petit*.

pistillum ; pistor : v. *pinsō*.

pistrīx, -īcis f. : sorte de monstre marin, scie, espèce de squale ; nom d'une sorte de navire ; constellation de la baleine. Rare, surtout poétique. Déformation, sans doute par étymologie populaire, du gr. πρίστις, dont la transcription correcte *pristis* est, du reste, attestée. Virgile emploie *pistrīx* comme nom commun dans la description de Scylla, Ae. 3, 427, *postrema immani corpore pistrix*, et *Pristis* comme nom propre pour désigner le vaisseau de Mnesthée, Ae. 5, 116, *uelocem Mnestheus agit acri remige Pristim*. Composé : *pistriger* (Sid.).

pīsum, -ī n. : pois (*Pisum aruense*). Non attesté avant Varron, mais ancien, comme le prouve le cognomen *Pīsō* (cf. *Caepiō*). M. L. 6543. Un diminutif **pīsellum* est supposé par les formes romanes du type ital. *pisello*, M. L. 6534. Celtique : irl. *piss*, britt. *pys* ; germanique : v. angl. *pisu*.

Emprunt. Le grec a πίσος « pois », avec un doublet neutre πίσον.

pitinnus : CIL VI 35915. Doublet de *pīsinnus*.

pittacium, -ī n. : emprunt au gr. πιττάκιον « tablette à écrire, billet ». Attesté à l'époque impériale avec divers sens : compresse (Cels.) ; étiquette, billet de tombola (Pétr.) ; pièce de cuir pour raccommoder des souliers (Vulg.) ; affiche, placard (Aug.), quittance, reçu (Cassiod.). M. L. 6547 (souvent dans le sens de « chiffon », puis « vêtille ») ; cf. fr. *rapetasser*.

Dérivés : *pittaciolum* : sorte de scapulaire ; *pittaciārium* « taxe prélevée pour le délivrement d'une autorisation » (Lex Metal. Vispasc., CIL II 5181, 58).

pītuīta, -ae f. : gomme, résine qui s'écoule des arbres ; et « mucus, pituite, rhume ». Ancien (Cat.), usuel. Souvent scandé trisyllabe *pītuīta* (cf. *fortuītus*, *grātuītus*), d'où **pippīta* (*pipīta*, CGL II 151, 4) > fr. *pépie*, M. L. 6549 ; B. W. s. u. ; germanique : v. h. a. *pfipfis*, etc. Panroman, sauf roumain.

Dérivés : *pītuītārius* : *-a herba* « herbe aux poux », Plin. 23, 18 ; *pītuītōsus* ; *pituitās* ; *pituitō*, *-ās* (Mul. Chir.).

V. *pīnus*.

pitulus, -ī m. : doublet de *pisinnus* dans Anton. Plac., Itin. 34, p. 181, 13 Geyer. M. L. 6544 a.

pius, -a, -um (*piius* ou *pIus* avec *i longa* dans les inscriptions, d'où *pīus* dans les langues romanes, cf. M. L. 6552 ; pas de comparatif ; le superlatif *piissimus*, blâmé par Cic., Phil. 13, 19, 43, est fréquent à l'époque impériale ; on trouve aussi *pientissimus* (d'après *beneficus*, *-ficentissimus*), dont a été tiré un positif *piēns*) : pieux (sens sacré et profane), qui accomplit ses devoirs envers les dieux, envers ses parents, etc. : *pius Aeneas* ; *pius in parentes*, Cic., Off. 3, 23, 90. A peut-être signifié à l'origine « [au cœur] pur » ; *piō* a souvent le sens de « purifier », par suite « effacer par un sacrifice, expier » : *piāre damna*, *fulmen* ; cf. Ov., M. 8, 483, *mors morte pianda est* ; de même *expiāre*, cf. Pers. 2, 33 [*puerum*] *lustralibus... saliuis expiat* ; Cic., Rab. Perd. 4, 11, *expiandum forum Romanum a nefarii sceleris uestigiis*.

Dérivés et composés : *pietās* : piété (envers les dieux, les parents) ; sentiment du devoir ; à l'époque impériale apparaît le sens de « pitié », cf. Suét., Dom. 11, 5 : *permittite*, *Patres conscripti*, *a pietate uestra impetrari... ut damnatis liberum mortis arbitrium indulgeatis*. Ancien, classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6485. — *Pietāticultrīx*, composé poétique (Pétr.).

piō, *-ās* : purifier, expier ; apaiser, rendre propice ; honorer suivant le rite ; *piābilis* ; *piāculum* : sacrifice purificatoire ou propitiatoire ; puis « victime offerte en sacrifice » ; et aussi « crime ou forfait exigeant un sacrifice purificatoire », sens fréquent dans l'expression *piāculum est* ; *piāculō*, *-ās* (Caton) ; *piāmen* (Ov.) ; *piāmentum* ; *piātiō* ; *piātrīx* ; *expiō* ; *expiātiō* ; *-tor*, *-trīx*, *-tōrius* ; *-tus*, *-ūs* ; *inexpiābilis*.

impius ; *impiō*, *-ās* ; *impietās* ; *impiāmentum* (Cypr.) ; *impiandus* (Macr.) ; *impietō*, *-ās* (Ital.).

Mot italique : osq. Piíhiúi « Piō », ombr. pihaz « *piātus* », *pihatu* « piātō » ; *peihaner* (*pi-*, *pe-*) « piandī », marr. *peai* « piae », volsq. *pihom* « pium » ; ombr. *pihaclu* « piāculō ». Sans correspondant exact ailleurs. Un rapport avec *pūrus* a été souvent supposé (*pius* de **pw-iyos*?), mais ne se laisse pas démontrer.

pix, pĭcis f. : poix. Ancien. Panroman (sauf roumain). M. L. 6553. Celtique : irl. *picc*, britt. *pyg*, *pek* ; germanique : v. angl. *pik* « Pech » ; de là finn. *piki*.

Dérivés et composés : *piceus* : de poix, d'un noir de poix ; substantif féminin *picea* : pesse, sorte de sapin, M. L. 6479 ; *picīnus* : *-a ūtis*, Plin. 14, 42 ; *picātus* : enduit de poix, sur lequel a été reconstruit *picō*, *-ās*, M. L. 6477, d'où *appicō*, M. L. 547 ; *impicō*, M. L. 4308 ; *picārius*, M. L. 6478, d'où *picāria* : fonderie de poix ; *pĭcŭla* : un peu de poix (tardif), M. L. 6483, et *picillum* (Orib.). Cf. encore M. L. 6480 **picīdus* ; et *piccius* = *pīnus* (Orib.).

Cf. le dérivé gr. πίσσα et v. sl. *pĭcĭlŭ*, v. r. *pĭkŭlŭ*, lit. *pikis*, qui attestent l'antiquité d'un thème **pik-* « poix ». — Ombr. peiu « piceōs » repose sur **pik-yo-* ; formation parallèle à celle de lat. *piceus*, mais différente.

placenta, -ae f. : gâteau plat. Emprunt au gr. πλακοῦς, -οῦντος (la forme latine est faite sur l'accusatif) déformé par un rapprochement avec *placeō*. Attesté dès Caton. Conservé en roumain. M. L. 6556.

Dérivé : *placentārius* (Dig.).

1° placeō, -ēs, -uī (et impersonnel *placitum est*), **-ēre** : plaire à. Usité de tous temps. Panroman. M. L. 6557 ; B. W. s. u.

2° plācō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : apaiser. Ancien, usuel, classique. M. L. 6555 (formes romanes rares).

Placeō a sans doute commencé par être un impersonnel « il semble bon, il plaît, il agrée » ; cf. *si dis placet* ; *senatui placuit* (*placitum est*) ; *sic placitum est* (cf. gr. ἔδοξε) « ainsi en a-t-il été décidé ». A ce sens se rattache *placita*, *-ōrum* « opinions agréées, décisions, principes » (= gr. δόγματα) : *ueterum*, *sapientium placita*, etc.

A *placeō* correspond le causatif *plācō* « je tâche de faire agréer à, de plaire à » ; d'où « j'apaise, je réconcilie ». Pour l'opposition des quantités, cf. *sedeō*/*sēdāre*. Toutefois, le rapport avec *placeō* n'était plus senti ; et *plācō*, qui se confondait par le sens avec *pācāre*, dérivé de *pāx*, a fini par disparaître ; *pācātus* a remplacé *plācātus*, etc.

Dérivés et composés : 1° de *placeō* : *placor* (Vulg.) ; *placentia* (Apul.) ; *placitiō* « satisfaction » (S[t] Jér.) ; *placibilis* (Tert.) : plaisant ; demeuré dans les langues romanes, mais influencé par *pāx*, a pris le sens de « paisible », cf. M. L. 6558 ; *placidus* : qui ne signifie plus « qui plaît », mais « paisible, apaisé » (joint à *lēnis*, *quiētus*), M. L. 6560 ; *placiditās* ; *placidō*, *-ās* ; *placidulus*, *implacidus* (Hor., Carm. 4, 14, 10 ; cf. gr. ἀνήμερος, ἀπράϋντος) ; *placitō*, *-ās* (Plt.) ; *placīuus* (Gloss.). Cf. encore *placitum*, demeuré dans les langues romanes au sens de « débat juridique », fr. *plait*, *plaider*, M. L. 6561, B. W. s. u., et celtique : gall. *plegyd* ; **placicāre*, M. L. 6559 ; *complaceō* : qui, à l'époque de Plaute, marque l'aspect déterminé ; cf. Plt., Amp. 106, *quantusque amator* [*Iuppiter*] *sit*, *quod complacitumst semel* (si toutefois ce n'est pas le parfait de **complacēscō*) ; repris à partir d'Apulée, mais avec valeur augmentative. Usité surtout dans la langue de l'Église ; *displiceō* : déplaire (et *displacēre* supposé par les formes romanes, M. L. 2681) ; *perplaceō*.

2° de *plācāre* : *plācābilis*, *-bilitās* et *implācābilis* (= ἀπράϋντος, ἀνήκεστος), *-bilitās* ; *plācāmen*, *-mentum* ; *-tiō* ; *-tōrius* ; *-trīx* ; *dēplācō* (tardif).

L'hypothèse suivant laquelle *placet*, *plācō* appartiennent à une racine signifiant « être plat » (d'où « aplanir »), cf. *plancus*, n'a dans le sens du groupe latin aucun appui précis (sauf peut-être dans *placidus*). Cf., du reste, tokh. B *plāki* « entente ».

1° plāga, -ae f. (usité surtout au pl. *plagae*) : filet de chasse qu'on tend au travers d'une route, etc., par suite « piège » ; rideau tendu (cf. le suivant). Ancien (Plt.), technique, usuel. De là : *plagula*, *-ae* f. (et *plagella*) : rideau de lit, de litière ; lé d'étoffe ; bande de papier ; *implagō*, *-ās* (Sid., d'après *irrētiō*).

2° plāga, -ae f. : étendue, espace (céleste), zone. Se dit du ciel et appartient au vocabulaire poétique et postclassique : *caelī plaga* (Poeta ap. Cic. Diu. 2, 13, 30), *aetheria plaga* ; *orientālis*, *septentriōnālis plaga*. Il n'y a guère que dans Tite-Live que le mot désigne une région terrestre. M. L. 6562 a. Sur latin médiéval *plagia*, v. Aebischer, Vox Rom., 1936, 225 ; B. W. *plage*.

On admet souvent que les deux *plāga* sont un même mot à l'origine. Le sens premier serait « chose étendue » (cf. πέλαγος?) ; on invoque un développement de sens comparable dans gr. ζώνη. Mais l'hypothèse ne s'impose pas. La communauté de sens est vague et la place de lat. **plag-* dans une racine dissyllabique est insolite.

plāga, -ae f. : coup, par suite « plaie ». Identique au gr. πληγή (dor. πλᾱγά), auquel il est peut-être emprunté, mais s'explique aussi bien comme proprement latin apparenté à *plangō*, q. u. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6562. Irl. *plág* ; britt. *pla* « fléau ».

Dérivés et composés : *plāgōsus* : qui aime à frapper ; plein de coups (Hor.) ; *plāgō*, *-ās* (langue de l'Église), M. L. 6563 ; *plāgālis* (tardif) ; *plāgigerulus*, *plāgipatida*, *sescentoplāgus*, composés plautiniens.

plagium, -ī n. : vol d'homme, plagiat. Emprunt au gr. πλάγιον.

Dérivé : *plagiārius* (classique) : *qui mancipium uel pecus alienum distrahit seducendo*, CGL IV 548, 21 ; *qui inducit pueros et seducit seruos*, CGL IV 548, 20, d'où *Venus plagiāria* (Majuri, Parola del Pass. 3 (8), 162). Le sens de « plagiaire » apparaît dans Mart. 1, 53, 9 ; *plagiō*, *-ās* ; *plagiātor* ; *plagiātīcius*.

plagūsia, -ae f. : sorte de coquillage, Plt., Ru. 298 (*plagūsiās striātās*). Sans doute de **pelagusia*, influencé par *plaga* « filet »?

planeus, -a, -um : aux pieds plats (glosé πλατύποους, στεγανόποους) ; usité comme cognomen (*Plancus*, *Plancius*, *Planciānus*). Le féminin *planca*, substantivé, a désigné une « planche » ; cf. P. F. 259, 5 : *plancae tabulae planae ; ob quam causam et planci appellantur qui supra*

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

modum pedibus planis sunt ; cf. M. L. 6455 et 6571, **plancula*, et germ. *planke* (dialectal). Non attesté en dehors de Festus et des gloses. Cf. *plānus* et *plautus*. A pu se confondre en partie avec *palanga*, devenu *palanca* ; v. M. L. 6455.

Formation populaire, comme *mancus* et comme *plautus*. Il y a aussi *-k-* dans gr. πλάξ (gén. πλακός) « surface plate », lett. *pluoku*, *plakt* « devenir plat », *plakans* « plat », etc. On peut se demander si la forme de *plancus* ne proviendrait pas de l'influence d'un présent à nasale infixée du type de lett. *pluoku*, non conservé en latin à date historique. V. *plānus*.

planētae, -ārum f. pl. : les planètes. Emprunt savant au gr. πλανήται (et πλάνητες) qui a remplacé *stellae errantēs*, *errāticae* ou *errōnēs* (Nigid.).

plangō, -is, -xī, -ctum, -ere : frapper (sens ancien, conservé par la langue poétique) ; spécialisé dans le sens de « se frapper [la poitrine, les cuisses en signe de deuil] », puis, à l'époque impériale, s'emploie comme terme expressif et pittoresque pour dire « se lamenter sur » et « plaindre » (et même « pleurer »), sens conservé dans les langues romanes. M. L. 6572 (panroman).

Dérivés et composés : *plangor* ; *planctus*, *-ūs*, panroman, sauf roumain, M. L. 6570 ; *planctiō* ; *planctuōsus* (d'après *luctuōsus*) ; *planctiger* ; *plangimōnium* (Vict. Tonn, d'après *tristimōnium*) ; *complangō*, demeuré dans les langues romanes, M. L. 2100 ; *dēplangō*, formé sur *dēfleō*, *dēplōrō*, dont il est le synonyme poétique.

V. aussi *plāga*.

Formation expressive comme *clangō*. Les formes verbales du latin ont été bâties sur un présent à infixe nasal qui n'a pas de correspondant dans les autres langues. La racine fournissait un présent radical athématique, comme on le voit par les formes dérivées attestées ailleurs et par l'alternance *k/g* : gr. πλήσσω (de **plāk-yō*) « je frappe, je blesse », avec un doublet à sonore, πλάζω « je frappe », que les anciens signalent en éolien et qui figure chez Homère (Φ 269, ε 389, M 285, etc.), parf. πέπλᾶγμαι (ion.-att. πέπληγμαι), aor. dor. πλᾶγείς à côté de att. ἐπλάγην, hom. ἐπλήγην, aor. factitif hom. πέπληγον. Le got. **flokan*, dans *faiflokun þo* « ἐκόπτοντο αὐτήν », L. VIII 52, est remarquable : on y voit l'emploi de la racine pour la manifestation du deuil ; c'est le sens du mot latin. Le v. h. a. *fluohhōn* « enchanter, maudire » n'est pas moins intéressant. Le v. sl. a *plačǫ sę* « κλαίω, πενθῶ, θρηνῶ », le lit. *plakù*, *plàkti* « battre » ; le baltique et le slave n'offrent que *k*. — La forme *plāga*, gr. dor. πλᾱγά (ion.-att. πληγή) « coup » est commune au grec et au latin.

I. **planta, -ae** f. : plante du pied. Ancien (Plt., Cas. 845), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6576.

Dérivés : *plantāris* ; n. pl. *plantāria* « sandales » ; « talonnières » ; *plantō, -ās* : enfoncer en terre avec le pied, cf. *planta* suivant ; *supplantō* : ὑποσκελίζω, *pedem suppōnere*,

La forme *planta* ne se retrouve exactement nulle part ; comme *unda*, ce doit être un substantif fait secondairement sur un présent à infixe nasal qui n'est pas conservé. La racine **(s)pleth₂-* étant dissyllabique, cette formation à infixe est une création italique : comme le baltique, l'italique a développé ce type ; le lituanien a un présent — tout secondaire — du même type : *splìsti* « s'étaler », en face de *splečiù*, *splėsti* « étendre », lett. *plešu*, *plest*. De même qu'en grec, c'est le type de **(s)peth₂-* qui a fourni les formes verbales : *pateō*, etc., et il ne reste de **(s)pleth₂-* que des formes nominales telles que gr. πλατύς « large » en face de skr. *prthúḥ* et, avec un autre vocalisme, lit. *platùs* ; cf. fr. *plat*, de **plattus*, it. *piatto*, etc. La racine fournit le nom de parties plates du corps : gr. ὠμο-πλάτη « omoplate » et irl. *leithe* « omoplate », v. sl. *plešte* « épaule ». Pour le sens de « plante du pied », cf., avec d'autres formations, v. sl. *plesna* et v. pr. *plasmeno*. — V. *plānus*.

V. *plantāgō*.

II. **planta, -ae** f. : tige, rejeton qu'on détache des souchse ou des troncs pour les planter ; cf. Vg., G. 2, 23, *hic plantas tenero abscindens de corpore matrum | deposuit sulcis* ; « plant », cf. Cat., Agr. 70, 1, *herbae sabinae plantas tres*. Le sens de « plante », qui apparaît dans les langues romanes, M. L. 6575, n'est pas attesté dans les textes : le latin dit *herba*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. Le germanique a emprunté *planta* et *plantō* : v. h. a. *pflanza*, *-zōn* ; de même le celtique : irl. *cland* « plantō », etc.

Si *planta* est le substantif postverbal de *plantō* « enfoncer avec le pied », spécialisé dans la langue rustique au sens de « enfoncer les rejetons, planter » (cf. *pugna* de *pugnō*) et conservé dans les langues romanes, M. L. 6578, l'identité de *planta* « plante des pieds » et *planta* « plant » serait secondaire. Les dérivés sont d'ailleurs les mêmes : *plantāris*, *plantārium*. Outre *planta*, *plantula*, *plantō* a les dérivés ordinaires : *plantātiō*, *plantātor*, du reste tardifs. Les langues romanes supposent aussi une forme *plantō*, *-ōnis*, M. L. 6579, et **plantio* > fr. *plançon*. Composés : *complantō* (tardif : καταφυτεύω) ; *dēplantō* ; *ex-*, *re-*, *trāns-plantō* (tardif, Ital.) ; *plantiger* (Plin.).

plantāgō, -inis f. : plantain (Plin.). Panroman. M. L. 6577.

De *planta* « plante (du pied) » ; à cause de la forme des feuilles de la plante ; pour le suffixe, v. Ernout, Philologica I, 165 sqq.

plantō : v. *planta*.

plānus, -ī m. : vagabond, charlatan. Emprunt au gr. πλάνος (Cic., Hor., Pétr.).

plānus, -a, -um : plat, uni, plan (à deux dimensions) ; au sens figuré « qui va de soi, facile, aisé » (opposé à *arduus*) ; « clair, évident » (sens qui s'est développé dans *plānum facere*, *explānare* « aplanir les difficultés, expliquer »). Cf. *plānē* adv. « clairement, uniment, tout à fait » ; *plānissumē*, qui servent dans la langue familière à appuyer une affirmation forte, comme *ualdē*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6581. Substantifs : *plānum* : plaine ; *dē plānō* « de plain-pied » ; *plāna* : plane, doloire, M. L. 6567, d'où *plānula* : ἐγκοπίς (Gloss. Philox.), demeuré dans les langues romanes, M. M. 6580.

Dérivés et composés : *implānus* (rare, tardif) ; *plānitiēs* (*-tia*) f. : plaine, M. L. 6574 ; *plānitūdō* : ὁμαλία (Gloss. Philox.) ; *plānitās* (Tac., Diol. 23,6) ; *plānātrium* (Grom.) ; *plānō, -ās* (demeuré dans les langues romanes, M. L. 6568) ; *plānāris* ; *plānārius*, tous deux tardifs, Mart. Cap., Amm., Cod. Iust. (M. L. 6569) ; *plānēscō, -is* (Paul. Nol.) ; *complānō* ; *displānō* (Varr.) ; *explānō*, M. L. 3050, et leurs dérivés ; *implānō* (Vulg., d'après *implānus*) ; *plāniloquus* (Plt.) ; *plānipēs*, *-pedius*. Cf. aussi **plania*, M. L. 6573.

On ne trouve à comparer que des mots assez différents. Le gaulois a le nom propre *Medio-lānum* ; mais le sens de *-lānum* y est inconnu ; aucune forme d'une langue celtique ne donne lieu de croire que ce soit « plaine » : *Medionemetum* signifie « sanctuaire du milieu » et *-lānum* doit indiquer quelque notion religieuse. C'est avec le verbe lit. *plóti* « aplatir, étendre », lett. *plāt* « étendre une couche mince » que se groupe l'adjectif lit. *plónas* « mince », lett. *plāns* « plat, mince », ainsi que le substantif lett. *plāns* « aire ». D'autre part, l'*ō* que présente lat. *explōrāre* (arm. *lrik* « trottoir » est trop récent pour qu'on puisse en tirer parti) engagerait à séparer irl. *lár*, gall. *llawr* « sol », v. angl. *flór* « sol, aire ». Il doit y avoir eu une racine **pelə-*, **plā-* indiquant « ce qui est plat, étendu » ; cf. gr. πέλανος, désignant des objets plats, πέλαγος « la surface de la mer » ; v. *palam*, *palma*, *plancus* et *planta*, *plautus*. Groupe peu clair.

C'est à **plattus*, du gr. πλατύς, que remonteraient les formes romanes du type *plat*. M. L. 6586 ; B. W. s. u.

plasmō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : façonner, modeler (l'homme). Dénominatif tiré de πλάσμα, avec le sens de πλάσσω, qu'on trouve dans la langue de l'Église (Tert., Vulg., Ambr., etc.) ; *plasmātiō* (Hier.), *-tor*, *-tūra* (Orib., Tert.) ; *replasmō* (Irén.) ; Apicius a *plassō*, *-ās* emprunté directement du grec. Cf. *plastica*, *-cātor*.

platalea, -ae ; platea, -ae f. : sorte d'oiseau de mer, spatule, butor ou pélican. *Platalea* est dans Cic., N. D. 2, 124 ; *platea* dans Plin. 10, 115. De πλατύς, -τεῖα?

platanus, -ī (n. pl. *platanūs*, Vg., Cul. 123) f. : platane. Emprunt au gr. πλάτανος, d'où *platanētum*, attesté seulement dans les gloses ; les écrivains emploient *platanōn*, *-ōnis* = gr. πλατανών. M. L. 6582 ; *platanīnus*. V. Ernout, *Aspects*, p. 33.

platēa, -ae f. : grande rue, place. Emprunt ancien (Plt.) au gr. πλατεῖα. M. L. 6583 ; passé en germanique : got. *plapja* « Platze ».

Dérivé : *plateola*.

platēnsis (*plac-*) : semelle. Mot très rare et tardif (Aus., Anthim.). Cf. le suivant.

plates(s)a, -ae (*platis(s)a* f. : plie, poisson (Aus.). Semble emprunté au grec ; cf. πλατύς. M. L. 6584.

platō, -ōnis m. : cerf (Apic.). D'après J. B. Hofmann, hypocoristique de *platyceros* = πλατύκερως (Varr., Plin.). Peut-être mot étranger.

***plattus** : v. *plānus*.

plaudō (*plōdō*, Varr., Men. 166 ap. Non. 478, 4 ; *-deō*, *-diō*, *-īs*, bas latin), **-is, -sī, -sum, -ere** : battre (transitif et absolu), frapper l'un contre l'autre, faire claquer, claquer ; spécialement « battre des mains, applaudir ». Ancien (Enn., Plt.), classique, usuel.

Dérivés et composés : *plausus*, *-ūs* m. : claquement, applaudissement ; *plausor* (*plaudītor*, Gloss.) ; *plausibilis* ; et, à basse époque, *plausiō*, *-ōnis* ; *plausilis* ; *plausitō* ; *plausāre*, M. L. 6587.

applaudō ; *applausus*, *-cor* ; *complōdō* (*-plaudō*) ; *displōdō* « distendre » (Varr., Lucr.) ; *explōdō* : chasser en battant des mains, huer : Cic., Parad. 3, 26, *histrio exsibilatur et explauditur* ; par suite « rejeter, repousser » ; *explōsiō* (Cael. ap. Cic., Fam. 8, 11, 4). Il est à noter que *explōsiō* est attesté chez un correspondant de Cicéron, tandis que *plausiō* ne se trouve que dans Cassiodore : la langue classique dit *plausus* ; *replaudō* (Apul.).

Dans les composés, *applaudō* est plus fréquemment écrit avec la diphtongue *au*, *complōdō*, *explōdō* avec *o*, sans qu'on voie la raison de cette répartition. Cf. *cōda*, *cauda*, etc.

Mot expressif, avec vocalisme *a*, à moins que *plōdō* ne soit la forme ancienne et que l'on ait fait *plaudō* par un urbanisme excessif (v. *cōda*). Origine incertaine. Un rapport avec *plautus* (*plō-*) est possible.

***plaumoratum** : sorte de charrue à roues en usage chez les *Raeti*, d'après Plin. 18, 172. La forme a été diversement corrigée : *plauromatum*, et même *ploum* (d'après les formes germaniques du type all. *Pflug*) *Raeti* ; v. Walde-Hofmann, s. u., et M. L. 6609, *plǫvum*. De toute façon, mot étranger, non latin : peut-être celtique plutôt que rétique, dont le second élément fait penser à *rota*, *petorritum*, etc.

plaustrum (*plōstrum*, Caton, Varr. ; *plaustra* f., Sid.), **-ī** n. : chariot à deux roues, tombereau (*strīdēns p.*, Vg., G. 3, 536 ; Ov., Tr. 3, 10, 59). Ancien (Cat., Plt.), usuel, classique. Concurrencé par *carrus*, n'est demeuré que dans quelques dialectes romans, M. L. 6588 ; le bret. arm. *pleustra* peut provenir du français.

Dérivés : *plōstellum* ; *plōstrārius* ; *plōstrālia* ; *plaustriluīcus* « qui luit comme le Chariot » (Mart. Cap.) ; *plōstror*, *-āris* : faire le charretier (bas latin).

La graphie avec *au* peut être un « hyperurbanisme », avec influence de *plaudō*. La plupart des termes désignant des véhicules sont empruntés. Gaulois? Cf. *ploxenum*?

plautus (*plōtus*), **-a, -um** : *-i appellantur canes quorum aures languidae sunt ac flaccidae, et latius uidentur patere*, P. F. 259, 1. Un doublet dialectal, d'origine ombrienne, *plōtus*, est signalé par Fest. 274, 9, avec le même sens que *plancus* : ⟨*plotos appellant*⟩ *Vmbri pedibus planis* ⟨*natos. Hinc soleas dimidiatas, qui*⟩*bus utuntur in uenando* ⟨*quo planius pedem ponant uo*⟩*cant semiplotia, et... ⟨Macci*⟩*us poeta, qui Vmber Sarsinas erat, a pedum planitia initio Plotus, postea Plautus coeptus est dici.* C'est ce dernier sens qui est passé dans les langues romanes ; cf. M. L. 6589.

Formation populaire, comme *plancus*. *Plautus* est-il un « hyperurbanisme » pour *plōtus*? V. *plānus*.

plēbs, plēps (*plēbis*), **-bis** et **plēbēs, -ei** (*-ī*) f. (le mot hésite entre la 3e et la 5e déclinaison ; les formes du second type sont les plus anciennes ; le nominatif *plēbēs* est dans Enn., Sc. 228 ; Lucil. 200 ; CIL I² 583, 12 (123/2 av. J.-C.), 585, 78 (111) ; *pleps* est attesté dans les manuscrits de Cic., Pis. 64, et confirmé par la mé-

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

trique dans Hor., Ep. I 1, 59 ; épigraphiquement : *plḗps*, CIL XII 4333, 1, 12 (11 ap. J.-C.) ; gén. *plebei* et *plebi* dans les mêmes inscriptions de l'époque républicaine, CIL I² 582, 7 et 15 ; et aussi *plebe* (avec *e* fermé), 585, 11 (et *plebi*, 1, 6) ; cf. *plēbi-scītum* et *tribūnus plēbī* ; abl. *plēbĕ* dans Ov. et Juv.) : plèbe, ensemble des citoyens romains qui ne sont pas nobles. *Plebes a populo eo differt quo species a genere ; nam appellatione populi uniuersi ciues significantur, connumeratis etiam patriciis et senatoribus ; plebis autem appellatione sine patribus et senatu ciues significantur*, Just., Inst. 1, 2, 4 ; cf. citation de T.-L. 2, 56, 12, faite au mot *populus*. Par suite, « multitude, populace » (notamment opposée aux clercs dans la langue de l'Église). Différent d'abord de *populus* (v. ce mot), s'est ensuite confondu avec lui ; mais les exemples de *plēbs* dans le sens de *populus* sont très rares. Ancien, usuel. N'a survécu que dans quelques parlers italiens. M. L. 6591. Passé en britt. *plwyf*.

Dérivés et composés : *plēbei(i)us*, *-a* ; *plēbitās* (Cat., Cass. Hem., d'après *cīuitās*) ; *plēbēcula* (et tardif *plēbicula*) ; *plēbi(s)scītum* : décret, décision de la plèbe (ancien juxtaposé opposé à *senātūs cōnsultum*) ; *plēbicola* (Cic., formé d'après *Publicola*).

On admet généralement que *plēbs* a été refait sur l'accusatif *plēbem* d'après le type *urbs/urbem* ; mais *plēbēs* peut représenter l'élargissement en *-ē-* d'un ancien nom radical **plēb-* (cf. *sēdēs*, etc.), d'après *prōlēs*, *pūbēs*.

M. H. Pedersen, *La 5ᵉ déclinaison lat.*, p. 62 sqq. et 70 sqq., signale et semble accepter l'hypothèse de Brugmann suivant laquelle lat. *plēb-* reposerait sur **plēdhw-* et serait à rapprocher de gr. πληθύς, hypothèse ingénieuse, mais où l'on ne peut voir plus qu'une possibilité, la seule admissible, il est vrai, parmi les étymologies indo-européennes proposées. Le mot ne peut-il être emprunté, comme *urbs* et, sans doute, *populus*?

I. **plectō, -is, plexī** (*plexuī*), **plexum, plectere** : tresser, entrelacer, enlacer. Ancien, technique et rare ; ni dans Cicéron, ni dans César, sans doute pour éviter l'ambiguïté qui résulte de l'homonymie de *plectō* « frapper » ; usité surtout au participe *plexus* « tressé, entrelacé » et au figuré « embrouillé, ambigu » ; cf. *perplexus* (qui n'est non plus ni dans Cicéron ni dans César). Celtique : gall. *plethu* (de **plettō*) ; irl. *clechtaim*.

Dérivés : *plecta*, *-ae* f. : entrelacs (Vitr.), M. L. 6591 a ; britt. *pleth* ; et des composés en *com-* : *cymhlyg*, *cymmlith*, etc. (v. J. Loth, p. 156) ; *plectilis* : enlacé, embrouillé (Plt., Prud.) et *replectilis* (Ital.) ; *plectūra*.

Les composés ont tantôt la forme déponente, tantôt la forme active : *amplector* (variante *amploctor*, cité par les grammairiens, cf. Thes. I 1989, 21, dont l'*o* est obscur) et archaïque *amplectō* : embrasser (sens physique et moral) ; embrasser la cause de ; *amplexus*, *-ūs* m. ; *amplexiō*, terme de métrique traduisant ἐπιπλοκή. De *amplexus* dérive l'intensif *amplexor*, *-āris* (arch. *amplexō*), d'où *amplexātiō* ; *examplexor*.

complector (*complectō*) : embrasser, étreindre (sens physique et moral) ; et aussi « contenir, comprendre » ; *complexus*, *-ūs* : étreinte, embrassement ; connexion (= gr. συμπλοκή) ; *complexiō* : complexion, combinaison. Terme de la langue de la rhétorique et de la philosophie qui a servi à traduire différents mots grecs (συναίρησις, συναλοιφή, δίλημμα, περιόδος, συλλογισμός) ; *complexīuus* (*conexīuus*) ; *complexor*, *-āris* (*complexō*) peut-être demeuré en roumain, M. L. 2102).

implectō : entrelacer ; *implexus*, *-ūs* ; *implexiō*.

perplexus, *-a*, *-um* ; *perplexiō* (tardif) ; *perplexim* ; *perplexitās* ; *perplexor*, *-āris* ; *perplexābilis* (Plt.). — Présente le même type en *-sus* que dans *pexus*, etc.

A côté de *plectō* il existe un intensif de la même racine en *-a*, et sans le *t* suffixal, usité surtout dans les composés *applicō*, *complicō*, *explicō*, *implicō* (cf. *-dūcō*, *-ās*, *-cupō*, *-ās* en face de *dūcō*, *-is* ; *capiō*, *-is*). C'est d'après ces composés qu'a été refait le simple *plicō*, au lieu de **plecō* attendu (cf. *sculpō* d'après *insculpō*, etc.). Cet intensif paraît être sans rapport, tout au moins à l'origine, avec le dénominatif de *-plex* qui figure dans *duplicō*, *multiplicō* :

plicō, *-ās*, *plicāuī* et *plicuī*, *plicātum* et *plicitum*, *-plicitum* dans les composés : plier, replier (poétique et post-classique ; demeuré dans les langues romanes, M. L. 6601, *plicāre* et **plclāre*, fr. *ployer* et *plier* ; cf. aussi 6600, **plīca*, et 6602, **plicta* ; 6603, **plicitōria*) ; *replicāre*, M. L. 7222 d. Celtique : britt. *plyg* « pli ».

Dérivés : *plicātilis* ; *plicātrīx* ; *plicātūra* ; *plictilis* (Prud.).

ap-plicō, *-āuī* (*-uī* non attesté avant Cic.), *-ātum* (*-itum* non attesté avant Pétr.) : absolu et transitif « aborder, se diriger vers » et « appuyer, appliquer » (sens physique et moral) ; « ajouter » (tardif). M. L. 548 et 549, **applīctum*.

circumplicō (Cic.) ; *complicō* : plier, rouler, enrouler ; dans la langue des mathématiques, « multiplier », M. L. 2102 a ; *dēplicō* (Greg. M.) *displicō* : dissiper, déplier (Varr.?, Gloss., Greg. M.), M. L. 2680 ; *explicō* : dérouler, développer, déployer ; au sens moral, « expliquer » (cf. *explānō*) ; M. L. 3052 et 3053, *explicitum* ; B. W. sous *exploit* ; *implicō* : enlacer, enrouler, entortiller ; engager (sens physique et moral ; d'où le sens de « employer » en français, M. L. 4312, « emplette », de **implícta*, M. L. 4313 ; B. W. s. u.) ; embarrasser ; impliquer ; *implicitē* adv. ; *implicātiō*, *-mentum*, *-tūra* ; *implicīscor*, *-eris* (Plt.) ; *interplicō* (Stace) ; *perplicātus* (attesté, avec tmèse, dans Lucr. 2, 394) ; *replicō* (ancien, usuel ; synonyme tardif de *repetō*, *reuoluō*), *-ātiō*, *-ābilis*.

La même racine **plek-* a fourni un mot *-plex* qui figure comme second terme de composé dans des adjectifs multiplicatifs : *sim-*, *du-* (v. *duo*), *tri-*, *multi-plex*, etc., peut-être dans *supplex* « qui se plie en se prosternant » (= *submissus*) et dans une forme *ipsiplicēs* conservée dans les gloses, où elle est expliquée par αὐτόπτυκτα φύλλα, CGL II 91, 66. On trouve aussi, à partir d'Arnobe, *complex*, fréquent dans la langue de l'Église, avec un sens péjoratif ; cf. Isid., Or. 10, 50, *complex qui uno peccato uel crimine alteri est applicatus ad malum ; ad bonum uero numquam dicimus complicem* : « complice ». *Complex* semble indépendant de *complicō*, qui est beaucoup plus anciennement attesté et n'a pas ce sens de « rendre complice, impliquer dans une affaire ». Tous ces mots, étant des adjectifs, ont été, malgré leur origine, assimilés à des thèmes en *-i-* : l'ablatif est *simplicī*, *duplicī* (à côté de *simplice*), le génitif pluriel *simplicium*. Ces adjectifs en *plēx* ont

souvent pour doublets des adjectifs en *-plus* du type *simplus*, *duplus*, *triplus*. A ces adjectifs en *-plex* correspondent le plus souvent des substantifs en *-citās*, *simplicitās*, des dénominatifs en *-plicō* : *simplicō* (rare), *duplicō*, *multiplicō*, avec les dérivés en *-ātiō*, etc. *Simplex* « qui n'est plié qu'une fois » a pris le sens moral de « non compliqué, simple, sans détour » et s'est opposé à *duplex*. Les composés en *-plus* ont seuls subsisté dans les langues romanes : *sīmplus*, M. L. 7930 ; *duplus*, *duplāre*, M. L. 2802-2800 ; *triplus*, M. L. 8913 ; mais *duplicāre* est attesté, M. L. 2801 ; le britt. *dyblyc* suppose *duplicem*. Le rapport avec *plectō* n'est plus senti. Le groupe de *plectō*, *-plector* se superpose exactement à celui du synonyme v. h. a. *flehtan*. Comme dans les verbes de sens voisin *flectō*, *nectō*, *pectō*, il s'y trouve un élément de dérivation **-te/o-*. Une racine plus simple est celle de *-plex* (*du-plex*, etc.), qui se retrouve dans le groupe de gr. πλέκω « je tresse » et du skr. *praçnaḥ* « ouvrage tressé, corbeille ». Une forme plus simple encore, **pel-*, figure dans gr. διπλός et lat. *duplus*, ombr. *dupla* « bīnās », etc. ; cf. got. *twei-fls* « doute ». Élargie par le même **te/o* qui figure dans *plectō*, cette racine se retrouve dans le groupe de got. *falþan* « plier », *aiñfalþs* « simple », v. sl. *pletǫ* « je tresse » et dans la forme prākrite passée en sanskrit *puṭa-* « pli ».

II. **plectō, -is, -ere** (parfait et supin non attestés) : frapper et « punir ». Attesté depuis Térence (Ph. 220). La langue classique n'emploie le verbe qu'au passif ; l'actif n'apparaît que dans le code de Justinien et dans Ausone. Sans doute évité à cause de l'homonymie de *plectō*.

Dérivé : *plectibilis* (tardif).

Cf. lit. *plėkiu*, *plėkti* « battre » (avec la même nuance de « infliger une correction » qu'en latin), et peut-être *plakù*, *plàkti* « battre, fustiger ». L'*é* de lit. *plėkiu* doit être la trace d'un ancien présent athématique, qui serait indiqué, d'autre part, par l'*a* de *plakù*, représentant sans doute un ancien *o* ; l'étymologie n'indique donc nullement que lat. *plectō* ait eu un *ē*, comme on l'a supposé gratuitement. Cf. *plangō*?

plectrum, -ī n. : plectre. Emprunt au gr. πλῆκτρον (Cic., Nat. Deor. 2, 59) ; latinisé et passé en germanique : v. angl. *pliht*, etc. Composés : *plectri-canus*, *-fer*, *-potēns*, poétiques et tardifs.

plēnus : v. *pleō*.

***plē- ; pleō, -ēs, plēuī, plētum, plēre** : emplir.

Pleō ne subsiste que dans la glose de Festus 258, 35, *plentur antiqui etiam sine praepositione dixerunt*, et a été remplacé par des composés d'aspect déterminé : *compleō*, M. L. 2101 ; *impleō*, M. L. 4310, et **impliō*, fr. *emplir*, et *adimplēre* (attesté à partir de Columelle) : it. *adempiere*, v. fr. *aemplir*, M. L. 165. Une forme de 3ᵉ personne du pluriel en *-n-* est conservée dans P. F. 70, 3, *explenunt* : *explent*, cf. *danunt*, *prodīnunt* ; sur ces formes, v. Stolz-Leumann, *Lat. Gram.*⁵, p. 305. L'adjectif est *plēnus* « plein », usité de tout temps, panroman, M. L. 6596 ; d'où *plēniter*, *plēnitās*, M. L. 6595 ; *plēnitūdō* ; *plēnārius* (Cass. Fel.). A basse époque apparaît *plētūra*, d'après πληθώρα?, conservé dans quelques formes romanes, M. L. 6597 a.

A côté de *plēnus* a existé *plērus* (cf. gr. πλήρης) ; cf. Fest. 258, 37 : *plera dixisse antiquos testis est Pacuuius, cum ait* (320) : *plera pars pessumdatur.* — *Plērus* ne subsiste plus que dans *plērusque* (formé avec la particule généralisante *-que*, cf. *ubique*), rare et archaïque au singulier (sauf dans le neutre adverbial *plērumque* « la plupart du temps »), employé surtout au pluriel *plērīque* « la plupart ». Au second terme de composé, on a *-plēs* de **plē-t-s* (cf. le type *superstes*, *compos*) dans *locuplēs*.

Composés de *pleō* : *adimpleō* (v. plus haut) ; *compleō* : emplir entièrement, compléter, M. L. 2101 ; irl. *complet*, britt. *cablyd* ; *complēmentum* (rare, mais classique) ; *complētiō*, *-tīuus*, *-tor*, *-tōrium*, *incomplētus*, tous tardifs ; *dēpleō* : désemplir, vider (rare, technique) ; *dēplētūra* (Edict. Diocl.) ; *expleō* : 1° même sens que *dēpleō* : *nauibus explebant sese terrasque replebant* (Enn.), sens non attesté en dehors de cet exemple et sans doute créé par contraste avec *repleō* ; 2° emplir entièrement, combler (cf. ἐκπίπλημι, ἐκπληρόω) ; *explēmentum* ; *explētiō*, *-tīuus* ; *explētus*, M. L. 3051 ; *inexplētus* ; *inexplēbilis* (= ἄπλητος) ; *impleō* (= ἐμπίπλημι), ancien ; forme la plus usitée, M. L. 4310-4311 ; *oppleō* : venir emplir (tient la place de **appleō* qui n'existe pas) ; *repleō* : remplir ; et « emplir » ; *replētus* (cf. *referciō*, *refertus*), M. L. 7222 c ; B. W. *emplir* ; *suppleō* : compléter, suppléer, M. L. 8466 ; *supplēmentum*.

Pas d'inchoatif en dehors du tardif *plēnescō* (Eustath.).

De *plēnus* : *plēnilūnium* : temps de la pleine lune (cf. *aequinoctium*) ; *sēmiplēnus* ; *plēnipotēns*.

Enfin, les gloses ont les formes *plēminārе* : *replēre*, *pleminabantur* : *replebantur*, qui semblent supposer un substantif **plēmen* (cf. *-plēmentum* dans *com-*, *sup-plēmentum*).

La racine dissyllabique signifiant « emplir » fournissait un thème d'aoriste de la forme **plē-*, *plə-*, qui est conservée dans véd. *áprāt* « il a empli », *pūrdhi* « emplis » et dans hom. πλῆτο. Le présent diffère d'une langue à l'autre et est souvent un dénominatif : v. irl. *linaim*, ou une forme à redoublement : skr. *piparti*, gr. πίμπλημι. Le latin l'a fait sur un ancien aoriste, d'où le type *pleō*. Le sens appelle considération de l'achèvement du procès ; c'est pour cela que *impleō*, *compleō*, etc., ont prévalu sur le simple, dont il n'y a qu'une trace (en français actuel, la forme *remplir* a pris le dessus sur *emplir*).

La forme **plē-* est, en latin, la seule qui ait survécu de toute la racine, à part le mot *plūs*.

A l'adjectif indo-européen **plno-s* attesté par skr. *pūrṇáḥ*, zd *pərəna*, v. sl. *plŭnŭ*, lit. *pilnas*, got. *fulls*, irl. *lán* « plein », l'italique a substitué une forme ayant le même suffixe, mais comportant le *plē-* du verbe : lat. *plēnus*, ombr. *plener*, abl. pl. « plēnīs ». — Pareille chose est arrivée en sanskrit, où l'adjectif en *-to-* est *prātáḥ* « empli », comme on a *-plētus* en latin, deux formes également secondaires.

Pour *plēro-* (*plērumque*, etc.), cf. gr. πληρόω « j'emplis », πλήρης « plein ». Le grec a *πλεῖος*, att. πλέως, à quoi répond sans doute arm. *li* « plein ».

Le latin n'a pas gardé d'adjectif du type gr. πολύς « abondant », irl. *(h)il* « beaucoup ». Mais il a le groupe de *plūs* (v. ce mot).

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

Quant à *-plē-t- de *locuplēs*, cf. les composés védiques, dont *-prā-* « qui emplit » est le second terme.

L'explication de *manipulus* par **mani-plo-s* « qui emplit la main » se heurte à plus d'une difficulté.

plērus, plērusque, -plēs : v. *pleō*.

-plex, plicō : v. *plectō*.

plōrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : se plaindre, se lamenter, pousser des cris de douleur ; « *plorare flere [inclamare] nunc significat, et cum praepositione implorare, i. e. inuocare : at apud antiquos plane inclamare... In Serui Tulli haec est* (6) : « *si parentem puer uerberit, ast olle « plorassit paren⟨s⟩, puer diuis parentum sacer esto* », *id est ⟨in⟩clamarit, dix⟨erit diem⟩* », Fest. 260, 4 ; cf. encore « *endoplorato, implorato, quod est cum quaestione inclamare. Implorare namque est cum fletu rogare, quod est proprie uapulantis* », P. F. 67, 12. *Plōrāre* est distingué de *lacrimāre* dans Sén., Ep. 63, 1, *lacrimandum est, non plorandum* ; mais la langue populaire, à laquelle le mot semble surtout appartenir (v., en dernier lieu, Axelson, *Unpoet. Wörter.*, p. 28), employait sans doute *plōrāre* comme synonyme expressif de *lacrimāre*, et c'est avec le sens de « pleurer » que le mot est passé dans les langues romanes. M. L. 6606. Panroman, sauf roumain.

Dérivés et composés : *plōrābilis* ; *plōrātus, -ūs* ; *plōrātiō, -tor* (tous deux tardifs) ; *complōrō* (époque impériale, cf. *conquerī*) ; *dēplōrō* (cf. *dēfleō*) ; *implōrō* : faire appel à ; implorer ; cf. Cic., Flac. 2, 4 : *quem enim alium appellem? quem obtester, quem implorem?*

Il est douteux qu'il faille y rattacher *explōrō* (sur lequel v. *plānus*).

Pas de rapprochement satisfaisant. Mot expressif, comme *fleō*, dont le sens s'est affaibli. Le substantif correspondant est *lacrima(e)*.

plōstrum : v. *plaustrum*.

plotta, -ae f. : nom d'un poisson (*cyprinus rutilus*) dans Polem. Silu. — Emprunt récent au gr. πλωτή (cf. *lūta*), avec influence de **plattus*?

plōtus : v. *plautus*.

ploxenum (*ploxinum* ; les manuscrits ont les deux formes), **-ī** n. : coffre de voiture. Mot employé par Caulle, 97, 6, et glosé par Quintilien, 1, 5, 8, qui le donne comme gaulois : *Catullus ploxenum circa Padum inuehit*, et par Fest. 260, 1. Cf. *plectō* I?

plūma, -ae f. : plume qui recouvre le corps (différente de *penna*, *pinna*), duvet (cf. *plūmācium, -ī* « lit de plume », conservé dans les langues romanes, M. L. 6611) ; puis « plume » en général. Ancien (Plt.), usuel. M. L. 6610 a. Celtique : irl. *clúm* ; britt. *pluf* ; et germanique : v. h. a. *pflum-*, et *plūmārium* : v. h. a. *flūmāri*.

Dérivés et composés : *plūmeus, -a, -um* (Plin.) ; *plūmula* ; *plūmella* ; *plūmācium* (latin ecclésiastique, neutre de **plūmāceus*), M. L. 6611 ; *plūmālis* ; *plūmātus* ; plumé, couvert de plumes ; et aussi « brodé », cf. *plūmārius* « plumassier, brodeur » ; *plūmātile* n. « vêtement brodé ou garni de plumes » ; ou dérivé de πλύμα « infusion, eau sale », adjectif créé par Plaute, qui le joint à *cūmatilis* ; sur *plūmātus* a été fait *plūmō, -ās* « [se] plumer » ; *plūmēscō, -is* ; *plūmōsus* ; *dē-, im-, re-plūmis* ; *plūmiger* (Plin.), *-peda* (Catul.).

Terme populaire sans correspondant exact. Le rapprochement le plus séduisant est celui qui a été fait avec lit. *plùnksna* « plume », v. pruss. *plauxdine* « lit de plume ». Il faut écarter, à cause du sens, le rapprochement avec v. h. a. *fliogan* « voler ». Les autres rapprochements proposés sont vagues et incertains.

plumbum, -ī n. : plomb ; *p. album* « étain ». Ancien (Cat.), panroman. M. L. 6615, *plūmbum* ; britt. *plwm*.

Dérivés : *plumbeus* « de plomb » (sens propre et figuré) ; *plumbiō* (Polém. Silv.) « plongeon », M. L. 6614, et **plumbiāre* « plomber », **plumbicāre* « plonger », M. L. 6612, 6613 ; *plumbāgō* : 1° mine de plomb ; 2° tache de couleur de plomb sur certaines pierres ; 3° dentelaire, cf. μολύβδαινα ; *plumbō, -ās* et *circum-, im-, re-plumbō* ; *plumbātus* (fém. subst. *plumbāta* : 1° balle de plomb ; 2° knout) ; *plumbārius* ; *plumbātūra* ; *plumbōsus*.

Origine obscure, comme pour plusieurs autres noms de métaux. Sans doute emprunté, comme gr. μόλυβδος, μόλιβος, βόλιμος dans plusieurs parlers doriens, etc., à une langue méditerranéenne (ibère? le plomb venait d'Espagne)] ; le genre neutre est caractéristique des noms de métaux en latin (cf. *argentum*). L'*m* de *plumbum* en face de μόλυβδος rappelle les doublets *sambūcus* et *sabūcus*, etc.

pluō, -is, pluī (ancien *plū(u)ī* ; cf. Varr., L. L. 9, 104), **pluere** : pleuvoir. Une graphie *plouō* est conservée dans la glose de Fest. 298, 4 : *pateram perplouere in sacris cum dicitur, significat pertusam esse* (cf. *fluō*). La langue vulgaire disait aussi *plouō* (comme *pouerō* « puerō »), attesté dans Pétr., Sat. 44, 18, et c'est à cette forme que remontent les dérivés romans ; cf. M. L. 6610, *plūere* et *plōuere* ; mais il est peu probable que cette forme vulgaire continue une forme ancienne. La brève de *plūō* ne doit pas provenir des composés ; ceux-ci sont trop peu usités, par rapport au simple, pour avoir exercé cette influence ; et le parfait ancien *plūit* ne se conçoit pas en partant d'un présent **plouit*. La forme *plouō* représente **plu-uō*, avec *o* notant *u* devant un *u* consonne ; cf. *flouius*. *Pluere* est un ancien verbe personnel : *caelum pluit*, encore dans Mart. Cap. 6, 642 ; cf. gr. Ζεὺς ὕει ; *Iuppiter pluuius*, Tib. 1, 7, 26. Attesté de tout temps. Panroman.

Dérivés et composés : *pluor, -ōris* m. (Laber. 59 ap. Non. 220, 34) ; *pluuius* : de pluie, M. L. 6622 b ; subst. *pluuia* f. « pluie », qui se substitue à *imber* dans la langue populaire (67 exemples de *pluuia* contre 33 de *imber* dans la Vulg.), M. L. 6620, *pluuia* et **plouia*, **ploia* ; *pluuiālis* (*-ris*), M. L. 6621 ; *pluuiā-ticus, -tilis* (cf. *fluuiātilis*) ; *pluuiōsus*, M. L. 6622 a ; *plūtor, -ōris* m. « qui envoie la pluie » (St Aug.) ; cf. aussi M. L. 6622, **pluciārius* : plouvier, pluvier ; *pluuiānus* (tardif) ; *compluō, -is* : arroser de pluie (surtout dans la langue de l'Église) ; *impluō, -is*. De là : *compluuium* ; *impluuium* : « *impluuium, quo aqua inpluit collecta de tecto. Compluuium quod de diuersis tectis aqua pluualis confluit in eundem locum,* » P. F. 96, 10 ; *compluuiātus* « en forme de compluvium (c'est-à-dire « carré ») ; terme technique de la langue rustique ; cf. Varr., R. R. 1, 8, 2 ; *-ae uītēs*, Plin. 17, 164 ; *impluuiātus* : en forme d'impluvium ; *-a uestis* (Plt.).

perpluō, -is : laisser couler ; pleuvoir à travers ; laisser passer la pluie (ou l'eau) ; *repluō*.

Les noms de la « pluie » ont, en général, une faible extension. Le plus sûrement indo-européen est irl. *frass*, gr. Fερσᾶ (ion.-att. ἕρση, hom. ἐέρση, etc.), skr. *varṣám* (et *várṣati* « il pleut »). Gr. ὗει « il pleut » n'a un correspondant qu'en tokharien. Le nom germanique (got. *rign*, etc.) est isolé. — De *pluit*, dont le sens est spécial, on ne peut rapprocher que des mots signifiant de manière générale « verser, faire couler » (sens qu'atteste en latin le composé archaïque conservé par Festus dans la glose *pateram perplouere* citée plus haut), lit. *pìlù, pìlti* « verser », arm. *helum* « je verse » (aor. *heli*) et *ołołem* « j'inonde » ; v. ci-dessus sous *palūs*, d'où, avec élargissement *-u-* (même sens qu'en latin), skr. *plavayati* « il déborde », gr. πλύνω « je lave » et, avec un autre élargissement, v. h. a. *fliozan* « couler », etc. Le gr. πλέω de *πλέϝω « je navigue », πλοῖον « navire », etc., est loin pour le sens.

Sur tout le groupe, v. Meillet, MSL 19, 178.

-plus : second terme de composé qui figure, à côté de *-plex*, dans des adjectifs du type *duplus* (v. *duo*), *simplus* (depuis Plt.), *triplus, quadrup(u)lus, -lor, -āris, -lātor, -ōris* m., *octuplus* (Cic.), *sēscuplus* (*sēsqui-, sexcu-* tardif), *decuplus, centuplus, quincuplus, septuplus* (ces derniers tardifs). Se retrouve en ombr. *dupla* « binās », tupler « binīs », gr. διπλός (διπλόος,, διπλοῦς), got. *twei-fls*. De *diplus* : irl. *diabul*. V. *plectō*.

plūs n. sg., gén. **plūris**, abl. **plūre ; plūrēs, plūra** pl. ; **plūrimus, -a, -um** : formes servant de comparatif et de superlatif à *multus*, qui a pris en latin la place du correspondant de gr. πολύς, etc. : « en plus grande quantité ». Le singulier *plūs* ne s'emploie qu'au neutre, soit au nominatif accusatif *plūs* : *si uolet, plus dato ; si plus minusue secuerunt* (Loi des XII T.) ; souvent opposé à *minus* : *plūs minus, plūs minusue* ; et accompagné d'un génitif : *plūs pecūniae* ; soit au génitif ou à l'ablatif accompagne des verbes d'estime ou de prix : *plūris esse, facere, aestimāre* ; cf. Varr., R. R. 1, 74, *ut plus reddant musti et olei, et pretii pluris ; plūre uendere, cōnstāre*. — *Plūs* accompagnant un adjectif a tendu de bonne heure, comme *magis* (q. u.), à remplacer le comparatif, e. g. Enn., Sc. 308 : *plus miser sim*. Cet emploi a dû être particulièrement fréquent dans la langue parlée (les exemples de la langue écrite en sont rares) ; et, dans ce sens, *plūs*, soutenu par *minus*, avec lequel il faisait couple, a concurrencé *magis*, auquel il s'est substitué complètement dans certains domaines. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6618. Le pluriel *plūrēs* s'emploie dans le sens de « plus nombreux » et « assez nombreux, plusieurs » ; cf. Cic., Imp. Pomp. 7, 19, *non possunt in ciuitate* MULTI *rem ac fortunas amittere, ut non* PLURES *secum in eandem trahant calamitatem* ; et Fin. 2, 28, 93, *summus dolor plures dies manere non potest*. Quand le sens de comparatif eut ainsi disparu de *plūrēs*, la langue tendit à lui bâtir un comparatif ; de là : *plūriōra*, πλείονα, CGL II 409, 12, et Fulg., Myth. ; cf. le fr. *plusieurs*, qui suppose **plūsiōrēs* (comme plus tard *plūrissimus*). Le neutre ancien est *plūra* : cf. *quid plūra*, comme il est naturel dans une forme de comparatif qui est un ancien thème consonantique ; mais de bonne heure on voit apparaître *plūria* (cf. les formes citées par Aulu-Gelle 5, 21, 6 et *complūria* dans Tér., Ph. 611) ; et le génitif *plūrium* est la forme prédominante ; sans doute d'après *omnēs* : *omnia*, voisin de sens. — *Plūrimus* s'emploie rarement au singulier dans la prose classique en dehors de la formule *salutem plurimam dicere alicui* et du neutre *plūrimum, plūrimī* (génitif).

Dérivés et composés : *plūriēs* adv. : un plus grand nombre de fois ; *plūrifāriam* (cf. *multifāriam*) (époque impériale) ; *plūritās* ; *plūrālis* ; *plūrālitās* ; *plūrāliter* ; *plūrātiuus* (tous mots savants de l'époque impériale, les représentants romans de *plūrālis* appartiennent à la langue écrite ; cf. M. L. 6617) ; *plūsculum* : diminutif familier « un peu plus » ; décliné sous forme d'adjectif *plūsculus, -a, -um* (rare, mais déjà dans Tér., Ph. 665) ; d'où *complūsculī, -ae, -a* (Plt., Tér., Gell.) ; *plūscius*, d'après *nescius* ; *complūrēs, -ia*, dont la formation rappelle le type grec συμπλέονες, qu'on lit dans une inscription d'Argos du v^e siècle av. J.-C. ; v. BCH 34 (1910), p. 531 sqq. ; *-iēs*.

Composés tardifs en *plūri-* : *plūri-formis, -laterus, -uocus* (Mart. Cap.).

Plūs appartient à la racine de *pleō, plēnus* ; mais les formes ne s'expliquent pas aisément, et d'autant moins que les formes archaïques attestées sont peu instructives et troubles pour la plupart. L'adjectif signifiant « abondant, nombreux », dont le vocalisme varie d'une langue à l'autre (*e* dans got. *filu* « beaucoup » et irl. *hil* « beaucoup », *o* dans gr. πολύς, zéro dans skr. *purúḥ* « abondant »), n'est pas conservé en latin, où *multus*, d'origine obscure, a prévalu. — Le comparatif radical en **-yes-* est bâti sur la forme **plē-* dans irl. *lía* « plus », av. *frāyō* « plus », *fraēštō* « le plus abondant », v. isl. *fleire* « plus », *fleistr* « le plus nombreux », gr. πλεῖστος. Le grec offre une forme autre et de type singulier : hom. πλέες, πλέας, lesb. πλίας, πλία, crét. πλιες, πλιανς, πλια (avec ι issu de ε en hiatus) et, d'autre part, arc. πλος (singulier neutre) ; le type hom. πλεῖον et πλέονες ion.-att. πλέων, en est sans doute dérivé. L'arcad en πλος exclut l'hypothèse *πλειϲ-, qui a été faite. Dès lors, on ne saurait dire d'où est partie la forme latine. Une chose est évidente ; c'est que l'*u* de v. lat. *plous*, d'où *plūs*, est dû à la forme opposée *minus* ; *plous* est encore conservé dans le SC Bac., CIL I^2 581, l. 19-20 (186 av. J.-C.), d'où classique *plūs*. On interprète d'ordinaire le *pleores* du Carmen fratrum Arualium comme représentant **pleiosēs* « plūres » ; mais le rhotacisme est étonnant dans ce texte : on attendrait **pleoses* ; et, du reste, l'interprétation du mot est peu sûre. Mais Festus, 222, 8, a conservé une forme de superlatif : *plisima* « plūrima », qui offre une forme à degré zéro du suffixe **-yŏs-/-yĕs-*, comme dans πλεῖστος. Le *ploirume* de l'inscription du tombeau de L. Scipion, consul en 259 av. J.-C., peut devoir son *o* à *plous* ; de là *plūrimus*. Le *ploeres* de Cicéron, Leg. 3, 6, s'expliquerait de même. Partir d'un degré **plō-* de la racine **plē-* et imaginer une forme **plō-is* avec le même degré réduit du suffixe que dans *magis* n'est qu'une construction *à priori*. Quant à *plouruma* dans une inscription vulgaire du I^er siècle av. J.-C., CIL I^2 681, c'est une graphie incor-

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

recte dans une inscription pleine de fautes et qui prouve seulement que la confusion entre *ū* et *ou* était achevée à cette époque. — Irl. *lir* « aussi nombreux que » représente sans doute **pl-* + le suffixe d'équatif *-ir*. — Les formes de ce groupe sont diverses. V. en dernier lieu Benveniste, *Origines*, p. 54.

pluteus, -ī m. (et *pluteum* n.) : *plutei crates corio crudo intentae, quae solebant obponi militibus opus facientibus, et appellabantur militares. Nunc etiam tabulae quibus quid praesepitur, eodem nomine dicuntur*, P. F. 259, 9. Désigne, d'une manière générale, tout ce qui est fait de planches, de claies, etc., réunies de manière à former une couverture ou un appui ; en particulier, dans la langue militaire, « mantelet, parapet ». Ancien (Plt., Mi. 266), technique. Conservé dans les langues hispaniques avec le sens de « hutte de berger ». M. L. 6619.

Dérivés : *pluteālis* (*lectus*) ; *pluteārius* m. : fabricant de *plutei*.

Par la finale, rappelle *balteus* ; peut-être étrusque comme lui, sans qu'on puisse rien affirmer.

po- : forme de préverbe qui figure dans *pōnō* (*poliō*?) et sans doute dans *porceō*, *polubrum*.

Cf. sl. *po-*, lit. *pa*, hitt. *pe-*, qui ont l'air d'une forme sans voyelle initiale du groupe de gr. ἔπι et ἀπο (v. *ab*) ; cf. *post*. Mais on ne peut faire fond sur le *pa-* de *paxrušta* dans un passage de l'Avesta récent.

pōculum : v. *pōtus*.

podagra, -ae f. : goutte aux pieds. Emprunt au gr. ποδάγρα, comme *podager*, *podagricus* (= ποδαγρός, -γρικός). Dérivé latin : *podagrōsus* (Plt.). M. L. 6624 (v. fr. *pouagre*).

pōdex : v. *pēdō*.

podismus, -ī m. : mesure au pied. Emprunt au gr. ποδισμός (Grom.), dont dérivent *podismō*, *-ās* ; *-mālis*. Tardifs.

podium, -ī n. : socle, balcon, parapet. Emprunt de la langue impériale au gr. πόδιον « hauteur » ; a souvent le sens technique de « balcon, loge réservée à l'empereur dans l'amphithéâtre ». Demeuré dans les langues romanes (fr. *puy*), avec son diminutif **podiolum*, M. L. 6626, 6627, et le dénominatif composé **appodiāre*, M. L. 550 (fr. *appuyer*). Cf. Du Cange.

poena, -ae f. : emprunt au gr. dorien ποινά « compensation versée pour une faute ou pour un crime, rançon », « amende, expiation, punition, châtiment ». Usité souvent au pluriel : *dare poenās* ; *soluere*, *luere poenās*. Personnifié et divinisé : *Poena*, *Poenae* (sans doute d'après le grec ; cf. Varr. ap. Non. 390, 11). A l'époque impériale (et peut-être déjà dans Lucrèce), le mot a le sens élargi de « peine, chagrin » ; cf. Plin. 2, 29, *in tantis uitae poenis*, et le sens de *poenōsus* « pénible » dans saint Augustin ; de là le double sens de « peine » en français. Depuis la loi des XII T. ; usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6628. Celtique : irl. *pían*, britt. *poen* ; germanique : v. h. a. *pīna*, *pfin*, etc.

Poena, *poenālis* « pénal » (époque impériale), *poenārius* (Quint.), *poenātor* (Gloss.), sans doute en raison de leur caractère technique, ont conservé leur diphtongue, mais les autres dérivés et composés usuels ont un *ū* issu de la diphtongue : *pūniō*, *-īs*, *-iuī*, *-ī*, *-ītum*, *-īre* (*poe-tor* ; *impūnis* : impuni ; *impūne* (déjà dans Enn. et Caton [*impoene*?], cf. νήποινος) ; *impūnitās* ; *impūnitus*. Sur le vocalisme, v. Niedermann, *Phonétique*, 3e éd., p. 63.

Pūniō ne peut être dérivé directement de *poena*, qui n'aurait fourni qu'un dénominatif en *-āre*. L'influence du groupe *moenia*, *mūniō*, qu'on a supposée, ne s'explique guère. On penserait plutôt à *feriō*, de sens voisin. Ou bien *pūniō* aurait-il été tiré de *impūnis*, qui semble plus ancien? Ennius, Plaute et Térence ont *impūne*, mais ignorent *pūniō*.

Poena a été sans doute d'abord un mot populaire, comme la plupart des anciens emprunts au grec, et a dû être emprunté pour désigner le châtiment infligé à un serviteur.

Poenus, -ī m. : utilisé d'abord au pluriel **Poenī** « les Carthaginois » ; cf. *Poenulus* (Plt.). L'emploi adjectif (e. g. *poeni leones*, Vg., B. 5, 27) est secondaire et tardif, l'adjectif dérivé étant *pūnicus*, avec son adverbe *pūnicē*.

Dérivés : *pūniceus* : couleur de pourpre (la pourpre venant de Phénicie [d'où *phoenicātus equus* : cheval bai, Isid. 12, 1, 49] ; pour la formation, cf. *purpureus*). Ancien (Plt., surtout poétique) ; *pūnicāns*, même sens (Apul., d'après *albicāns*) ; *Pūnicānus* : à la mode punique (rare, mais classique, formé d'après *Rōmānus*).

Le nom est évidemment à rapprocher du gr. Φοῖνιξ ; *pūniceus* traduit φοινίκειος. L'ancienneté de l'emprunt se dénonce par l'absence d'aspirée et le maintien de la diphtongue dans *Poenī*. La variation *Poenī*, *pūnicus* rappelle celle de *poena*, *pūnire*. La forme *Poenī* en face de gr. Φοῖνιξ, -ικος indiquerait que le mot ne vient pas du grec. Il s'agit évidemment d'un emprunt populaire, à côté des transcriptions savantes du type *Phoenīcē*, *Phoenīx*, *Phoenīssa*, *phoenīceus*, qui, du reste, s'appliquent surtout à la Phénicie et ne désignent Carthage que secondairement.

poēta, -ae m. : poète. Emprunt ancien, et fait par voie orale, au gr. ποι(ι)ητής (ou à une forme dorienne).

Dérivés : *poētor*, *-āris* (rare, déjà dans Enn.) ; *poētria*, *-ae* (hybride, Cic.). Les autres formes *poēsis*, *poēma*, etc., sont des transcriptions savantes. V. *uātēs*.

pol : v. *edepol*.

polenta, -ae f. (et *polentum* n.) : farine d'orge (séchée au feu) ; polente. La syllabe longue initiale *poll-* est mal attestée ; la seule scansion sûre est *pōlenta*. Usité de tout temps. M. L. 6634, *pŏlĕnta*.

Dérivé : *polentārius* (Plt., Apul.).

V. *pollen*.

polīmenta (*polīmina*, ap. Arnob. 7, 24) : *p. dicebant testiculos porcorum, cum eos castrabant, a politione segetum aut uestimentorum, quod similiter atque illa curentur*, Fest. 266, 19 (étymologie populaire?).

poliō, -īs, -iuī (*-iī*), **-ītum, -īre** : verbe signifiant d'une manière générale « donner le poli ou le fini à un objet » et qui a pris des acceptions spéciales dans les langues techniques : *p. lānās* ; *p. uestēs* (v. *interpolāre*) ; *p. agrum* « nettoyer, défricher un champ » ; *p. ōrātiōnem*, *carmina* « polir le style ». Plaute emploie *polīrī* pour désigner les soins de la toilette féminine ; cf. Poe. 221, *poliri, expoliri, pingi, fingi*, et 229, *ornantur, lauantur, tergentur, poliuntur*. L'adjectif verbal *polītus* s'oppose à *rudis* « non dégrossi, brut, grossier » et se dit du physique comme de l'esprit. Ancien (Loi des XII T.), usuel et classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6635 b.

Dérivés et composés : *polītiō* (déjà dans Caton, *p. agrōrum*, *p. uestīmentōrum*), *-tor*, *-tūra* (époque impériale) ; *polīmen* (Fulg.) ; *expolīō* : polir entièrement ; *expolītiō* (classique) ; *perpoliō*, *-polītiō* ; *repoliō* ; *dēpoliō*, *-ītiō* (classique) ; *dēpolītum* : *perfectum quia omnes perfectiones antiqui politiones appellabant*, P. F. 63, 5 ; *impolītus* : non poli, brut, sans ornement ; d'où *impolītia* (cf. P. F. 96, 26 ; Gell. 4, 12). Cf. peut-être *interpolō*. Sur *pol(l)iō*, *-ōnis* m. « astiqueur », sans doute identique au cognomen *Polliō*, v. Kübler, ALLG 8, 108.

Le rapprochement avec *linō* comporterait une coupe *po-liō*. Mais la formation serait unique en son genre et le sens n'est pas celui d'un verbe d'aspect déterminé, indiquant un procès arrivé à son terme, comme on l'attendrait d'une forme à préverbe. Ce rapprochement est donc suspect.

M. Vendryes suppose, dans l'article cité s. u. *interpolō*, que le terme appartient à la langue des foulons, où il aurait signifié « battre, frapper la laine (ou l'étoffe) pour l'apprêter », et rapproche la racine qui existe en germanique sous la forme **felt* (= i.-e. **peld-*), qui a fourni entre autres le nom du « feutre », all. *Filz*. Le **-d-* de cette racine peut être un élargissement.

pollen, -inis n. (*pollis* m. et f.) : fleur de farine (sens conservé en sarde) (*pollinem polentae*, Cat., Agr. 156, 5) ; par suite « poudre très fine » : *p. tūris*, *piperis*, etc. Ancien (Cat.), technique. M. L. 6636. Même variation de genre que dans *sanguen* et *sanguīs*.

Dérivés : *pollināris*, *-rius*, épithète jointe à *crībrum* ; *pollināta*, M. L. 6640 a ; *pollināceus*, *-nīnus* (Gl.).

Cf. *polenta* et *puls*.

Comme en gr. παιπάλη « fleur de farine » à côté de πάλη « farine très fine », hom. παλύνω « je délaye de la farine d'orge », lat. *pollen* est un mot expressif provenant du vocabulaire familier ; *ll*, que rien ne conduit à expliquer par **-ln-* devant un suffixe *-u-*, est donc une gémination expressive, qui ne se retrouve pas dans le dérivé *polenta* ; cf. *mamma* : *mamilla*. Le slave a des formes à redoublement signifiant « cendre » : *pepelŭ* et *popelŭ*. Le latin a, d'autre part, *puls*, *pultis* en face de gr. πόλτος « bouillie ». (si *puls* n'est pas un emprunt au grec, peut-être par un intermédiaire étrusque) ; le celtique offre des formes parentes, avec *-t-* géminé : m. irl. *littiu*, gall. *llith* « purée, soupe à la farine » (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 160). Le sanskrit a, de son côté, un terme sans doute aussi d'origine populaire avec son *l* : *pálalam* « grains écrasés, bouillie ». — De plus loin, cf. lat. *puluis*, *pulmentum*, *pulpa* (de **pel-*?).

polleō, -ēs, -ēre : être fort ou puissant ; l'emporter, dominer. — Souvent joint à *possum*, avec lequel il allitère. Bien qu'attesté à l'époque classique et dans la littérature impériale, le verbe a une couleur archaïque ; c'est un équivalent « noble » de *possum* : *pollēns* est dans Salluste, qui archaïse, mais non dans Cicéron. Non roman.

Dérivés et composés : *pollentia* : pouvoir, force (archaïque). Personnifié dans T.-L. 39, 7, 8 ; *antepolleō* (Apul.) ; *praepolleō* (ne semble pas attesté avant T.-L.), formés sur *ante-*, *prae-cellō*. Noms propres : *Pollentus*, *-tiō*, *-tiānus*, *-tīnus*.

Le rapprochement avec irl. *oll* « grand », *(h)uilliu* « plus grand » est plausible, d'autant plus que *ollam* est le titre d'un degré supérieur en quelque ordre de connaissances. Mais on ne peut aller plus loin ; et cela n'indique même pas si *-ll-* est ici *-ll-* géminée expressive ou un ancien **-ln-*.

pollex, -icis m. : 1° pouce ; gros orteil ; 2° courson (cf. *resex*), nœud d'un arbre. Peut-être ancien adjectif. Joint comme tel à *digitus*, Caton, Agr. 20 ; Cés., B. G. 3, 13, 4. Panroman (sauf roumain).

Dérivé : *pollicāris* : d'un pouce ; demeuré comme substantif avec le sens de « pouce » dans les langues romanes, à côté de *pollex*, M. L. 6637 et 6638 (cf. Orib. VI, p. 615). Cf. aussi M. L. 6639, **pollicāta*, et 6640, **pŏllĭcŭlāre*.

L'explication « *ab eo quod pollet* » (cf. Ateius Capito ap. Macr. 7, 13, 11 ; CGL V 556, 8 ; Isid., Or. 11, 1, 70) n'est qu'un calembour.

On rapproche v. sl. *palĭcĭ* « doigt » (où *-ĭcĭ* est un suffixe secondaire du slave ; cf. r. *bez-pályj* « sans doigts », pol. *paluch* « pouce »). Étant donné le sens, le *-ll-* peut provenir d'une gémination expressive, normale dans un mot de type populaire en *-ex*. Un rapprochement avec la racine signifiant « toucher, sentir » qui figure dans *palpāre* n'est pas exclu : v. sl. *prŭstŭ* et lit. *pir̃štas* « doigt » ont été rapprochés de skr. *sp.rcáti* « il touche ». — Tout ceci hypothétique.

polliceor : v. *liceō*, *liceor*.

pollingō, -is, -xī, -ctum, -ere : laver les cadavres et les préparer pour le bûcher. Attesté depuis Plaute jusqu'à la Vulgate.

Dérivé : *polli(n)ctor* (*pollictor*, Non. 157, 22) m. : celui qui fait la toilette des morts.

Une explication probable ne pourrait sortir que d'une histoire précise des usages. Rattaché à l'irl. *nigim* « je lave » par Vendryes, R. Celt. 47 (1930), 442-444.

pollūceō, -ēs, -lūxī, -lūctum, -lūcēre : placer des mets sur l'autel en vue d'un banquet de sacrifice, placer en offrande : *Herculi decumam pollucere* (cf. [*de*]*cuma facta poloucta*, CIL I² 531) ; *pollūctum* : offrande, banquet rituel ; *pollūcibilis* : digne d'être offert en sacrifice, « somptueux » ; *pollūcibiliter* (Plt.) ; *pollūcibilitās* (Fulg.) ; *pollūctūra* (Plt.) ; *pollūctē* ; *polluctāre* : *consecrāre* (Gl.).

Vieux termes du rituel, conservés seulement chez les auteurs archaïques ou archaïsants.

L'explication par **por-lūceō* « faire briller (?) » soulève toute sorte d'objections. On a rapproché le groupe

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

de sl. *lučiti* « rencontrer » ; v. sur ce groupe Trautmann, *Balt. sl. Wört.*, p. 151 sqq. Le mot ne pourrait s'expliquer à coup sûr que si l'on connaissait l'histoire du rituel.

polluō, -is, -uī, -ūtum, -ere : souiller, salir (sens physique et moral) ; polluer (langue de l'Église). Classique (Cic.), appartient à la langue écrite. Non roman.

Dérivés et composés (tardifs) : *pollūtiō* ; *pollūtrīx* ; *impollūtus* (époque impériale = ἀμίαντος) ; *impolluō* (tardif, d'après *inquinō*).

De **por-luō* : v. *lutum, lustrum.*

polubrum, -ī (ū?) n. : *pelluuium in sacrificiis uas quod nos peluem uocamus*, F. 286, 28 (et P. F. 287, 14) ; *polybrum, quod Graeci χέρνιβα, nos trullium uocamus. Liuius* (Od. 5) : « *argenteo polybro, aureo eglutro* ». *Fabius Pictor lib. XVI* : « *aquam manibus pedibusque dato, polybrum sinistra manu teneto, dextera uasum cum aqua* », Non. 544, 20. Seuls exemples du mot. Sans doute de **po-lou-dhrom* ; cf. *lauō* ; et *dēlūbrum*?

pōlypus, -ī m. : 1° poulpe, pieuvre ; 2° *cutiō* (Marcel.). Emprunt ancien (Plt.) au gr. πωλύπος (dor.), latinisé. M. L. 6641.

Dérivé : *pōlypōsus* (Mart.).

pōmiliō : v. *pūmiliō.*

pomēlida, -ae f. : sorte de néflier (Isid. 17, 7, 12). Déformation de ὑπομηλίδα accusatif de ὑπομηλίς (cf. ἐπιμηλίς), peut-être sous l'influence de *pōmum*. V. Sofer, p. 57.

pomoerium, pomērium : v. *mūrus.*

pompa, -ae f. : procession. Emprunt déjà dans Plt. au gr. πομπή.

Dérivés tardifs : *pompātus, -ticus* ; *pompālis, -bilis* ; *pompō, -ās* = πομπεύω ; *pompōsus* ; *dēpompō* ; *expompō* = ἐκπομπεύω, στηλιτεύω (langue de l'Église), etc. Celtique : irl. *poimp.*

pōmus, -ī f. : arbre à fruits ; *pōmum, -ī* n. : fruit. Ancien (Cat.), usuel. Panroman. M. L. 6645 ; B. W. *pomme.*

Dérivés et composés : *pōmārius* : de fruit ou d'arbre à fruit ; *pōmārius* m. : fruitier ; *pōmārium* et *pōmētum* : verger [de pommes, cf. *mālārium* : *pōmārium*, Gl.] (Pall.), M. L. 6642 ; *pōmāriolum* (tardif) ; *Pōmāriēnsēs* ; *pōmētārius* (Gloss.) ; *pōmōsus* ; *Pōmōna* : déesse des fruits ; *-nālis* ; *pōmātium, mollis et liquidus cibus ex pomis* (Gloss.) ; *pōmātiō* ; *pōmifer*. Les diminutifs *pōmulum* et *pōmusculum* sont attestés à basse époque avec le sens de « petite pomme », qui correspond au sens pris par *pōmum* dans certaines langues romanes.

Pour la coexistence de *pōmus* et *pōmum*, cf. *pirus* et *pirum*. Aucune étymologie n'est connue. Doit être emprunté, comme le sont en général les noms latins de fruits. Les formes ombr. puemune, dat. « *Pōmōnō » ou « Pōmōnī », vest. *poimunien* « in Pōmōniō », sont obscures ; cf. peut-être *Poemanae* d'une inscription d'Espagne, CIL II 2573.

pondus : v. *pendō.*

pōne : *graui sono ponitur pro loci significatione*, F. 292, 16. Adverbe et préposition archaïque, repris par la langue impériale « derrière » et « par derrière ». Cf. *super-ne*. Cf. ombr. *postne* (opposé à *perne* « ante »), pustnaiaf « posticās ». Remplacé par *post.*

V. *post*. On ne peut déterminer si *pōne* repose sur **pos-ne* ou sur **post-ne* ; l'ombrien appuie la seconde explication, qui a aussi pour elle l'existence de *post.*

pōnō, -is, posuī, (puis *posuī*), **positum, pōnere**, *Pōnō* est issu de **po-sinō* > **poznō* > *pōnō*, composé d'aspect « déterminé » indiquant l'action arrivée à son terme. Le parfait ancien est *posiuī* (*poseiuei*, CIL I² 638, 3, 132 av. J.-C.). *Posuī* a été fait sur *positum*, sur le modèle *monītum/monuī*, le rapport avec *sinō* ayant cessé d'être senti. Sens propre « mettre à l'écart ». S'emploie usuellement dans le sens de « poser, placer » ; mais la valeur ancienne apparaît dans des expressions comme *pōnere uītam, arma, dolōrem, p. ōua* (Ov.) (à côté de *dēpōnere*, plus fréquent parce que *pōnō* apparaissait comme un verbe simple, cf. *sūmō*), où le verbe signifie « abandonner, déposer ». Usité aussi dans le sens de *prōpōnō* « proposer ». A remplacé *faciō* dans le sens concret de « placer ». A traduit dans le langage abstrait le gr. τίθημι comme *positiō, positūra* (Lucr.) traduit θέσις, θέμα ; *positīuus*, θετικός (d'où irl. *posit*). *Positiō* n'apparaît, du reste, qu'à l'époque impériale (*positor* « fondateur » est une création d'Ovide). Cicéron l'ignore, quoiqu'il emploie *prōpositiō* (= πρόθεσις et πρότασις, πρόβλημα), *compositiō* (= σύνθεσις), *dispositiō* (= διάθεσις et οἰκονομία,, τάξις), *expositiō* (= προέκθεσις, πρόφασις), *praepositiō* (= πρόθεσις, προθήκη, πρόβλημα). Cf. encore *appositum* = ἐπίθετον, *appositīuus* = ἐπιταγματικός. La langue de la rhétorique, de la grammaire et de la philosophie a ainsi calqué sur τίθημι et ses composés tous les termes techniques dont elle avait besoin. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6647, et **pōnītāre*, 6648.

En gallo-roman, *pōnere* s'est spécialisé dans la langue rustique au sens de « déposer ses œufs, pondre » (cf. *cubāre*), tandis que *pausāre* prenait le sens de « poser » ; v. B. W. s. u. Il est probable que la ressemblance de forme entre *pōnere, pausāre* et *pausātum, positum* a joué un rôle dans cette évolution. Le participe *pōnentem* (scil. *sōlem*) a désigné la région où le soleil se couche, le « ponent ».

Autres dérivés de *pōnō* : *positus, -ūs* m. ; *positūra* : position, emplacement (sens concret) ; *positor* (voir plus haut).

Pōnō a été traité comme un verbe simple et a fourni une nombreuse série de composés avec leurs dérivés : *ante-, ap-* (*ad-*), M. L. 551 et 552, *apposita* ; 553, *appositīcius* ; *circum-, com-*, M. L. 2103 et 2105, *compositus* ; *contrā-* ; *dē-*, M. L. 2572 et 2573, *dēpositum* ; *dis-*, M. L. 2682 ; *ex-*, M. L. 3054, et germanique : v. h. a. *spunōn* ; britt. *esponio* ; *im-* (et *superim-*), M. L. 4314, *inter-, op-, post-, prae-* ; M. L. 6722, *praepositus* et *propositus* (irl. *propost*, v. h. a. *probost*, all. mod. *Profoss, Propst*) ; *prō-, re-*, M. L. 7225 ; *sē-, sup-*, M. L. 8469 ; *super-, trāns-*, avec leurs dérivés et leurs composés. Presque tous ont un sens abstrait à côté de leur sens physique. Il n'y a pas de composé avec *abs-* (on pourrait avoir **aspōnō* comme *asportō*), sans doute à cause de la formation même de *pōnō*.

A basse époque, dans le Digeste et la langue de l'Église, apparaissent *impostor, impostūra* ; cf. Dig. 21, 1, 4, 3, *impostores aut mendaces aut litigiosi*, avec le sens conservé dans le fr. « imposteur, imposture ». Ce sens est dérivé d'un emploi de *impōnere* qu'on trouve déjà à l'époque de Cicéron dans la langue familière ; cf. Cic., Q. fr. 2, 6, 5 : *Catoni egregie imposuit Milo noster* ; proprement « faire porter sa charge à quelqu'un », *impōnere onus alicuī*, puis absolument *impōnere* « tromper, imposer à ».

V. *po-*.

pōns, pontis m. : pont, passerelle. Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 6649, et celtique : britt. *pont* ; quelques formes romanes sont féminines, comme ont tendu à le devenir les mots en *-is*, ce qui suppose sans doute un nominatif **pontis*.

Dérivés et composés : *ponticulus* m., M. L. 6650 ; *pontō, -ōnis* m. : bac, pont de bateaux, ponton, M. L. 6652 ; *pontīlis, -e* (Vég.) ; *pontōnium* (Isid., Or. 19, 1, 24) ; *dēpontānī* : *-i senes... qui sexagenarii de ponte deiciebantur*, P. F. 66, 5 L. ; et *dēpontō, -ās* (Varr.) ; *pontārius* = γεφυροβάτης (Gloss.) ; *pontarchus* (Inscr.). Pour *pontifex*, v. ce mot.

Les langues indo-européennes orientales ont pour « chemin » un mot dont le védique montre bien la flexion singulière : nom. sing. *pánthāḥ* = av. *pantā*, acc. sing. *pánthām* = av. *pantąm* ; gén. sing. *pathāḥ* = av. *paθō*, instr. pl. *pathibhiḥ* et loc. pl. *pathiṣu* ; le v. perse a *paθim* ; le slave et le vieux prussien ont normalisé, le premier avec vocalisme radical *o* : *pǫtĭ*, et le second avec vocalisme zéro : *pintis*. Le mot ne se retrouve clairement nulle part : l'arménien a *hun* « gué » ; le grec n'a que des formes thématiques : πάτος « chemin » et peut-être πόντος « mer » (au sens de « lieu de passage »). Sur osq. [p]únttram (ou [h]únttram) ; v Vetter, *Hdb.*, p. 48. Pour la forme, lat. *pōns* serait superposable à v. sl. *pątĭ* (masculin) ; pour la spécialisation de sens, v. Benveniste, Word, 10.(1954), p. 256 sqq. Les noms du « pont » varient d'une langue à l'autre et même à l'intérieur d'une même langue, comme on le voit par les formes grecques : att. γέφῡρα, béot. βέφυρα, crét. δεφυρα, lac. δίφουρα, et même chez Hésychius, βουφόρας · γεφύρας. De même, en germanique, v. isl. *brú* (cf. peut-être gaul. *brīva* « pont ») ne concorde pas avec la forme élargie v. h. a. *brucca*, v. angl. *brycg.*

ponticus, -a, -um : du Pont ; adjectif dérivé de *Pontus*, appliqué à des objets originaires de cette région : *ponticae nucēs* « sorte de noisettes », *mūs ponticus* « hermine », etc. Est demeuré dans ces acceptions dans certains dialectes italiens, cf. M. L. 6651 ; cf. aussi **panticanus*, sous *pantex.*

pontifex (*pontufex*), **-ficis** m. : prêtre, pontife. — Considéré par les anciens comme un composé de *pōns* ; cf. Varr., L. L. 5, 83 : *pontufices... a ponte arbitror : nam ab his sublicius est factus primum ut restitutus saepe, cum ideo sacra et uls et cis Tiberim non mediocri ritu fiant.* La *secūris* (*secespita*) qui fait partie des insignes du grand pontife rappelle peut-être leur première fonction : Rome est la « ville du Pont » ; c'est le point par où normalement communique l'Italie du Nord avec l'Italie du Sud et le pont sur le Tibre est la raison d'être initiale de la ville. M. Bonfante, après Täubler, Stzb. Ak. Heidelberg, 1931-1932, 2e Abt., 67 sqq., a supposé — sans grande vraisemblance — qu'il y avait dans *pōns, pontifex* un souvenir de la civilisation des palafittes ; v. l'article cité sous *pāgus*. Mais l'explication de Varron n'est peut-être qu'une étymologie populaire, et le mot en latin n'a jamais désigné qu'un membre du principal collège des prêtres romains qui avait la surveillance du culte officiel et public, dont le chef était le *pontifex maximus* et dont rien dans les fonctions n'indique un rapport avec *pōns*. Ancien terme du rituel, conservé par la langue religieuse et officielle. Adopté par la langue de l'Église et passé par elle sous des formes savantes dans les langues romanes ; de même irl. *pontific.*

Dérivés : *pontificius* ; *pontificālis* ; *pontificātus, -ūs* (= ἱερωσύνη) ; *pontificium* (cf. Löfstedt, Eranos XLIV 343).

V. *pōns.*

pontus, -ī m. : mer ; vague. Emprunt au gr. πόντος ; attesté depuis Ennius ; uniquement poétique. Composé : *pontiuagus* (Anth. Lat.). V. *pōns.*

popa, -ae m. : prêtre inférieur, chargé de conduire la victime à l'autel et de l'abattre avec un maillet ou avec le côté non tranchant de la hache (différent du *cultrārius*, qui l'achevait avec le couteau) et préposé aussi à l'entretien du feu, de l'encens, etc. Mot de couleur populaire, peut-être dialectal (osco-ombrien et de la même racine que lat. *coquō*, cf. osq. Púpidiis (= *Popidius*) en face de *Cocidius*, et *popīna*). Mais une origine étrusque n'est pas impossible ; la forme en *-a*, masculin de caractère populaire, serait en faveur de cette explication (cf. *scurra, uerna*, etc.). On a en étrusque *pupa, pupe, pupana.*

popia, -ae f. : cuiller, louche : ζωμήρυσις, CGL III 366, 30. Se trouve dans le Testamentum Porcelli et dans les Gloses. Mot vulgaire et tardif ; demeuré dans fr. *poche*. M. L. 6653 ; B. W. s. u.

popīna, -ae f. : cabaret, gargotte, restaurant à bon marché. Mot emprunté à l'osque, de caractère populaire, correspondant pour la forme au lat. *coquīna.*

Dérivés : *popīnor, -āris* : fréquenter les cabarets ; *popīnō, -ōnis* m. (cf. *ganeō*, etc.) et *compopīnō* (Gloss.) ; *popīnālis, -rius, -tor.*

poples, -itis m. : jarret, puis « genou ». Columelle distingue *poples* de *genū*, 6, 2, 13 : *oleo et sale genua poplitesque et crura* (*bouis*) *confricanda sunt* ; c'est par une extension de sens, fréquente en poésie, que Virgile dit, Ae. 12, 926-927, *incidit ictus | ingens ad terram duplicató poplite Turnus*. Attesté depuis Accius ; classique. Pas de dérivés. Non roman. Semble bien une forme à redoublement, mais l'étymologie en est obscure.

poplicus : v. *populus.*

populō, -ās, -āuī, -āre (et *populor, -āris*) : ravager, dévaster (*agrōs*). Ancien, classique, usuel. La forme active est aussi anciennement attestée que le déponent (*populatur*, Naev. ; *populauit*, Pac. ; *depopulant*, Enn., etc.). Mais il est impossible de prouver qu'elle l'a précédé et d'attribuer, comme le fait, par exemple, J.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

B. Hofmann, *De uerbis... deponent.*, p. 44, *populor* à l'influence de *praedor*.

Dérivés et composés : *populābundus* ; *populābilis* (Ov.) ; *populātiō*, *-tor*, *-trīx* ; *populātus*, *-ūs.* ; *compopulor* (tardif) ; *dēpopulō* (*-lor*), déjà dans Ennius, et ses dérivés ; *perpopulor* (T.-L., Tac.), d'après *peruastō*.

L'explication du surnom de *Iūnō Populōnia* par « qui protège contre le pillage » est due à l'étymologie populaire ; la forme correcte est *Iūnō Populāna*, sans doute dérivée de *populus* ; cf. *campus/campānus*, etc.

On peut se demander si *populō* n'a pas été refait sur *dēpopulō* « dépeupler » ; *d. agrōs*, etc., d'après *spoliāre/dēspoliāre* ; *uastāre/dēuastāre*. Cf. aussi *dēpecŭlor* et *pecŭlor*, *pilō* et *ēpilō*. V. toutefois, Skutsch, Glotta, 3, 203, qui soutient, sans grande vraisemblance, que *populor* a pu signifier dès l'origine « dépeupler ».

Étymologie incertaine.

populus, -ī m. (*popol-*, Lex Bant., CIL I² 582, 14 ; *poplo*, CIL I² 40 ; *poplus*, *poplom*, CIL I² 614 (189 av. J.-C.), CIL I² 25 Colum. Rostr. ; cf. aussi le *pilumnoe poploe* du Carmen Saliare) : peuple, ensemble des citoyens, cf. Cic., Rep. 1, 25, 39, *res publica, res populi* : *populus autem non omnis hominum coetus quoquo modo congregatus, sed coetus multitudinis iuris consensu et utilitatis communione congregatus* ; s'oppose à la fois au Sénat (cf. la formule *senatus populusque Romanus*) et à la plèbe (cf. T.-L. 2, 56, 12, *non enim populi sed plebis eum* (*tribunum*) *magistratum esse*). Toutefois, à l'époque impériale, quand a été perdu le sens de la vieille organisation sociale et politique, *populus* s'emploie pour *plēbs* ; cf. Mart. 8, 15, 3, *dat populus, dat gratus eques, dat tura senatus*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6654. Celtique : irl. *popul*, britt. *pobl*.

L'adjectif correspondant est *pūblicus*. On a bien épigraphiquement *poplicod*, S. C. Bac., *poplice*, Lex Bant., et le nom propre *Poplilius*, mais la graphie *puplicis* qu'on trouve dans la Lex Acilia repetundarum laisse entrevoir que *poplicus* est une graphie étymologique au lieu de *pūblicus* (comme sans doute *Poplicola* pour *Publicola*?) ; cf. aussi *puplicum* donné par *A* dans Plt., Ru. 562. L'adjectif qui sert à *populus* n'a rien à faire étymologiquement avec lui. Les textes littéraires ne connaissent guère que *pūblicus* (avec *ū*, cf. *poublicom*, CIL I² 402).

Dérivés et composés : *populāris* : du peuple, populaire ; en particulier, dans la langue politique, correspond au gr. δημοτικός, δημαγωγός, par opposition à *optimātēs* = οἱ ἄριστοι : *populārēs* « les démocrates » ; *populāris* a pris vite la même nuance péjorative que *populus* ; de même *populāriter*. *Populāris* désigne aussi celui qui est du même peuple, du même pays (Plt., cf. Poe. 1039, 1041) et, par suite, prend un sens analogue à celui de *familiāris*. De là vient l'emploi dans le sens de « qui est au courant de, complice » : *populares coniurationis* (Sall.) ; *populāritās* ; *populātim* ; *populātiō* (bas latin, Sédulius ; la langue classique ne connaît que *populātiō*, dérivé de *populor*) ; *populōsus*, *populōsitās* (tardifs) ; *popellus* : menu peuple ; *Po-p(u)lifugia*, *-ōrum*. Voir aussi *populō*.

Mot italique : ombr. puplum, *poplom* « populum », fal. *Poplia* « Publia », ombr.-étr. *puplece* « Publicius », qui ne se retrouve pas ailleurs. Forme à redoublement comme *titulus* ; *tutulus* ; il est très douteux que la forme simple se trouve dans *manipulus*. Rien ne permet de décider quelle peut être la racine, celle de *pellō*, celle de *pleō* ou quelque autre, ni s'il y a un rapport avec le radical de *plēbs*. Un emprunt n'est pas improbable, de même que pour *plēbs* (cf. étr. *pupluna* et le nom de ville *Populōnia*). *Populus* est le terme que Tite-Live emploie à plusieurs reprises pour désigner les douze cités confédérées d'Étrurie ; cf. IV 23, 5, et IX 37, 12. Sur un rapport possible entre étr. *fufluns/pupluna* et *populus*, v. Devoto, St. Etruschi, 6, 243 sqq.

pōpulus, -ī f. : peuplier. Depuis Ennius (A. 577). Panroman (avec des altérations diverses). M. L. 6655 ; B. W. s. u. ; passé en celtique : irl. *pobhuil* ; en germ. *Appel*, alb. *pl'ép*, et en slave, avec dissimilation : v. sl. *topolĭ*.

Dérivés et composés : *pōpuleus* ; *pōpulnus* (Plt., Ca. 384) ; *pōpulneus* ; *pōpulētum* ; *pōpulifer* (Ov.).

On a rapproché soit πτελέᾶ, épid. πελεᾶ « orme », soit ἀπελλόν· αἴγειρος « peuplier noir » (Hés.), qui soulèvent l'un et l'autre des difficultés de forme et de sens.

por- : forme de préverbe alternant avec *pro* et *per* qu'on a dans *polliceor*, *porgō*, *porriciō*, *portendō*, peut-être dans *pollingō*. Cf. *porrō*.

-por : second élément de composés que les grammairiens citent dans *Gāipor*, *Lūcipor*, *Mārcipor*, qu'ils expliquent par *Gai puer*, etc.

porca, -ae f. : *-ae appellantur rari sulci, qui ducuntur aquae deriuandae gratia, dicti quod porcent, i. e. prohibent aquam frumentis nocere* (étymologie populaire) ; *nam crebriores sulci limi uocantur*, Fest. 244, 6 ; désigne aussi la partie proéminente du sillon par opposition à *līra* : cf. CGL V 576, 37, *porca, quod constat in arando ; quod defusum est, lira* ; et P. F. 274, 19, *porcas, quae inter duos sulcos fiunt, ait Varro dici quod porrigant frumentum* (autre étymologie populaire). En Espagne, le mot s'appliquait à une mesure de terre, d'après Colum. 5, 1, 5. — Mot technique conservé en italien, catalan, espagnol et, avec un suffixe de dérivation, en roumain. M. L. 6657, *porca*.

Dérivés et composés : *porculētum* (Plin.) : champ divisé en *porcae* ; *imporciō* (Col.), glosé αὐλακίζω ; *imporcītor* « *qui porcas facit in arando* », P. F. 96, 3, nom donné à une divinité rustique ; cf. Serv., in G. 1, 21.

Cf. sans doute gallo-roman **rica* (fr. *raie*, prov. *rega*), M. L. 7299, gall. *rhych* « sillon » (avec trace du même mot, au datif pluriel, dans le composé irl. *etrigib*), v. angl. *furh*, v. h. a. *furuh* « sillon » ; donc un mot indo-européen occidental **pṛkā* dont l'extension est moindre que n'est celle du mot représenté par lat. *līra*.

porcastrum, -ī n. (Ps.-Apul.) : pourpier. Le nom qui semble dérivé de *porcus* « pudendum muliebre » en raison de certaines propriétés de la plante, cf. Plin. 20, 210, qui serait « l'herbe à la matrice » (André), se présente aussi sous d'autres formes : *porcillāca* (Plin.), *porcillāgō* (Orib.), *porcacla* (Rufin, podagr. 34), *portulāca*, etc. ; cf. M. L. 6662 et 6679 ; passé en germanique : v. h. a. *burcel*, all. *Burzel*. Le fr. *pourpier* vient de *pullī pēs* ; v. B. W. s. u.

Mot populaire, de type mal fixé. *Porcastrum* est fait comme *oleaster* (cf. *porcaster*, *-tra* sous *porcus*), *porcellāgō* comme *lappāgō*, *portulāca* comme *lingulāca*, etc. ; l'ital. *porcellana* suppose **porcillāna*. V. *porcus*.

porcelliō : v. *porcus*.

porcet : v. *arceō*.

porcus, -ī m. : porc domestique. Nom générique : le mâle se dit *uerrēs*, la femelle *scrōfa*. Toutefois, Caton emploie *porcus fēmina* et *porca* pour désigner la femelle ; l'ombrien a aussi *porca*, purka « porcās » ; et *porcus*, *porca* sont tous deux attestés dans les langues romanes, cf. M. L. 6666, *pŏrcus*, et 6656, *pŏrca*. *Porcus* traduit aussi le gr. χοῖρος (ou ὕσαξ) « pudendum muliebre », Varr., R. R. 2, 4, 10, cf. le sens de « porcelaine », coquillage en forme de vulve ; *porcus marinus* (Plin.) désigne le « marsouin » ou cochon de mer (il n'y a pas lieu de distinguer, avec F. Muller, de *porcus* « porc » un **porkos* désignant un poisson, qui serait apparenté à gr. πέρκη, m. irl. *orc* « saumon », cf. ligure *Porcobera* ; l'étymologie même de *marsouin* de v. h. a. *merisuin* confirme l'identité avec *porcus*). Cf. les composés passés dans les formes romanes *pŏrcŏpiscis* (Gloss.), M. L. 6664 « dauphin » ; **pŏrcŏspīnus* « porc-épic », M. L. 6665.

Dérivés : *porculus* ; *porcellus*, *-lulus* « porcelet » (et *porcula*, *-cella*), M. L. 6660, britt. *porchell* ; d'où *porcelliō* : armadille, cloporte ; ainsi nommé en raison de sa ressemblance avec le porc ; cf. *cutiō* ; *porcīnus* ; *porcellīnus* : de porc ; *porcīna* (sc. *carō*) f., M. L. 6663 ; *porcīnārius* : charcutier ; *-rium* : porcherie ; *porcārius* : porcher, M. L. 6659 ; *porcāricius*, M. L. 6658 ; *porcetra* : truie qui a mis bas une fois (cf. Melissus et Pompon. ap. Gell. 18, 6, 4), dont la forme rappelle *excetra* ; *porcilia* : jeune truie ; *porciliāris* ; *porculātiō* : élevage des jeunes porcs ; *porculātor* ; **porcīle* : étable à porcs, M. L. 6661 ; *porcaster*, *porcastra* : petit cochon ; *porcastrīnus* (Orib.).

Cf. aussi *Porcius*, *Porcia*, gentilices romains. Sur l'existence d'une forme *proculēna* dans Plt., Mil. 1060, v. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 77 et 145. Mais les manuscrits palatins ont *proculem* et les manuscrits de Priscien *porculaenam*.

Mot propre à une partie seulement de l'indo-européen et qui, à la différence de **sū-* (v. lat. *sūs*), désigne uniquement l'animal domestique. Cf. irl. *orc*, v. angl. *fearh* et v. h. a. *farah*, lit. *paršas*, et, pour désigner l'animal jeune : serbe *prāse*, russe *porosënok* (pluriel *porosjáta*). Les textes de Varron sur lesquels on fonde l'existence d'un πόρκος grec sont obscurs ou corrompus (L. L. 5, 97 ; R. R. 2, 4, 17) ; le mot avec ce sens ne figure que chez Plutarque, où il est donné expressément comme un mot latin. M. Benveniste a donné des raisons de croire que *porcus* désigne surtout le jeune porc ; cf. BSL 45, 1949, p. 74-91.

porgō : v. *porrigō*.

porriciō (*poriciō*), **-is, -ēcī** et **-ēxī, -ectum, -icere** : synonyme de *prōdūcere* (cf. Varr., R. R. 1, 19), usité surtout dans la langue religieuse au sens de « présenter

les entrailles de la victime », *exta por(r)icere*, d'où l'expression proverbiale *inter caesa et porrecta, ut aiunt*, Cic., Att. 5, 18, 1. Substantif dérivé : *porriciae* (Arn.).

Sans doute de **por* + *iaciō* ; le double *r* est peut-être dû secondairement à l'influence de *porrō* ou de *porrigō*, avec lequel le verbe a pu se confondre (d'où le parfait *porrexī*) ; l'abrégé de Festus 244, 4, a une forme avec *r* simple *poriciam* qu'il glose *porro iaciam* ; et Non. 47-4, explique *porrectum est... porro iactum*. V. Wacker, nagel, *Vorles. über Synt.*, II, 169.

porrīgō, -inis f. : sorte de teigne (gl. πίτυρα) ; pityriase (Hor., Cels., Plin.) ; *porrīginōsus*. Peut-être dérivé de *porrum*, *porrus* « poireau ». V. Ernout, Philologica I, p. 179.

Sur la confusion avec *prūrīgō*, v. Svennung, *Untersuch. z. Palladius*, p. 599 sqq. M. L. 6667 a.

porrigō, -is : v. *regō*. M. L. 6667, et *exporrigō*, 3055.

Porrima : nom d'une déesse associée à *Postuerta* dans Ov., F. 1, 633, dite aussi *Anteuorta*, *Prōrsa*, et qui est sans doute une épithète de *Carmenta* ; *Carmentis*, déesse de l'accouchement (?).

porrō adv. (*pōrrō*, Juv. 11, 9 ; *porod* sur une ciste de Préneste ancienne, CIL I² 560) : en avant, en continuant (se dit de l'espace et du temps), en allant plus loin. Marque souvent une progression dans un raisonnement ; ou s'emploie aussi comme interjection d'encouragement. Ancien, usuel, classique. M. L. 6669.

Composé : *prōporrō* (Lucr.).

Adverbe du groupe de *prō*. Le gr. πόρσω (att. πόρρω) semble formé de même. L'existence de la forme *porod* (si l'inscription est authentique) à Préneste rend peu vraisemblable un emprunt au grec.

porrum, -ī n. (*porrus* m.) : poireau. Ancien. Panroman. B. W. s. u. ; M. L. 6670, *pōrrum* ; germanique : v. h. a. *pforro*, etc.

Dérivés : *pŏrriō* (Anthim. 17, 13), M. L. 6668 ; *porrāceus* (Plin.) ; *porrīna* (Cat.) ; et sans doute *porrīgō*.

Cf. gr. πράσον. Sans doute mot méditerranéen, passé de manière indépendante en grec et en latin.

porta, -ae f. : passage ; cf. Vg., Ae. 1, 82, *ac uenti, uelut agmine facto, | qua data porta ruunt* ; sens encore conservé dans les expressions géographiques : *Portae quae alibi Armeniae, alibi Caspiae, alibi Ciliciae uocantur*, cf. gr. πύλαι ; spécialisé dans le sens de « porte » (cf. la valeur de *iānus*, *iānua*), surtout d'une ville (c'est-à-dire de « passage sous le rempart »), par opposition à *forēs* « porte de la maison » ; cf. Ov., Am. 1, 9, 20, *hic* (*mīles*) *portas frangit, at ille* (*amāns*) *fores*. Mais cette distinction ne s'est pas maintenue et *porta*, doublé de *ostium*, avec le sens général de « porte », a éliminé *forēs* dans les langues romanes ; v. B. W. s. u. Un doublet *portus* est conservé dans la loi des XII Tables ; cf. Fest. 262, 19, *portum in XII* (2, 3) *pro domo* (erreur de Festus, il faudrait « *pro porta* » ou « *pro foribus* ») *positum omnes fere consentiunt* : « *cui testimonium defuerit, [h]is tertiis diebus ob portum obuagulatum ito* ». Cf. encore *Portūnus*, *angiportus*, *-tum*. La langue a réparti dans des emplois différents *porta* et *portus*, ce dernier ne signifiant plus que « port ». Ancien, usuel ; panroman.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

M. L. 6671 ; passé en germanique : v. angl. *port*, v. h. a. *pforta* « Pforte », etc., et en celtique : britt. *porth*.

Dérivés : *portula* : guichet, M. L. 6678 ; *portārius* (Vulg.) : portier, forme tardive, et sans doute vulgaire, faite comme *ōstiārius*, qui s'est substituée à *iānitor*, M. L. 6673. Cf. aussi *porticus* et *portō*, *-ās* ; *trānsportāneus* (Cassiod.).

V. *portus*.

portendō, -is, -dī, -tum, -ere : ancien terme de la langue augurale composé de **por-* et de *tendō* « annoncer, prédire », cf. *ostendō* ; *portentum* : présage révélé par quelque phénomène étrange ou contraire aux lois naturelles ; de là « chose merveilleuse, monstruosité, monstre » (même développement que dans *mōnstrum*) ; *portentōsus* ; *portentifer*, *-ficus*, *-loquium*. Ancien, usuel et classique. Une distinction entre *ostentum*, *portentum*, *mōnstrum* est tentée par Fest. 284, 4 : *portenta existimarunt quidam grauia esse, ostenta bona : alii portenta quaedam bona, ostenta quaedam tristia appellari. Portenta, quae quid porro tendatur, indicent : ostenta, quae tantum modo ostendant ; monstra ⟨quae⟩ praecipiant quoque remedia.*

On notera que le *-d-* de *tendō*, suffixe de présent, ne figure pas dans *portentum*.

porticus, -ūs f. (un accusatif pluriel *porticos*, attesté épigraphiquement, suppose un doublet *porticus, -ī*) : portique, passage couvert soutenu par une colonnade ; porche. Ancien (Enn., Plt.), usuel. M. L. 6675 ; et germanique : v. h. a. *pforzih*, etc.

Semble dérivé de *porta*, *portus* comme *manica* de *manus* ; serait passé à la 4e déclinaison sous l'influence de *domus*, *portus*, et au féminin sous l'influence de *domus* et de στόα, qu'il traduit, influence favorisée par le fait que la plupart des substantifs thèmes en *-u-* sont féminins.

Dérivés : *porticula* (*-culus*) ; *porticuncula* ; *porticātiō* « colonnade » ; *porticulātiō* ; *porter*.

portiō, -ōnis f. : attesté d'abord seulement dans la locution *prō portiōne*, déjà dans Caton, Agr. 106, 2, *siquid plus uoles aquae marinae concinnare, pro portione* (« conformément aux parts de chacun, en gardant les proportions ») *ea omnia facito*, et demeurée dans la langue classique, cf. ibid. 57, 157, 7 ; Cic., Verr. 2, 4, 21, 46 ; 2, 5, 21, 35 ; F. 14, 32 ; Varr., R. R. 1, 18, 3, 4, mais qui ne se trouve pas dans César. De *prō portiōne* Cicéron a tiré un nominatif *prōportiō* pour traduire ἀναλογία (cf., pour le procédé, *aborīginēs*), Tim. 4, 13 : *id optime assequitur quae Graece ἀναλογία, Latine (audendum est enim quoniam haec primum a nobis nouantur) comparatio proportioue* (*proportione* var.) *dici potest* ; et, § 24, il emploie le même groupe à l'accusatif : *eandem proportionem comparationemque* ; ailleurs il n'a que l'ablatif (cf. Merguet, *Lexicon*, s. u.). Toutefois, l'existence de ce nominatif et de cet accusatif est contestée ; cf. Plasberg, Rh. Mus., t. 53, p. 74-80 ; Varron use encore de *prō portiōne* pour traduire ἀνὰ λόγον, L. L. 10, 2 : *dicam de quattuor rebus quae continent declinationes uerborum : quid sit simile ac dissimile, quid ratio quam appellant* λόγον, *quid pro portione quod dicunt ἀνὰ* λόγον, *quid consuetudo : quae explicat⟨a⟩e declarabunt analogiam et anomalia⟨m⟩ : unde sit, quid sit, cuius modi sit* (cf. 10, 37 et 36, 41, 42).

Ailleurs, Varron emploie une fois l'accusatif *proportionem*, L. L. 8, 57, et, en dehors de ce cas, uniquement l'ablatif *proportione*, L. L. 8, 50, 68, 78, 83 ; 9, 30, 48, 61, 62, 83, 103, 110 ; 10, 47, qui, dans la plupart des cas, pourrait se lire en deux mots. Le plus souvent, comme César, il se contente de transcrire le mot grec ἀναλογία. Le caractère récent de *prōportiō* est confirmé par Quintilien 1, 6, 3 : *analogia praecipue quam proximae ex Graeco transferentes in Latinum proportionem uocauerunt* ; v. la note de Colson, *ad loc.*

C'est seulement à l'époque impériale et, semble-t-il, à partir de Pline que l'on voit apparaître *portiō* dans d'autres expressions que *prō portiōne* et, à tous les cas de sa déclinaison, dans le sens de « proportion », ou simplement comme un équivalent de *pars* « portion, partie » : cf. *portionem seruare*, Col. 11, 2, 87, et *proportione seruata*, id. 8, 11, 6 ; *luna aequa portione diuisa*, Plin. 2, 42, et *magna mortalium portio*, id. 8, 102 ; *ex his portio in Italia consedit, portio in Illyricos sinus penetrauit*, Just. 24, 4, 2 ; *quamuis quota portio faece Achaei*, Juv. 3, 61, et *portio breuissima uitae*, id. 9, 127. A la place de *prō ratā parte*, *pro suā parte* apparaissent *pro ratā portiōne* (Plin. 11, 40), *pro suā scīlicet portiōne* (Quint. 10, 7, 18) ; à côté de *prō portiōne*, on trouve *portiōne* « proportionnellement » (Pline, Col.), *ad portiōnem* (Plin.). Cf. encore *quādam portiōne*, *eādem portiōne* (Quint.), *suprā portiōnem* (Col.). Les dérivés sont tous tardifs. On a : 1° de *portiō* : *portiuncula*, attesté à partir de Pline, « petite portion » ; *portiōnālis* « partiel » (Tert.) ; *comportiōnālis* ; 2° de *prōportiō* : *prōportiōnālis* (Front.), *-āliter* (Cassiod.), *-ālitās*, *-ābiliter* (tous deux dans Boèce) ; *prōportiōnātus*, *-a*, *-um* (Firm.).

Il n'y a vraisemblablement aucun rapport entre *portiō* et *pars*. A en juger par *prō ratā parte*, l'ablatif *portiōne* doit être *prō ratiōne*, avec perte de *r* par dissimilation et amuissement de *ā* après *r*. Et le *portiōne* ainsi obtenu étant peu intelligible, on a fait *prōportiōne*, d'où *portiō* et, par l'action de Cicéron, *prōportiō*.

portisculus, -ī m. : *-s proprie est hortator remigum, i. e: qui eam perticam tenet, quae portisculus dicitur, qua et cursum et exhortamenta moderatur*, Non. 151, 18. Désigne à la fois l'officier de bord qui dirigeait la manœuvre des rames (*hortātor*, *pausārius*) et l'instrument qui lui servait à marquer la cadence. Ce dernier sens est peut-être le plus ancien. Dans le fragment de Caton cité par Festus, 266, 23, *portisculus* (*-lum?*) est joint à *flagrum* : « *portisculus est, ut scribit Aelius Stilo, qui in portu modum dat classi. Id autem est malleus, cuius meminit Cato in dissuasione de rege Attalo et uectigalibus Asiae* (1) : « *C. Licinio praetore, remiges scripti ciues Roma-* « *ni[s] sub portisculum, sub flagrum conscripti ueniere* « *passim* ».

Semble en rapport avec *portus* ; cf. *acisculus* en face de *acus*, *aciēs*.

portō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : faire passer, transporter, amener au port. Le sens ancien et le rapport avec *porta* (*portus*) apparaissent dans des expressions comme *nauis quae portaret milites*, Cés., B. G. 5, 23, 3, etc., et *exercitum reportāre*, ibid., 2. Mais, de bonne heure, *portō*, qui d'abord comportait une idée de mouvement, s'est employé simplement comme synonyme de *ferō* et de *gerō* « porter », auxquels il s'est finalement substitué en raison de son caractère plus concret et de sa flexion plus régulière : cf. Sall., Ca. 6, 5, *sociis atque amicis auxilia portabant*, en face de l'expression classique *auxilium ferre*. Dans la langue de l'Église, *portō* a même le sens de « supporter » : cf. Vulg., Isa. 53, 4, *dolores nostros ipse portauit*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6672. Celtique : britt. *porthi*.

Dérivés et composés : *portābilis* (Sid., Aug.) et *importābilis* (bas latin) ; *portātiō* (Sall., Vitr.) ; *portātor*, *-trīx*, M. L. 6674 ; *portātōrius* ; subst f. *portātōria* (sc. *sella*).

ad- (*ap-*), M. L. 551 a ; *as-* (de *abs-*), *com-*, M. L. 2104 ; *dē-*, *ex-*, *im-*, *re-*, *sup-*, M. L. 8470 ; *trāns-portō* et les dérivés ordinaires, tous avec le sens concret, tandis que les composés de *ferō* ont souvent un sens moral dérivé. L'ombr. *portaia* « portet », *portatu* « portātō », *portust* « portāuerit » semble emprunté au latin.

portulāca : v. *porcāstrum*.

portus, -ūs m. : sens premier « passage » (encore dans port. *porto* « passe » dans la montagne et fr. *Saint-Jean-Pied-de-Port*) et « porte » (cf. *porta*, *angiportus*, *Portūnus*, et P. F. 48, 25, *claudere et clauis ex Graeco descendit, cuius rei tutelam penes Portunum esse putabant, qui clauim manu tenere fingebatur, et deus putabatur esse portarum.* Dans la répartition des sens entre *porta* et *portus*, celui-ci a pris le sens de « entrée de port, port » (= λιμήν), le plus fréquent dans les langues romanes, cf. M. L. 6680 (panroman, sauf roumain), d'où le sens de « ville » de *port* en v. angl., irl. *port*, britt. *porth*, et *Portūnus* est devenu le dieu des ports, comme *Neptūnus* est le dieu de la mer ; cf. *Portūnālis flāmen*, F. 238, 9, et Varr., L. L. 6, 19, *Portunalia dicta a Portuno cui eo die aedes in portu Tiberino facta et feriae institutae. Portūnus* est proprement un adjectif qui a fourni les composés :

opportūnus : proprement « qui pousse vers le port », épithète appliquée d'abord au vent, terme de la langue nautique qui, en passant dans la langue courante, a pris le sens général de « qui vient à point, opportun » ; de là *opportūnē*, *opportūnitās* (= εὐκαιρία, d'après Cic., Off. 1, 40, 142). A *opportūnus* on a créé un contraire *importūnus* (cf. *importuna tempestas* dans Plt., Tri. 399, *i. undae*, Liv. Andr., Od. frg. 20, cf. *obnoxius*, *innoxius*), *-itās*. Le rapport avec *portus* était encore senti par les Latins ; cf. Fest. 206, 19 ; P. F. 207, 18 ; 96, 16. La graphie *oportunus* est due à un faux rapprochement avec *oportet*. *Inopportūnus* est de création récente (Apul.).

Dérivés et composés : *portitor* (comme *holitor* de *holus*, *iānitor* de *iānua*), qui a deux sens se rattachant au double sens de *portus* « passage » et « port » : 1° passeur (désigne souvent Charon, πορθμεύς), batelier, nocher ; à l'époque impériale « voiturier » et « porteur » (sous l'influence de *portō*) ; 2° douanier, chargé de recevoir les droits de port, *portōrium* (issu par haplologie de **portitōrium*) ; *portuēnsis* (*portēnsis*) : du port (d'Ostie, cf. *Ostiēnsis*) ; *portuōsus* (Cic.) ; *importuōsus* : sans port (Sall.), calque de gr. ἀλίμενος. De *portus* proviennent : fr. *port*, m. h. a. *port(e)*.

Le mot *portus* a des correspondants exacts dans av. *pərətuš* « passage, gué », mot général en iranien (pers. *pul* « pont »), v. h. a. *furt* « gué », gaul. *ritu-*, v. bret. *rit* « gué ». La comparaison de l'italo-celtique, du germanique et de l'iranien montre qu'un thème **pṛtú-* est ancien ; le vocalisme *e* est normal devant le suffixe *-tu-* ; ce vocalisme n'apparaît ici qu'en nordique : v. isl. *fjǫrðr* « baie ». Pour d'autres mots en **-tu-* à vocalisme radical zéro ancien, cf. *gustus* et *artus*. Le sanskrit ignore le mot.

Ce mot appartient à une racine **per-* signifiant « traverser » : skr. *piparti* « il fait passer, il sauve », *párāyati* « il fait traverser », gr. πείρω « je traverse, je transperce », etc. ; cf. *peritus*. Le fréquentatif lat. *portāre* et le substantif *porta*, sans doute dérivé de *portāre* comme *pugna* de *pugnāre*, sont aussi des représentants de ce groupe, mais sans correspondant dans aucune autre langue. V. *per*.

pos- : v. *post*.

pōsca, -ae f. (*pusca*, Gael. Aur.) : breuvage composé de vinaigre, d'eau et d'œufs ; glosé ὀξύκρατον, πόσις. Ancien (Plt.), usuel. De **pō* + *sca*, sous l'influence de *ēsca* (de *ēds-ca*) coupé *ē-sca* ; demeuré dans les langues romanes, M. L. 6681. V. *pōtus*.

poscō, -is, poposcī (et *peposcī*, Val. Antias ap. Gell. 7, 9, 9 ; sur l'absence de supin et de participe en *-tus*, v. Meillet, BSL 23, 83), **poscere** : demander. Pas de substantifs dérivés ; ils ont été fournis par *postulō*, *precor* ou *petō*, *rogō*. A côté de *poscō* il y a un verbe comprenant un élargissement en *-t-* et une formation en *-lā-* (cf. *ustulāre* et *petulāns*), *postulō*, *-ās*. Mot italique. Le latin a réparti les emplois de *poscō*, *postulō* et *precor*, les deux premiers signifiant seulement « demander » en général ; *precor* s'est spécialisé dans le sens de « demander aux dieux, prier » (cf. *precēs*). Le vocalisme *o* de la racine apparaît dans *procus* et dans *procitum*. Les anciens essayaient de distinguer *poscō* de *petō* ; cf. Serv., in Ae. 9, 192, *poscere secundum Varronem est quotiens aliquid pro merito nostro deposcimus, petere uero est cum aliquid humiliter et cum precibus postulamus*. Mais cette distinction artificielle n'est pas observée dans la pratique. Toutefois, *poscō* ne s'emploie pas dans la langue politique au sens de « être candidat » et, par contre, il a conservé la valeur ancienne de « demander en mariage » (Plt.), cf. *procus*, qui ne semble pas attestée pour *petō* ; v. Köhm, *Altlateinische Forschungen*, p. 24 sqq. Ancien, usuel et classique. Non roman.

Composés : *dēposcō* : demander énergiquement ; synonyme aussi de *dēprecor* ; *exposcō* : synonyme de *exōrō*, joint à *implōrō* par Cic., Mil. 34, 92 ; signifie aussi « demander la délivrance de » ; *reposcō* : redemander, réclamer. Cf. aussi *poscinummius* (Apul.).

Dérivés et composés de *postulō* : *postiliō*, *-ōnis* f. : terme du rituel « réclamation faite (ou victime réclamée) par un dieu à propos d'une omission ou d'une négligence » (cf. *cōnsilium/cōnsulō*) ; *postulārius*, usité dans une autre expression rituelle *-a fulgura* « éclairs lancés par les dieux pour réclamer contre une omission » ; *postulātiō*, *-tus*, *-ūs* ; *postulātor*, *-trīx*, *-tōrius* ; *postulātīcius*.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

dēpostulō ; *dēpostulātor* (rares et évités par les bons écrivains) ; *expostulō* (= *exposcō*) ; *expostulātiō*, *-tus*, *-ūs*.

V. *prex*, *precēs* et *procus*.

La racine **prek'-* ne fournissait pas de présent radical indo-européen. On a recouru à diverses formations dérivées, et notamment au type de présents en **ske/o-* qui est attesté par skr. *pṛcchāti*, av. *pərəsaiti* « il interroge, il demande », par arm. *harci* « j'ai interrogé, demandé » (ancien imparfait) ; d'où le présent *harçanem* « j'interroge, je demande » ; v. h. a. *forscōn* « rechercher ». Le présent latin *poscō* représente **porc-scō*, de **pṛk-skō* ; le perfectum *poposcī* a été fait sur ce présent avec redoublement parce qu'une alternance vocalique n'était pas possible ; il remplace peut-être un perfectum radical antérieur ; l'ombrien a pepurkurent « poposcerint » ; mais cette forme à vocalisme radical zéro est sans doute faite aussi sur le présent ; aucun parfait ancien n'est attesté en indo-européen pour cette racine et le sanskrit n'a qu'une forme faite secondairement et tardivement sur le présent, *papraccha*, comme lat. *poposcī* sur *poscō*.

Avec préfixe, sans doute osq. *comparascuster* « consulta erit » (cf. skr. *sam-pṛcchāmi* « je consulte ») ; kú]mparakineis « cōnsiliī », que certains rattachent à *compescō*.

Il y avait, d'autre part, un itératif v. sl. *prositi*, lit. *prašyti* « demander » ; le supin *procitum* (v. sous *procus*) paraît être de ce type.

Le nom d'action *prek'-* est représenté par *precem* (accusatif singulier), *precēs*, etc., d'où *precor*. Le même nom se retrouve dans skr. *prāṭ*, v. MSL 18, 315. Le v. h. a. *frāga* en est un dérivé. La valeur juridique de skr. *prāṭ* répond en quelque mesure à la valeur religieuse de lat. *precēs*. — Pour le sens, cf. ombr. persnimu « precātor », persklum « precātiōnem, sacrificium », avec une forme *perk-*, sans doute secondaire, de la racine ; osq. pestlúm, peeslúm « templum ».

Le sens de « demander en mariage », dont lat. *procus* offre un reflet, est attesté ailleurs, notamment dans lit. *pìršti* « demander en mariage ».

Le celtique a un présent qui représente un type radical, anciennement athématique : irl. *arco* « je prie », v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 457 sqq. ; ce thème n'est clairement conservé dans aucune autre langue ; l'aoriste véd. *áprāt* n'enseigne rien de sûr.

1° possideō, -ēs, -sēdī, -sessum, -sidēre « occuper comme sien propre » (Benveniste), « posséder » (employé d'abord en parlant de biens-fonds ; cf. la vieille formule du préteur, citée par Fest. 260, 35 sqq.) ; s'est appliqué ensuite à toute sorte d'objets et est devenu, par affaiblissement, synonyme de *habēre*. Ancien, usuel. M. L. 6683.

2° possīdō, -is, -sēdī, -sessum, -sīdere : prendre possession de, occuper.

Dérivés : *possessiō* : acquisition, prise en possession ; et « possession » (sens abstrait et concret) ; *possessiuncula* ; *possessīuus* (terme de grammaire traduisant κτητικός) ; *possessor* ; *possestrīx* ; *possessōrius* ; *possessus*, *-ūs* (Apul.).

Le second terme de ces mots étant *sedeō*, *sīdō*, le premier ne peut être que *potis*, *pote* ; le sens l'indique ; le traitement phonétique est le même que dans *possum*.

Il y a donc ici apposition de *potis*, cf. *possum* ; par suite, on ne rencontre pas de formation du type *proc*, *obses*, etc., ou *insidiae*, *dēsidia*, etc. (le cas de *dissid* est à part ; v. *dis*.

possum, potes, potuī, posse : pouvoir, être capable de. La conjugaison de *possum* est issue de la contamination du verbe **potēō*, **potēre* (cf. osq. pútiad, putians « [poteat, -ant = possit, -int] »), qui a fourni le thème du parfait, *potuī*, le participe *potēns*, et de la locution composée de l'adjectif *potis* et du verbe *sum* : **Potissum* n'aurait pu aboutir phonétiquement à *possum*. Il faut sans doute partir des formes dans lesquelles la copule pouvait être réduite à *-s*, *-st*, **potis'(s)*, **potis'(s)t*, dans lesquelles le vocalisme *e* de *es*, *est* a été généralisé, peut-être sous l'influence analogique de l'impersonnel *potest*, de *pote est*, fréquemment usité à côté de la phrase nominale *pote* « il est possible ». D'autre part, l's de *potis* tendait à s'amuir et *potis* devait aboutir à *pote* (cf. *magis* et *mage*). C'est cette double action qui a produit *possum*, sur lequel a été bâti analogiquement *possumus*, *possunt*, comme sur *potes* a été fait *potestis*. De ces formes il a été extrait un thème **pot-*, d'où **pot-sum* > *possum*, **pot-se* > *posse*, qui a remplacé un ancien *potesse*. C'est *possum* qui a rendu possible la formation de *possideō*.

Néanmoins, le sentiment de l'existence de *potis* dans *possum* n'a pas tout à fait disparu et, à l'époque archaïque, on rencontre encore les formes pleines — qui sont peut-être des reconstructions étymologiques « savantes » — *potissum*, *potis est*, et même, *potis* étant traité comme un mot invariable, *potissunt*, Plt., Poe. 227 ; *potissint*, Varr., R. R. 2, 2, 1 ; *potisit* (= *potissit*) dans une phrase impersonnelle, *ubi facilumed gnoscier potisit*, CIL I² 581, 27, là où il faudrait au moins *pote sit* ; de même qu'inversement *pote* se rencontre avec un sujet masculin, cf. Cat. 67, 1. Sur *potissim* a été bâti un imparfait *potissem*, dans lequel il faut voir, sans doute, non une haplologie de *potis essem*, mais une création analogique d'après le type *uelim/uellem* de *uolō*, avec lequel *possum* formait un couple naturel.

L'emploi impersonnel de *potest* a eu pour conséquence l'adjonction de la désinence d'impersonnel *-ur* aux formes ainsi usitées. A l'époque archaïque, on rencontre *potestur*, *possītur*, *poterātur*, *possētur* quand le complément de *possum* est un infinitif passif : cf. *nequītur* et *coepī*. — La langue populaire a refait secondairement sur *potuī* un présent *poteō*, représenté dans toutes les langues romanes, M. L. 6682, B. W. sous *pouvoir*, et qui, historiquement, n'a rien de commun avec le verbe italique commun attesté par l'accord de l'osque et du latin ancien *potēns*, *potuī*.

De *possum* dérivent les adjectifs savants *possibilis*, *impossibilis*, créés à l'époque impériale (Quintilien) pour traduire le grec δυνατός, ἀδύνατος, et sur lesquels ont été faits *possibilitās* (Arn.), *impossibilitās* (Apul., Tertullien), etc.

V. *potis*.

***posti, poste, post, postid, posteā, postideā** : *post* est issu de **pos-tī* (cf. *ante* de **anti*) ; l'*i* en finale absolue a abouti à *e* (on a encore la forme *poste* dans Enn., A. 230, *poste recumbite* ; Plt., As. 915, etc.) et a pu tomber dans certaines conditions syntactiques (cf. *ac* et *atque*, *nec* et *neque*, *animal* et *animāle*). Finalement, la forme *post* s'est généralisée, tandis que l'*e* final du sens opposé *ante* est constant : *postquam* (prononcé *posquam* ; cf. Mar. Victor., GLK VI 22, 11), mais *antequam* ; la raison de cette différence de traitement n'apparaît pas ; l'osque a ant- comme púst. **Posti* pouvait être renforcé de la particule *-d(e)* ; de là *postid* (*postid locōrum*, Plt., Poe. 144, etc.), d'où dérive *postideā*. C'est sans doute d'après *postid*, dont l'origine n'apparaissait plus, qu'a été construite l'expression *ad id locōrum*. La forme *pos-* ne semble pas remonter à un indo-européen **pos-*, mais représenter *post*, dont le *t* serait tombé dans certains groupes : *pōne*, *pōmerium*, de **postne*, **posne*, etc., cf. *postmeridiānās* et *posmeridiānās* (Cic., Orat. 47, 157 ; Vel. Long. 79, 3) et *pōmeridiem* (Quint. 9, 4, 39) ; peut-être *pōmoerium* (v. *mūrus*).

Post signifie « après, puis, depuis », « en arrière, derrière » au sens temporel ou local et s'oppose à *ante*. Comme *ante*, il est usité comme préverbe, adverbe ou comme préposition suivie de l'accusatif, au rebours de l'osque et de l'ombrien, qui « construisent » *post* avec l'ablatif ; cf. Buck, *Osc. Umbr. Gramm.*, § 300, 6. Une trace de l'ablatif après *post* subsiste en latin dans les adverbes où *post* est renforcé d'une forme empruntée au thème des pronoms démonstratifs : *posthāc* (cf. osq. *post exac*), *postillā* (archaïque), *posteā* (forme la plus fréquente). L'emploi de l'accusatif avec *post* doit provenir de la construction du mot de sens opposé *ante*, pour lequel l'antiquité de l'accusatif est attestée par l'accord de l'osque et du latin. Inversement, *anteā*, *antehāc* sont analogiques de *posteā*, *posthāc*. On trouve aussi *postibi* (Plaute), *post inde*, *post hinc* (d'après *dehinc*, *deinde*), *post haec*, *post haec deinde*, mais il ne semble pas que la soudure se soit jamais faite entre ces éléments. *Post* joint à *quam* sert de conjonction subordonnante : *postquam*, *posteāquam*, dont les éléments peuvent être disjoints. L'emploi comme préverbe est rare, et sans doute récent : *post-habeō*, *-pōnō*. *Post*, *posteā* se sont maintenus dans les langues romanes, M. L. 6684, *pŏst*, *pŏs* (panroman), et **postius*, comme **antius*, v. Il. W. *puis* ; M. L. 6687, *pŏstea* ; cf. aussi *ad post*, M. L. 195 (comme *adpressum*, M. L. 196) ; *dē post* : fr. *depuis*.

De *post* dérivent : 1° *posterus* : qui vient derrière ou après, M. L. 6690, d'où *posterī* « les descendants » ; *posteritās* ; *posterō*, *-ās* (Pall.) = ὑστερέω « être en arrière » ; *posterula* : poterne, M. L. 6689, B. W. s. u. ; cf. aussi M. L. 6688, **posteriō*, v. fr. *poistron*, etc. ; *praeposterus* : sens devant derrière ; cf. gr. ὑστερόπρωτος, πρωθύστερος. En grammaire traduit aussi ὑπερβατός. — *Posterus* a un comparatif *posterior* (opposé à *prior*, *superior*) et un superlatif *postrēmus* (opposé à *primus*) ; pour la forme, cf. *extrēmus*, *suprēmus* ; à côté de ce superlatif dont la forme était peu claire a été créé *postrēmissimus*, employé par C. Gracchus, dans Aulu-Gelle 15, 12, 3, cf. *extrēmissimus*, etc. ; M. L. 6694. *Postrēmitās* (Tert., anim. 53) fait sur *extrēmitās*.

2° *postumus* : qui vient le tout dernier, cf. Plt., Au. 163 sqq., dans la langue du droit, a désigné l'enfant né après la mort du père (cf. Caesellius Vindex ap. Gell. 2, 16, 5, et Varr., L. L. 9, 60), celui-là seul, d'après la loi romaine sur la paternité, pouvant être qualifié de « tout dernier » (v. M. Leumann, Gnomon, 9, 240) ; d'où la graphie *posthumus*, due à un rapprochement fait avec *humus*, *humāre*. Le suffixe est le même que dans *infimus*, *prīmus*, *decumus*, et l'adjectif a dû d'abord servir de prénom, dans la série des prénoms numéraux qu'il terminait : *Quintus*, *Sextus*, *Decumus*, *Decimus* et, finalement, *Postumus*. De *postumus* dérivent *Postumius* ; *postumō*, *-ās* : être postérieur (opposé à *anticipō*), *postumātus* (opposé à *principātus*), tous deux dans Tertullien.

3° *postīcus* : qui se trouve en arrière (sens local) ; Fest. 244, 24, *et quae ante nos sunt antica et quae post nos sunt postica dicuntur ; et dexteram anticam, sinistram posticam dicimus. Sic etiam ea caeli pars, quae sole inlustratur ad meridiem, antica nominatur, quae ad septentrionem, postica ; rursumque diuiduntur in duas partes, orientem et occidentem* ; et P. F. 263, 4, *postica linea in agris diuidendis ab oriente ad occasum spectat*. De là *postīca*, *postīcula* f. « porte de derrière », avec influence de *postēs* ; *postīcum*, *postīculum*, même sens (cf. M. L. 6692) et aussi « quartier de derrière », *postīcius* (tardif, Fortunat), M. L. 6691. Sur *postīciāria*, v. *postēs*.

Postīcus, étant l'opposé de *antīquos*, doit reposer sur **postīquos*, qui aboutissait phonétiquement à *postīcus*.

4° *postilēna* : croupière, avaloire (cf. *antilēna*). Celtique : britt. *pystylwyn*.

posticipō, créé d'après *anticipō* (Claud. Mamert.).

V. encore M. L. 6685, **postcīnium* « souper tardif » (cf. *cēnāre*) ; 6686, *postcrās* ; 6692 a, *post illa*.

La forme de lat. *post*, ombr. *post*, pus, puste, osq. púst, *post* se retrouve dans tokh. B *om-post-am* « posteā ». L'élément *pos-* figure dans lit. *pàs* « auprès », alb. *pas* « après », v. sl. *pozdě* « après » et, avec un *a* d'origine ambiguë, dans la forme adverbiale : av. *pāskaṭ* (ablatif) et *pasča* (instrumental), v. perse *pasā*, skr. *paçcāt* et *paççā* « après ». Lat. *posterus* et ombr. *postra* « posteriōrēs » (opposé à *pretra* « priōrēs »), osq. púst rei « in posterō », pústiris « posterius » sont à rapprocher de lit. *pāstaras*, lett. *pastars* « dernier ». A *postumus* cf. osq. pustm[as] « postrēmae », *posmom* « postrēmum ». V. *pōne*.

L'élément **pos* a l'air d'être le génitif-ablatif du groupe adverbial dont gr. ἔπι est un correspondant, représentant le locatif : lat. *ab* semble appartenir à ce groupe, ainsi sans doute que *po-* (v. ce mot).

postēs, -ium f. pl. (le singulier *postis* est rare) : jambage d'une porte, et par extension désigne la porte elle-même, comme *forēs*. Ancien (Enn.), usuel. M. L. 6693, *pŏstis*. Celtique : irl. *posta*? ; britt. *post* ; et germanique : v. h. a. *phoste*, *pfost*, etc.

Dérivés tardifs : *postīcium* (confondu avec *postīcum*) ; *postīciāria* (Caes. Arel.).

On a proposé, avec quelque vraisemblance, de couper **por-sti-*, avec *por-* comme dans *por-rigō*, et la racine de *stāre* ; cf. néerl. *vorst* « faîte (de maison) ». V. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I 339 et II 663.

postlīminium : v. *līmen*.

postmodŏ : un peu plus tard ; à l'époque impériale, *post* a été interprété comme une préposition, d'où *postmodum*. Renforcement de *post*, d'abord de la langue parlée ; cf. *propemodo*.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

postrēmus : v. *post*.

1° postrīdiē adv. : le lendemain. Ancien locatif. *Postrīdiānus* (tardif).

2° postrīduō : doublet plautinien de *postrīdiē*, créé d'après *biduō*. On a vu, sous *post*, que le locatif *postrīse* retrouve exactement en osque.

postulō : v. *poscō*.

postumus : v. *post*.

potēns, -entis (participe présent, employé adjectivement) : puissant ; et, suivi d'un génitif, « qui a pouvoir sur, maître de ». Ancien, usuel, classique.

Dérivés et composés : *potenter* ; *potentia* (plus rare que *potestās*, peu fréquent à l'époque impériale), M. L. 6696 ; *potentor* (*-tō*) « gouverner » (langue de l'Église) ; *potentātus*, *-ūs*, synonyme de *principātus* ; se dit surtout du pouvoir politique. Dans le latin de l'Église, se dit aussi des personnes : « un potentat » (cf. *potestātēs* « les puissances de ce monde ») ; *potentiālis* (Mar. Vict.) ; *potentiāliter* (Sid.) ; *potentificō* (Mar. Victor.).

impotēns (= ἀκρατής), qui a remplacé *impos* ; *impotentia* (= ἀκράτεια) ; *omni-*, *multi-*, *prae-potēns* (cf. παγκρατής), et des créations poétiques comme *armi-*, *luelli-potēns*, *plectripotēns* (Sid.), etc.
V. *potis* et *possum*.

poticius : v. *putus*.

pōtiō : v. *pōtus*.

potis, -e : au positif ne s'emploie qu'au nominatif singulier masculin et neutre, soit dans la phrase nominale *pote*, *quantum pote*, *quam pote ; nīl*, *quid pote ; quis potis ingentes oras euoluere belli* (Enn., A. 174), soit joint au verbe *sum* dans *potis*, *pote sum*. Le *diui qui potes* des livres auguraux cité par Varr., L. L. 5, 58, et qui traduit le gr. θεοὶ δυνατοί semble isolé. Encore le masculin et le neutre sont-ils confondus et *potis*, *-e*, comme *magis*, *mage*, *satis sat(e)*, se sont-ils employés indifféremment l'un pour l'autre, fait qui est évidemment lié à la possibilité d'amuissement de *-s* et au passage de *-i(s)* à *-e* qui en résultait (v. *possum*). Sens premier « maître de, possesseur de » (conservé dans le dénominatif *potiō*, *potior*, *-īris* et sans doute dans *possideō*), d'où « qui exerce le pouvoir sur, puissant ». A été éliminé dans ce sens au profit de *potēns* et s'est spécialisé dans celui de « qui peut, capable » ; et au neutre « possible » ; cf. la phrase nominale *ut pote* « comme il est possible », spécialisée, comme *nīmīrum*, et devenue conjonction explicative : *ut pote quī*. *Pote*, qui n'est sans doute qu'un doublet syntactique de *potis*, a fait l'effet d'un neutre.

Le comparatif *potior* « plus puissant » (cf. la citation d'un vieux poète dans Cic., Tusc. 4, 32, 69 : *qui plus pollet potiorque est patre*) a pris le sens de « préférable » (conservé peut-être en vieux logoudorien, cf. M. L. 6700). *Potius* signifie « de préférence », *potius quam* « plutôt que ». Le superlatif *potissimus* a encore le sens de « le plus puissant, le plus important » ; cf. Tac., A. 14, 65, 1, *potissimos libertorum ueneno interficere* (où sans doute il y a archaïsme voulu) ; mais *potissimē*, *potissimum* s'emploient dans le sens de « de préférence à tout le reste, surtout », comme gr. μάλιστα.

Dérivés et composés : 1° *potiō*, *-īs*, *-īuī*, *-ītum* : mettre au pouvoir de ; archaïque, encore dans Plt., Amp. 177-178, *hodie qui fuerim liber eum nunc/potiuit pater seruitutis* ; d'où *potītus* : tombé au pouvoir de, Capt. 92, *nam postquam meu' rex est potitus hostium* ;

2° *potior*, *-īris*, *-ītus sum* (l'infectum a aussi des formes de la 3e conjugaison : *potītur*, e. g. Vg., Ae. 3, 56 ; Ov., M. 13, 130, plus fréquent que *potītur*, Lucil. 200 ; Ov., Her. 14, 113 ; *potīmur*, Manil. 4, 884 ; *potērētur*, Tér., Ph. 830 ; Cat. 64, 402 ; *potī*, Pacuv., Trag. 217, exemple isolé en face de *potīrī*, forme usuelle, ou *potīrier*, Plt., As. 916) : devenir maître de, s'emparer de ; être maître de. Ancien, usuel, classique. Se construit avec l'accusatif, l'ablatif ou le génitif, sans qu'une différence de sens apparaisse. Cicéron évite la construction avec l'accusatif, qui est surtout anté- ou postclassique (cf. Kühner-Stegmann, II, p. 382-384).

3° *potestās* : pouvoir, puissance (= δύναμις). En particulier « pouvoir politique », « pouvoir du magistrat » ; d'où le pluriel concret *potestātēs* = αἱ δυνάμεις ; αἱ ἀρχαί « les pouvoirs », c'est-à-dire « les plus hauts magistrats » ; et au singulier *o hominum rerumque aeterna potestas*, Vg., Ae. 10, 18 ; cf. ital. masc. *podestà*, *potestà*, M. L. 6697. *Potestās* ne peut s'expliquer directement ; peut-être est-on parti du rapport *magis*, *maiestās*. Le nom d'agent *potītor* n'apparaît que dans Valère Maxime ; **potītiō* n'existe pas. Dérivé tardif : *potestātīuus* (Tert.).

Une forme *-pos* de **pot-s* (athématique, sans *i*) figure comme second terme de composé dans :

compos (abl. *compote*, cf. Thes. III 2136, 26 ; gén. pl. *compotum* ; doublet *compes* attribué aux *antīquī* par Priscien, GLK II 26, 18, v. plus bas) : en possession de, maître de ; et aussi, au sens passif, « possédé » (quelques exemples à l'époque impériale) ; *compotiō* « rendre maître de » (archaïque).

impos : usité seulement dans les expressions *impos suī*, *impos animī* « qui n'est pas maître de » (rare et archaïque ; remplacé par *impotēns*). Sur *compos*, *impos* Varron a reconstruit théoriquement un simple *pos*, *potis* non attesté ; cf. L. L. 5, 4 : *recto casu quom dicimus « inpos », obscurius fit, si dicas « pos[t] » quam « impos » ; uidetur enim « pos » significare potius « pontem » quam « potentem »*.

Enfin, une forme *-pes*, de **pet-s*, figure peut-être dans : *hospes* (gén. pl. *hospitum*), *sospes* (*seispes*), *compes* ; v. plus haut *compos*, et *hospes*.

Potis est seulement attesté comme prédicat en latin, tandis qu'il est substantif dans *hospes* et l'un et l'autre dans *sospes*. Les correspondants des autres langues sont substantifs.

A l'état isolé, l'indo-européen avait, pour désigner le chef d'un groupe de toute dimension — famille, clan, tribu — un thème **poti-* qui, notamment, sert pour le « chef de famille » : skr. *pátiḥ*, av. *paitiš* « maître, époux », gr. πόσις, spécialisé au sens de « époux », lit. *pàts* (gén. *patẽs*) « époux » et « lui-même » (littéralement « le maître » ; cf., inversement, le sens de *ipsimus*, *ipsissimus* en latin familier), got. *-faþs* « maître » (*brūþfaþs* « Bräutigam »). En latin, *potis* n'a pas gardé ce sens parce que l'idée de « maître de maison » est exprimée par un dérivé : *dominus*. Au second terme d'un composé, la forme est **pot-* : gr. δεσ-πότ-ᾱ- (littéralement « maître de maison ») est un dérivé secondaire de δεσποτ-, qui avait un doublet δεσποδ-, conservé dans le verbe δεσπόζω « je suis maître » ; lit. *vẽš-pats*, littéralement « chef de clan », est aussi un ancien thème en *-*, comme lat. *com-pos*, etc.

Le mot **poti-* n'a pas servi à désigner le « maître » isolément en latin non plus qu'en celtique ou en germanique — l'emploi qui s'est développé est l'emploi prédicatif, du type *potis sum*, d'où *possum*, qui rend compte aussi de l'usage de *potior*, *potius* et *potissimus*. — Par là même, le latin n'a pas conservé le type féminin qui apparaît dans skr. *pátnī* « maîtresse », gr. πότνια et δέσποινα.

Le présent skr. *pátyate* « il est maître de » = av. *paitiieite* n'est accompagné d'aucun autre thème verbal ; c'est donc un dénominatif, mais du thème indo-européen **pot-* conservé au second terme des composés, non du thème élargi **poti-*. Le lat. *potitur*, avec *ī*, y répond exactement ; *potītur* peut se rattacher à *poti-*, quoique ce ne soit pas nécessaire. La construction de *potītur* avec l'accusatif et l'ablatif qu'on trouve en latin (accusatif chez Plt., Asin. 344) a ses correspondants en sanskrit, où *pátyate* peut être accompagné de l'instrumental et de l'accusatif.

A en juger par osq. pútiad « possit », lat. *potēns* et *potuī* sont des formes d'un dénominatif en *-ē-* de **pot-*. Ce dénominatif, qui est un verbe d'état existant à côté du verbe d'action *potior*, n'est représenté en latin qu'au participe présent et au perfectum, ce qui va bien pour le sens. Il n'y en a pas trace hors de l'italique.

Sur tout le groupe en indo-européen, v. Benveniste, Word, 10 (1954), p. 259 sqq.

pot(t)us, -ī m. : vase à boire (Ven. Fort.). Mot de très basse latinité, sans doute étranger, passé en roman, M. L. 6705 et B. W. sous *pot*, et de là en angl. *pot*, en alb. *poç*, etc. V. Du Cange, s. u.

1° pōtus, -a, -um : adjectif de sens actif et passif (cf. *obēsus*) « bu » et « qui a bu » ; cf. Varr. ap. Gell. 2, 25, 7, *et « cenatus sum » et « pransus sum » et « potus sum » dicamus*. Sert de participe à *bibō* ; de même *adpōtus* (Pl., Amp. 282).

2° pōtō, -ās, -āuī, pōtātum, -āre : boire (transitif et absolu) et « abreuver ». Ancien, usuel, classique ; d'où *pōtātor* ; *pōtātiō* ; *pōtātōrius* ; *pōtātus*, *-ūs* ; *pōtābilis* ; *pōtāculum*, *pōtārium* (tardifs) ; *pōtāx* (Gloss., comme *bibāx*) ; *Pōtua* (Arn. 3, 115) ; *pōtitō*, *-ās* (Plt.) « boire souvent, beaucoup » ; *compōtō* ; *ēpōtō* (attesté surtout au participe *ēpōtus* ; les formes personnelles n'apparaissent qu'à partir de Martial) ; *perpōtō* : boire sans discontinuer, passer son temps à boire.

pōtor : buveur ; *pōtrīx* ; *pōtōrius* : à boire ; *pōtōrium* : vase à boire, cf. gr. ποτήριον ; *pōtulentus* (cf. *esculentus*) ; *pōtus*, *-ūs* m. « fait de boire, le boire » ; *pōtiō* : boisson (cf. gr. πόσις) ; et spécialement « boisson magique », « poison » et « potion », cf. M. L. 6699 ; *pōtiōnō*, *-ās* : donner à boire (Garg. Mart.) ; *pōtiōnātōrius* (Chir.) ; *Pōtīna* (cf. Varr. ap. Non. 108, 15) ; *pōtilis* : buvable (Varr., Cael. Aurel.) ; *repōtia*, *-ōrum* n. pl. ; *repōtiālis*.

pōculum (arch. *pocolom*, *pocolo*), *-ī* n. : de **pō-tlc-m* « vase à boire », M. L. 6623 a ; *pōcillum* ; *pōcillātor* : échanson (Apul.) ; *pōculentus* (d'après *uīnolentus*) ; *pōculāris* (tardif) ; *dēpōculō* (Lucil.).

Les formes *potissō* (Sacerd.), *thermopotō*, *potērium* (Plt., Tri. 1014-1017) sont empruntées au gr. : ποτίζω, θερμοπότης, ποτήριον.

Malgré la fréquence de l'emploi en latin, *pōtō* n'est pas représenté dans les langues romanes, où seul *pōtiō* a survécu partiellement, du reste avec un sens spécial (cf. fr. *poison*). C'est *bibere* et ses dérivés qui sont demeurés. Mais l'irlandais a *póit*, *pótaire* « pōtiō, pōtor ».

La racine signifiant « boire » offre une alternance singulière, avec ses deux formes : **pō-*, d'une part ; **pī-*, de l'autre. Le grec a les deux à l'aoriste : πῶ à l'impératif en lesbien (et, d'après πῶ, πῶθι) et πῖθι en attique. Le présent **pibe/o-* attesté par skr. *píbati* « il boit » et irl. *ibim* « je bois » est représenté par lat. *bibō* (v. ce mot). La forme **pō-* a été, d'ailleurs, généralisée en latin. Et l'on a *pōtus*, *pōtor* et *pōculum* ; le nom d'instrument a un correspondant dans skr. *pā́tram* « vase à boire » et le nom d'agent dans skr. *pātā́* « buveur ». L'aoriste, représenté en védique par *ápāt* « il a bu » et en grec par ἔπιον (fait sur 3e p. plur. ἔπιον, participe πιών), et le parfait, représenté par véd. *papaú* et par gr. πέπωκα, ne sont pas conservés en latin, où un perfectum a été fait sur *bibō*. Le baltique a, comme le latin, généralisé **pō-* : lit. *pũtà* « banquet », v. pr. *poūt* « boire ». Le slave a, au contraire, généralisé **pī-* : *piti* « boire », etc. Le hitt. a, avec un élargissement en *-s-*, *paš-* « avaler ». La forme radicale **pə-*, indiquée par gr. πέποται, etc., et par πότος « boisson », a peut-être son pendant dans le futur à redoublement fal. *pipafo* « je boirai ». — Pour le sens, il est à remarquer que la racine **pō-*, **pī-* est d'aspect « déterminé » : la forme radicale fournit un aoriste au védique et au grec ; la racine **ed-* « manger » fournissait, au contraire, un présent, mais pas d'aoriste : « manger » indique naturellement un procès qui se développe sans terme défini.

prae (ancien *prai* ; cf. *praifectos* « praefectus », CIL I² 398 ; *prae* s'abrège devant voyelle, cf. *prĕustīs*, Vg., Ae. 7, 524, ou se contracte devant un *e* : *prēndō* de *prae(h)endō*) : en avant, devant (s'emploie de l'espace et du temps comme adverbe, préverbe et préposition accompagnée de l'ablatif) ; cf. Plt., Amp. 543, *abi prae*, *Sosia* : *iam ego sequar* (d'où *praeīre*) ; préverbe (seul emploi dans lequel se soit conservé le sens temporel) dans *praeceps*, *praecipiō*, *praedīcō*, *praecānus*, *praecox*. Marque une idée de supériorité dans *praealtus*, *praeclārus*, *praecellō*, etc. De là *praenimium*, *praenimiō* (Gloss.). Du sens de « en avant de, devant », on est passé à celui de « vis-à-vis de » ; et *prae* a pu arriver ainsi à signifier « en comparaison de » (même évolution que dans *prŏ*) : *uidebant omnes prae illo parui futuros*, Nep., Eum. 10, 4 ; de là les conjonctions de comparaison appartenant à la langue familière : *prae ut*, *prae quam* (cf. *prō ut*, *prō quam*), ce dernier correspondant pour la forme (non pour le sens) à ombr. *prepa* « priusquam », *prae quod*.

Prae, marquant l'antériorité, a pu également servir à marquer la cause (cf. *prō*) ; de là le sens de « à cause de » : *Vlixi cor frixit prae pauore*, Liv. Andr., Od. 16 (v. B. Kranz, *De particularum « pro » et « prae » in prisca lat. ui et usu*, Breslau, 1907) ; à l'époque impé-

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

riale, généralement dans des phrases négatives, pour marquer un empêchement : *nec loqui prae maerore potuit*, Cic., Planc. 41, 99. *Prae* est conservé en roumain avec le sens de « très » ; cf. M. L. 6707.

Dérivés : *praeter* (cf. *inter* et *in* ; *propter* et *prope* ; *subter* et *sub*) : en avant de ; d'où « au delà de » ; et par suite « en plus de », d'où « sans compter, outre, excepté » et même « sans » (tardif). Préverbe, adverbe et préposition : préverbe dans *praetereō*, *praetermittō* ; adverbe dans, par exemple, Cic., Q. fr. 1, 1, 5, § 16, *etiam in Graecis ipsis cauendae sunt quaedam familiaritates, praeter hominum perpaucorum* ; préposition avec l'accusatif, e. g. Plt., Amp. 772, *illud praeter alia mira miror maxume*. De là *praeter... quam*, dont les deux éléments sont encore séparés dans Plaute et, par affectation d'archaïsme, dans Cic., Leg. 3, 19, 45, « outre que », et simplement « outre », qui remplace *praeter* dans son emploi adverbial, *praeter* se confinant de plus en plus dans l'emploi prépositionnel : *praeter... sī* ; *praeter... quod*. Ancien, usuel, non roman.

praetereā : en outre, en allant plus loin, désormais ; confondu avec *praesertim* à basse époque ; *praeterhāc*.

praeter propter : expression asyndétique archaïque signifiant « de loin comme de près » ; puis « tant bien que mal ».

Préposition du groupe de *prō*, mais sans correspondant propre sûr hors de l'italique, osq. prai (sens temporel prai Mamerttiais « ante Mārtiās fēriās »), ombr. pre, *pre*, avec l'ablatif comme en latin, et avec le même sens ; usitée également dans ces deux langues comme préverbe : osq. *praefucus* « praefectus », ombr. prehabia « praebeat ». Rien n'indique que irl. *ar* (*air*), gaul. *are-* (*Are-morici* « qui sont près de la mer ») aient eu une diphtongue finale. Dans v. pruss. *prei*, lit. *prẽ*, v. sl. *pri* « auprès », il y a la diphtongue en *e* qui caractérise le datif, à en juger par le vieux prussien, par lit. *prei-kālas* « enclume » et aussi par le slave ; le sens n'est pas exactement le même ; v., du reste, lat. *prī*. Le gr. παραι n'a pas d'autonomie : ce n'est en grec qu'une forme alternant avec παρα. V. h. a. *furi* « devant » est en tout cas bien différent de lat. *prae*.

praebenda, -ae f. : secours accordé par l'État à un particulier. Mot de basse époque (Eugraph., Cassiod.). Demeuré dans les langues romanes avec un doublet **probenda* sous l'influence de *prouentus* ; cf. M. L. 6708 ; B. W. sous *provende* ; et germanique : v. h. a. *pfruonta*. De *praebeō*.

praebeō : v. *habeō*.

praebia, -ōrum n. pl. : amulettes qui écartent le danger des enfants (de **praihibia*, cf. *prohibeō*). L'étymologie de Varron, L. L. 7, 107, le rapproche bien de *praebeō*, mais en donnant au verbe le sens de « fournir » qui ne convient pas : *praebia a praebendo ut sit tutus, quod si(n)t remedia in collo pueris* ; l'étymologie de Verrius est meilleure : *praebia rursus Verrius uocari ait ea remedia... quod mala prohibeant*, Fest. 276, 7. Non attesté en dehors de ces textes et des gloses.

praecellō : v. *celsus*.

praeceps : v. *caput*. M. L. 6709 a.

praecia : 1° v. *praecō* ; 2° v. *precius*.

praecīdāneus : v. *caedō*.

praecipiō, praecipuus : v. *capiō*.

praecō, -ōnis m. : crieur public, héraut. Ancien (Plt.), usuel. Irl. *preachoine*.

Dérivés : *praecōnius* : de crieur ; *praecōnium* : charge de crieur public ; d'où « publication, appel » ; et spécialement « éloge (public) », *praedicatio alicuius rei et laus antecedens*. Ce sens de « éloge » est venu sans doute de l'habitude qu'avaient les *praecōnēs* de faire l'éloge au théâtre des pièces qu'ils annonçaient ; cf. la glose *praecōnium* « *laus antecedens theatrum* », CGL V 474, 52 ; *praecōnor, -āris* et *praecōnō* (= κηρύσσω), M. L. 6711 ; *praecōniālis, praecōn(i)ātiō, praecōnizō* (tardifs). A *praecō* on rattache quelquefois une forme *praecia* signalée par Festus ; cf. P. F. 250, 15 : *p. dicebant qui a flaminibus praemittebantur, ut denuntiarent opificibus manus abstinerent ab opere, ne, si uidisset sacerdos facientem opus, sacra polluerentur*. Mais le mot n'est sans doute qu'une forme abrégée de *praeclāmitātōrēs* ou *praecalātārēs* ; cf. Fest. 292, 3 et P. F. 293, 1.

Praecō représente peut-être **prai-dicōn-* (on s'autorise de Plt., Sti. 194 sqq. ; mais l'amuissement de *i* après *d* serait surprenant) ou **prai-wokōn-* : la racine **wek*^{w}- de *uocāre* rend bien compte du sens, technique et juridique.

praecoquis (*-quus*), **praecox** : v. *coquō*. M. L. 6712 ; André, *Lex.*, *praecoquum*.

praecordia : v. *cor*.

praeda, -ae f. (ancien *praida*, CIL I^{2} 49 ; pluriel rare, cf. toutefois Cic., Agr. 2, 23, 61 ; Juv. 11, 101) : ensemble des choses prises à l'ennemi, butin ; puis « proie » : *praeda canum lepus est*, Mart. 1, 22, 5 ; et aussi « gain, profit ». Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6714. Celtique : irl. *praed*, *preid* ; britt. *praidd* ; germ. *prīde*.

Dénominatif : *praedor, -āris* (et *praedō*) ; *praedō, -ōnis* : pillard, brigand, pirate ; *praedōnius* ; *praedōnulus* (Cat.) ; *praedātor, -tiō*, M. L. 6715-6717 ; *praedātrix* ; *praedātōrius* ; *praedātīcius* ; et à basse époque *dēpraedō, dēpraedātiō* (Lact., Ital.).

Le rapprochement de *praemium* favorise l'étymologie **prai-heda* ; cf. *prae-hendō*. Pour la forme, cf. *praebeō* de **prai-habeō*.

praeditus, -a, -um : 1° muni de, doué de (glosé κεχορηγημένος, *ornatus*, *instructus*) ; 2° à l'époque impériale (Marc Aur., Front., Apul.) « préposé à, qui préside à » (= *praepositus*, *praefectus* ; glosé προεστώς). Ce second sens s'est sans doute développé par suite de la confusion des deux racines **dō-/də-* et **dhē-/dhə-* en composition. V. *dō*.

praedium : v. *praes*.

praedopiunt : v. *optō*.

praefericulum : v. *ferculum*.

praefectus, praefica : v. *faciō*.

praefiscinī : v. *fascinum*.

praefōcō : v. *faux*.

praegnās, -tis (et, par assimilation à un participe présent, souvent orthographié *praegnāns* (*-āns* se confondant avec *-ās* dans la prononciation), cf. *inciēns* et *adamā(n)s* ; dans Fulgence, *praegnāx, -ācis*, d'après les adjectifs en *-āx*, parce que *-ax* et *-as* avaient également fini par se confondre ; d'où *praegnācitās* ; cf. M. L., *Einf.*^{3}, p. 170) adj. : enceinte, grosse (d'une femme) ; pleine (d'une femelle). S'est aussi dit des plantes et de toute espèce d'objet avec le sens de « rempli de ». Ancien (Plt.), classique, usuel. Les formes romanes remontent à un doublet **praegnis* ; cf. M. L. 6720.

Dérivés : *praegnātiō* (déjà dans Varr.) = κύησις ; et, attestés seulement à basse époque, *praegnō, -ās* : être grosse ; *praegnātus, -ūs* ; *impraegnō* : rendre grosse (tardif) ; cf. M. L. 4316 ; B. W. *imprégner* ; britt. *ymrain?*

Distinction fondée sur l'étymologie, réelle ou imaginaire, entre *grauida*, *praegnā(n)s* et *inciēns* dans P. F. 87, 1 : *grauida est quae iam grauatur conceptu ; praegnans uelut occupata in generando quod conceperit ; inciens propinqua partui, quod incitatus sit fetus eius* (!).

On ne peut guère douter qu'il y ait ici *prae-* suivi d'une forme de la racine de *(g)nāscor*, *(g)nātus*, *gignō*. Ce peut être la forme à degré zéro *gnā-* de la racine suivie du suffixe *-t-* qui figure au second terme de composés et dans des dérivés ; cf. *comes* ; *obses*, etc.

praehendō (et *prēhendō* usuel dans Plaute ; *prēndō*, cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 211 et 151), **-is, -dī, -sum, -ere** : prendre, saisir ; comme *capiō*, gr. λαμβάνω ; se dit aussi des opérations de l'esprit ; de là le double sens, physique et moral, du verbe et de ses composés. Ancien, classique, usuel. Panroman, où il a remplacé *capiō* au sens de « prendre ». M. L. 6736 ; B. W. s. u. *Praehendō* est composé de **prai*, *prae* + un simple **hendō* qui n'est pas attesté isolément, mais dont la racine figure dans *praeda*, et peut-être dans *hedera*.

Dérivés : *pre(he)nsiō* (rare et technique) : droit de prendre quelqu'un (qu'ont certains magistrats) ; cf. Atei. Cap. ap. Gell. 13, 12, 4, *quoniam... tribuni plebis prensionem haberent* ; et Varr., ibid., *in magistratu habent alii uocationem, alii prensionem*. De là le sens concret de « prison » dans les langues romanes (cf. *mānsiō*), M. L. 6737 ; B. W. s. u. ; **prēnsibilis* supposé par *imprēnsibilis*, Gell. 11, 5, 4 (= ἀκατάληπτος, employé par Cic., Acad. 2, 6, 18) ; *prēnsō, -ās* : s'efforcer de prendre (transitif et absolu ; dans ce dernier sens, employé par Cic., Att. 1, 1, 1, comme synonyme énergique et familier de *petere* « être candidat » : *prensat unus P. Galba*) ; puis « prendre avec force, serrer, presser » (souvent synonyme de *pressāre*, avec lequel il tendait à se confondre dans la prononciation). Dérivés : *prēnsātiō* ; *prēnsitō, -ās* (Sid.).

Composés : *appre(he)ndō* : saisir (semble appartenir au langage familier ; les écrivains soigneux préfèrent *prehendō* ou *comprehendō* ; se saisir de ; en bas latin « saisir par l'esprit, comprendre, apprendre ». Bien représenté dans les langues romanes, où il a éliminé *discere*, M. L. 554 ; B. W. s. u. ; *apprehēnsiō* : 1° action de saisir ; connaissance, intelligence ; 2° ἐπιληψία, κατάληψις ; *apprehēnsibilis* (bas latin = καταληπτός) *apprēnsō* (Grat.) ; *compre(he)ndō* : 1° se saisir de (aspect déterminé) ; saisir (sens physique et moral) ; 2° sens collectif « prendre ensemble ou dans l'ensemble, comprendre, embrasser », cf. ad Her. 3, 16, 29, [*locos*] *memoria comprehendere et amplecti* ; Aug., Ciu. 12, 19, p. 524, *incomprehensibili comprehensione omnia incomprehensibilia comprehendit*. Cf. κατα- et συλ-λαμβάνω ; *comprehēnsiō* = σύλληψις, etc. Panroman, M. L. 2106 ; *dēpre(he)ndō* : saisir, prendre sur le fait ou à l'improviste ; surprendre ; découvrir. Conservé en roumain, M. L. 2574 ; *dēpre(he)nsiō* ; *dēprēnsa, -ae* ; **impre(he)ndō*, cf. M. L. 4317 ; B. W. *emprise* ; *reprehendō* : prendre et ramener en arrière ; reprendre, recouvrer. Au sens moral, « reprendre, blâmer », en parallèle avec *offendō* dans Cic., Clu. 36, 98, *cum in eodem genere, in quo ipsi offendissent, alios reprehendissent*. M. L. 7227. De là *reprehēnsiō, reprehēnsibilis* (et *ir-*, tardif et savant = ἀψεγής, ἄψεκτος), *reprehēnsor*.

La forme de *prae-hendō*, *pre-hendō* fait des difficultés. Tandis que *prae-hendō* s'explique bien — et le *-ai-* se retrouve dans le *praenderit* de Festus 166, 29 —, l'*e* de *prehendō* est isolé, obscur (il est à noter que *prehendō* peut être une graphie étymologique ; la scansion est souvent dissyllabique comme dans *de(e)sse*). Le **hed-* qui est dans *praeda* rappelle v. isl. *geta* « atteindre », got. *bi-gitan* « trouver », v. angl. *forgietan* « vergessen », etc. Le **hend-* de *pre-hendō* concorde, au contraire, avec la racine grecque de χείσομαι (de *χενδ-σομαι), κέχονδα, ἔχαδον (d'où χανδάνω, avec nasale secondaire), alb. *gendem* « je suis trouvé ». Sur le groupe, peu clair, de irl. *gataim* « je vole, j'enlève », v. H. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, II, p. 356, avec le renvoi à gall. *genni* « être compris dans, occuper un espace », ibid., I, p. 39. On est amené à opérer à la fois avec **ghed-* et **ghend-*.

praeiūdicium : v. *iūs*.

praemium, -ī n. : part de butin prise à l'ennemi et prélevée pour être offerte à la divinité qui a donné la victoire, ou au général vainqueur. De **prai-emiom*, **prae-emium*, cf. le groupe de *emō* au sens de « prendre ». Joint à *praeda* par Vg., Ae. 11, 78 sqq. : *multaque praeterea Laurentis praemia pugnae | aggerat, et longo praedam iubet ordine duci* ; d'où, dans la langue commune, « profit, récompense légitime », au point qu'Ennius, ap. Cic., de Or. 3, 36, 102, arrive à l'opposer à *praeda* : *nam sapiens uirtuti honorem praemium, haud praedam petit*. La paronymie de *praemium* et de *pretium* a dû influer sur le développement du sens de *praemium*, qui à l'origine n'est qu'un synonyme de *praeda* ; cf. T.-L. 45, 37, 5, *praemium* (opposé à *poena*) *ita et pretium recte facti triumphum haberet L. Paullus pro egregie bello gesto*. Ancien, usuel, classique. Les formes romanes sont savantes. M. L. 6721.

Dérivés : *praemior, -āris* (rare) ; *praemiātor, -trīx* ; *praemiōsus*, employé par Caton au sens de *pecūniōsus* ; *praemiālis* (Aug.).

praepes, -etis adj. : « qui vole en avant », épithète de l'oiseau : *p. auis*. Terme de la langue augurale (cf. Fest. 224, 6 ; Serv. in Ae. 6, 15 ; Gell. 7, 6, 3, etc.), qui s'oppose à *infera* ; cf. P. Nigidius Figulus, *Augurii priuati lib. I*, dans Funaioli, Gramm., frg. 38, p. 175, *discrepat dextra sinistrae, praepes inferae*, où Aulu-Gelle note « *ex quo est coniectare praepetes appellatas quae*

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

altius sublimiusque uolitent » ; de là l'emploi de *praepes* chez Ennius au sens de *altus*, dans le récit de la prise des auspices par Rémus et Romulus, A. 94, *praepetibus sese pulcrisque locis dant*, à côté de A. 91, *praepes/laeua uolauit auis*. Dans la langue commune, l'adjectif a le sens de « qui se porte en avant » : *praepete ferro*, Ann. A. 407 (cf. *impetus*, *impete*). Dans la langue poétique, l'adjectif substantivé est devenu synonyme de *auis* ; cf. *āles*. Issu de **prai-pet-s* (gén. pl. *praepetum*) de la racine **pet-*.

V. *petō*.

praepūtium, -ī n. : prépuce (depuis Varron) ; *praepūtiātus*, *-tiō* et *impraepūtiātus* (Tert.). Sans doute mot composé dont le second élément est obscur. Le rapprochement de *salapūtium* n'éclaire rien. Cf. peut-être **pūttus* sous *pŭtus*.

De *praepūtium* il semble qu'ait été extrait un simple **pūtium* que supposent quelques formes romanes ; cf. M. L. 6881.

praes, -dis m. (de **prai-uas* > **prae-(u)es*) ; on lit *praeuides*, CIL I² 585, 46) : caution, donnant garantie à l'État créancier en faveur d'un débiteur qui a fait marché avec l'État (*manceps*, cf. Varr., L. L. 5, 40). Différent de *uas* et *spōnsor*, qui désignent des cautions s'appliquant à des obligations entre particuliers. Terme technique de droit. Cf. gr. προέγγυος (πρώγγυος tables d'Héraclée), calqué sur *praes* au moment où ce terme était encore **praiuas*.

Dérivés et composés : *praedium* (usité surtout au pluriel *praedia*) : proprement « garanties en immeubles demandées par l'État créancier aux *praedēs* », ceux-ci devant être *locuplētēs* « possesseurs de terres » ; cf. Asc., in Cic., Verr. II 1, 45, 115 : *praedes dicuntur satisdatores locupletes pro re, de qua apud iudicem lis est, ne interea qui tenet, diffidens causae, possessionem deteriorem faciat, tecta dissipet, excidat arbores, et culta deserat* ; par suite « biens-fonds » ; *praediolum* ; *praediātor* (Cic.), *-tōrius*, *-tūra* ; *praediātus* « muni de biens » (Apul., d'après *dōtātus*?) ; *compraedēs* : *eiusdem rei populo sponsores*, P. F. 35, 8.

V. *uas*.

praesēns, -sentis adj. : présent (dans l'espace, opposé à *absēns* ou, dans le temps, à *praeteritus*, *futūrus*) = gr. παρών. Ancien, usuel, classique (v. sous *ab*). Il est à noter que *praesēns* est sémantiquement différent de *praesum*, qui signifie seulement « être à la tête de » ; le sens de « qui préside » (Auson., ep. 21, 1) est artificiel. Ceci s'explique par le fait que, le participe n'existant pas près du simple *sum*, la forme *praesēns* n'est pas liée à *praesum*.

Dérivés : *praesentia* (d'où britt. *presen*, mot savant) ; *praesentārius* (archaïque) et, à l'époque impériale, *praesentālis* ; *praesentāneus* : présent, instantané, comptant (argent) ; substantif *praesentāneum* (sc. *remedium*) : remède instantané ; *praesentō*, *-ās* : présenter ; *praesentātiō* et *repraesentō* (classiques) ; *praesentātiō* ; *repraesentātiō* ; le composé qui figure dans Cicéron et César avec le sens de « exécuter immédiatement, payer comptant » (aspect déterminé) est antérieur au simple. Cf. aussi *dēpraesentiārum* et *impraesentiārum* « instantanément », locutions archaïques et populaires (Pétr., Caton), de *dē-*, *in-praesentiā rērum*? Cf. *in rē praesentī*.

praesaepēs, praesēpe : v. *saepēs*. M. L. 6724.

praesēpium, -ī n. : sorte de chardon, trad. de ἀτρακτυλλίς, Diosc. 3, 97, qui servait à faire des fuseaux.

praesertim adv. : particulièrement, spécialement, surtout : *p. quod*, *cum* ; *p. sī*. De *prae* + *sertim* qui s'apparente à *serō*, *-is*, *seruī*, *sertum*. Pour le sens, cf. *praecipuē*. Classique, fréquent dans Cicéron, mais rare dans la prose impériale ; ne semble plus usité après Quintilien.

praeses, praesideō : v. *sedeō*.

praesīderō : v. *sīdus*.

praestes : v. *stō*.

praestigiae : v. *stringō*.

praestinō : v. *stanō* sous *stō*.

praestō : adverbe, joint surtout à *esse*, *adesse* « sous la main, à portée », d'où « au service » : *esse praestō alicuī*. Ancien, classique ; rare à l'époque impériale. M. L. 6726. Bret. arm. *prest*?

Un adjectif *praestus* qu'on lit dans des inscriptions de basse époque paraît reformé sur *praestō*. A *praestō* (cf. le type *sēdulus/sedulō*) il faut rattacher sans doute :

praestō, -ās, -āuī (et *praestitī*, par confusion avec *praestō* de *stō*), **-ātum, -āre** : mettre à la disposition de (avec l'accusatif de l'objet et le datif de la personne intéressée : *praestāre aliquid alicuī*) ; et, par suite, « fournir, prêter » (ancien, usuel ; fréquent à basse époque comme substitut expressif de *dare*, *praebēre* (*praestāre operam*), et par suite panroman, sauf roumain, dans ce sens), M. L. 6725 ; souvent employé pronominalement : *praestāre sē*.

Les Latins établissaient un rapport, réel ou imaginaire, entre *praes* et *praestō*, cf. Varr., L. L. 5, 40, *praedia dicta, item ut praedes, a praestando, quod ea pignore data publice mancupis fidem praestant*, qui a eu pour conséquence le sens de « garantir » que présente fréquemment *praestō*. C'est à ce sens que se rattachent les dérivés d'époque impériale *praestātor*, *praestātiō*.

Il a été proposé de l'adverbe des explications diverses dont aucune ne s'impose : **prae-sitō* (v. *po-situs*), *prae-stō* (de la racine de *stāre*), **prae-uad-* (cf. *praes*), **prae-hestod* (cf. skr. *hástaḥ* « main », ingénieuse explication due à J. Wackernagel et proposée par lui à la *Versammlung des schweizerischen Philologenverbands* en 1919, mais qui se heurte au fait que le mot sanskrit n'a de correspondant nulle part).

praestō, -stās, -stitī : v. *stō*.

praestōlor (*ō* dans Plt., Epid. 221), **-āris, -ātus sum, -ārī** (et *praestōlō*, archaïque ; cf. Non. 475, 31) : attendre, guetter ; *-ri dicitur qui ante stando, ibi, quo uenturum excipere uult, moratur*, P. F. 250, 3 ; cf. Don., Eun. 975, *praestolari est praesto esse et apparere*.

Rare, surtout archaïque, repris à basse époque (Vulg., qui a aussi *praestōlātiō*). Sans doute mot de la langue parlée. Dérivé de **praestō-lo-s*?.

praesul, -lis c. : celui qui saute en avant (cf. *saliō*), épithète du prêtre principal des Saliens qui dansait en tête de la procession annuelle, Cic., Diu. 1, 26, 55. De là deux sens dérivés : 1° danseur (cf. *praesultor* et *praesultātor*) ; 2° président, directeur, chef (époque impériale) ; d'où *praesulor*, *-āris* ; *praesulātus*, *-tūs* (= προεδρία, latin ecclésiastique) ; d'après *cōnsul*, *consulātus*.

praeter : v. *prae*.

praetexō, -texta : v. *texō*.

praetor, -ōris m. : préteur, titre donné à un magistrat romain dont les fonctions n'ont pas toujours été les mêmes. Les anciens font dériver ce nom, en raison du commandement militaire exercé au début par le préteur, de **prae-itor* « celui qui marche en tête », comme skr. *pura-etár-* (cf. *praesul*) ; v. Cic., Leg. 3, 3, 8. Mais il est possible que *praetor* soit (comme *magister*?) une déformation par étymologie populaire d'un terme étrusque : *purθ.*, *purθne* que l'on a rapproché de gr. πρύτανις ; cf. Fr. Leifer, *St. z. antik. Aemterwesen*, I, 83, 4 et 93 sqq.

Dérivés : *praetōrius* (d'où *praetōrium* n.), *-riānus*, *-ricius* ; *praetūra* (cf. *cēnsūra*) ; *prōpraetor*.

prandeō, -ēs, -dī (et *prandidī*, blâmé par Diom., GLK I 367, 17 : *errant qui dicunt prandidi*), **prānsum, -ēre** : déjeuner. Ancien (Plt.), usuel, classique. M. L. 6728.

Formes nominales et dérivés : *prandium*, *-ī* n. : déjeuner (du matin, dit aussi *ientāculum*, cf. *iēiūnus*, et du midi, cf. P. F. 249, 12 et 296, 20 ; les noms désignant les repas ont été fréquemment intervertis). Ancien, usuel. M. L. 6730. Irl. *proind*, britt. *prain*. De là *prandiolum* (Not. Tir.), *prandiculum* (Fest.), *-lārius*, *prandiārius* (Schol. Hor.), M. L. 6729 ; *prānsus* : qui a déjeuné ; *dēprāns* (Naev., Com. 20, comme *dēses*?) ; *imprānsus* : qui est à jeun ; *prānsor* (rare, archaïque) ; *prānsōrius* ; *prānsitō*, *-ās*.

Comme *prandium* désigne un repas pris dans la première partie de la journée, on a été tenté d'y chercher un premier terme *pran-* (ou *pram-*) du groupe de *prior*, *prī-*, etc. — et il ne manque pas, hors du latin, de formes à *-m-* comme lit. *pirmas* « premier » — et, au second terme, une forme à vocalisme zéro de la racine de *edō* (cf. gr. ἄρι-στ-ον). Tout ceci hypothétique.

prasinus, -a, -um : vert de poireau. Emprunt au gr. πράσινος.

Dérivés : *prasinātus* (Pétr.) ; *prasiniānus* : partisan des verts (dans les courses du cirque). M. L. 6730 a.

prātum, -ī n. (*prātus* m., Gromat.) : pré, prairie. Ancien (Cat., Plt.) ; panroman. M. L. 6732. Celtique : corn. *praz*, arm. *prad* (de *prătum*) ; emprunt tardif.

Dérivés : *prātulum* ; *prātālis* ; *prātēnsis* ; *prātēns*, *-tentis* (Apul., Met. 8, 18).

On rapproche irl. *ráith* « rempart de terre » (cf. gaul. acc. *rātin* et *Argentorātum*?). Mais ni le sens ni la forme ne concordent.

prātūra, -ae f. : vente (Arc. Dig. 50, 4, 18). De πρᾶτος.

prāuus (*prāuos*), **-a, -um** : tors, de travers (opposé à *rēctus*). Se dit des parties du corps (jambes, bras, bouche, etc.) ; et s'emploie aussi au sens moral : perverti, dépravé, mauvais. Ancien, usuel, classique. B. W. *brave*?

Dérivés et composés : *prāuitās* ; *prāuō* : στρεβλῶ (Gloss.), dont la langue classique ne connaît que le composé *dēprāuō*, *-ās* (opposé à *corrigō*, Varr., L. L. 9, 11) ; *dēprāuātiō* ; *imprāuō* (tardif) ; *prāuēscō*, donné comme transitif dans les gloses et traduit par διαφθείρω, ἀφανίζω, στερίσκω ; *prāui-cors* ou *-cordius*, *-loquium* (langue de l'Église).

Étymologie peu claire. On est tenté de rapprocher le sens de *per-* dans *pereō*, *perperus*, etc., qui est ancien (v. *per*). Le suffixe serait le même que dans *prīuus* et surtout que dans *curuus*, *toruus*. Mais, tandis que sl. *pravŭ* « droit » s'oppose à *krivŭ* « oblique », lat. *prāuus* marche pour le sens avec *perperus*. Le difficile est d'expliquer *prā-* ; par skr. *prúvaḥ* et lit. *pírmas* « premier », on sait qu'il y a des formes dissyllabiques : **perə-*, **prə-* ; le *prā-* de *prāuus* s'expliquerait donc : mais ceci oblige à poser pour le latin un type dont les correspondants sont lointains de toute manière.

prĕcius, -a, -um (*praecia*, *pretia*) : *-a ūtis*, nom d'une sorte de vigne et de raisin (Vg., G. 2, 95 ; Plin. 14, 29). Synonyme de *praecoquus* d'après Servius. Cf. *Praeciānum* (*pirum*), Cloat. ap. Macr. 3. 19, 6.

precor : v. **prex*.

prēlum, -ī n. (*prēlus*, Gloss.) : levier et poutre du pressoir ; puis le « pressoir » tout entier (*torcular*). De **pres-lom* ou **pret-slo-m*, cf. *pressī* de *premō*. Ancien (Cat.), technique.

premō, -is, pressī, pressum, premere : presser (sens physique et moral), serrer et « serrer de près, enfoncer, planter ; accabler », etc. Le sens général « exercer une pression sur » s'est nuancé de diverses manières suivant le mot auquel il était joint. Usité de tout temps. M. L. 6738 et 6745, *pressus*, cf. germ. *fressa* (et *persa* de *pressa* ; 6739?), * *premitus* ; 6743, **pressia*. — *Pressus* a le sens de « contenu, retenu », d'où, dans la langue de la rhétorique, « concis » (opposé à *inflātus*) et « précis, exact » ; l'adverbe *pressē* est arrivé à prendre le sens de « de près, près » qu'il a dans les langues romanes (comme gr. ἄγχι en face de ἄγχω), cf. M. L. 6742, et qu'on aperçoit déjà dans des expressions comme *uites pressius radere*, Pall. 12, 9 ; *pressius colla radere*, Vég., Vet. 1, 56. Cf. encore M. L. 196, *ad pressum*, d'où proviennent it. *appresso*, fr. *après* (v. B. W. s. u.) ; cf. aussi **appressicō*, M. L. 554 a. A *premō* correspond l'intensif *pressō*, *-ās* (souvent confondu avec *prēnsō*), évité par la langue classique, mais qui est dans Plaute et dans les poètes du siècle d'Auguste (cf. Ov., M. 8, 538 ; Vg., B. 3, 99, *p. ubera palmis* ; Prop. 3, 15, 18) ; M. L. 6741, 6745.

Autres dérivés et composés : *pressim* adv. (Apul. ; cf. *pedepressim*) ; *pressiō* (rare et technique ; Cés., Vitr.) : 1° pression ; 2° sens concret : *pressio quod Graeci* ὑπομόχλιον *appellant* ; *pressor* « qui premit » (Charis. p. 219, 16 B) ; « qui rabat le gibier » (Isid., Or. 10, 282) ; *pressōrius*, d'où *pressōrium* : pressoir, presse à étoffes, qui a remplacé *prēlum* dans les langues romanes, M. L. 6744 ; *pressūra* « coma » et « oppression » (époque impériale), d'où britt. *prysur*, *prysuro* ; *pressulus*, *pressulē* (Apul.) ; *pressus*, *-ūs* m. (classique, Cicéron) ; *pressīcius* (Gloss. *-m*, πέσιμον,

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

CGL II 407, 43). Cf. aussi *Prema*, divinité nuptiale, citée par St Augustin et Tertullien, et *prēlum*.

Composés : *apprimō* ; *comprimō* et *compressiō* ; *compressus*, *-ūs* ; *compressō* (bas latin ; dans l'Itala = ἐκθλίβω) ; *dēprimō*(demeuré en v. fr. *depriembre*, M. L. 2575) ; *exprimō* : faire sortir en pressant, exprimer ; d'où « modeler », cf. Plt., Pseud. 56, *expressam in cera ex anulo suam imaginem* (= *effingere*), et par suite « représenter, exprimer, prononcer » ; et aussi « faire sortir de force, arracher » ; *pecunia ui expressa et coacta*, M. L. 3057 ; *imprimō*, *impressiō* (= ἐντυπόω, ἐντύπωσις), M. L. 4318 ; *opprimō* ; *reprimō* ; *supprimō* : enfoncer en pressant, engloutir : *s. nāuem* ; par suite « faire disparaître, supprimer » ; et aussi « cacher au fond » (= *abscondō*, *cēlō*).

Cf. aussi M. L. 6743, **pressia* ; 6739, **premitus*.

La comparaison de *premō* et de *pressī*, *pressus* montre que l'élément radical est ici *pr-*. Dans *-em-*, il y a une caractéristique du présent qui rappelle certaines formes du tokharien B ; v. MSL 19, p. 160 sqq. L'élargissement *-em-* indique un procès qui dure ; en latin, on a ainsi *dor-m-iō*, qui indique le fait d'être en état de sommeil ; v. aussi lat. *tremō* et cf. peut-être la racine **gʷem-* (skr. *gam-*, got. *qiman*) en face de **gʷā-* (skr. *gā-*, gr. βᾱ-). Le latin aurait conservé ici trace d'un type très archaïque.

Quant à *pressus*, *pressī*, il faut partir de **pr-et-* ou *pr-es-*, avec un élargissement en *-t-* ou en *-s-*. La racine serait celle de skr. *sphuráti* « il heurte du pied », lat. *spernō*, etc. ; mais les sens concordent mal ; et les formes latines n'ont aucun correspondant précis. Ce qu'il y a de plus près pour le sens, c'est v. sl. *perǫ*, *pĭrati* « fouler du pied, πατεῖν » ; mais l'ensemble du groupe slave et baltique est assez loin ; le sens de « frapper » y domine. Le sens de « presser, serrer » s'expliquerait par l'emploi du suffixe **-em-* à valeur durative.

presbyter, -ī m. : emprunt fait par la langue de l'Église (depuis Tert.) au gr. πρεσβύτερος « prêtre », avec doublets populaires *pr(a)ebiter* (d'après *praebeō*?), *prosbiter*, **probiter*, auxquels remontent certaines formes romanes. M. L. 6740 ; B. W. s. u. Celtique : irl. *qrimitir*, *cruimther*, *prespiter* ; britt. *pryſder* ; germanique : v. angl. *preost*, all. *Priester*, alb. *prift*.

Dérivés : *presbytera*, *-terālis*, *-terātus*, *-ūs* ; *-terium*.

pretium, -ī n. : prix, somme d'argent et de monnaie versée contre une chose ou un service ; cf. *est operae pretium* « on est payé de sa peine ». Comme τιμή, μισθός, et peut-être à leur imitation, s'emploie quelquefois en poésie dans le sens de *poena*. Sur le rapport établi par les Latins entre *pretium* et *praemium*, v. ce dernier. Ancien (Liv. Andr.), usuel. Panroman. M. L. 6746.

Dérivés et composés : *pretiōsus* ; *pretiōsitās* (rare) ; *pretiō*, *-ās* (Cassiod.) ; et *appretiō* (= τιμάω dans la langue de l'Église), *appretiātiō* ; *dēpretiō* (tardif) ; *dēpretiātor* ; *manupretium* : prix de la main-d'œuvre, salaire.

Aucun rapprochement sûr. On a souvent comparé le groupe de l'adverbe lette *pretī* « en face », v. sl. *protivŭ* « contre », gr. προτί, etc. Mais le groupement de *pretium* avec *interpres* proposé par Bréal, MSL 3, p. 163 sqq., vaut mieux ; ces mots se rattacheraient à l'idée de « trafiquer » : cf. gr. πέρνημι, etc.

a) ***prex, *precis** f. (nominatif et génitif singulier non attestés en dehors des grammairiens et des glossateurs ; on rencontre seulement le datif *precī*, l'accusatif *precem*, tous deux antéclassiques, et l'ablatif *prece* ; le pluriel *precēs*, *-um* est plus fréquent) : demande ; spécialement « prière(s) ». Ancien, classique. Non roman.

Dérivés et composés : *precārius* : qu'on obtient seulement par prière (opposé à *dēbitus*, *prō imperiō*) ; précaire, mal assuré ; de là, en droit, *precārium* : *-m est quod precibus petenti utendum conceditur tamdiu quamdiu is qui concessit patitur... qui precario concedit sic dat, quasi tunc recepturus cum sibi libuerit precarium soluere*, Dig. 43, 26, 1 ; adv. *precāriō* ; *precor*, *-āris*, *-ārī* : prier ; panroman, M. L. 6733, *prĕcāre*, et 6734, **precāria* ; 6735, **precicāre* ; et ses dérivés et composés : *precātiō*, *-tiuncula*, *-tīuus*, *-tor*, *-tōrius*, *-tus*, *-ūs* ; *precāmen* (tardif) ; *ap-*, *com-*, *dē-*, *im-precor* et leurs dérivés. Britt. *deprecoit* = *dēprecātiō*.

V. *poscō*. Nom d'action, radical, de genre animé, féminin (cf. *lux*, *nex*, *uox*, etc.) ; ancien terme du vocabulaire juridique et religieux.

b) **procus, -ī** m. : celui qui demande en mariage, prétendant (archaïque et poétique). De là : *procō*, *-ās* (aussi archaïque), *procātiō* (Apul.) et *procāx* (ancien, usuel, classique), *procācitās*, *procācia* (d'après *audācia*) ; cf. Fest. 290, 23, *... proci dicuntur qui poscunt aliquam in matrimonium, Graece* μνηστῆρες. *Est enim procare poscere, ut cum dicitur in iudice conlocando : « si alium procas, niue eum procas », hoc est poscis ; unde etiam meretrices procaces*.

Vocalisme *o* normal dans un nom d'agent, thème en *-o/e-* : cf. *toga* et *tegō* ; τροχός et τρέχω.

Un supin *procitum*, qui doit venir de **prōciō*, *-īs* (cf. Meillet, BSL 23 (70), 81 sqq.), est attesté dans Livius Andronicus ; cf. P. F. 252, 3, *procitum cum prima syllaba corripitur, significat petitum. Liuius* (Odyss. 7, cf. Hom. α 248) : « *matrem ⟨meam⟩ procitum plurimi uenerunt* ». Un participe **procitum* du même verbe est encore dans P. F. 252, 1, *procitum testamentum dicebatur uelut procatum, prouocatum, i. e. irritum ac ruptum. — Procitum, procitus*, qui devaient servir d'abord de supin et de participe à *poscō*, ont été éliminés par des formes empruntées à *petō* : *petītum, petītus*.

V. *poscō*.

I. **prĭ (prior, prīmus)** : en avant, d'avant (cf. P. F. 252, 25, *pri... antiqui pro prae dixerunt*), adverbe de sens local et temporel, apparenté à *prō*, *per*, *prae* ; cf. aussi gr. hom. πρίν, crét. πρειν (une fois), qui a fourni de nombreux dérivés et composés.

Ce *prĭ* concorde avec l'pruss. *prei*, v. sl. *pri* (v. sous *prae*).

1° *prīdem* (de **prī-dem* ou **pris-dem*, cf. *prīscus*) adv. : depuis longtemps, autrefois.

2° *prīdiē* adv. : la veille, le jour d'avant (ancien, classique). Cf. *postridiē*, *perendiē*. Dérivé : *prīdiānus*.

II. **prior, prius**, comparatif issu de **priyōs* : qui est en avant (dans le temps ou dans l'espace), précédent, premier (en parlant de deux). Avec idée de supériorité : supérieur (joint à *potior*). Subst. *priōrēs* m. pl., équivalent poétique de *maiōrēs*. Le neutre *prius* s'emploie avec le sens de « autrefois, auparavant » (cf. M. L. 6757) ; *prius quam*. A basse époque, *priōrsum* (*priōrsus*), opposé à *retrōrsum* ; *priōrātus* : priorité, préférence (Tert.). De *prior* : irl. *prīoir*.

Le latin n'a pas le dérivé de *prŏ* qui existe dans osq. *pruter pan* « priusquam », skr. *prātár* « de bonne heure » (cf. gr. πρωΐ) ou dans gr. πρότερος, av. *fratarō* « le premier (des deux) », skr. *pratarám* « de plus ». Il a généralisé le type en *-ior* dans l'opposition de deux, d'où les formes telles que *superior* et *exterior*. Ici, il a *prior*, en partant de *pr-* de *prō*, *prae*, *pri*, etc. C'est une forme nouvelle.

III. **prīmus** (le pélignien *pris-mu* « prīma » indique l'ancienne forme **prismo-*) : qui est tout à fait en avant (*prīma puppis* « l'extrémité de la pouppe »), le premier. Opposé à *postrēmus*, comme *prior* à *posterior*. Sert d'adjectif ordinal à *ūnus*, comme en grec πρῶτος à εἷς ; v. M. Lejeune, BSL 29, p. 117 sqq. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6754. Celtique : irl. *prim*, britt. *prif*.

Au lieu de la forme **-sᵒmo-* du suffixe qui est dans *facillimus*, *pigerrimus*, *nouissimus*, il y aurait ici *-mo-* comme dans *summus*. Dans *pris-* de pél. *pris-mu*, il y aurait la forme à degré zéro du suffixe des comparatifs comme dans *nou-is-simus*, mais devant **-mo-*, non devant **-sᵒmo-*. Pour le détail de la formation, on ne peut faire que des hypothèses. Du reste, les formes signifiant « premier » par rapport à plus d'un terme de comparaison diffèrent d'une langue indo-européenne à l'autre.

Dérivés et composés de *prīmus* :

prīmānus : de la première légion. Terme technique de la langue militaire ; *prīmārius* : du premier rang, de premier ordre, M. L. 6749, panroman ; *prīmās*, *-ātis* : originaire des premières familles ; puis « du premier rang » (tardif). Même suffixe que *nostrās*, *optimās*, etc. Irl. *primait* ; *prīmātus*, *-ūs* (tard f).

Tardif : *prīmāriola* = *prīmipara* (Soran., p. 77, 7).

prīmor (ou *prīmōris*, nominatif inusité), *-ōris* : qui se trouve au premier rang ou à l'extrémité, *primōrēs digitī* ; *prīmōra labia* ; *prīmōrēs*, *-um* (cf. *ductōrēs*) ; M. L. 6753. On l'explique comme tiré de *primō ōre*, comme *sēdulus* de *sēdulō*, v. M. Leumann, Glotta 13, 32 ; mais peut être issu par contamination de *prīmus* et de *prior*.

prīmōtinus (rare et tardif, d'après *sērōtinus*) ; *prīmulus* (Plt., Tér.) ; *prīmitus* adv. (anté- et postclassique) : en premier lieu ; d'où *prīmitīuus* = πρωτόγονος (époque impériale), M. L. 6752 ; *prīmitīua*, *-ōrum* n. pl. : droit d'aînesse ; *prīmitiuātus*, *-ūs* : id. ; *-tiuālis* ; *prīmitiae* (poétique et classique) : prémices ; premiers fruits. M. L. 6751. Irl. *primit*.

Prīmus figure dans de nombreux noms propres : *Prīmiānus*, *Prīmōsus*, *Prīmulius*, etc. C'était un nom de bon augure.

Nombreux composés en *prīmi-*, *prīmo-*, *prīm-*, *prīn-* (faits en partie sur des types grecs en πρωτό-) : *prīmaeuus* : du premier âge (poétique et postclassique) ; *prīmicērius* (v. *cēra*), M. L. 6750. Formations analogues : *prīmi-scrinius*, *prīmi-uirgius*. Le modèle en a été *prīmipilus*, cf. *pīlum* ; *prīmiformis* (tardif) ; *prīmigenius*, *prīmogenius* : né le premier ; *primigenius sulcus dicitur, qui in condenda noua urbe tauro et uacca designationis causa imprimitur*, P. F. 271, 3 ; *Prīmigenia*, épithète de la Fortune ; *prīmĭgenus* = πρωτότοκος (rare) ; *prīmipara* (Plin.) ; *prīmipotēns* (Apul.) ; *prīmo-creātus*, *-genitālis*, *-genitus*, *-plastus* (hybride de la langue de l'Église), tous de l'époque impériale ; *prīmordium* : v. *ordior* ; juxtaposés : *prīmum tempus*, M. L. 6753 a. ; *p. uēr*.

apprīmus (*ad-*), *apprīmē*, adjectif et adverbe archaïques : « *longē prīmus*, *prīmē* », avec un préfixe *ad-* de renforcement.

prīnceps, -ipis : adjectif et substantif formé de **prīmocaps* « qui prend la première part ou le premier rang, la première place » (pour la formation, cf. *quarticeps* et *manceps*, *auceps*, etc.) : *p. senātūs*. Par extension, « chef » et « auteur ». A l'époque impériale, « premier de l'Empire ; prince » ; demeuré avec ce sens dans les langues romanes, sous des formes savantes, M. L. 6755. Le pluriel *prīncipēs*, dans la langue militaire, désigne les soldats qui d'abord devaient occuper le premier rang, mais qui, par suite de remaniements dans l'armée, furent placés après les *hastātī* tout en conservant leur appellation (cf. *praetor*). Les divers sens de *prīnceps* se retrouvent dans son dérivé : *prīncipium* « commencement, principe » (surtout au pluriel dans ce sens, comme *prīmordia*, *elementa*) ; et aussi « premier rang d'une armée », « quartier général dans un camp ». Autres dérivés : *prīncipālis* (*-piālis*, Lucr.) : primitif ; principal ; qui concerne le prince ; substantif « premier magistrat » (irl. savant *prinsiopal*) ; *prīncipālitās* (Tert., Macr.) : premier rang ; *prīncipāliter* (époque impériale) ; *prīncipātus*, *-ūs* m. : = gr. ἡγεμονία, cf. Cic., N. D. 2, 11, 29 « premier rang, commandement en chef » ; à l'époque impériale, « principat, règne » ; *prīncipō*, *-ās* (*-por*) : gouverner, régner sur (langue de l'Église) ; *prīncipator*, *-tiō* ; *prīncipiō*, *-ās* (Aug.) : commencer. M. L. 6755 a, **principiāre*.

prīscus, -a, -um : ancien, antique (et qui n'existe plus à l'époque où l'on parle). Ancien (Enn., qui le joint à *cascus* : *quem prisci casci populi tenuere Latini*) ; assez fréquent dans Cicéron, n'est plus guère employé à l'époque impériale que par la langue poétique, où il comporte souvent une nuance de respect ou de vénération. Sert de surnom ; cf. aussi *Prisciānus*, *-cillus*. Adverbe : *prīscē* (Cic.).

prīstinus, -a, -um : même sens ; mais se dit de choses qui durent encore, e. g. *odio pristino incensa mulier*, Cic., Clu. 7, 18. Classique (Cic., Cés.) ; mais rare à l'époque impériale, quoiqu'on le trouve en poésie chez Virgile et Ovide et en prose chez Suétone, Columelle, Aulu-Gelle et Gaïus.

Pas de substantifs dérivés ; le latin dit *antīquitās* ou *uetustās*. Adverbe : *prīstinē* (tardif).

Ces deux adjectifs sont des dérivés d'une forme **prīs*, l'un avec le suffixe *-ko-* (cf. *cascus*), l'autre avec la formation en *-tinus* de *diūtinus* (à côté de *diūturnus*), *crāstinus*, etc. (v. Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*⁵, § 172, IX, p. 222) ; à en juger par skr. *nū́-t(a)naḥ* « actuel », etc., *prīstinus* est d'un type ancien. Quant à *prīscus*, on n'en a pas plus que pour *prīstinus* un correspondant exact ; mais il y a une forme parallèle : arm. *erēc* « ancien », d'où « prêtre » (d'après πρεσβύτερος), thème en *-u-* supposant une diphtongue en *-i-* (*ei* ou *oi*) suivie de **-sku-*. Le cas de gr. πρέσβυς est autre : c'est peut-être

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

un ancien composé ; cf. les mots sanskrits en *-gu-* « allant ». Mais il faut retenir les formes à πρεισ- : thess. πρεισβεια, etc. (v. Bechtel, *Griech. Dial.*, I, p. 149), et πρεσ- : ion.-att. πρέσβυς. Le *prīs-* de lat. *prīscus* peut reposer sur **preis-*.

Cf. *prīmus*, *prior*.

pristis : v. *pistrix*.

prīuus, -a, -um : pris isolément, singulier, particulier ; qui appartient en propre ; cf. P. F. 252, 20, *priuos priuasque antiqui dicebant pro singulis. Ob quam causam et priuata dicuntur quae uniuscuiusque sint ; hinc et priuilegium et priuatus ; dicimus tamen et priuatum cui quid est ademptum.* Rare et archaïque ; remplacé soit par *prīuātus*, soit par *prōprius* et, dans le sens distributif, par *singulī*. Irl. *priv*?

Dérivés et composés : *prīuō, -ās* : d'abord « mettre à part, exempter », *p. dolōre, exsiliō* ; puis, avec nuance péjorative, « priver de », M. L. 6758 ; de là *prīuātus* (sc. *imperiō*) : privé, employé par euphémisme comme substantif *prīuātus* « un particulier » (= ἰδιώτης) ; *prīuātō* « dans le privé », demeuré dans les langues romanes, M. L. 6761, avec le dérivé **priuatia*, M. L. 6760 (cf. *apprivoiser*), et en britt. *priawt*, *priod* « mari » ; *prīuātim* ; *prīuantia* n. pl., transcription du gr. στερητικά ; *prīuātīuus* (*-tīcius*), terme de grammaire traduisant στερητικός ; *prīuantia, -ae* f. : privation, suppression (ἀφαίρεσις ; Mar. Vict., Cassiod.) ; *prīuātārius* « en propriété privée » (Ed. Diocl.).

Composés : *prīuilēgium* : loi ou mesure prise en faveur d'un particulier, privilège ; *prīuilēgiārius*.

prīuignus, -gna m. f. : fils ou fille d'un premier lit (proprement « celui qui est né à part des autres »). Cf. Isid. 9, 6, 21 : *priuignus est qui ex alio patre natus est ; et priuignus dici putatur quia prius genitus. Vnde et uulgo antenatus.* Sert aussi de *cognōmen*, parfois déformé en *Prīuigenus*, d'après *Prīmigenus*.

Prīuus pourrait être issu de **prei-u-os* (cf. *prā-uos, cur-uos*) « celui qui est en avant », et par suite « celui qui est isolé des autres ». Le S.C. des Bacchanales a encore la forme à diphtongue *preiuatod*. L'adjectif est italique commun : ombr. prever « singulīs », preve « singillātim » ; osq. *preiuatud* « prīuātō, reō ». V. aussi *prōprius*.

prŏ, prōd- (cf. *prōdeō, prōdesse, prōdigō* ; le *d* de *prōd* est issu sans doute de *-de*, cf. *antid*, *postid* ; *re* et *red*, *sē* et *sed* ; la forme *prōd-* s'emploie uniquement devant voyelle, du reste d'une manière non constante, au rebours de *red-* : cf. *prōmō* et *redimō*, *prōlēs*, *prohibeō* (cf. osq. *pru-hipid* « prohibuerit ») et *redhibeō*, ce qui a amené parfois à considérer *prōdeō*, *prōdigō* comme analogiques de *redeō*, *redigō*, mais l'hypothèse ne rend pas compte de *prōdesse*) : adverbe, préverbe et préposition. *Prō* comme préposition compte pour une longue ; comme préverbe, il est bref ou long ; ainsi *prōuehat atque prŏpellat*, Lucr. 4, 194, mais *prōpellēns*, 4, 286 ; *prōficiō*, mais *prŏficiscor* ; *prōpāgō* et *prŏpāgō* (cf. *prōbus* et *prōnus*), etc. ; les poètes usent suivant leur commodité de cette double quantité, cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 151. *Prō* en tant qu'adverbe n'est plus usité que dans les locutions *prō quam*, *prō ut* (cf. *prae quam*, *prae ut*) et dans *proinde* (cf. *perinde*). Sens : « en avant, devant (sens local ou temporel, cf. *profugus*, *proauus*, *pronepōs*), sur le devant de » (avec l'idée accessoire de quelque chose qu'on a derrière soi ; cf. *antē*). Ceci explique qu'à *prŏ* se soit liée l'idée de défense, de protection, d'où le sens de « pour » (demeuré dans les langues romanes, M. L. 6762), « dans l'intérêt de » (opposé à *contrā*), « à cause de » ; cf. Plt., Tri. 26, *castigabo pro commerita noxia* (alternant avec *ob*) ; puis une idée de substitution « à la place de », *prō cōnsule*, etc. ; d'où simplement « comme » ; *habēre prō certō* « tenir comme (pour) certain » ; et « en guise de ». *Prŏ* marque aussi une proportion : « selon, dans la mesure de, proportionnellement à », *prō uīribus*, *prō uirilī parte*, *prō ratā parte*, *prō portiōne*.

L'ablatif qui accompagne *prō*, comme aussi *prae*, est véritablement un ablatif, et non un locatif : *prō castrīs* veut dire « en avant en partant du camp », cf. gr. πρὸ τοῦ τείχους. Usité de tout temps. A basse époque, parfois confondu avec *prae*. M. L. 6762.

En osque, dans la table de Bantia seulement, et sans doute d'après l'usage latin, *pru*, de *prō*, a des constructions pareilles à celles de lat. *prō* : *pru meddixud* « prō magistrātū », *pru medicatud* « prō iūdicātō ».

En tant que préverbe, la forme *pro-* se retrouve exactement dans ombr. *pru-* : prusekatu « prōsecātō », osq. *pru-*, irl. *ro* (préverbe avec valeur spéciale), got. *fra-*, lit. *pra-*, v. sl. *pro*, skr. *pra-*, av. *fra-* ; le hitt. a *pra* (écrit *pa-ra-a*) « en avant » ; mais **prŏ* n'est attesté nulle part comme préposition hors du grec ; dès lors, même si **pro* a pu aboutir à ombr. *-per*, ce qui n'est pas exclu, il n'y a pas de raison de croire que le *per* de ombr. tuta-per, *tota-per* soit un ancien **prō*. En grec, προ offre encore beaucoup de traces de caractère adverbial, ainsi chez Homère, N 800, Π 188, α 37, etc., et dans des expressions comme οὐρανόθι πρό, Ἰλιόθι πρό, ἠῶθι πρό, l'adverbe en *-θι* à valeur locative ne dépend pas de πρό. Une forme **prō-* est attestée au premier terme de composés nominaux : gr. πρω-πέρυσι, v. sl. *pra-dědŭ* « arrière-grand-père » (de même, le slave a *pa-mętĭ* « souvenir » en face de *pomĭnjǫ* « je me souviens »), v. pruss. *prā-butskas* « éternel », lit. *pró-pernai* « il y a deux ans » ; à en juger par là, *ō* serait ancien dans lat. *prō-clīuis*, *prō-geniēs*, *prō-nuba*, etc. ; l'*ō* de lat. *prōgeniēs* est peut-être plus archaïque que l'*ă* du synonyme skr. *prajā́*, qui peut devoir son *ā* à l'influence de *prájāyate* « il est issu de », *prájātaḥ* (cf. lat. *pro-gnātus*), etc. Comme préposition, la forme ancienne serait **prōd*, dont l'origine n'est pas claire. Ce *prōd* a servi de préverbe, de sorte que l'on a eu *prō-sum*, *prōd-est*, etc., de même que, inversement, on a *pro-nepōs* (cf. skr. *prápāpāt*) en face de *prō-nurus*, etc. Pour le sens de ces mots, cf. le parallélisme de lat. *pro-auus* et du synonyme v. sl. *pra-dědŭ*).

J. Wackernagel, *Sprachl. Untersuch. zu Homer*, p. 238 sqq., a voulu établir une différence de sens dans l'emploi de *prō* et *prŏ* en latin : *prō* signifierait « en avant », *prŏ* indiquerait le « départ ». Mais on n'observe aucune distinction de sens dans l'emploi des deux préverbes, et le plus souvent c'est la métrique qui décide : ainsi *prōfīcīō*, mais *prŏficiscor* ; on trouve *prōfugiō* et *prŏfugiō* ; Lucrèce emploie *prōpāgāre*, I 195, et *prŏpāgĭnem*, I 16 ; et, dans un même vers, *prōuehat atque prŏpellat*, 4, 194.

V. J. B. Hofmann, I. F. 44, 73.

Le groupe de *prŏ* est à rapprocher de ceux de *per*, *prae*, *prior*, etc.

prō (et *proh* ; l'*h* sert seulement à noter la longue) : exclamation marquant l'étonnement ou l'indignation. S'emploie absolument, ou avec un vocatif ou un accusatif ; quelquefois, comme *ō*, peut-être à l'imitation du grec φεῦ, avec un génitif (Tertullien).

Sans doute identique à *prō*, à l'origine.

prober, -bra, -brum ; probrum, -ī : neutre d'un ancien adjectif *prober* repris par Aulu-Gelle 9, 2, 9, *animalia spurca ac probra*, qui avait un double sens, subjectif et objectif, « digne de reproche » et « reproché ». De là le double sens de *probrum* « reproche (fait à quelqu'un) » et « acte digne de reproche, faute contre l'honneur » (= souvent *stuprum*). Ancien, classique, usuel. L'emploi substantif de *probrum* provient peut-être de la locution *probrum est*.

De *probrum* dérivent : *probrōsus*, qui a supplanté *prober* ; *probrōsitās* (bas latin) ; *probrō, -ās*, glosé ὀνειδίζω, usité seulement dans les composés *ex-probrō*, *op-(ob-)probrō* (archaïque) « reprocher », et leurs dérivés *ex-probrātiō* (classique) ; *-tor*, *-trīx* (Sén.) ; *-bilis* (Vulg.) ; *opprobrium*, *-briōsus* ; *opprōbrātiō* (Gell.) ; *opprōbrāmentum*.

Prober représente sans doute **pro-bher-os* « mis en avant contre quelqu'un » ; le second élément appartient à la racine de *ferō*, cf. le sens de gr. προφέρω. Certaines gloses l'expliquent par *imputatio mali* ou *crimen proiectum*. — V. *improperō*.

probus, -a, -um : de **pro-bho-s* « qui pousse bien (ou droit) », cf. *super-bus* ; cf. Acc. ap. Cic., Tu. 2, 5, 13, *probae fruges suapte natura enitent* ; Col., Arb. 3, 6, *probus ager*. S'est ensuite, comme *frūgī*, appliqué aux hommes avec le sens moral de « bon, honnête, probe », e. g. *frugi et probum esse*, Plt., Mo. 133. Ancien, usuel, classique. Irl. *-prom* dans *am-prom* « improbus ».

Dérivés : *probitās* et *probō, -ās* « trouver bon ; approuver » ; et aussi « faire approuver ; éprouver », d'où « démontrer, prouver ». Panroman, sauf roumain. M. L. 6764. Celtique : irl. *promaim* ; britt. *profi*. Nombreux noms propres : *Probus*, *-biānus*, *-bīnus*, *-billiō*, etc.

De *probō* dérivent : *probātiō*, d'abord de sens abstrait, équivalent à δοκιμασία (Cic., Off. 1, 144), employé à l'époque impériale avec le sens de « preuve » (concret, cf. *probationes* = πίστεις, Quint. 5, 10, 8) ; *-tor*, *-bilis*, *bilitās*, *-mentum* (tardif), M. L. 6763 (formes savantes), *-ticus* (St Jér.), *-tīuus* (époque impériale) ; *probātōria* (sc. *epistula*). A basse époque, de *probō* a été tiré le postverbal *proba* « preuve » (cf. *pugnāre/pugna*) ; et à côté de *probātus* se forme *probitus*, e. g. CIL VI 2977 (d'après *probitās*).

Composés de *probō* : *approbō* : 1° « prouver » et « faire approuver » ; 2° « approuver », M. L. 556 ; *approbātiō*, qui, dans la langue philosophique, traduit συγκατάθεσις ; *approbātor*, *-tīuus* ; *comprobō* (= *confirmō*) ; *reprobō* « réprouver » (tardif, conservé dans les langues romanes, M. L. 7228 et 4453) ; *reprobātiō*, etc.

De *probus* : *approbus* (*ad-*) « ualdē probus » ; *improbus*, d'où *improbitās*, *improbō, -ās*.: désapprouver, blâmer ; *reprobus* (Dig., Vulg.). Mais *approbus*, *reprobus* sont peut-être faits secondairement sur *ap-*, *re-probō*.

Mot italique : ombr. *prufe* « probē », osq. prúfatted « probāuit », *amprufid* « improbē », mais les formes osco-ombriennes peuvent être issues de **prō-bho-s*, avec *ō*. Cf., d'autre part, véd. *pra-bhúḥ* « éminent, puissant ».

Pour le sens, on rapprochera v. angl. *from* « de bonne qualité, qui a de la valeur », v. h. a. *fruma* « utilité », en face de v. isl. *framr* « qui est au premier rang », gr. πρόμος et πράμος.

***procapis** : *progenies, quae ab uno capite procedit*, P. F. 251, 18? Les gloses ont *procapis*, *proximus* ; *procapibus*, *proximis*. Inexpliqué ; sans doute corrompu.

procāx : v. *prex*.

procella, -ae ; prōcellō : v. *cellō*.

procerēs, -um m. pl. (singulier rare et tardif, Juv. 8, 26 ; Capit. Max. 2) : « les grands, les chefs ». Serait substitué à un ancien *procī* (d'après *pauperēs*?), si l'on en croit la glose de Festus, 290, 21, *procum patricium, in discriptione classium quam fecit Ser. Tullius, significat procerum. I enim sunt principes* (le reste de la glose se rapporte à *procus* « prétendant » ; cf. Cic., Or, 46, 156, *centuriam fabrum et procum, ut censoriae tabulae loquuntur, ... non fabrorum aut procorum...* Terme archaïque, conservé seulement par la tradition littéraire et qui, à l'origine, a dû désigner une division du peuple romain. Rappelle pour la finale l'étrusque *Lucerēs*.

prōcērus, -a, -um : de grande taille ; proprement « qui croît en avant » ; cf. *crēscō*. Cf. *Cerus Manus* « creātor bonus », du Carmen Saliare, d'après P. F. 109, 7. Classique, usuel.

Dérivés et composés : *prōcēritās* (classique) ; *prōcēritūdō* (bas latin) ; *prōcērulus* (Apul.) ; *improcērus* (Tac., Gell.).

En face de *crēscō* il a dû exister une forme **kerə-* de la racine ; cf. arm. *serem* « j'engendre ». *Prōcērus* rappellerait pour la formation *sin-cērus*, q. u. V. *Cerus*.

***prōcestria** : construction en avant du camp? : *p. dicuntur quo proceditur in muro. Aelius procestria aedificia dixit esse extra portam ; Artorius procastria quae sunt ante castra*, P. F. 252, 5. Pas d'exemple dans les textes ; les explications rapportées par Festus semblent bien des étymologies populaires. Mot d'emprunt?

procul, adverbe et préposition (ce dernier emploi est poétique) : à distance, au loin ; loin de. Ancien, usuel. Non roman. Sans doute neutre d'un adjectif **procilis* (cf. *simul* et *similis*, *facul* et *facilis*) ou **proculus*. A *procul*, les Latins rattachaient *Proculus* : *-m inter cognomina cum dicunt qui natus est patre peregrinante a patria procul. Proculos sunt qui credant ideo dictos quia patribus senibus quasi procul progressis aetate nati sunt*, P. F. 251, 14 ; et *Procilius*, *-lia* ; mais c'est peut-être une étymologie populaire, et le nom semble d'origine étrusque.

Le mot peut se composer de *prŏ-* et d'un ancien adverbe à rapprocher de gall. *pell* « loin », gr. τῆλε (éol. πήλυι) « loin » et πάλαι « autrefois », skr. *caramáḥ* « le dernier ». On a objecté que le sens de *procul* s'explique assez par *pro* ; mais ce n'est pas une raison pour écar-

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

ter l'hypothèse que l'idée figurerait expressément dans la seconde partie de l'adverbe ; les adverbes sont des formes affectives où un redoublement de l'expression a souvent lieu, ainsi dans *abhinc*, *exinde*, etc.

***proculiunt** : *p. promittunt ait significare Antistius de iure pontificali lib. IX*, F. 298, 21. Sans autre exemple et sans étymologie. Sans rapport avec *procul*.

procus : v. *prex*.

prōde : sorte d'adjectif invariable tiré de *prōdest*, *prōdesse* ; cf. *prōde est*, CGL V 137, 26, d'après *pote*, *necesse est* ; de là *prōde fuit*, forme de parfait de *prōsum* qui s'est constituée en bas latin, *prōdefaciō*, *-ficō*, *-fiō*, *-ficātiō* (et, par extension mécanique, *prodefluō*, Orib., syn. 5, 6). Demeuré dans les langues romanes (sauf roumain). M. L. 6766 et 6767, **prōdicāre* ; B. W. *preux*, *prou*.

prōdigium, -ī n. : signe prophétique, prodige. Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *prōdigiātor* : *-es*, *harispices*, *prodigiorum interpretes*, F. 254, 29 ; *prōdigiōsus* ; *prōdigiālis*.

Étymologie contestée. La formation de *portentum* (cf. *tendō*), mot de sens voisin, et qui est joint à *prōdigium* par Cicéron, Pis. 4, 9, engage à couper **prōd-igium*, de **prōd-agiom*, dont le second terme s'apparenterait à *agō*. V., toutefois, *aiō*.

prōdigō, -gus : v. *agō*.

prōdō : v. *dō*.

proelium, -ī n. : combat, bataille. Ancien, classique, usuel. Ne présente souvent pas de différence sensible avec *pugna* ; cf. *exitus proeliōrum*, Cic., Fam. 6, 4, 1 ; *exitus pugnārum*, id., Mil. 21, 56 ; a parfois un sens plus concret : César dit *committere proelium* et non *c. pugnam*. Mais le dénominatif n'a pas fourni de composés en dehors du *dēproeliantēs* d'Horace, Od. 1, 9, 11, refait sur *dēpugnō*, et les dérivés sont rares et tardifs (sauf *proeliāris*, qui est dans Plt. : *pugnae proeliārēs*, Cu. 573). Non roman.

Dérivés : *proeliāris*, *-e* ; *proelior*, *-āris* (et *proeliō*, Enn.) : « combattre » (plus rare dans César que *pugnō*) ; à l'époque impériale, *proeliātor*, *-tiō*.

Étymologie inconnue.

profānus : v. *fānum*.

prŏfectō adv. : de fait, réellement, assurément. Souvent renforcé par des particules : *p. hercle*, *p. enim*. Ancien, classique.

De **prō factō*, avec abrégement de *ō* protonique ; v. *factum* sous *faciō*.

proficīscor : v. *faciō*.

prŏfundus : v. *fundus* ; B. W. *profond*.

proinde, proin adv. : de là en allant plus loin, par suite ; par conséquent. *Proinde atque*, *proinde ut* introduisent une comparaison marquant l'égalité « de la même manière que ; de même que ; comme ». De là *proinde quasi*. Ancien, usuel, classique. M. L. 6773.

prōlēs, prōlētārius : v. *alō*.

prōlixus : qui s'écoule ou s'épanche en avant, coulant, d'où « facile, obligeant » et « long, étendu, prolixe ».

Dérivés : *prōlixitās* ; *prōlixitūdō* (Pacuv.) ; *prōlixō*, *-āre* (Col.), etc. Peut-être *prōlicere* : *ēmānāre* (Gloss., Isid.). V. *lixa*, *liquor*.

prōlogus, -ī m. : prologue. Transcription du gr. πρόλογος avec influence de *prō* ; cf. *prōloquor*.

***prōmellō** : verbe de forme et de sens obscurs qui figure seulement dans la glose de Festus, 301, 9 : *promellere*, *litem promouere*. Sans rapport avec *promulcum*.

prōmeneruat : v. *Minerua*.

prōmō, promptus : v. *emō*.

prōmulcum : v. *remulcum*.

prōmulgō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : terme de droit public « faire connaître en public ; publier ; promulguer (une loi) ». Classique, usuel.

Dérivés : *prōmulgātiō* (classique), *-tor* (tardif).

Étymologie populaire dans P. F. 251, 1 : *-ri leges dicuntur, cum primum in uulgus eduntur, quasi prouulgari*. Le verbe est sans doute à rapprocher de *mulgeō* « traire », c'est-à-dire « presser ». *Prōmulgāre*, intensif-duratif en *ā*, signifierait donc « faire sortir en exprimant, mettre au jour » ; cf. Meillet, MSL 17, 62. Il est glosé correctement *promit uel profert*, CGL IV 148, 47. Ce sens de **melg-* se trouve en irlandais, ainsi v. irl. *du-r-inmailc*, gl. *pronulgauit* ; v. H. Pedersen, *Vergl. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 580.

promulsis : v. *mel*.

prōmunturium (*prōmontōrium*), **-ī** n. : promontoire, cap. Classique, usuel. Généralement considéré comme composé de *prō* + un dérivé de *mōns* (cf. all. *Vorgebirge*, calqué sur le latin), mais la dérivation n'est pas claire. Le rapprochement de *tugurium* n'enseigne rien, car c'est sans doute par étymologie populaire que *tugurium* a été dérivé de *tegō* (d'où les graphies *teg-*, *tig-*). Le rattachement à *prōmineō* fait également difficulté. A basse époque, on trouve dans les gloses une graphie *promunctorium* transcrite par προμυκτήριον, influencée par *mungere* ; cf. Keller, *Lat. Volksetym.*, 24.

prōmus : v. *prōmō*, sous *emō* ; de là *prōma*, *-ae* f. (= τὰ ταμιεῖα « cellāria », Ital. ap. Tert.).

promuscis, -idis f. (Plin., Gloss., Isid.) : trompe de l'éléphant. Déformation populaire de *proboscis* ; cf. Keller, *Lat. Volksetym.*, 70. M. L. 6777.

prōnus, -a, -um (*prōnis*, Varr.) : qui penche en avant ; d'où enclin à ; qui a de l'inclinaison pour ; bien disposé. Ancien, classique, usuel. Conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 6779.

Dérivés : *prōnitās* (Sén. le père) ; *prōnō*, *-ās* (Sid.) ; M. L. 6777 a. Cf. M. L. 6778, **prōnīcāre*? (v. B. W. sous *broncher*), et 2575 a, **dēprōnāre*. De **prō-no-s* ; cf. pour le suffixe *infer-nus*, *inter-nus*, etc.

propāgēs ; propagmen ; propāgō : v. *pangō*.

prope : adverbe et préposition de sens local « auprès, près » et « près de » ; au sens moral « presque » (depuis Tér.). Comme préposition est suivi de l'accusatif, d'où *propediem* « un jour prochain », *propemodum* « à peu près, presque » (à côté de *propemodo* ; cf. J. Wackernagel, *Vorles.*, I 59). Ancien, classique, usuel. Il y a un comparatif *propior* avec un n. *propius* qui joue le rôle de préposition. Mais l'adjectif qui signifie « proche » est *propinquus*, ancien, classique, usuel ; conservé dans quelques formes romanes, M. L. 6783 ; cf. *longinquus* et *antīquus*. Le superlatif de *prope* est *proximē* ; de *propior*, *proximus*. De *proximus* dérivent *proximitās*, *proximō*, *-ās* et *ad-proximō* (Ital., Vulg.) ; *proximātus*, *-ūs* (Cod. Théod.) : *melloproximus*, hybride formé de μᾶλλω et *proximus* (Cod. Théod. et Just.). *Proximus*, *proximō* sont représentés en vieux français et en provençal, M. L. 6794 et 6795 ; de même *approximō*, M. L. 559 ; *prope* et la forme renforcée *ad prope* ont aussi quelques représentants, M. L. 6781 et 197.

Propinquus a servi aussi à exprimer la parenté, comme *affīnis* : *propinquī* « les proches », cf. gr. ἄγχιστος, ἀγχιστεύς. En dérivent : *propinquitās* ; *propinquō*, *-ās* et *appropinquō*, M. L. 558. Mais sur *propius* la langue commune a bâti *propiō*, *-ās* (Jér., Paul. Nol.) et *appropiō*, M. L. 557. Cf. aussi M. L. 6782, **prŏpeānus* « prochain », B. W. s. u. ; **repropiāre*, M. L. 7229.

propter : dérivé de *prope*, comme *praeter* de *prae*, adverbe et préposition « auprès [de], au bord [de] ». Le sens local, ancien (Cat., Plt.) et bien attesté jusqu'à Cicéron, tombe en désuétude à l'époque impériale ; à partir de Tacite, où c'est peut-être un archaïsme voulu, il ne semble plus attesté. Le sens le plus répandu, déjà dans Cicéron, c'est le sens causal « à cause de, en raison de » (d'où dérive le sens final « en vue de »). Même évolution que dans *ob*, que *propter*, mot plus plein et plus populaire, a fini par éliminer (cf. Stolz-Leumann-Hofmann, *Lat. Gr.*[5], p. 504). Ce sens a pu se développer en partant de locutions comme *propter uiam fit sacrificium, quod est proficiscendi gratia, Herculi aut Sanco, qui scilicet idem est deus*, P. F. 254, 12. De là *proptereā* et *quāpropter* « pourquoi » et « c'est pourquoi ». Cf. *praeterpropter*.

Proximus, *proximē* montrent que *prope* repose sur un type **prok^{wo}-*, avec assimilation inverse de celle qu'offre le type *quinque* ; c'est que **q^{wo}-* ne pouvait figurer devant *-r-* ; l'assimilation a donc été renversée. Le *p* de *propter* est sans doute d'après *prope*. La formation des deux adjectifs qui constituent une paire, *propinquus* et *longinquus*, n'est pas claire ; l'indo-européen n'avait pas de suffixe **-k^{wo}-* : *antīquus* est un ancien composé ; on rapproche un type grec qu'on coupe arbitrairement ἄλλοδ-απός, τηλε-δ-απός (v. BSL 28, p. 42 sqq.). Pour l'emploi de *propinquī* au sens de « proches (parents) », cf. av. *nabā-nazdišta-* « (parent) le plus proche du nombril ». — Cf. *procul*?

properus, -a, -um : rapide, qui se hâte. Adjectif archaïque (Caton, cf. Fest. 300, 3), conservé par la poésie et la prose poétique (Tacite) ; adverbes *properē* et archaïque *properiter*.

Dérivés : *properō*, *-ās* : transitif (surtout en poésie) et absolu « hâter » et « se hâter » (différencié de *festīnō*, q. u.) ; d'où *properāns*, *-ter* ; *properātus*, *-tim* ; *properātiō* (classique) ; *properantia* (Sall., Tac.) ; *properābilis* (opposé par Tert. à *tardābilis*) ; *approperō* (cf. *accelerō*) ; *dēproperus* ; *dēproperō* ; *exproperātus* ; *improperō*, *-ās* ; *improperanter* (avec *in-* local) ; *imperātus* (avec *in-* privatif, Vg., Ae. 9, 798, sans doute calque du grec ἀσπούδαστος) ; *improperus* (Sil.) ; *praeproperus*, *-ranter* ; *praeproperō* ; *properipēs* = ὠκύπους (Catulle).

Non roman, pas plus que *festīnō*.

La formation rappelle celle de *perperus*. Dans un cas comme dans l'autre, l'essentiel du sens vient du premier élément du mot. Sur *properō*, origine et emploi, v. F. Muller, Mnem. 60, 1933, 199-230. *Approperō* a subi l'influence de *prope* ; de là *dēproperō* « abīre properē ».

prophēta, -ae m. (*profēta*) : emprunt au gr. προφήτης usité surtout dans la langue de l'Église, qui en a tiré des dérivés latins : *prophētia* (Vulg. = προφητεία) ; *prophētō*, *-ās*, *-āre* (à côté de *prophētizō*) ; *prophētātiō* ; *prophētālis* ; *prophētiālis* (à côté de *prophēticus* = προφητικός) ; *prophētissa* f. (cf. *abbatissa*), à côté de *prophētis* = προφῆτις ; *comprophēta*, *-tō*, *-ās* (Jér.). Britt. *prophwyd*.

prōpīnō (sur l'*ō*, v. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 151), **-ās, -āre** : porter une santé à, boire à la santé de ; de là « verser à boire à quelqu'un ; administrer (une potion) » ; puis, par image familière, « passer, procurer quelque chose à quelqu'un » (Enn., Sat. ap. Non. 33, 9) ; emprunt au gr. προπίνω latinisé, ce qui explique la variation de quantité du préverbe (cf. *prōlogus*) ; de là *propīnātiō*, *-tor* ; *propīna* (d'après *popīna*, Isid., Or. 15, 2 fin.). Sur *propin* = προπιεῖν, v. Perrochat, *Festin de Trimalcion*, ch. 28, 3.

propinquus : v. *prope*.

propitius, -a, -um : propice. Terme de la langue religieuse qui s'applique aux dieux et qui, dans la langue commune, s'est étendu aux hommes et aux choses. Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *propitiō*, *-ās* ; *propitiābilis* (archaïque) ; *propitiātiō*, *-tor*, *-trīx* (langue de l'Église) ; *propitiātōrius* (id.) ; *propitietās* (Not. Tir.).

Doit appartenir au groupe de *petō* plutôt qu'être dérivé de *prope* (Wackernagel, *Vorles.*, II, 162). Le sens est à expliquer par des particularités de la langue religieuse. Cf. *petō* et *praepes*.

prōpōla, -ae m. : emprunt (Plt.) au gr. προπώλης « détaillant, revendeur, brocanteur ». Formes latinisées : *prōpōlus*, CIL XII 1110 ; *prōpōlārius*, CGL V 576, 56. Pour l'*ō*, v. *prōlogus* et *prŏpinō*.

prŏprius, -a, -um : propre, particulier. Joint à *peculiāris*, opposé à *commūnis* ; synonyme de ἴδιος. Du sens de « qui appartient en propre », on passe à celui de « permanent » (joint à *perennis*, *perpetuus*, etc.). D'après les *Captīuī* de Plaute, 862, et d'après l'inscription sur les *Ludi saeculares*, le mot semble avoir eu un sens rituel ; v. Lindsay, *The Captiui of Plautus*, 1900, ad l. Ancien, usuel, classique. Irl. *propir* « proprium » (scil. nōmen) ; mot savant.

Dérivés et composés : *propriē* adv. (*propritim* dans Lucr. 2, 975, sans doute d'après *partim*, *propriātim* Arn.) ; *proprietās* : caractère particulier, propriété, droit de possession, propriété ; d'où *proprietārius*, *-ī* (langue du droit, Dig., Paul.) ; *proprietālis* (tardif) ; *propriō*, *-ās* : [s']approprier (rare, archaïque et post-

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

classique) ; *appropriō, -priātiā* ; *propriificō* (bas latin). En grammaire, *improprius* traduit le gr. ἄκυρος (Quint. 8, 2, 3) ; de là *improprietās*.

Le nominatif *prŏprius* a été sans doute rebâti sur la locution *prŏ prīuō* « à titre particulier » ; cf. *sēdulus, profānus*, d'après **sē dolō, prō fānō*. Dans **proprīuos*, l'*o* aurait été absorbé par l'*u* précédent, qui se serait vocalisé, et l'*ī* aurait été ensuite abrégé devant la voyelle ainsi formée, d'où *proprius* (sur des traces de *proprīus*, v. Lindsay, *Early latin verse*, p. 144, et préface des *Captīuī*, p. 19). L'explication par **pro-ptrios* (= *p(a)trios*) proposée par W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 111, et Wackernagel, Festgabe Kaegi, 40, ne convainc pas. *Proprietās* n'apparaît pas avant Cicéron, où c'est un calque de ἰδιότης ; le sens de « droit de possession » appartient à la latinité impériale (Suét., Just., Juristes).

propter : v. *prope*.

propteruus : v. *proteruus*.

prōpudium : v. *repudium*.

prōra, -ae f. (doublet archaïque en *-i-*, *prōris*, acc. *prōrim* dû sans doute à l'influence de *puppis* ; cf., pour l'alternance des thèmes, παῦσις et *pausa* ; *bura* et *buris*) : proue de navire. Emprunt technique au gr. πρῴρα. M. L. 6784.

Dérivé : *prōrēta, -ae* m. : homme de proue (Plt.). Ionien? V. B. Friedmann, *Die ion. u. att. Wörter im Lat.*, 18 sqq.

***proriga, -ae** m. : étalonnier (Plin., HN 8,156). Forme douteuse ; cf. *aurīga*?

prōrsus (*prōs(s)us*), **-a, -um** : adjectif formé de **prō* + *uorsus* encore attesté dans Plt., Pseud. 955, cité par Varr., L. L. 7, 81, sous la forme *prōuersus* (opposé à *trānsuorsus*). Proprement « qui marche en droite ligne ». *Prō(u)orsus* > *prōrsus* > *prōs(s)us* par assimilation de *r* à *s* ; cf. *dossum, rus(s)um. Prōrsus, prōrsum* s'emploient comme adverbes, cf. *aduersus, aduersum*, avec le sens de « en droite ligne, sans obstacle », d'où « tout à fait » : *prōrsus perīī*. Cf. *plānē*. Les formes romanes qu'on a voulu en faire dériver se concilient mal avec le sens de *prōrsus* ; cf. M. L. 6785.

A *prōsus* se rattache *prōsa* (sc. *ōrātiō*) « le discours qui va tout droit ; la prose » ; cf. Isid., Or. 1, 38, 1, et Don., Eun. 306, d'où *prōsārius* (Sid.) ; *prōsaīcus* (Ven. Fort., d'après λογικός?). A *prōsa* s'oppose *uersus*. Irl. *pros*. Cf. aussi *Prō(r)sa*, nom d'une déesse de l'accouchement, opposé à *Postuerta*, dans Varr. ap. Gell. 16, 16, 4.

prōsāpia, -ae (*prōsāpiēs, -ei*) f. : descendance, progéniture. Archaïque, Cicéron le qualifie de *uetus uerbum*, Tim. 39, et Quintilien renchérit sur ce jugement, 1, 6, 40 ; 8, 3, 26.

On rapproche skr. *sápaḥ* « pénis », *sāpáyan* « futuēns ». V. *sōpiō*.

proscultō, -ās (*proscultor*) : mot de l'Itala trad. διαου παρακύπτω (*explōrō, prospiciō*, Vulg.) « se pencher pour regarder, épier ». Formation analogique d'après *auscultō*? Ou apparenté à *sculta* (*sculca*), *scultātōrēs*? V. ces mots.

Prōserpina, -ae f.† : emprunt au gr. Περσεφόνη (pé!. *Perseponas* gén.), déformé par l'étymologie populaire, qui l'a rapproché de *prōserpō*, Proserpine étant, comme le serpent, *prōserpēns bestia*, la déesse qui chemine sous terre. Un intermédiaire étrusque est possible : les formes étrusques sont *Phersipnai*, CIE 5091 ; *Phersipnei* (tomba dell' Orco, Tarquinia). Un miroir étrusco-latin de Cosa, CIL I² 558, porte *Venos Diouem Prosepnai* ; v. G. Devoto, Studi etruschi, I, 1927, p. 255 sqq., et R. Bloch, Rev. Phil., 1952, p. 182 sqq. L'*i* de *Prōserpina* doit être de même origine que celui de *techina, mina*.

De là : *prōserpināca* (*herba*), Plin. 26, 23 ; 27, 127 (altéré en *scorpināca*, Apul., Herb. 18 ; cf. *scorpiō*) ; *prōserpinālis herba* dans Marc. Emp. 10 : polygonon ou « renouée ».

prōsiciae, -ārum (*-ciēs, -cium*) f. pl. : v. *prōsecō*, sous *secō*.

prosper (*prosperus*), **-a, -um** (*prosperior*, Ov. ; *-perrimus*, Vell.) : qui vient bien, qui prospère. Ancien, usuel, classique. Les anciens l'expliquent comme issu de *prō spēre* « conformément à l'espoir » ; cf. Nonius, 171, 24, *sperem ueteres spem dixerunt unde et prospere dicitur, hoc est pro spe*, et Tér. Ph. 895. La formation serait du type de *sēdulus*. Mais l'*ĕ* fait difficulté : on attendrait **prospērē* (adverbe), **prospērō* (dénominatif) ; et sans doute n'y a-t-il dans l'explication de Nonius qu'une étymologie populaire.

Dérivés et composés : *prosperitās* et *prosperō, -ās* ; *prosperefaciō* ; *improsper* ; *improsperē, -peritās* ; *perprosper* (époque impériale).

Le rapprochement avec skr. *sphirāḥ* « riche, abondant », v. sl. *sporŭ* (même sens), sans être sûr, est possible.

prosternō : v. *sternō*.

prostibulum : v. *prostō*, sous *stō*.

prosumia, -ae f. : *genus nauigii speculatorium paruum*, P. F. 252, 18. Deux exemples de Caecilius ap. Non. 536, 8 sqq. V. d'Alessio, Riv. Fil. Istr. Class., 1941, 113.

prōtēlum, -ī n. (*ō* dans Lucr. 2, 531 ; 4, 190) : terme de la langue rurale dont le sens est « fait de tirer en avant, trait ou tirage continu » ; cf. le sens des dérivés romans de *prōtēlum*, M. L. 6790 a, et **protēlāria*, 6790 ; dans la langue commune, « suite ininterrompue ». Usité surtout à l'ablatif *prōtēlō* « tout d'un trait » ; cf. Non. 363, 1 sqq. De là *prōtēlō* (synonyme anté- et postclassique de *prōdūcō*) « prolonger » et « pousser au loin », d'où, dans la langue militaire, « repousser » (peut-être par suite d'un rapprochement avec *tēlum*). Fausse étymologie dans P. F. 267, 2, *protelare, longe propellere, ex Graeco uideliret τῆλε, quod significat longe*. — *Prōtēlum* est issu de **prō-ten-s-lo-m* et s'apparente à *tendō, teneō, tenus*.

prŏtinus (*prŏtenus*) adv. : en poursuivant sa route, en continuant ; immédiatement après. Autres formes archaïques : *prŏtinam*, cf. Varr., L. L. 7, 107, *protinam* (scil. *uiam*?) *a protinus continuitatem significans* ; et *protinis, protenis*, cf. Afranius ap. Non. 375, 31 sqq. *Prŏtinus*, comme *hāctenus*, semble bien un composé de

tenus ; d'après *protinam, protinis* (scil. *pedibus*?), on l'a expliqué aussi comme la forme de nominatif d'un adjectif *prŏtinus, -a, -um* devenu invariable, comme *aduersus, rursus*, et on a comparé les adjectifs en *-tinus* du type *crāstinus, diūtinus*, etc., skr. *divā-tanáḥ* « diurnus ». L'*o* de *protinus* est bref chez Plt. et Tér., long chez Virg. (B. 1, 13, pour éviter le tr braque).

V. *tenus* II.

prŏteruus, -a, -um (graphie *propteruus* dans Festus, 444, 31, citant un vers de Pacuvius, R. 137, où la scansion réclame une syllabe longue (troch. sept.), *amplus, rubicundo colore et spectu propteruo ferox* ; même longue dans Plt., Amp. 837 (troch. sept.), *audacem esse, confidenter pro se et proterue loqui*. Plaute et Térence ne semblent connaître que *prōteruus* ; cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 212. Après eux, on ne rencontre que *prōteruus*) : qui marche en aveugle? Cf. Ba. 612 ; effronté, imprudent. A l'époque classique, sous l'influence de *prōterō*, prend le sens de « qui renverse tout » (en parlant des vents ; cf. Hor., Od. 1, 26, 2 ; Ep. 1, 66, 22 ; Ov., H. 11, 14).

Dérivés : *proteruē, -uiter, -uitās, -uia, -uiō, -īs* (ces deux derniers, tardifs).

Étymologie incertaine comme le sens initial. On a proposé **pro-pterg-uos* ; cf. gr. πτέρυξ, πτερόν, skr. *pátram* « aile », qui serait dans le second élément de *accipiter* ; cf. *petō*. V. Benveniste, *Origines*, p. 28.

prōuerbium : v. *uerbum*.

prōuinca : autre forme de *peruinca*.

prōuincia, -ae f. : terme technique du droit public, « charge confiée à un magistrat » ; et spécialement « administration d'un territoire conquis » ; d'où, par dérivation, « province ». Dans la langue commune a le sens général de « charge, fonction, mission ». Ancien, usuel, classique. Cf. fr. *Provence*. Irl. *prouinse*.

Dérivés : *prōuinciālis* ; *prōuinciātim, -ciola* (Vinc. Ler.).

Pas d'étymologie sûre. La glose de P. F. 520, 7, *uinciam dicebant continentem*, est trop obscure pour être utilisée. Une autre glose du même, 253, 13, *prouinciae appellantur quod populus Romanus eas prouicit, i. e. ante uicit*, n'est qu'une étymologie populaire. Peut-être mot d'emprunt, déformé par de faux rapprochements?

prox : *bona uox, uel ut quidam proba, significare uidetur, ut ait Labeo de iure pontificio lib. XI*, Fest. 298, 16. Se trouve dans Plt., Ps. 1279. Sans autre exemple. Cf. *prex*?

proximus : v. *prope*.

prūdēns, -dentis adj. : qui prévoit. Ancien (*prūdenter* est dans Enn.), classique, usuel. Britt. *prudd*. Issu de *prōuidēns* > **proudēns* > *prūdēns* ; cf. Cic., Diu. 1, 49, 111, *quos prudentis possumus dicere, i. e. prouidentis*. Le rapport avec *prōuideō* est, on le voit, encore perçu ; cf., de même, les définitions de *prūdentia* données par Cicéron et rapportées par Non. 41, 28 sqq., Hort. 33, de Rep. VI (1) : *prudentia... quae ipsum nomen hoc nacta est ex prouidendo*. Toutefois, dans l'usage courant, *prūdēns* s'était détaché, phonétiquement comme sémantiquement, de *prōuideō* et avait pris le sens large de « qui sait, qui est au courant de, expérimenté, sage », cf. *iūrisprūdēns* ; *prūdentia* est différencié de *prōuidentia* par Cicéron lui-même, Inu. 2, 53, 160 : *prudentia tribus partibus constare uidetur, memoria, intellegentia, prouidentia*, et défini par lui, Off 1, 43, 153 : *prudentia, quam Graeci* φρόνησιν, *est rerum expetendarum fugiendarumque scientia*. — La langue a recouru alors pour exprimer l'idée de « prévoyance » à des formes nouvelles refaites sur le composé récent *prōuideō* et qui se dénoncent comme des créations savantes : *prōuidus, prōuidēns, prōuidentia*, etc. (v. sous *uideō*).

Dérivés et composés : *prūdenter* ; *Prūdentius, -tilla, -ticula* (= *Phronēsium*) ; *imprūdēns* « qui ne prévoit pas », « qui ne sait pas, ignorant » ; *imprūdenter* ; *imprūdentia* (classique).

pruīna, -ae f. : gelée blanche ; *dicta quod fruges ac uirgulta perurat* (étymologie populaire), P. F. 253, 19. Dérivé : *pruīnōsus*. Ancien, classique, usuel. Conservé dans quelques langues romanes, dont le fr. *bruine* ; cf. M. L. 6796.

On rapproche skr. *pruṣvá* « givre », got. *friusa* (datif singulier) « ψῦχος », v. h. a. *friosan* « frieren ». V. *prūriō*.

prūna, -ae f. : charbon ardent, tison. Ancien (Cat.), classique. Conservé dans quelques dialectes romans ; cf. M. L. 6797.

Cf. le groupe de gr. πίμπρημι « je brûle », v. sl. *para* « vapeur », etc.

prūnus, -ī f. : prunier (Caton) ; **prūnum, -ī** n. : prune ; *prūnulum* : petite prune ; *prūnellum* (Ven. Fort.) ; *prūnella* (Gloss.) ; *prūniceus* (Ov., M. 12, 272, d'après *pūniceus*?) ; *prūnārius* (Gl.).

Les langues romanes ont conservé *prūnus*, M. L. 6800 ; à *prūnum* elles ont substitué **prūna* ou **prūnea*, M. L. 6798, 6799, comme le germanique : v. isl. *plōma* « Pflaume », finn. (*p*)*luumu* ; *prūnīceus* est demeuré en logoudorien, M. L. 6799 a.

Le grec a parallèlement προῦμνον « prune ». On sait que les noms latins d'arbres fruitiers cultivés sont empruntés.

prūriō, -īs, -īre : être échauffé ou en chaleur, démanger ; sens moral « brûler de » (cf. *gestiō*). Ancien, technique et populaire. Conservé partiellement dans les langues romanes, avec des déformations par dissimilation ; cf. M. L. 6802, *prūrīre*, **plūrīre*, **prūdīre*.

Dérivés : *prūrītus, -ūs* ; *prūrītiuus* ; *prūrīgō*, M. L. 6801 ; v. Ernout, Philologica I, 179 ; *prūrīginōsus* ; *prūriōsus* ; *perprūrīscō* (Plt. et Apul.).

Dénominatif d'un substantif *prūris* de **preusis* ; cf. *prūna, pruīna* (v. ce mot). La même racine exprime l'idée de « brûlure » par le froid comme par la chaleur.

psallō, -is, -ere : jouer de la cithare. Emprunt au gr. ψάλλω ; depuis Salluste. Dans la langue de l'Église : chanter des psaumes. Irl. *salland, saltir* ; britt. *sallwyr* « psaltērium ».

Dérivés : *psaltria* (Tér.) ; cf. *citharistria* ; et tardifs *psaltrīx, psaltātrīx*, trad. ψάλλουσα.

psalmus, -ī m. : psaume. Emprunt (Tert.) au gr. ψαλμός. Latinisé, d'où *psalmi-cen, -sonus*. Prononcé **salmus*, v. fr. *saume* ; irl. *psalm* (savant), *salm*. Cf. le précédent.†

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

pseudo- : préfixe emprunté au gr. ψευδο-, qui, à l'époque impériale, a servi à former quelques composés hybrides : *pseudurbānus* (Vitr.), *pseudo-calidus*, *-liquidus*, etc., surtout fréquents dans le vocabulaire de l'Église (v. Blaise). Cicéron avait déjà créé *Pseudocatō* (ad Att. 1, 14, 6) ; et Plaute, *Pseudolus*.

-pte : particule de renforcement qui se place après les adjectifs (surtout à l'ablatif singulier) et, plus rarement, après les pronoms possessifs ; cf. P. F. 409, 1, *suopte pro suo ipsius*, *ut meopte meo ipsius*, *tuopte tuo ipsius*. Cf. gr. -πτε dans τίπτε.

V. *-pe* et *ipse*. Cf. *-met* et *-te*. M. Benveniste a rattaché, sans doute avec raison, *-pte* au groupe de *potis*, *pote*. Mais *-pse* fait difficulté.

1° **pūbēs, -is** f. : poil qui caractérise la puberté : *si inguen iam pube contegitur*, Cels. 7, 19. Joint et opposé à *capillus*, Plin. 34, 59. Par extension, « partie du corps qui se couvre de ce poil, pubis » (Vg., Ae. 3, 427, etc. ; cf. gr. ἥβη, qui désigne aussi les signes de la puberté, les organes sexuels et la jeunesse). Employé collectivement pour désigner la population mâle adulte, en âge de porter les armes et de prendre part aux délibérations de l'assemblée ; cf. Plt., Ps. 126, *pube praesenti in contione* (parodie d'une formule juridique ancienne commentée dans la glose de P. F. 301, 3, *pube praesente est populo praesente*, *συνεκδοχικῶς ab his, qui puberes sint, omnem populum significans*) ; T.-L. 1, 9, 6, *Romana pubes* ; Vg., Ae. 7, 219, *Dardana pubes*, etc. (= *pūberēs*, qu'emploie César, B. G. 5, 56, 2, *omnes puberes armati conuenire consuerunt*). A ce dernier sens se rattache l'adjectif *pūblicus*, qui pourrait être une contamination de **pūbicus* (non attesté, cf. *cīuicus*) et de *poplicus*. Ancien, classique, usuel. M. L. 6806, **pubula*.

Dérivés : *pūbēscō, -is* (= ἡβάσκω) : se couvrir de poils ou de duvets ; arriver à la puberté. Ancien (Enn.), classique (Cic.). En poésie, « pousser, croître ; arriver à son plein développement » ; *impūbēscō* ; *repūbēscō* (Col.). Un adjectif *pūbēns* est attesté en poésie à partir de Virgile ; mais il n'y a pas de verbe *pūbeō*, sauf peut-être à très basse époque (Cassiod.).

2° **pūbēs** (*pūber*, *pūbis*), **-eris** adj. et subst. m. f. : pubère, adulte : *p. puer qui iam generare potest. Is incipit ab annis XIV, femina uiripotens a XII*, P. F. 297, 2. Employé comme adjectif par Vg., Ae. 12, 413, avec le sens de « couvert de poils », plutôt que « *adultus* » (Serv.), *puberibus caulem foliis* (à côté de *pūbēns*, même sens, Ae. 4, 514).

Dérivés : *pūbertās* ; *impūbēs* (*-ber*, *-bis*), cf. ἄνηβος et dans les gloses : *pūberat*, *crescit* ; *pūberāle*, ἐφήβαιον ; *pūbertus*, *-ta*, ἔφηβος, d'où *pūbor*, *-āris* (Dosith.) ; *dēpūbis*, *-bem*, *porcum lactantem qui prohibitus sit pubes fieri*, P. F. 63, 9. Il est difficile de fixer la forme ancienne de l'adjectif, dont le nominatif est rare et tardif (Serv., in Ae. 5, 146). Là prose a les formes obliques du type *pūberem* (Cic., De Or. 2, 224), *pūberēs*, *impūberēs* (Cés., B. G. 5, 56, 2 ; B. C. 3, 14, 3). Les poètes et les prosateurs de l'époque impériale emploient de préférence *impūbis*, *-e* : T.-L. 9, 14, 11, *caedunt pariter... puberes impubes*, où le contraste est frappant ; Vg., Ae. 9, 751, *impubes... mālas*, etc. Le substantif dérivé *pūbertās* est dans Cic., N. D. 2, 86. La double valeur, adjectif et substantif, de *pūbēs*, *pūber* rappelle celle de *ūber* ; mais *pūbēs* est du genre animé et féminin comme *plebēs*. Les formes obliques de l'adjectif peuvent avoir été influencées par la flexion de *uetus*, *ueteris* : *pūberem aetātem* s'oppose à *ueterem aetātem* ; et l'adjectif simple **pūbis*, *pūber*, avoir été rebâti sur *impūbis* (cf. *innūbis*, gr. ἄνηβος), *impūber*, qui rappelle *dēnuber*. Histoire trouble et compliquée dont le détail nous échappe, faute de formes anciennes assez nombreuses.

Aucune étymologie sûre. On pense naturellement à skr. *pumán* « homme », acc. *pumāṃsam*, gén. *pumsáḥ*, mais la formation de *pūbēs* reste à expliquer ; ceci ne rendrait compte que de *pū-* ; v., sur ces faits, Solmsen, IF 31, p. 476. Une racine de la forme **pūdh-* ou **pūbh-* avec sourde initiale et sonore aspirée finale, est exclue, et *-bēs* doit être un second terme de composé : racine de *fuī*, etc. (cf. *pro-bus*), ou **dhē-*? Sans rapport avec *puer*.

pūblicus, -a, -um (*poublicom*, CIL I² 402) : qui concerne le peuple ou l'État, public (opposé à *priuātus* comme δημόσιος s'oppose à ἴδιος) ; cf. *rēs pūblica* « les affaires de l'État ». Subst. *pūblicus* m. « serviteur de l'État » (= ὁ δημόσιος) ; *pūblicum* n. « domaine public » ; *in pūblicō* « en public ». Adv. *pūblicē*. Ancien, usuel, classique. Les formes romanes sont savantes, M. L. 6805 ; de même, irl. *puplach*, *puplican*.

Dérivés : *pūblicō, -āre* : rendre public, mettre à la disposition du public ; d'où « confisquer » (cf. δημοσιεύω, -σιόω). Le sens de « publier » ne semble pas attesté avant l'époque impériale, M. L. 6804 (formes savantes). De là : *pūblicātiō* « confiscation » (Cic.) ; *pūblicitus* « au nom du peuple ou de l'État » ; *pūblicānus*, *-a*, *-um*, surtout substantivé : *pūblicānus*, *-ī* m. « qui afferme les revenus de l'État ; fermier général, publicain ».

V. *pūbēs* et *populus*. Sur le groupe *pūbēs*, *publicus*, v. Benveniste, R. Phil., 1955, p. 7.

pucinus : petit (Diehl, Inscr. christ. uet. 4023). De *pullicenus*?

pudet, puditum est et **puduit, -ēre** : avoir honte. Verbe impersonnel, *mē pudet* (et *pudētur*, Pétr. 47, 4, cf. *uerētur*). Toutefois, la construction personnelle *pudeō* apparaît chez les comiques, e. g. Plt., Cas. 877. De là : *pudēns* (et *impudēns*) et les adverbes *pudenter*, *impudenter* ; *pudendus* ; *pudenda*, *-ōrum* « les parties honteuses » (= τὰ αἰδοῖα) ; *pudibundus*. Ancien, usuel, classique.

Dérivés et composés : *pudor* (cf. αἰδώς) ; *pudīcus* (cf. *amīcus* et *paedīcō*) ; *pudīcitia* (opposé à *stuprum*, Cic., Cat. 2, 11, 25) ; personnifié et divinisé ; *pudicundus* (Gloss.) ; *pudēscit* (Min. Fel., Prud.) ; *pudibilis* (tardif) ; *pudimentum*, αἰδοῖον (Gloss.) ; *pudefactus* (Gell.) ; *dispudet* : forme à préfixe augmentatif (cf. *discupiō*, etc.), du vocabulaire de la comédie, reprise par Apulée ; *pudōrātus* (langue de l'Église) ; *expudōrātus* (Pétr. 39, 5) ; *pudōrōsus* (Gloss.) ; *pudōricolor* (Laevius) ; *impudentia* (ancien, Enn.), d'où *pudentia* (Apul.) ; *impudīcus*, *-citia* ; *impudīcātus* : *stupratus*, *impudicus factus*, P. F. 96, 24 ; *dēpudīcāre* (Laberius, d'après *dē-honestāre*, *dē-uirgināre*) ; *dēputantif*, *dēpudescō* (latin impérial) ; *suppudet* (Cic., Fam., 9, 1, 2). Pour *repudium*, v. ce mot.

L'ensemble du groupe montre que le sens originel est « mouvement de répulsion ». On ne voit à en rapprocher que le groupe très différent de gr. σπεύδω « je m'efforce, je me hâte » et de lit. *spaudžiu* « je peine », *spūdėti* « se donner de la peine ». Pour des valeurs psychiques des racines telles que **(s)teud-*, **(s)peud-*, cf. lat. *studeō* ; v. aussi *stupeō*.

puer (*pouero* avec *-ou-* dans CIL III, p. 962, n. 2 ; sans doute forme tardive et populaire comme *plouebat* de Pétr. 44, 18 ; v. *pluō*), **-rī** m. et f. (toutefois, la langue tend à créer un féminin *puera*, déjà dans Liv. Andr., Varr., mais qui ne s'est pas répandu) : enfant, garçon ou fille, dans la période de la vie qui succède à l'*infantia* et précède l'*adulescentia*. L'expression *ā puerō*, *ā pueris* s'emploie comme le grec ἐκ παιδός, ἐκ παίδων au sens de « dès l'enfance ». Diffère de *līberī*, qui désigne les enfants par rapport aux parents. Toutefois, la distinction n'est pas toujours observée, et *puer* sert de singulier à *līberī* : cf. Vg., Ae. 4, 94, *tuque* (= *Venus*), *puerque tuus* (*Cupido*) ; et même CIL XIV 2862, *Fortunae Iouis puero. Puerī* employé pour *līberī* ametrique, Hor., AP 83. Souvent, comme le gr. παῖς a le sens de « jeune esclave » ; cf. le fr. « garçon ». Étant donné l'extension de sens prise par *infāns*, *puer* faisait double emploi. Aussi n'a-t-il pas survécu dans les langues romanes, malgré sa fréquence et son ancienneté dans les textes ; seules quelques formes dialectales conservent des traces de *puerculus*, *puerilis* ; cf. M. L. 6807-6808.

Dérivés et composés : *puer(i)tia* (*-tiēs*) ; *puerāscō* et *repuerāscō* ; *puerīlis*, *-lītās* (pour l'*ī*, cf. *hostīlis*, *cīuīlis*) ; *puerārius* : παιδεραστής (Tert., cf. *pullārius*) ; *puerōsus* : παιδικός (Gloss.) ; *puerāster* : ἀντίπαις (Gloss.) ; *puerculus* (Arn.) ; *puella* : fillette, terme de tendresse, fréquent dans la langue amoureuse (*puellus* est beaucoup plus rare et refait secondairement sur le féminin ; dans les couples, la forme de diminutif est normale pour le féminin, cf. *anculus* (*seruus*), *ancilla*, *adulescens*, *adulescentula* ; gr. παιδίσκη, etc. ; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 418 ; E. Fraenkel, Glotta, I 286 ; J. Wackernagel, Glotta, 2, 6 sqq.) ; *puellāris* ; *puellāscō* ; *puellula* ; *puellitor*, *-āris* (Labér. ap. Non. 490, 22?) ; *puellātōrius* (Solin.) ; *depuellō* = ἐκπαρθενεύω (Cael. Aur.) ; *puerpera*, *-ae* f. ; *puerperium* ; *puerigenus* (Fulg.). Tardifs : *puerinus*, *-a* (Diehl, I. C.) ; *puericellus* (Greg. Tur.).

Cf. peut-être aussi *Marci-por*, *Gaipor*. Mais *Naepor* semble étrusque : *Neipur*, *Naeipurs*.

Cf. osq. puklum « puerum, fīlium », pél. *purlois* « puerīs », et skr. *putráḥ*, av. *puθrō* « fils », avec une formation en **-tro-* en face de *-ero-* du latin.

Formations expressives apparentées dans *pūsus* et *pūtus*, *pullus*.

Groupe de mots de caractère familier. On en rapproche gr. πα(ϝ)ῖς, avec vocalisme « populaire » *a*.

pūga, -ae f. : fesse. Emprunt de la langue érotique au gr. πυγή (Novius, Hor., cf. Non. 39, 30). Cf. *pūgēsiaca* (*pigi-*, codd.) *sacra*, Pétr., Sat. 140 ; *dēpūgis* (Hor.) = ἄπυγος ; cf. *dēlumbis*.

pugil ; pugillus : v. *pugnus*.

pūgiō : v. *pungō*.

pugna ; pugnō : v. le suivant.

pugnus, -ī m. : poing ; *pugnus a punctione, i. e. percussu dicitur*, P. F. 243, 1 ; « poignée » (par exemple, Cat., Agr. 82). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6814, *pŭgnus*. Irl. *cuan-ene*, *punann*. Peut-être même racine **peug-*/*pug-* que dans *pungō*, *pupugī*, avec suffixe *-no-* comme dans *somnus*. Le poing est « ce qui sert à frapper » ; la racine qui dans *pungō* a le sens spécial de « piquer » exprimerait d'une manière générale l'idée de « choc ». Cf. *pugil*, *-lis* m. (nom. *pugilis* dans Varr. ; *ŭ* dans Prudence ; même formation que *uigil*) : athlète qui pratique le pugilat, boxeur ; d'où *pugilor*, *-āris* (*-lō*) ; *pugilātus*, *-ūs* ; *pugilātiō* (Cic.), *-tor* (Arn.), etc.

De *pugnus* « poing » dérive le dénominatif *pugnō*, *-ās*, proprement « frapper, combattre avec le poing » ; cf. Plt., Cas. 412, *oppugnātum ōs* « figure bourrée de coups de poing », mais qui a pris le sens élargi de « combattre, livrer bataille », M. L. 6813. Sur *pugnō* a été bâti le substantif postverbal *pugna* « arme de combat », cf. Plt., Cu. 572-573, *leno minitatur mihi | meaeque pugnae proeliares plurumae optritae iacent*?, et surtout « bataille, genre de combat, tactique », v. fr. « poigne », M. L. 6811, comme *lucta* sur *luctārī*. De *pugnō* « combattre » sont issus de nombreux dérivés et composés se rapportant tous à ce sens et sans lien avec *pugnus* : *pugnāx*, *-ācis* m. « combatif, batailleur » ; *pugnāciter*, *-citās* ; *pugnātor*, *-trīx*, *-culum*, *-tōrius*. *-bilis* ; *compugnō* = συμπολεμέω (non attesté avant Aulu-Gelle) ; *dēpugnō* « combattre avec acharnement » (d'après *dēbellō*?) ; *expugnō* « prendre d'assaut » = ἐκπολιορκεῖν, Cés., Corn. Nep., non dans Cic. ni dans Sall. ; *impugnō* ; *oppugnō* « livrer bataille autour » (différent de *obsideō* « assiéger, bloquer »), déjà dans Plaute ; *prōpugnō* et *prōpugnāculum* « ouvrage avancé de défense » ; *repugnō* « repousser en combattant », avec dérivés en *-ātiō*, *-ātor*. Cf. aussi M. L. 4322, *impugnāre* > empoigner, etc.

Sur *pugnāle* « poignard », v. B. W. ; M. L. 6812.

De *pugnus* « poignée » dérive *pugillus*, *-ī* m. (*pugillum* n.), qui a pris le sens de « poignée » à mesure que *pugnus* se spécialisait dans celui de « poing », M. L. 6809.

Dérivé : *pugillāris* (l'adjectif aurait un *ū* dans Juv. 11, 156, où le sens serait « de la grosseur du poing », *pugillārēs testiculī* ; mais certains lisent *pupillārēs*, cf. Friedlaender, ad loc., et le passage est obscur) « qui tient dans la main » ; substantivé au pluriel *pugillārēs* ou *pugillāria* dans le sens technique de « petites tablettes à écrire » (qui tiennent dans la main fermée). Celtique : irl. *polaire*, britt. *poullor-awr*. De là : *pugillātor* « porteur de tablettes » ; *pugillātiō* « transport des tablettes » ; *pugillārius* « fabricant de tablettes à écrire ».

Cf. l'élément radical du gr. πυγ- dans πύξ « avec le poing », πυγμάχος « pugiliste », πυγμή « poing, pugilat » ; v. *pungō*.

pulc(h)er, -c(h)ra, -c(h)rum (ancien *polc(h)er* d'après

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

Priscien ; cf. CIL I² 640, *Polc*[*er*] ; XI 6695, *Ap. Pulcri* ; I² 1211, *pulcrai* ; sur l'*h* de *pulcher*, cf. Cic., Or. 160, *quin ego ipse cum scirem ita maiores locutos esse, ut nusquam nisi in uocali aspiratione uterentur, loquebar sic ut « pulcros, Cetegos, triumpos, Cartaginem » dicerem : aliquando idque sero, conuicio aurium cum extorta mihi ueritas esset, usum loquendi populo concessi, scientiam mihi reseruaui* ; l'introduction de l'*h* a été favorisée par l'étymologie qui rapprochait *pulc(h)er* de gr. πολύχρους ; l'hypothèse d'une origine ou d'une influence étrusque reste sans preuve ; cf. W. Schulze, KZ 33, 386, et Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*⁵, p. 131) : a dû d'abord signifier « fort, puissant », aussi bien que « beau » à l'origine (cf., de même, *fortis* avec le sens de « beau » et la formation de *bellus*) ; ainsi Hor., Ep. 1, 16, 60, *pulchra Lauerna* « puissante Laverne », C. 4, 4, 5, *merses profundo, pulcrior euenit* (cf. l'Horace de Heinze, qui l'explique par *polleō* !). Dans la langue rustique s'emploie pour désigner un animal « corpulent, plein d'embonpoint » : *pulcher bos appellatur ad eximiam pinguitudinem perductus*, Fest. 274, 28 ; et dans la langue religieuse se dit d'un animal sans défaut réservé pour le sacrifice ; cf. Comment. in Lud. Saec. 1, 106. De là « beau » au sens physique et moral ; appliqué aux dieux, aux hommes, aux choses ; correspondant au gr. καλός qu'il traduit.

Dérivés et composés : *pulc(h)rē* ; *pulc(h)ritūdō* (classique et usuel) ; *pulc(h)ritās* (rare, Caecil.) ; *pulchellus* ; *pulchrālia*, *-ium* (Caton) ; *pulc(h)rēscō* (tardif) ; *perpulc(h)er*.

Bien que d'usage courant et constant durant toute la latinité, n'est pas demeuré dans les langues romanes, où il a été supplanté par le diminutif affectif *bellus* ou par *formōsus*, de sens plus concret (cf. *grandis* remplaçant *magnus*) ; v. Ernout, Philologica II, 80 sqq.

Sans étymologie. Les adjectifs signifiant « beau, joli » diffèrent d'une langue à l'autre.

pūlēium (*pulēgium* et *pulēius*, Gloss.), **-ī** n. : pouliot, plante aromatique, *p. martis* ; dictame (Dynamid.). Attesté depuis Cicéron. Les formes romanes remontent à *pūlējum*, M. L. 6815. Panroman, sauf roumain. Germanique : v. h. a. *polaia* « Polei ».

Dérivé : *pūlēiātus*, *-a*, *-um*.

Sans étymologie.

pūlex, -icis m. : puce, puceron. Ancien ; panroman. M. L. 6816.

Dérivés : *pūlicō*, *-ās* (Gloss.), ψυλλίζω, M. L. 6817 ; *pūlicārius* (*-ris*) : *-a* (*herba*), ψύλλιον ; *pūlicōsus* ; *pūlicīnus*.

Les langues offrent pour « puce » des mots semblables, non réductibles à un original commun : skr. *pluṣi*, arm. *lu*, v. sl. *blъxa* et lit. *blusà*, v. angl. *fléah*, gr. ψύλλα ; v. MSL 22, 142 sqq., 239 sqq. Cf., pour le suffixe, *cīmex*, *culex*.

pullāria, -ae (*-rium*?) f. : sorte de tumeur des gencives (Mul. Chir.). Déformation de παρουλίς?

pullus, -ī m. : petit d'un animal (cf. *poulain*, *poutre*) ; spécialement « poulet » ; rejeton (d'une plante), cf. Cat., Agr. 51, *ab arbore abs terra pulli qui nascentur*. Dans la langue érotique : *puer, qui obscene ab aliquo amabatur, eius a quo amatus esset pullus dicebatur*, P. F. 285, 3 ; de là *pullārius*, « qui concerne les petits des animaux » ; « pullaire » ; et = gr. παιδεραστής (Gloss.), et *pulliprema* dans Ausone, Ep. 70, 8. D'abord terme de la langue rustique ; ancien (Plt., Enn.), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6828, *pullus*, *pulla*.

Dérivés et composés : *pullō*, *-ās* : pousser, germer (Calp.), M. L. 6818 ; *pullātiō*, M. L. 6818 b ; et *pullēscō* supposé par *repullēscō* (Col.) ; *pullicēnus* (*-cīnus*) : poulet, « poussin » (Lampr.), B. W. s. u., M. L. 6820 ; et britt. *pylgaint* de *pullicinium* « point du jour » (cf. *gallicinium*) ; *pullāstra* : poulette, it. *pollastra*, M. L. 6818 a ; *pullāmen* (Mul., Chir.), fr. « poulain », formation en *-men*, du type de *ferāmen* « gibier » (Capitulaire « de uillis », ch. 36 et 62), v. fr. *ferain*, prov. *feram*, et *uitulāmen* Poetae aeui Carol., éd. E. Dümmler, I 630) ; v. Niedermann, N. Jahrb. f. d. kl. Altertum 29 (1912), p. 313 sqq. ; M. L. 6817 a ; *pullīnus* : des petits animaux ; des poulains, *-ī dentēs* (Plin.), M. L. 6822 ; *-a* (*carō*) : viande de poulet (Apic.) ; *pullīnā(ti)cius* (Plin. Val.) ; *pulliter*, *-tra* : poulet, poulette (Varr., R. R. 3, 9, 9 ; rappelle *porcetra*). Sur la formation, v. Niedermann, Mnemosyne, 3ᵉ sér., 3 [1936], p. 270) ; M. L. 6825 et B. W. *poutre* ; *pullitiēs*, « couvée » (Varr., Col.) ; *pullulus*, *-ī* « petit », d'où *pullulō*, *-ās* « faire des petits, pulluler », M. L. 6827 ; *pullulāscō* et *repullulō* (Plin.), M. L. 7231. D'autres dérivés sont supposés par les langues romanes : cf. M. L. 6823, **pulliō* ; 6826, **pullius* ; 6821, **pullinācia* ; 6819, *pūllicēlla* (Lex Sal.). Cf. aussi le juxtaposé *pūllī pēs*, M. L. 6824, « pourpier » (dit aussi « pied de poulet » en français populaire). En germanique de *pullārium* : m. b. all. *polre*.

Forme à gémination expressive, en face de got. *fula* « poulain ». Un rapport avec *puer* n'est pas exclu. Et, d'autre part, le grec a πῶλος « poulain ». L'*u* de arm. *ul* « chevreau » peut reposer sur *ō* ou sur *u*. V. aussi *pūsus*, *pusillus* ; et *pūtus*, *Pullus* pourrait s'expliquer par **put-slo*, cf. *quālus*.

pullus, -a, -um : brun foncé, noir ; cf. Varr., R. R. 3, 12, 5, *lepus superiore parte pulla, uentre albo* ; Col., 1 praef. 24, *nigra terra quam pullam uocant* (d'où le sens de *pullus* « (terre) meuble », en calabrais, M. L. 6829). De là *pullum* n. : vêtement noir ; en particulier « vêtement de pauvre », d'où le sens dérivé de *pullus* « vulgaire, pauvre ». Ancien, usuel, technique. M. L. 6830.

Dérivés : *pullātus* (opposé à *albātus*) : vêtu de noir ; *pullīgō* (Plin. 8, 191) ; *pulleiāceus* (Aug. ap. Suet., Aug. 87, 2) ; *pullulus*.

V. *palleō*.

pūllus : diminutif de *pūrus* dans Varr., Men. 462? Sens peu sûr ; v. Non. 368, 33 sqq.

pulmentum, -ī n. : ragoût, mets sauce ; d'où, familièrement, « nourriture ». Ancien (Plt.). Conservé dans quelques dialectes romans, cf. M. L. 6832, *pūlmĕntum*, à côté d'un doublet, non attesté dans les textes, **pūlmen*, M. L. 6831.

Dérivé : *pulmentāris*, *-rius*, d'où *pulmentārium* n. : pâtée pour engraisser la volaille ; ragoût, fricot.

De même ombr. *pelmner* « pulmentī ».

V. *pulpa* et *polenta*?

pulmō, -ōnis m. : 1° poumon ; 2° nom d'un animal marin, sans doute la méduse, *p. marinus* (Plin.) ; cf. gr. ἀλιπλεύμων. Ancien, usuel, classique. Panroman. M. L. 6833, *pūlmo*.

Dérivés : *pulmōneus* : de la consistance du poumon, spongieux ; *pulmōnārius* : pulmonique ; *pulmōnāceus*, dans *-a rādīcula* « pulmonaire », plante ; *pulmunculus*, *-ī* m. : excroissance charnue (langue des vétérinaires).

On ne saurait déterminer s'il y a un rapport de parenté avec les mots de même sens : gr. πλεύμων et v. pruss. *plauti*, lit. *plaũčiai*, v. sl. *plušta*, ou emprunt au grec, avec métathèse. Formations aberrantes : pour cette partie du corps, les noms varient d'une langue à l'autre.

pulpa, -ae f. : maigre de la viande, chair ; *est caro sine pinguedine*, Isid., Or. 11, 1, 81 : pulpe (d'un fruit). Ancien (Cat.) ; panroman. M. L. 6834, *pŭlpa*.

Dérivés : *pulpōsus* : charnu, M. L. 6835 ; *pulpāmen*, *-mentum*, de même sens que *pulmentum* (v. ce mot).

Pas d'étymologie sûre. Sans doute apparenté à *pulmentum* et peut-être à *puls*? V. *pollen*.

pulpitum, -ī n. (*pulpitus*, bas latin) : tréteau, estrade (surtout au pluriel) ; d'où « scène de théâtre, tribune, chaire ». Roman : fr. *pupitre*, etc. Irl. *púlpid* ; germanique : m. h. a. *pulpit* « Pult ».

Dérivé : *pulpitō*, *-ās* : planchéier. Ne semble pas attesté avant l'époque impériale. Mot technique, sans doute emprunté.

pulpō, -ās, -āre : crier (se dit du vautour, Carm. Philom. 27).

pulpus, -ī m. : forme tardive (Plin. Val. 5, 30) de *polypus*, gr. πολύπους, sans doute rapproché de *pulpa*.

puls, -tis (et *pultis*, *pultes*, tardif) f. : bouillie de farine ; pâtée ; purée. Ancien, classique, usuel. M. L. 6836, *pūls*. Celtique : irl. *colt* ; germanique : v. h. a. *polz*.

Dérivés : *pultārius* m. : soupière, conservé en espagnol *puchero*, M. L. 6840 ; *pulticula* ; *Pultō*.

Composé hybride : *pultiphagus* (Plt., Mo. 828 ; cf. *Pultiphagōnidēs*, Plt., Poe. 54) ; on a aussi *pultificus* (*-m far*) (Aus.).

V. *pollen*. Un emprunt au gr. πόλτος n'est pas impossible par un intermédiaire étrusque. L'aspect du mot est singulier et la flexion sans autre exemple.

pulsō ; pulsus, -ūs ; pultō : v. *pellō*.

puluīnus, -ī m. : coussin, oreiller, traversin ; donné comme marque d'honneur aux personnages de marque. Désigne aussi tout objet ayant la forme d'un coussin : balustre d'un chapiteau imitant la forme bombée du traversin ; dos d'une baignoire ; levée de terre dans un champ ; parterre en dos d'âne. Ancien (Plt., Cat.), classique, usuel. Passé en germanique : v. h. a. *pfuliwī*(*n*), v. angl. *pyle*.

Dérivés : *puluīnar*, *-āris* (*puluīnārium*, Gloss.), neutre substantivé d'un adjectif *puluīnāris* : oreiller, édredon. Désigne souvent un objet plus grand et plus riche que le *puluīnus* ; de là le sens de « lit d'apparat » dans les lectisternes ; *puluīllus* (diminutif), *-nulus*, *-nātus*, *-nēnsis*, tous de l'époque impériale.

Étymologie indéterminée.

puluis, -eris (*puluer*, Gloss.) m. et f. : poussière, poudre. Spécialisé dans le sens de « poussière de l'arène ou du champ de course, de bataille » (cf. gr. κόνις) ; d'où le sens imagé « champ de bataille », puis « lutte, effort ». Ancien (Enn.), classique. Panroman. M. L. 6842, *pŭlvis* et *pŭlvus*, **pulus* (cf. *cinis*, *cinus*). Britt. *pylor*.

Puluis, ancien thème en *-u-*, a subi l'influence de *cinis*.

Dérivés : *puluerō*, *-ās* : couvrir de poussière, M. L. 6841 ; *puluerātiō* ; et, à basse époque, *puluerizō*, *-ās* (Vég.), hybride à suffixe grec, formé sur κονίζω ; *puluereus et impuluereus* (Gell. 5, 6, 21, formé sur ἀκόνιτος, ἀκονιτὶ νικᾶν comme me l'a signalé J. B. Hofmann) ; *puluerulentus* ; *puluerārius* (*uīcus*) ; *puluerāticum* (*-ca*) « pourboire, salaire » (latin impérial) ; *puluisculus* (*-culum*), M. L. 6843.

Cf. skr. *palāvaḥ*, lett. *pelus* (pl.) « bal'e du grain », v. pr. *pelwo*. V. *pollen*.

puluis : sorte de plante épineuse (Ps.-Rufin., Ios. ant. 9, 10)?

pūmella, -ae f. : boule de gui (Gl.). De *pōmum*? Cf. *pūmellus* « grenade » = *mālum pūnicum*. V. André, *Lex.*, s. u.

pūmex, -icis m. (les formes romanes supposent un doublet *pōmex*, cf. M. L. 6844, qu'on trouve dans les gloses), féminin dans Catulle 1, 2 : pierre ponce. Ancien (Plt.). Panroman, sauf roumain. V. h. a. *pūmiz*.

Dérivés : *pūmicō*, *-ās* : poncer (d'où *pūmica*, Grom.) ; *pūmicātor* : σμήκτης (Gloss.) ; *repūmicātiō* (Plin.) ; *pūmiceus* : de pierre ponce ; *pūmicōsus* : poreux (Plin., Vitr.).

Pour l'étymologie, v. *spūma* ; la ressemblance de la « pierre ponce » et de l'éponge est frappante et a été signalée dès l'antiquité. L'*ō* de *pōmex* ne peut être que l'adaptation d'un *oi* normalement conservé en osque (la pierre ponce se trouve près des volcans) ; forme dialectale tardivement latinisée. Mais peut-être mot indigène, comme *sulp(h)ur*, rapproché secondairement de *spūma*.

pūmiliō (gén. pl. *poumilionom* sur une ciste de Préneste, CIL I² 560), **-ōnis** c. : nain, naine. Forme accessoire, sans doute dialectale : *pōmiliō*. Depuis Lucrèce. On trouve à basse époque et dans les gloses un adjectif *pūmilus* ou *pūmilis* ; et *pūmilus* au sens de « nain » dans Stace et Suétone. Cf. le suivant.

Cf. gr. πυγμαῖος, Πυγμαλίων. *Pūmiliō* est la forme la plus ancienne ; *pūmilus* en a été tiré secondairement, les formes en *-ō*, *-ōnis* paraissant vulgaires.

pūmula, -ae f. : espèce de vigne (naine?) sur le territoire d'Amiterne (Plin. 14, 37). Sans doute à rattacher au précédent et au groupe de *pu-er*, *pusus*, *putus*, etc.

pungō, -is, pupugī (*pepugī* ; *-punxī* dans les compo-

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

sés), **punctum, -ere** : piquer, sens physique et moral. Ancien, classique, usuel. M. L. 6850.

Formes nominales, dérivés et composés : *pūgiō, -ōnis* m. : poignard, *dictus quod eo punctim pugnatur*, P. F. 265, 5 ; *pugiunculus* ; *punctum* : point, petit trou fait par une piqûre; point (de ponctuation), traduction de στιγμή. De là « partie d'un tout grosse comme un point » : *punctō temporis* = στιγμῇ καιροῦ, etc. Panroman, sauf roumain. M. L. 6847. Celtique : irl. *ponc* « punctum » ; britt. *pwyo, pwyth* ; v. angl. *pyncgan*.

punctus, -ūs m. (Plin.) : piqûre, point ; *punctiō* (langue médicale) : point ; d'où *punctiuncula* ; *punctūra* (Cels.), M. L. 6848 ; *punctulum* (Apul.) ; *punctillum* (Sol.) ; *punctōrium* : instrument pour piquer (tardif), M. L. 6846 ; *punctim* : avec la pointe, opposé à *caesim*. Cf. encore M. L. 6845, *pūnctiāre* ; M. L. 6851, **pūngĕllus* ; B. W. *poinçon*.

compungō (bas latin, parfait *compugī*) : piquer. Composé d'aspect déterminé. Très usité dans la langue de l'Église au sens moral (gr. κατανύσσω) pour désigner la souffrance du remords. De là *compunctus, compunctiō*.

expungō : piquer tout en travers ; effacer par des points (un nom), rayer ; en particulier « effacer le nom d'un débiteur », d'où « donner décharge ; décharger » ; *interpungō* : διακεντέω ; *interpunctiō* = διακέντησις ; *perpungō* (Cael. Aurel.), cf. M. L. 6424, *perpunctus* ; *repungō* (Cic., Fam. 1, 9, 19).

V. aussi *pugil*.

L'élément radical *pug-* pourrait appartenir au groupe des mots à *(s)p-* initial indiquant un choc (v. *pudet, pugnus*), comme *stig-* (v. *īnstīgāre*) au groupe de *(s)t-*. Sur **pinctiāre* « pincer », v. M. L. 6509 b et B. W. s. u.

pūnicus, pūniceus : v. *Poenus* ; *p. arbor* : grenadier = φοῖνιξ.

pūniō : v. *poena*.

puppa (*pūpa*), **-ae** f. : petite fille, poupée. Mot du langage enfantin. *Puppa* présente la même géminée que *acca, atta, pappa, puttus*. Les deux formes sont représentées dans les langues romanes, cf. M. L. 6852 et 6854 (all. dial. *poppe*?), ainsi que le diminutif *pūpula*, M. L. 6856. Sur *puppa, pūpa, pūpula* ont été formés les masculins *puppus, pūpus, pūpulus*, qui, du reste, sont rares et n'ont pas survécu. Sur *pūpula, -lus* est bâti un second diminutif *pūpilla, -lus* (avec *ŭ*, contrairement à *mamma, mamilla*, etc.) qui, dans la langue du droit, a pris le sens de « pupille, enfant mineur orphelin » ; de là *pūpillāris* « de pupille », *p. aetās, pecūnia* ; *pūpillātus, -ūs*. *Pūpula, pūpilla* désignent aussi la pupille de l'œil (cf. gr. κόρη), ou prunelle, ainsi nommée à cause de la petite image qu'on voit s'y refléter. Cf. M. L. 6853. Les gloses ont un verbe *pūpior*, παιδεύομαι CGL III 165, 21. Cf. aussi *Pūpius, Pūpiānus, Pūpinius*, etc.?

Puppa a dû avoir également dans le langage enfantin le sens de « sein » (cf. lett. *pups* « sein », *paupt* « gonfler »), qu'on retrouve dans les langues romanes ; cf. ital. *poppa*. De ce *puppa* est issu un dénominatif **puppāre* « téter », M. L. 6854, **pŭppa* 2. Cf. le double sens de *mamma*.

puppis, -is f. (acc. *puppim*, abl. *puppī* et *puppe*) : poupe d'un vaisseau. Ancien, classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6855.

Pas d'étymologie sûre. Le mot s'oppose à *prōra* (*prōris*) ; v. ce mot, qui est un emprunt.

pūpulō, -ās : crier (du paon). Onomatopée (Poet. Lat. Min. 1, 61, 26).

pūpus : v. *puppa*.

pūrgō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : purifier, nettoyer (sens physique et moral), purger ; *sē pūrgāre* « se disculper » ; et, à l'époque impériale, « excuser, justifier ». Ancien, classique, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6859.

Dérivés et composés : *pūrgāmen* (Ov. = κάθαρμα) ; *pūrgāmentum* ; *pūrgātiō* (= κάθαρσις), *-tor, -trīx, -tōrius* (cf. M. L. 6859 a) (irl. d'Église *purgóit, purgatoir*), *-tīuus, -tūra* ; *pūrgātīcius* (Not. Tir.) ; *pūrgitō, -ās* (Plt.) ; *purgābilis* (Plin.).

dē-, ex- (M. L. 3059), *per-, re-pūrgō*.

Pūrgō est issu de *pūrigō* (attesté encore dans le participe du composé plautinien *perpūrigātus*, cf. Mi. 177), dérivé de *pūrus* ; cf. *lēuigō, iūrgō, lītigō*. L'étymologie de Thurneysen qui dérive le verbe de **pūr-* « feu », et *ag-*, d'après *fūmigō*, est invraisemblable.

purpura, -ae f. : pourpre. Désigne à la fois le coquillage (*murex*), la teinture qu'on en tire et l'étoffe ou le vêtement teint de cette couleur. Symbolise dans ce sens le pouvoir, et en particulier le pouvoir suprême : *purpuram sūmere*.

Emprunt ancien et oral au gr. πορφύρα, traité comme un mot purement latin, d'où l'adaptation du redoublement : cf. *furfur, curculiō*, etc. ; a fourni de nombreux dérivés : *purpureus* (= πορφύρεος, cf. *pūniceus*) ; *purpurātus* (d'où *purpurō*) ; *purpuraster* (Galen.) ; *purpurārius* ; *purpuriō* = πορφυρίων ; *purpurissum* (φῦκος) = τὸ πορφύριζον ; *purpurissa*, épithète de Vénus ; *purpurissātus*, etc. Panroman, sauf roumain. M. L. 6862. Celtique : irl. *corcur, purpur* ; britt. *porphor*. Germanique : got. *páurpaúra, páurpurōn* : « colorer de pourpre » ; v. angl. *purpure*, v. h. a. *purpura*. Les gloses ont aussi *purpurilla*, peut-être déformation par étymologie populaire de *turturilla* et qui est expliqué par *locus in castris extra uallum in quo scorta prostant ; nam apud ueteres, matronae stola, libertinae toga, prostitutae purpurea ueste utebantur. — Purpurilla* est conservé dans le dialecte vénitien, M. L. 6863.

pūrus, -a, -um : pur, sans tache, sans souillure ; et « pur de » ; par suite « net, sans mélange », « exempt de ». L'adjectif appartient surtout à la langue religieuse ; cf. plus bas l'emploi et le sens de *pūrāre* et *pūrimēnstriō*. Correspond exactement à gr. καθαρός Ancien, panroman (sauf roumain). M. L. 6864. Celtique : irl. *cirpūr* ; britt. *pur*.

Dérivés : *pūrō, -ās, -āre* (= καθαίρω), supplanté à l'époque historique par *pūrgō, pūrificō*, mais conservé dans une glose de Festus, 254, 9, *prophetas in Adrasto Iulius nominat antistites fanorum, oraculorumque interpretes* (2) : « *cum capita uiridi lauro uelare inperant prophetae, sancta ita caste qui purant sacra* », et qui est attesté par le témoignage des langues romanes, M. L. 6857 et 2576 a, *dēpūrāre* ; cf. aussi *impūrātus*, populaire, employé comme terme d'injure par Plaute et Térence et repris par Apulée ; *pūrē* (superlatif archaïque *pūrimē* dans Fest., P. F. 301, 7, *purime tetinero* : *purissime tenuero*), conservé en roman avec le sens de « seulement », M. L. 6858 ; *pūritās* (rare et tardif d'après καθαρότης), M. L. 6860 ; *pūrēfaciō* (Non.) ; *pūrificus* ; *pūrificō, -ficātiō, -ficātōrius* (époque impériale) ; *impūrus* ; *impūritia, -ātās* ; *pūrimēnstriō* : *p. esse dicuntur qui sacrorum causa toto mense in caerimoniis sunt, i. e. puri sint certis rebus carendo*, Fest. 298, 13. Sur *pŭtus* et *nepus*, v. ces mots.

Lat. *pūrus* appartient à la racine dissyllabique de skr. *pavitár-* « celui qui purifie », *pavítram* « instrument de purification », *pūtáḥ* « purifié », *punāti* « il purifie ». C'est un terme de la langue religieuse qui, comme nombre d'autres de même genre, s'est perdu ailleurs. Le mot celtique, irl. *úr*, gall. *ir* « vert, frais », que l'on a rapproché, est pareil pour la forme à *pūrus* ; le sens serait explicable à la rigueur ; de même, en germanique, v. h. a. *fowen* « cribler ». Cf. peut-être *nepus* ; mais le rapprochement de *pŭtus* fait difficulté ; v. *putō*.

Le rapport entre *pūrāre* et *pūrgāre* rappelle celui qui existe entre *iūrō* et *iurgāre* ; mais, dans ce dernier couple, les sens ont divergé.

pūs, pūris n. (pl. *pūra* dans Plin.) : pus. S'emploie aussi comme terme d'injure (Lucil., Hor.). M. L. 6865.

Dérivés : *pūrulentus* (déjà dans Cat.) ; *pūrulentia* (tardif) ; *pūrulentātiō, pūritās* (Cael. Aur.) ; **pūrōnius*, M. L. 6861. Un dénominatif *-pūrō* figure dans *suppūrō* (déjà dans Caton, Agr. 157, 3, (*cancer*) *fistulosus subtus suppurat sub carne*), dont dérivent *suppūrātiō, -tōrius*. De *suppūrō* a été extrait tardivement le simple *pūrō* (Marc. Empir.), et les gloses ont aussi *dēpūrō*.

Thème en *-s- *puwos*, comme gr. πύος « pus » chez Hippocrate, à côté de πύον, πῦον Cf. skr. *pūyati* = av. *puyeiti* « il pourrit », gr. πῦθω « je fais pourrir » (présent dérivé d'un ancien présent athématique non attesté) ; arm. *hu* « sang purulent » ; lit. *púliai* « pus » et *puvėsiai* « pourriture », *pūviu, pūti* « pourrir » ; v. h. a. *fūl* « pourri ». — Lat. *pūteō* rappelle skr. *pūtiḥ* « pourri » ; noter la brève de *pŭter*.

pūsitō, -ās : crier (de l'étourneau), P. L. M. V 61, 17. V. le suivant.

pustula, -ae (*pussula, pūsula* ; cf. P. F. 88, 25) f. : 1° bouton ; 2° bulle. Terme technique. M. L. 6867.

Dérivés : *pustulō, -ās* ; *pustulātus* et *pūsulātus* dans *argentum pūsulātum* « argent purifié » (qui a fait des bulles en cuisant) ; cf. Benveniste, Rev. Phil., 1953, p. 122, n. 4 ; *pustulōsus* et *pūsulōsus* ; *pustulēscō, -is* ; *pustulātiō* ; *pustulāgō* = βήχιον, tussilage. Le diminutif *pustella*, qui est dans les gloses, est conservé en roman. M. L. 6866.

D'une racine expressive **p(h)u-* élargie par *-s-* dans *pustula* et dans r. *pyxát'* « souffler fort », etc., et par *-t-* dans skr. *phut-karóti* « il souffle » (il fait *phut*), lit. *pučù, pūsti* « souffler » (à côté de *punù*), gr. φῦσα (de **φῦτια*) « soufflet » ; le *k'* de arm. *p'uk'* « souffle » est d'origine obscure. Cf. aussi *pūsitō*.

pūsus, -ī m. ; **pūsa, -ae** f. : garçon, fille (Pompon. ap. Varr., L. L. 7, 28).

Dérivés : *pūsiō, -ōnis* m. : garçonnet ; *pūsiola* (Prud.) ; *pūsillus* (avec *ŭ* ; cf., toutefois, Hor., Sat. 2, 3, 216, *Pūsillam*, nom propre) : de toute petite taille, petit, faible et n. *pusillum* : un petit peu ; *pusillātus* « breuī[s] statūrā », CGL II 590, 41 ; d'où, à basse époque, *pusillitās* (langue de l'Église), *pusillanimis* (Vulg., langue de l'Église), glosé ὀλίγωρος ; *pusillanimitās* = ὀλιγο-, μικροψυχία ; *pusillulus* ; *perpusillus* ; *pusin(n)a, Pusinnus* (tardifs). Usités de tout temps, mais appartiennent surtout au vocabulaire familier (sauf dans la langue de l'Église).

Pūsus doit représenter un ancien **pūssus* (de **puts-o-s* ou **put- to-s*?) ; la brève de *pūsillus* rappelle l'alternance *mamma/ mamilla, quālus/quăsillus*. Cf. *putus* ; et *puer, pullus* ; *pisinnus*.

put(t)a : v. *putus* 2.

pūteō, -ēs, -ēre (**pūtīre*, v. fr. *puir*, etc.) : être pourri, gâté, corrompu ; puer. Ancien, usuel.

Formes nominales et dérivés : *pūtor*, M. L. 6883, irl. *pudar* ; *pūtidus*, souvent employé comme terme d'injure ou de blâme ; se dit du style, cf. le fr. familier *puant*, M. L. 6878, britt. *pwt* ; *pūtidulus* ; *pūtidiusculus* (Cic., Fam. 7, 5, 3) ; *pūtēscō, -is* : se gâter, se corrompre (déjà dans Cat., Agr. 3, 4), M. L. 6876 ; *ex-, re-pūtēscō*. Cf. aussi M. L. 6880, **pūtium*, et 6879, **pūtīnāsius* ; 6888, *pūtulentus*.

Avec *ŭ* : *pŭter* (*-tris*), *-tris, -tre* : pourri, qui se décompose ou se désagrège, M. L. 6875 ; irl. *pudar*, britt. *pwdr*.

De là : *putreō* et *putrēscō*, M. L. 6885 ; *imputrēscō* (Col.), M. L. 4326 ; *putror* (Arn.) ; *putridus*, M. L. 6887, et *putridulus* (Amm.) ; *putribilis* (Paul. Nol., Aug.) ; *putrēdō, -inis* (bas latin) et *putrāmen* (Cypr.) ; *putrilāgō* (Non.) ; *putruōsus* (Cael. Aur.) ; *putrefaciō, -fiō, -factiō* ; *imputrēscō*, M. L. 4326 ; *imputribilis* (langue de l'Église = ἄσηπτος) ; *imputribiliter* ; *putrīmordāx* (Boèce).

Cf. encore M. L. 6884, **pūtōrius* ; 6886, **pūtrīcāre*.

V. *pūs*.

puteus, -ī m. (*-teum* n., Inscr. ; *putea*, n. pl., Varr. ap. Non. 217, 1) : puits. Ancien, usuel, classique. Panroman. M. L. 6877. Celtique : irl. *cuithe, putte* ; britt. *pydew*. Germanique : v. h. a. *pfuzzi*, etc. Sur britt. *putte* « cunnus », v. J. Loth, s. u.

Dérivés : *puteālis* : de puits, *p. aqua*, M. L. 6872 ; *puteal* n. (*puteāle*) : margelle de puits ; et spécialement, à Rome, margelle dont on entourait certains lieux frappés par la foudre : *p. Libōnis* ; *puteānus* (Col., Plin.) ; *puteārius* m. : puisatier, M. L. 6873. Un dénominatif composé **sŭbpŭteāre* est supposé par certaines formes romanes, M. L. 8388. A *puteus* Varron rattache le nom de la ville *Puteolī* (M. L. 6874) et *puticulī (-lae)*, nom d'un lieu de sépulture sur l'Esquilin, mais propose également de les faire dériver de *pūteō* (malgré la différence de quantité), L. L. 5, 26 : « *a puteis oppidum ut Puteoli, quod incircum eum locum aquae frigidae et caldae multae, nisi a putore potius, quod putidus odoribus saepe ex sulphure et alumine. Extra oppida a puteis puticuli, quod ibi in puteis obruebantur homines, nisi potius, ut Aelius scribit,*

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)

puticulae quod putescebant ibi cadauera proiecta, qui locus publicus extra Exquilias. Itaque eum Afranius putilucos in Togata appellat, quod inde suscipiunt per puteos lumen ». Cf. P. F. 241, 1.

Puteus a la même finale que *balteus*, *calceus*, *pluteus*, ce qui laisse supposer une origine étrusque. Sur étrusque *puteal*, v. Sigwart, Glotta, 8, 159. Dans rapport avec *putāre* ou *pauīre*.

putō : v. le suivant.

1. pŭtus, -a, -um (sur la quantité de l'*u*, v. Aulu-Gelle 7, 5, 5 ; Alfenus prononçait *pūtus* d'après *pūrus*, mais la brève est attestée par le mètre dans Plt., Ps. 1200 ; cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 103 et 213) : ancien adjectif presque uniquement employé dans la locution asyndétique *pūrus pŭtus*, qui s'applique surtout à l'argent : *argentum pūrum pŭtum* « argent pur [et] sans mélange ». Ancien, mais rare et de couleur archaïque ; cf. P. F. 23, 10 ; 241, 4, qui attribue le mot aux *antīquī* De *pŭtus* Varron, L. L. 6, 63, fait dériver le dénominatif :

2. putō, -ās, -āuī, -ātum, -āre, dont le sens général serait « nettoyer, purifier », cf. Varr., R. R. 2, 2, 18, *uellus lauare ac putare*, et qui se serait spécialisé dans des acceptions techniques :

1° « émonder, élaguer les arbres », sens qui s'est maintenu jusque dans les langues romanes, cf. M. L. 6869, *pŭtāre*, et en germanique dans les mots *poten* (all. dial.), *possen* (franc.) ; cf. aussi bret. *embouda* « greffer, enter », de *imputāre* (avec influence de ἔμφυτον?) ; v. B. W. sous *enter*.

2° « apurer un compte », *ratiōnem putāre* ; cf. Varr., l. l. : *putare... purum facere ; ideo antiqui purum putum appellarunt ; ideo putator quod arbores puras facit ; ideo ratio putari dicitur, in qua summa fit pura : sic is sermo in quo pure disponuntur uerba, ne sit confusus atque ut diluceat, dicitur disputare* ; et Gell. 7, 5, 6 sqq., etc. De ce second sens serait dérivé celui de « compter, calculer, estimer » et, d'une manière plus générale, « juger, penser », peut-être d'après λογίζομαι ; cf. *aestimō*, *dūcō*, qui présentent des développements analogues. — *Putāre* et son composé *computāre* sont les verbes qui correspondent à *ratiō*, le verbe *reor* étant rapidement sorti de l'usage.

Ce double sens de « élaguer » et de « calculer, penser » se retrouverait dans les dérivés et composés de *putāre* ; cf., par exemple, *putāmen*, *amputō*, en face de *putātīuus*, *disputō*, *imputō*. Ainsi se seraient constituées deux séries qui sémantiquement n'ont rien de commun entre elles :

1° *Puta*, *-ae* f. : déesse qui présidait à l'émondage (Arn. 4, 7) ; *putāmen* (usité surtout au pluriel) : branches élaguées d'un arbre ; puis « épluchures, écales d'un fruit », etc. Mot technique en *-men* de la langue rustique ; *putātiō* : élagage, émondage. Sens classique ; le sens de « estimation » n'apparaît que tardivement ; *putātor* : élagueur (Varr., Plin., Col., Ov.), M. L. 6869 a, 6870 ; *putātōrius* : *-a falx*, d'où *putātōria*, substantivé et conservé dans les langues romanes, M. L. 6871 ; **putō*, *-ōnis*, M. L. 6882 ; *imputātus* : non taillé ; *amputō* : tailler tout autour, rogner ; d'où « couper, mutiler » (sens propre et figuré) ; *amputātiō* ; *dēputō* : tailler de haut en bas ; *exputō* : enlever en taillant, élaguer ; *imputō* : enter, M. L. 4325 ; cf. aussi M. L. 4300, **impetāre* ; *interputō* : faire des éclaircies, émonder ; *suppŭtō* : tailler par-dessous, M. L. 8387 b.

2° *putātīuus* : putatif (langue de l'Église) ; *putātiō* : compte, estimation (Macr., Dig.) ; *computō* (composé d'aspect déterminé) : compter, cf. Plt., Mi. 204, *dexterā digitis rationem computat* ; mettre en compte. A remplacé dans ce sens *putāre*, spécialisé dans le sens de « penser », et est passé dans les langues romanes, ainsi que le bas latin *computus*, *-ī* (postverbal de *computō*, comme *pugna* de *pugnō*), qui, au sens de « compte », s'est substitué à *ratiō*, M. L. 2108, 2109 ; *computātiō* (irl. *compóitecht*), *-tor* ; *dēputō* : compter, estimer (antéet postclassique) ; *disputō* : examiner contradictoirement ou dans tous ses articles un compte (Plt., Au. 529) ; dans la langue de la rhétorique et de la dialectique, « exposer les arguments d'une cause ; discuter de » (trad. διαλογίζομαι, cf. *disserere*) ; *disputātiō* (= διαλογισμός, Cic., Cés., Quint.), *-tor* ; *disputātrīx*, employé par Quint. 12, 2, 13, pour traduire ἡ διαλεκτική (sc. τέχνη) ; *disputābilis*, etc. ; *exputō* : examiner sous toutes les faces ; comprendre (rare, mais d'époque classique, cf. ἐκλογίζομαι) ; *imputō* : mettre en compte ; imputer, attribuer (usuel et classique ; sur les différents sens, v. Ingrid Odelstierna, *De ui... gerundii...*, *accedunt de uerbo imputandi adnotationes*, p. 67 sqq. ; mais les dérivés *imputātiō*, *-tor*, *-tīuus* sont de basse époque), M. L. 4324 ; B. W. *enter* ; et germanique : v. h. a. *impfītōn*, etc. ; *reputō* : faire etre faire les comptes, calculer ; d'où « réfléchir, examiner » (classique, mais non dans César), M. L. 7232 ; *reputātiō* (époque impériale) ; *perputō* (Plt., Cist. 155) ; *supputō* (= ὑπολογίζομαι) : compter, supputer (époque impériale, comme les dérivés *supputārius*, *-tātiō*, *-tor*). Cf. aussi *apputāre* (Not. Tir.), M. L. 559 a.

L'impér. *puta*, *ut puta* s'est employé comme adverbe à basse époque, au sens de « par exemple, comme » ; v. Blaise, s. u.

Il se peut, toutefois, que l'on ait affaire à deux racines originairement distinctes, l'une signifiant « couper », l'autre signifiant « purifier, épurer », et que les étymologistes auraient essayé de confondre sous un sens fondamental unique.

Ni l'*u* bref de *putus* en regard de l'*ū* de skr. *pūtáḥ* « purifié », normal dans une racine dissyllabique, ni le sens de « bien élagué » qui ressort de *putāre* ne permettent, semble-t-il, de rapprocher *pūrus* (cf. toutefois *pūter* en face de skr. *pūtiḥ*). En revanche, on peut rapprocher lit. *piáuti* « couper », *piúklas* « scie », v. pruss. *piuclan*, traduit par *Sichel*, Voc.

puttus (*pūtus*) m. ; **put(t)a** f. (*p.* : *meretrīx*, Greg. Tur., Vit. patr. 19, 3) : petit garçon, enfant. Synonyme familier de *puer* ; traduit par μικρός dans les Gloses, CGL II 165, 43 et 45.

Diminutif *pŭtillus* dans Plt., As. 964 (septen. iamb.), *hirundinem*, *monerulam*, *passerculum pŭtillum*. Pour la brève, cf. *mamilla*, *ofella*, *quasillus*. L'abrégé de Festus, p. 241, 8, attribue à Plaute un adjectif *putītius* (l. *puticius*?) mais, dans le passage correspondant des Bacchides, v. 123, les manuscrits de Plaute ont *poticiō*, dont la quantité de la voyelle initiale est incertaine et le sens obscur. Sur *pŭtus*, conjecture de Scaliger dans le Catalepton, 7, 2, v. Ernout, Rev. Phil., 1955, p. 52.

Les formes romanes remontent à *pūttus*, *pūtta*, *puttāna* : ital. *putto*, *putta*, *puttana*, fr. *pute*, *putain*, M. L. 6890 (cf., toutefois, B. W., qui rapprochent *putain* de *pūteō*) ; le roumain *puchīos* suppose **pūtulus*, M. L. 6889.

Le nom propre *Pōtōnius*, cité par Varr., L. L. 7, 28, dans le pentamètre *Fili Potoni, sesquisenex puerum*, semble être sans rapport avec le groupe et d'origine étrusque ; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 216.

Cf. *puer*, *pullus*.

puuiō : v. *pauiō*.

pyramis, -idis f. gr. πυραμίς. Latinisé en *pyramida*, *-ae* (Claud. Mamert., Boèce).

pytissō, -ās : ἅ. λ. de Térence, Hau. 457, de πυτίζω « cracher (le vin après l'avoir goûté) » (Etym. Magn., non attesté dans les textes). V. *spuō*.

pyxis, -idis (*puxis*, *buxis*, manuscrits de Juv. 13, 25) f. : boîte, cassette. Emprunt au gr. πυξίς, déjà dans Cicéron.

Dérivés : *pyxidicula* (Celse) ; *pyxidātus*, *-a*, *-um* (Plin.). Les dérivés romans et germaniques ont subi l'influence de *buxus* : v. ce mot. Irl. *piosa*.

BDD-B178-P © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:02 UTC)